HISTOIRE

DE LA

POLITIQUE MONÉTAIRE

STATISTIQUE

DES

FRAPPES ET MOUVEMENT DES MÉTAUX PRÉCIEUX

DANS LES PRINCIPAUX PAYS

PAR

A. BEAURE.

Prof.

PARIS.
GUILLAUMIN & Cie.
14, Rue Richelieu.

LONDRES.
EFFINGHAM WILSON.
E. C., Royal Exchange.

BERLIN.
PUTTKAMMER & MÜHLBRECHT.
N. W. 7, Unter den Linden 64.

THÉORIE & PRATIQUE

DE

LA MONNAIE.

TOME II.

LIVRE III.

HISTOIRE

DE LA

POLITIQUE MONÉTAIRE

STATISTIQUE

DES

FRAPPES ET MOUVEMENT DES MÉTAUX PRÉCIEUX

DANS LES PRINCIPAUX PAYS

PAR

A. BEAURE.

PROF.

PARIS.
GUILLAUMIN & Cie.
14, Rue Richelieu.

LONDRES.
EFFINGHAM WILSON.
E. C., Royal Exchange.

BERLIN.
PUTTKAMMER & MÜHLBRECHT.
N. W. 7, Unter den Linden 64.





Budapest. — Typ. S. Markus. 20, Rue Báthory.

PRÉFACE.

On connaît déjà nos vues du premier tome. Voilà l'objet que nous avons voulu atteindre par le présent livre: Représenter plus ou moins sommairement les traits les plus caractéristiques que l'or et l'argent ont adopté dans leur rôle monétaire depuis la découverte de l'Amérique. Aussi ces dates qui sont d'une importance vitale dans l'étude du bimétallisme n'ont-elles pas été traitées avec ces détails qu'elles mériteraient, mais trouveront leur place plus tard lors du traitement de la question du bimétallisme.

Nous nous sommes appliqués principalement à l'histoire de la monnaie *métallique*; le papier-monnaie a trouvé sa place alors seulement quand il a été en relation avec la monnaie métallique. Il sera traité ensemble avec l'histoire des banques d'émission.

La statistique a été empruntée aux dates officielles et souvent aux „Tabellen" bien connus du Ministère des Finances de Vienne. Le tome prochain complètera ces dates pour le reste des pays.

L'Auteur.

Budapest, oct. 1899.

CONTENU.

Appendice.

Ajoutez au tableau, page 139, les dates que voici :

Fin janvier 1897 :		144.8	Fin juin	1898	167.0
„ juillet	—	140.8	„ juillet	—	189.4
„ décemb.	—	160.9	„ août	—	217.9
„ janvier 1898		162.6	„ septbr.	—	243.2
„ février	—	167.6	„ octobr.	—	239.8
„ mars	—	174.5	„ novbr.	—	241.6
„ avril	—	181.2	„ décbr.	—	246.5
„ mai	—	171.8			

Les Pays-Bas.

Les Pays-Bas ont été le centre du commerce européen au XVIe siècle, comme les États italiens l'ont été au XIVe et au XVe siècle. Anvers prit la place de Venise et de Florence. Venise pouvait fournir seulement le change que l'étendu du commerce du moyen âge demandait ; elle aurait été incapable de tenir tête à ce flot de métaux précieux, venant maintenant du Nouveau Monde. Les Pays-Bas, ensemble avec le Portugal, faisaient une provision pour le trop-plein par le commerce qu'ils entretenaient avec l'Inde et les côtes d'Afrique. Dans ce monde extrêmement bimétallique et désordré, la Bourse d'Anvers indiquait tout changement dans les métaux précieux, comme celle de Londres le fait aujourd'hui. Les différentes monnaies qui circulaient dans les Pays-Bas furent tarifiées relativement à la propre monnaie, et s'accommodant instantanément de toute variation de valeur, ces tarifs nous donnent la mesure et le cours des mouvements monétaires du temps.

Les gens de l'époque eurent une notion très faible de ce qui se passait dans les comptoirs des financiers et des changeurs : la variété inouïe de rapports entre les métaux précieux, prévalant à la fois dans différentes localités, formait le matérial aux entreprises du bullioniste, ou de l'arbitragiste, dont la soif d'un gain particulier fit venir l'argent d'un pays pour l'échanger contre l'or du voisin et vice versa. Dans plus d'un document du XVIe siècle, conservé un peu partout, des épithètes sévères furent accumulées sur les Pays-Bas. Tous ces documents montrent „comment les changeurs étrangers réussissaient, en arrangeant une hausse ou une baisse dans telle ou telle monnaie spéciale, à évaluer trop bas la monnaie du pays pour l'en tirer.“ C'est sur ces machinations que repose la loi célèbre de l'économiste anglais, Sir Thomas Gresham : „la monnaie de bon aloi est chassée par la monnaie dépréciée.“ Quand pour

une cause quelconque (altération du titre ou diminution du poids), l'une des deux monnaies en usage (or et argent) perdait une partie de sa valeur relative par rapport à l'autre, le commerce accaparait la monnaie restée de bon aloi, puisque celle-ci avait un pouvoir d'achat supérieur, à l'intérieur du pays. Ou, lorsque le rapport qui existait entre les deux monnaies d'un pays se trouvait sensiblement différent du rapport admis dans les pays voisins, celle des deux monnaies qui avait le plus de valeur relative s'exportait de préférence et, conséquemment, disparaissait de la circulation.

La naïveté avec laquelle on traitait ce sujet, ressort le mieux des lois émises alors se dirigeant contre l'exportation des métaux monnayés dans plusieurs États. Pour passer au détail, parlons d'abord des **Plakkaats** des Pays-Bas, comme on nommait les ordonnances monétaires des XVIe et XVIIe siècles. La première date du 2 janvier 1516 et contient une évaluation ou tarification. Après de longues négociations infructueuses avec les marchands d'Anvers, Charles V promulgua en 1521, 1522, 1524 et 1526 quatre proclamations. Les trois premières sont relatives à l'or, la dernière à l'argent, qui ayant haussé, s'efforce de le baisser. L'année suivante, 1526, une autre plakkaat prescrit le prix de 1520 de nouveau „afin de jeter moins de perturbation entre le créancier et le débiteur.“ Ces ordonnances étaient inefficaces : la hausse des prix, contre laquelle elles cherchaient à lutter, continua incessamment. Les autorités finissaient par la reconnaître, en fixant en 1548 une limite de valeur supérieure, et en 1559, en reconnaissant les prix plus élevés qui prévalaient au moment, tout en se forçant à revenir aux dites limites. Ce procédé se renouvelle à chaque nouvelle hausse et toute tentative de réglementer et de forcer le change se montra également futile et inefficace.

Pour démontrer cela, il suffit de donner ici quelques dates, dans lesquelles

a indique le taux courant à la date de l'ordonnance,

b celui auquel on voulait revenir à une époque indiquée d'avance.

On observera que l'ordonnance du 22 mars 1611 reconnaissait pour la première fois la hausse inévitable et survenant continuellement.

Tarification du Gulden d'or allemand.

(75 par marc d'or, 18 carats 4 grains de fin.)

Date	a	b
1526 10 décembre	1 fl 12 stiv.	1 fl 8 stiv.
1576 19 avril	2 „ — „	1 „ 17 „
1611 22 mars	2 „ 16.5 „	2 „ 16.5 „
1618 21 mai	2 „ 17.5 „	2 „ 17.5 „

Tarification du Ducat espagnol.

(70 par marc d'or, 23 carats $7^{1}/_{2}$ grains [0.980] de fin.)

1526 10 décembre	2 fl 4 stiv.	1 fl 19 stiv.
1576 19 avril	3 „ 3 „	2 „ 12 „
1611 22 mars	4 „ 0 „	4 „ — „
1618 21 mai	4 „ 1 „	4 „ 1 „

Outre ces ordonnances, quelques provinces en émirent de spéciales mais qui, remarquables par leur conformité avec celles citées par nous, n'offrent aucun intérêt particulier. Le texte de la plus fameuse de ces plakkaats, celle du 21 mars 1606, pour les Provinces-Unies dit expressément: la hausse journalière est due à la cupidité et à la licence des temps, et, à l'afflux des pièces d'argent des autres États. Elle contient la gravure de plus de mille (!) pièces pour en faciliter la reconnaissance au public. Ce fait seul témoigne éloquemment du pêle-mêle international des pièces dans le change néerlandais.

En suite de la déclaration d'indépendance des Provinces Septentrionales et de la séparation des Provinces-Unies de celles du Sud, ou espagnoles, au XVIe siècle, l'histoire monétaire de ces deux parties bifurque. Ce sont les provinces hollandaises qui dès à présent montrent un intérêt réel dans l'histoire. Les sept Provinces-Unies, tout en étant tenues de se conformer au cours et à la tarification commune en ce qui concerne la monnaie, demeuraient libre d'en déterminer l'espèce ainsi que les détails des pièces.

La première grande systématisation fut faite par l'ordonnance du 21 mai 1606, d'après laquelle la frappe de monnaies de billon fut interdite ; le pouvoir libératoire des pièces d'argent divisionnaires (schellings et au-dessous) fut limité à un dixième de la somme à payer, sans surpasser cependant 100 florins; les pièces d'or dont la perte dépasserait de 1.5 engel furent mises hors de cours comme monnaie légale, devant se traiter en métal; les détails des monnaies d'or furent fixés comme suit :

	Rijder d'or	Ducat d'or
Poids brut	207.2 azen ou 9.95 gr	72.5 azen ou 3.494 gr.
Poids d'or fin	187.77 „ „ 9.11 gr	71.43 „ „ 3.432 gr.
Titre	22 carats „ 0.9167	22 car. 8 grs. ou 0.9826
Équivalence	10 fl 2 stiv.	3 fl 16 stiv.

Le reste des plakkaats, spécifiées ci-haut, donnent la progression successive que ces monnaies d'or ont prise. Avant de procéder avec nos monnaies, nous devons faire une brève mention du fameux temps de la **tulipomanie**.

La tulipe, importée d'Asie par le naturaliste *Busbeck* en 1554, donna cause à une telle manie que de 1634 à 1638 il y avait une véritable spéculation dans ces bulbes qui valaient plus que leur poids en or. On les achetait et vendait au poids, par as, dont 20.8 forment 1 gr., et payait les prix que voici : 4400 fl pour 400 as de la tulipe „Amiral Liefken“ ; 3000 fl pour 410 as de „Viceroy“ ; 5500 fl pour 200 as de „Semper Augustus.“ C'était un temps de spéculation qui cherche son pareil et en son caractère on peut la comparer seulement à la spéculation anglaise de 1844 en des actions de chemins de fer ou à la spéculation allemande de 1856 en des actions de crédit. L'état sobre de ces spéculateurs ne se fit pas attendre : dès 1637 il survint une panique qui ramena vite notre bulbe à son prix naturel. Mais tel est la rigueur des lois naturelles qu'elles châtient ceux qui se mettent en sa course : une pauvreté et une misère générales en sont la première conséquence, misère qui s'associe mal à la richesse luxueuse des métaux précieux, qui conséquemment émigrent là où la harmonie dans la richesse sociale soit mieux établie.

Aussi, dès 1638, une forte exportation des grosses pièces d'argent se fit-elle sentir ; cela conduisit à la création de deux nouvelles monnaies en 1659 : le ducat d'argent,

0.968 de fin, contenant 507 azen d'argent fin ; le rijder d'argent, 0.937 de fin, contenant 634.75 azen d'argent fin. En 1699, le florin fut adopté pour l'ensemble des Provinces-Unies ; il devait être du titre de 20 pfennings, 22 1/2 grains et contenir 200 azen d'argent fin. C'était jeter la base d'un système national. Ce florin demeura l'unité monétaire hollandaise sans changement jusqu'en 1806. En 1749, les pièces d'or furent déclarées monnaies de commerce, sauf le rijder qui fut fixé à 14 florins. Le cours des ducats variait donc tous les jours. La Hollande passait donc ouvertement à l'étalon d'argent pur, après l'avoir eu jusque là en théorie seulement. Cela trouve sa signification dans la grande baisse d'argent au XVIe siècle et dans la grande quantité de ce métal en circulation. Il reste inexplicable pourquoi les autorités adoptèrent l'étalon d'argent alors que pour les trente années passées nous rencontrons avec tant de plaintes de la part des marchands proposant l'étalon d'or. Nous ne trouvons de meilleure explication que l'intention de vouloir arrêter une fois pour toute l'exportation des pièces d'argent de bon aloi. Mais que cette plakkaat de 1749 ne suffisait point à cet égard, c'est montré par une autre de quatre mois seulement plus tard, plakkaat qui créa provisoirement le rijder d'or étalon. Le droit de frappe était même réservé à l'État seul, si bien qu'on se demande quel était donc le vrai étalon.

Le résultat en fut très léger : 172 marchands d'Amsterdam adressèrent une pétition aux États Généraux pour rendre au ducat le pouvoir libératoire. Il en résultait l'ordonnance de 1750, déclarant le rijder d'or étalon, et les autres espèces d'or simplement monnaies de commerce. La hausse de l'or qui survint alors accomplissait d'elle-même ce que la loi cherchait vainement. Les rijders d'or disparurent peu à peu, l'argent devint plus abondant dans la circulation et l'étalon d'argent était de cette façon virtuellement en vigueur vers 1790. Nominalement le rijder d'or valait 14 fl encore, mais il n'en circulait aucune pièce.

En 1806 seulement, lorsque la République eut cédé la place au royaume de Louis-Napoléon, un système effectif sur la base du double étalon fut énoncé qui s'établit comme suit :

Or : Pfenning d'or de 20 francs, 18 au marc.
Aloi : 22 carats d'or, 16 grs d'argent.
Poids : 8 engels 28 4/9 azen.
Contenant : 260 3/4 azen d'or fin.

— On comptait 1 livr. troy à 2 marcs ou 16 onces ou 320 engels et 1 engel à 32 azen. —

Argent : Pièce de 50 stiver, 5 5953/17543 au marc. Poids : 17 eng. 7/32 azen
Titre : 10 pen. 22 3/4 gr.
Pièce de florin, 23 6111/17543 au marc. Poids : 6 eng. 27 23/80 az.
Titre : idem.

Ce plan périt avec le pouvoir napoléonien et la loi du 28 septembre 1816 établit un système combiné aux éléments du système antérieur : on distingue pièces de commerce d'or et d'argent et pièces étalon d'or et d'argent. La base en était l'étalon or et argent.

Les monnaies de commerce d'or et d'argent devaient être frappées au fur et à mesure de la demande du commerce. L'unité monétaire formait le *florin d'argent*. Voici les détails des nouvelles pièces :

Pièces de commerce : 1° Ducat d'argent, pesant 28.78 gr., titre 0.868 ; 2° Rijder d'argent, pesant 52.574 gr., titre 0.937 ; 3° Ducat d'or, pesant 3.494 gr., titre 0.983.

Pièces étalon : 1° florin d'argent, pesant 10.776 gr., titre 0.892, ou 9.6122 gr. de fin ; 2° Pièce d'or de 10 fl, pesant 6.729 gr., titre 0.900, ou 6.0561 gr de fin.

Suivant ce florin et la pièce de 10 fl, le rapport entre les deux métaux s'établit de 15.873 à 1, alors qu'en France il était de 15.5. Pour satisfaire au désir des habitants de la Belgique, le franc fut accepté, mais à un taux trop élevé, à raison de 47 1/2 cents, alors qu'il valait seulement 46.8 cents. Le résultat fut que la nouvelle pièce de 3 fl quittait la Monnaie de Bruxelles pour aller droit à Lille, d'où elle revint sous la forme de pièces de 5 fr. A Amsterdam aussi, où l'équivalent du prix d'argent était de 59 1/4 contre 60 7/8 d. à Paris, l'or français entrait pour faire place à l'argent exporté. De là, une grande perturbation dans les affaires monétaires et la crainte bien fondée que le pays ne vînt à perdre tout son argent, en ne recevant en échange que de l'or, c'est-à-dire un métal déprécié et tendant à baisser encore. A en juger par les apparences, la circulation regorgeait, à cette période, de monnaies d'or, et, lorsqu'en 1836, et surtout en 1839, 1840 et 1841, l'argent métal monta à 60.5 et même à 60.75 d. — prix ne comportant plus d'autres frais que ceux du transport —

l'émotion était à son comble. La dépréciation de l'or — tel fut alors le raisonnement, parce qu'il s'agissait d'une différence de 1/2 à 1 d. — porterait bientôt une grave atteinte au système monétaire hollandais et à tout ce qui en dépendait; le pays ne pourrait plus longtemps se servir d'un métal en pleine décadence et il faudrait s'en défaire aussitôt que possible.

Pour remédier à cet état de choses, on supprima, tout d'abord, le cours légal du franc et l'on fit cesser de cette façon une des causes qui avaient entravé l'exécution de la loi du 28 septembre 1816. On s'efforça ensuite d'apporter d'autres réformes, mais ce n'est qu'en 1836, qu'une Commission fut nommée pour examiner la question, devenue de plus en plus compliquée, et pour faire des dépositions en vue de sortir de cette position fâcheuse.

Cette Commission se déclara en faveur de l'étalon unique d'argent, tout en voulant garder provisoirement les pièces de 10 et de 5 florins en or dont il y avait pour 133 millions de florins en circulation. Après de longues hésitations, le Gouvernement proposa un projet de loi qui fut vivement combattu et ne devint loi définitive qu'au 22 mars 1839. Au fond, ce n'était qu'une modification de la loi du 28 septembre 1816. Le florin d'argent devait peser exactement 10 gr., du titre de 0.945, comportant le rapport de 15.504 : 1. La monnaie d'or restait intacte. On n'en frappa que relativement peu. La refonte elle-même dura de 1842 à 1849 ; il fut retiré pour 85 1/4 mill. de florins nominalement et refrappé, ce qui coûta 8 millions à l'État, dont 7 millions pour la perte sur les anciennes monnaies. La refonte n'était pas encore achevée, quand la loi du 26 nov. 1847 porta un nouveau changement.

Cette loi adopta en fin de compte l'étalon unique d'argent, avec le florin comme unité monétaire et le rijksdaler (2 1/2 fl.) Les monnaies d'or furent déclarées monnaies de commerce ; le titre des monnaies divisionnaires fut fixé à 0.645. La frappe des pièces d'argent à cours légal et des pièces de commerce était libre pour les particuliers. Quant aux anciennes pièces de 10 et de 5 florins d'or, elles ont été gardées en circulation jusqu'au 23 juin 1850. A partir de cette date, elles ont cessé d'avoir cours légal et n'ont été admises que comme „deniers de négoce."

En 1850, les pièces d'or retirées montaient à 50 millions de florins sur 75 mill. de frappe ; elles furent, vendues par le Gouvernement qui perdit ainsi plus d'un million. Les monnaies de commerce devinrent, dans la suite, impopulaires pour cause de l'incertitude de leur valeur.

Cet abandon du double étalon et cette démonétisation de l'or furent considérés alors par bien des économistes de la Hollande comme des mesures fort heureuses. On ne sait que trop que l'avenir a complètement désavoué les hommes qui — dédaignant le système bimétallique du grand voisin, la France — avaient bien de la méfortune dans leurs calculations.

Concernant le prix de l'argent, il restait stationnaire ou à peu près jusqu'en 1872. La Banque Néerlandaise le reçut à raison de 105 fl 82, moins 1 fl 17 pour refonte. La situation de 1872 eut pour première conséquence la défense de la frappe libre de l'argent en 1873. Il est bien significatif que la Hollande suivait de si près la politique monétaire de l'Allemagne. La loi du 3 décembre 1874 sanctionna la suspension de la libre frappe de l'argent définitivement. Le décret du rétablissement du double étalon en présence de laquelle nous nous trouvons, en réalité, bien que l'or seul puisse dorénavant être monnayé, a été promulgué le 6 juin 1875. Aussitôt on commença par la frappe de pièces d'or de 10 fl à 0.900 de fin (165.34 pièces par kilo de fin.) Ces pièces recevaient cours libératoire concurremment avec les florins d'argent, au rapport de 15 5/8, calculé sur le cours de 60 3/8 d., alors que la moyenne du cours n'était que de 57 d., comportant une relation de 1 : 16 1/2.

Le choix de ce rapport qui se trouvait en plein désaccord avec celui du marché, nous est expliqué par une combinaison très ingénieuse, d'après laquelle une pièce de 12 fl devait représenter la valeur d'une monnaie idéale de 25 fr., ou 1 £, ou 20 Marks.

Non moins intéressants sont les événements survenus depuis 1873. La balance des paiements était tellement en faveur de la Hollande qu'on ne réussissait qu'à grande peine à se procurer les remises dont on avait besoin pour ce pays. Comme conséquence naturelle, les changes étrangers commencèrent à baisser d'une manière anormale aux Bourses d'Amsterdam et de Rotterdam. Le Londres court,

par exemple, tomba à 11.65 fl, bien que la parité eût été, en temps normal, de 12.01, et même, sur la base du prix effectif de l'argent, de 12.85 florins. Inutile de dire que le commerce d'exportation commençait à souffrir cruellement de cet état de choses, et qu'il devenait urgent d'y remédier. Aussi le monde commercial réclama-t-il énergiquement du Gouvernement de mettre un terme à cette situation qui ne rapportait rien au pays mais lui imposait plutôt des sacrifices. Néanmoins bien du temps se passa avant qu'une mesure définitive fût prise à La Haye.

Déjà, en 1872, une Commission instituée *ad hoc* s'était, il est vrai, prononcée en faveur de l'étalon unique d'or et en avait recommandé l'introduction au plus vite. Pourtant, le Gouvernement hésitait toujours, et quand, en fin de compte, la frappe de l'or fut décrétée, la situation grave résultant de l'isolement complet de la *valuta* hollandaise, ainsi que la grande baisse des changes avaient pris fin, bien que le système monétaire en lui-même ne se fût pas amélioré du tout. Au lieu de l'étalon d'argent qui était assurément inadmissible alors, on possédait le double étalon dit *boiteux*, suspendant la frappe du métal blanc et laissant le pays en même temps dépourvu de monnaies d'or, momentanément du moins. On alla vite y remédier.

La Monnaie d'Utrecht ouvrit ses portes au métal, jusqu'alors tant décrié, et la Banque Néerlandaise l'acheta à un prix fixe : l'arbitragiste se couvrit aussitôt par des envois d'or. Les changes s'approchèrent bientôt du gold-point, sans cependant le dépasser. Les caves de la Banque s'en remplissaient effectivement de plus en plus, et la Monnaie commençait à déployer une activité inaccoutumée, ainsi qu'on verra ci-après. A la fin de 1878, l'encaisse de la Banque était de 110 millions de florins en or contre 7 mil. en argent seulement. En même temps, le surplus de la frappe de 30 millions, en pièces de 10 florins, se trouvait en circulation. Mais, peu à peu, cette situation vint à changer ; la Monnaie n'a frappé qu'une seule fois, en 1879, pour 5 3/4 mill. de florins, et le stock de la Banque se diminuait rapidement. En 1882, l'exportation prenait des proportions inouïes et, au commencement de 1883, nous voyons le stock réduit à presque zéro.

Le reste de la situation actuelle nous occupera plus tard. Ici nous donnons la statistique de la frappe et du mouvement international des métaux précieux.

Statistique de la Monnaie.

En milliers de florins.

Années	Argent		Or
	Frappes totales.		
1852	11366^{9}		
3	13511^{1}		
4	18566^{5}		
5	12243^{6}		
6	7628^{0}		
7	14011^{1}		
8	31495^{2}		
9	15104^{0}		
1860	9454^{9}		
1	10269^{5}		
2	10361^{1}		
3	10844^{8}		
4	10684^{9}		
5	12120^{8}		
6	10610^{2}		
7	12372^{1}		
8	12132^{1}		
9	12740^{5}		
1870	16599^{6}		
	Mon. à force libérat.	Mon. division.	Pièces de 10 fl
1	17187^{6}	100	—
2	33540^{9}	—	—
3	13787^{7}	100	—
4	31989^{3}	100	—
5	—	—	41100
6	—	110	15811
7	—	100	11081
8	—	100	—
9	—	110	5810
1880	—	100	501
1	—	200	—
2	—	200	—
3	—	—	—
4	—	100	—
5	—	200	671
6	—	—	541
7	—	185	408
8	—	5	356
9	—	320	2050
1890	—	210	—
1	—	200	—
2	—	3000	0^{6}
3	—	400	—
4	—	400	—
5	—	400	1^{5}
6	—	450	—

En **monnaies d'argent à force libératoire** on a frappé de 1840 à 1874 en tout pour 461 millions de florins, dont plus de 300 millions ont été exportés aux Colonies principalement.

Depuis 1875, il n'a été frappé que 3500000 fl en 1892 et 100000 fl en 1896 en pièces de 1 fl. En tous les deux cas, la frappe fut effectuée avec du métal provenant de la refonte de pièces de 2½ fl.

Les **monnaies divisionnaires d'argent**, frappées depuis 1882, dérivent principalement de vieilles pièces de 2½ fl, retirées et refondues. Fait exception l'année 1894 où l'on frappa 1 mill. de pièces de 25 cts. et 1 mill. 1/2 de pièces de 10 cts., contenant ensemble 3632 kg d'argent de fin. Ce métal fut procuré comme suit :

2490 kg	de vieilles pièces de 25 cts., renfermant	1581.6	kg d'arg. fin
946	— 10 & 5 cts. —	599.3	—
lingots		1451.1	—

Totalité des frappes d'argent : (En millions de florins)

	Pièces de 2 1/2 fl	Florins	Demi-Florins	Monnaies d'appoint.
1840 - 50	86^{01}	35^{38}	—	—
1851 - 60	81^{55}	30^{45}	—	—
1861 - 70	81^{97}	24^{07}	—	—
1871 - 94	96^{50}	3^{50}	25^{26}	9^{76}
Totaux :	346^{07}	93^{40}	25^{26}	9^{76}

En **bronze**, on a frappé de 1840 à 1896 pour 2150000 fl.

Outre ces monnaies, on a frappé pour les **Colonies** de 1840 à 1890
pour 8.2 millions de fl. en monnaies de bronze,
„ 12.285 — en pièces de ¼, 1/10 et 1/20 fl.

De 1891 à 1896, on a frappé pour les Colonies pour 2330000 fl en pièces d'argent de 25 et de 10 cts., de même pour 632000 fl en pièces de cuivre de 2½ et de 1 cts.

Le métal qui a servi à fabriquer les espèces coloniales frappées de 1882 à 1896 provient, jusqu'à concurrence de 2345332 florins, de la refonte de pièces légales, particulièrement des pièces de 2½ florins, et de 185941 florins d'anciennes pièces coloniales refondues.

Outre les monnaies d'or, mentionnées ci-haut, on a frappé des **monnaies de commerce**, savoir :

1851-53	2676	pièces de	doubles	Guillaume d'or
	10000	—	simples	—
	10000	—	demi	—
1872-74	114141	—	Ducats	
1876	44408	—	—	
7	14785	—	—	
8	87310	—	—	
9	20103	—	—	
1880	25372	—	—	
5	81205	—	—	
1894	30407	—	—	
5	58444	—	—	

Mouvement des métaux précieux.

(En millions de florins.)

Moyenne des années	Or et argent. Imp.	Exp.	Solde
1851 - 55	11^{271}	10^{137}	1^{134}
1856 - 60	17^{149}	13^{428}	3^{721}
1861 - 65	13^{335}	18^{393}	-5^{058}
1866 - 70	21^{158}	13^{005}	8^{153}
1871 - 75	25^{248}	9^{255}	15^{993}

	Or			Argent		
	Imp.	Exp.	Solde	Imp.	Exp.	Solde
1876 - 80	11^{214}	2^{258}	8^{955}	6^{601}	4^{239}	2^{365}
1881	6^{638}	7^{918}	-1^{280}	2^{430}	0^{049}	2^{381}
2	9^{985}	4^{608}	5^{377}	2^{649}	0^{066}	2^{573}
3	28^{343}	0^{768}	27^{574}	2^{304}	0^{277}	2^{027}
4	14^{075}	2^{005}	12^{070}	1^{758}	1^{058}	0^{700}
5	16^{407}	1^{050}	15^{357}	2^{363}	0^{712}	1^{651}
6	27^{891}	1^{916}	25^{975}	1^{425}	0^{029}	1^{396}
7	3^{107}	0^{002}	3^{105}	0^{770}	0^{118}	0^{652}
8	9^{369}	13^{814}	-4^{445}	0^{964}	4^{058}	-3^{094}
9	2^{460}	2^{047}	0^{413}	0^{659}	16^{589}	-15^{930}
1890	6^{527}	0^{568}	5^{960}	1^{373}	7^{672}	-6^{299}
1	8^{901}	2^{037}	6^{864}	11^{807}	1^{001}	10^{807}
2	1^{994}	0^{240}	1^{753}	13^{064}	3^{983}	9^{081}
3	18^{164}	2^{347}	15^{818}	2^{463}	1^{291}	1^{171}
4	8^{106}	0^{656}	7^{450}	5^{607}	1^{568}	4^{039}
5	3^{445}	0^{759}	2^{686}	2^{807}	0^{056}	2^{751}

Ces quantités se composaient comme suit (en milliers de florins) :

	Importation 1894	Importation 1895	Exportation 1894	Exportation 1895
Minerais d'or	54	28	—	32
Poussière d'or...	53	8	—	—
Or en lingots	4070	467	—	169
Or monnayé	3929	2942	656	559
Minerais d'argent	529	1066	—	—
Argent en lingots	4644	297	—	—
Argent monnayé	963	1444	1568	56

Espagne.

L'histoire monétaire de ce pays est une longue liste de modification précédées chaque fois par des pétitions de marchands et de différents Cortès pour et contre les changements dans le taux des monnaies. Elle a pour nous cet intérêt spécial que l'afflux américain de métaux précieux s'y fit sentir tout d'abord.

A proprement parler, l'unité monétaire adoptée au temps des Goths se maintenait jusqu'à la réforme accomplie sous Ferdinand et Isabelle. L'unité monétaire sous les Goths était la *livre romaine* de 8 onzas ou 64 ochavas ou 384 tomines ou 1152 siliqua ou 4608 grammes. L'unité de dénomination était le *sueldo d'oro*, pesant 1/6 onza de 23 3/4 quilates (0.989) de fin. Cette monnaie correspondait à l'*aureus* romain sous Julien. L'unité de dénomination pour la monnaie d'argent était le *sueldo d'argent*, pesant 1/6 onza, et le *denario*, pesant une ochava, d'abord 12 dineros, puis 10,12 dineros (0.875) de fin. Le denario formait la monnaie la plus usitée.

Depuis la conquête de Tolède, le sueldo d'oro changea de nom et prit celui de *maravedi*, qui finit par ne pas indiquer cette pièce particulière, mais par être pris synonyme du terme monnaie lui-même. Ce nom signifiait l'un après l'autre : la pièce d'or primitive de la plus haute dénomination, puis une pièce d'argent, enfin une pièce de billon de la plus basse catégorie, comme aujourd'hui.

Voici donc la nomenclature de la marche de la dépréciation du maravedi : sous les Maures, 56 grains d'or fin, sous Jacques I[er] d'Aragon, 14 grains, sous Alphonse le Sage, 10 grains en le transformant en une pièce d'argent, sa valeur étant trop petite pour être exprimée en or. Sous cette nouvelle forme il contenait en 1312, 25.85 ; en 1379, 13.43; en 1454, 1.49 ; en 1550, 1.52 et en 1808, 0.62 grains. Ce dernier est déjà dans la phase de billon.

Lors de l'avènement de Ferdinand et d'Isabelle, l'Espagne se trouvait dans un désordre monétaire déplorable. Il y avait en tout 150 Hotêls de Monnaies qui frappaient des monnaies d'or dont le titre variait de 23 1/2 jusqu'à 7 quilates de fin, sous toutes les dénominatinos : Ducados, Doblas, Cruzados, Florines, Enriques, etc. Les suites en étaient un renchérissement des denrées et une panique de commerce générale. Le rapport entre les deux métaux était de 9 3/4 environ.

La première ordonnance de Ferdinand et d'Isabelle, le 26 juin 1475, ordonnait la frappe de l'or sur la base de 25 *Excellentes* au marc de Cologne, à 23 3/4 quilates (0.989) de fin, valant 2 *castellanos*. L'argent sur la base de 67 reals d'argent au marc, à 11 den., 4 grs (0.930) de fin, valant 30 maravedis.

L'ordonnance de 1497 abroge tous les systèmes antérieurement existants et toutes les monnaies, en instituant un nouveau système qui est intéressant puisqu'il tombe dans la période de l'afflux d'or et d'argent du Nouveau Monde. La base de ce système formait l'*Excellente de la Grenada*, au même titre que la précédente, mais émise à la parité de deux d'elles, taille : 65 1/2 au marc. Le système d'argent était comme en 1475, mais émis à la parité de 34 maravedi. Rapport 11 1/11 : 1.

L'Espagne ne profitait guère du grand afflux de métaux du Nouveau Monde, car au lieu de se constituer comme État commercialement indépendant et producteur pour lui-même, elle se jeta dans la voie des conquêtes et achetait les produits manufacturés d'Angleterre et des Pays-Bas. Les dépouilles souillées de sang et gagnées lourdement, qui arrivaient dans ses ports, allaient à l'Étranger, ne servant qu'à alimenter une vanité intraitable et qu'à rendre la nation incapable d'une vie commerciale et industrielle. Au lieu de tenir ses richesses dans son sein, l'Espagne n'en fut que la distributrice. Sa monnaie fut maintenue dans l'état qui fut déjà créé avant que cet afflux devint sensible. Ses monnaies étaient donc d'une bonté qui les élevait au-dessus des cours de l'étranger, où conséquemment elles furent recherchées avec avidité. Donc, ces monnaies qui ne pouvaient sortir par la voie naturelle du commerce, le faisaient par les procédés de l'arbitragiste qui opérait sur le système

du double étalon en existance. Les rois d'Espagne étaient toujours engagés vis-à-vis des marchands d'Espagne pour de vastes sommes prêtées à intérêt ; ils devaient constamment s'acquitter vis-à-vis d'eux par maintes immunités dans leur royaume telle que licence particulière de transporter les réals du royaume. L'Espagne ne souffrait alors d'aucune disette de numéraire par la simple raison que son stock de métaux précieux était continuellement renforcé, ce qui ne rendait pas nécessaire d'attaquer la monnaie subdivisionnaire. Les perturbations commerciales que nous rencontrons dans les autres pays en suite de la disette de numéraire, étaient donc étrangères à l'Espagne qui, d'ailleurs, n'avait pas d'industrie qui pourrait en souffrir le cas échéant. Donc l'histoire monétaire de l'Espagne est exempte de ces traits de trouble, d'agitation commerciale, de conférences et d'édits monétaires qui sont si communs au reste de l'Europe. Ses lois monétaires se bornent à régler le titre de ses monnaies pour les ajuster aux mouvements généraux du siècle. C'est ainsi que cette modification dans la monnaie de 1497 était suivie d'une période de 40 ans de stabilité.

En 1537 seulement nous rencontrons une mesure un peu internationale, par laquelle le titre des *coronas* et *escudos* fut fixé à 22 quilates, qui est le titre des grands escudos de France et d'Italie. Cette altération dans la monnaie fut demandée en 1523 déjà par les Cortès de Valladolid, qui, dans leur ignorance, demandèrent aussi que les monnaies d'argent fussent réduites.

Le plan de 1537 était comme suit : pour l'or le titre était de 22 quilates (0.917), la taille de 68 au marc, la valeur de 350 maravedis. L'argent restait intact.

Par l'ordonnance de 1566, (Philippe II) l'équivalence des pièces d'or fut majorée d'un septième; celles d'argent restaient intactes. Ce changement était en partie dû à la dépréciation prédominante de l'argent, en partie arbitraire et sans principe — comme on l'a attribué simplement à un accès de cupidité royale, au désir de remplir son trésor dégarni à l'aide d'une altération.

A l'avènement de Philippe III, en 1593, la dette publique dépassait 100 millions de ducats, somme absolument sans parallèle pour le temps. Malgré cela jamais nous ne rencontrons avec une expression de regret devant l'émigra-

tion des métaux précieux, alors que les autres États s'occupaient désespéramment de la question de savoir comment garder leurs stocks. Aucune tentative ne fut faite de manipuler le rapport entre les métaux, de façon à arrêter l'exportation. Les innombrables calamités qui frappèrent l'Espagne sous Philippe IV (1621 — 1668) et Charles II († 1750) forcèrent le gouvernement d'émettre des monnaies de billon de bas aloi, sans aucun rapport avec un mouvement monétaire pur et simple. Le résultat fut une prime sur les monnaies d'or, laquelle, comparée aux monnaies de billon, fut fixée à 10 0/0 en 1625, à 25 0/0 en 1636 et à 50 0/0 en 1641. Cette prime était accompagnée naturellement de la disparition usuelle des monnaies d'or (Loi de Gresham). Cette dépréciation de la monnaie de billon n'est en aucune relation avec le mouvement général des métaux, mais a plutôt le caractère d'une émission excessive d'un papier-monnaie. Nous ne trouvons donc pas dans l'histoire de notre pays cette étude qu'on peut faire dans les autres histoires monétaires de l'Europe, étude si intéressante dans cette période relativement à la loi et au système du double étalon.

Philippe IV institua le premier grand changement dans le système de l'argent que celui-ci ait subi depuis la grande réforme de 1497. La taille des réaux d'argent fut fixée à 83 3/4 au marc, et le réal de 8 fut désormais émis à l'équivalence de 10 réaux de billon. Ce changement équivaut à une réduction de 25 0/0 dans les monnaies d'argent. Cette dépréciation continue sous Charles II, qui, en 1680, déclarait la valeur du réal de 8 à 29, et le doblon d'or à 110 réaux de billon. En 1686, le marc d'argent (11 din. 4 gr. de fin) devait être taillé en 84 pièces. Le réal de huit reçut le nom de *Escudo de Plata* et devait être émis à l'équivalence de 10 réaux d'argent nouveau. Par cette réforme quatre unités monétaires furent sanctionnées :

1) le réal de vieil argent ou 1/67 marc ;
2) le réal de nouvel argent ou 1/84 marc ;
3) le réal de billon ou 1/120 marc, et
4) le réal de billon ou 1/38 de l'escudo double.

Le Marc d'or fin équivalait à 1408.94 réals d'argent.

En 1717, Philippe V réduisit le titre de l'argent à 10 dineros, d'une taille de 75 réaux au marc, créant ainsi une monnaie nommée *Plata provincial*, qui, en 1728, fut abaissée à 11 dineros (0.917) de fin et à 68 réaux au marc, nommée

Plata nacional. A partir de ce moment, la valeur fut toujours exprimée en réaux de billon.

Une refonte totale et réforme complète fut effectuée en 1778, en établissant les titres de 21 quilates 2 1/2 granos pour l'Escudos d'or et 21 quilates 1 1/2 grs pour le Veintenes, 10 dineros 20 grs pour le Plata nacional en argent et 9 din. 18 grs pour le Plata provincial.

Nous serions incomplets si nous ne faisions mention ici de la **monnaie fiduciaire** dont même ce grand eldorado de l'Europe ne demeurait pas épargné. La guerre américaine empêcha pour quelque temps l'envoi des richesses du Nouveau Monde lesquelles on ne voulait pas exposer aux capres anglais. Le gouvernement espagnol émit donc une monnaie de papier pour 9 millions de piastres, partagés en 16500 appoints et nommés „**vales reales.**" Ils portaient 4 0/0 et étaient mis payables après la conclusion de la paix. Dès leur origine ils perdirent de valeur dans l'opinion publique, malgré le taux d'intérêt exceptionnellement haut, n'étant que de 2 1/2 0/0 d'ordinaire. Au courant de ladite guerre ils perdirent jusqu'à 25 0/0 de leur valeur nominelle. Les besoins de la guerre forcèrent le gouvernement d'augmenter cette première émission par 5 millions en 1781 et l'année suivante par 14.8 millions de piastres. Charles III hésita longtemps d'exécuter sa parole donnée de retirer une partie de ces billets : en 1785 seulement il commença ce retrait, mais il ne s'étendait que sur 1.2 millions. Quelques semaines après, au grand étonnement de tout le monde, une nouvelle émission de 3.2 millions de piastres fut faite, mais cette fois-ci sur une base saine : ils devaient fournir les sommes nécessaires pour la termination des travaux du Canal Aragonais, dont le rendement était gagé. Par cela, le reste des vales gagnaient beaucoup en estime et ils ne tardèrent pas à faire prime (fin 1785). La guerre de 1793 imposait de nouvelles charges et le gouvernement eut, à plusieurs reprises, recours à de nouvelles émissions de vales. Cependant ils ne perdirent jamais plus de 25 à 30 0/0, ce qui doit être nommé étonnant vu que le papier n'eut d'autre fond que le crédit de l'État. Après la paix de Bâle on les voit aux alentours de 93, alors que la circulation totale en était de 100 millions de piastres. Au commencement de 1796 l'État fit un emprunt de 16 mill. de piastres, 5 0/0, uniquement destiné au retrait des vales. Mais la rupture politique avec l'Angleterre les fit descendre à un niveau non-connu

encore : ils perdirent 75 0/0 en 1801. La signature des préliminaires avec l'Angleterre les haussa de suite : en mars 1802 en les cote à 20 0/0 de perte seulement, car l'État vendit beaucoup de terres appartenant à l'Église dont le rendement servait au retrait des vales. Mais la guerre fut tirée au long et l'État procédant à de nouvelles émissions (jusqu'à 150 millions en 1805), le cours tomba de nouveau jusqu'à 58 0/0 de perte.

En 1813, cours fut donné aux monnaies françaises. Une profonde modification fut projetée par le décret de 1847 qui adopta la division décimale du réal, dont le poids fut fixé à 25 granos à 0.900 de fin. Une nouvelle monnaie d'or de 100 réaux, au poids de 161 1/2 grs du même aloi, fut introduite. En 1859 enfin, le système français fut adopté, avec l'unité monétaire de pesetas.

Les vieilles monnaies espagnoles étaient à ce temps-là très répandues dans le monde entier comme en Espagne elle-même, et cette abondance témoigne de l'extension acquise autrefois par le commerce de l'Espagne. On frappait en or : les Quadruples, Onzas ou Doblones en or, de 16 piastres ou 80 pesetas. Ces pièces pèsent 27.064 gr au titre de 0.875. et leur valeur est de 81.56 fr. Les Isabellinos ou Doublons d'or de 10 Escudos, valent 5 piastres ou 25 pes. Leur poids est de 8.387 gr., au titre de 0.900, représentant une valeur de 26 francs. En argent : les Piastres fortes, pesant 27.064 gr., au titre de 0.916 2/3 et de 0.902 7/9. Les meilleures comme titre sont celles dites à deux globes et celles à colonne de Charles III. Les autres sont à écusson ou à l'effigie de Charles III, Charles IV, Ferdinand VII et Joseph Bonaparte. Les Duros ou Piastres pèsent 25.960 gr, au titre de 0.900, valant 20 Reales. Les Escudos à 10 Reales. Les anciennes Pesetas pèsent 5.192 gr, au titre de 0.810, avec des pièces de 1/2 et 1/4 de peseta. Les nouvelles Piastres pèsent 26.292 gr, au titre de 0.900 (42.261 pièces par kilo d'argent de fin.) Le piastre se divise en 8 Réaux de Plata ou 20 Réaux de Veillon. Ces derniers se partagent en 34 Maravedis. L'ancienne Peseta valait 4 Réaux de Veillon (cuivre) à 20 deniers ou 8 1/2 Cuartos ou 17 Ochavos. Toutes ces monnaies sont encore fort employées, tout en étant supprimées. Elles servent surtout aux transactions avec les pays peu civilisés, qui les réclament par habitude. Depuis la loi du 20 octobre 1868, l'Espagne a démonétisé toutes ces pièces et les a remplacées par une monnaie du

système français. On frappe donc avec un kilo d'or fin 3444.44 pesetas en pièces de 25 pes., appelées *Alphonses d'or*, et avec un kilo d'argent fin 222.22 pes. en pièces de 5 pes. et 239.52 pes. en monnaies d'appoint. Comme partout, le monnayage d'argent se fait exclusivement pour le compte du Gouvernement (décret du 23 août 1876.) La frappe des pièces d'or de 10 et de 20 pes. fut décrétée en mars 1887.

En décrétant la frappe des Alphonses d'or en 1876, le Gouvernement eut l'intention de préparer le terrain pour l'introduction de l'étalon unique d'or. On conçut même au commencement le plan de ne pas frapper des monnaies plus petites que cette pièce qui s'approchait ainsi fort de la livre sterling. L'argent alors circulant devrait être transformé en billon, de manière à donner aux pièces de 5 pes. une force libératoire de 150 pes. Ce fut en 1876 et 1877 quand le prix de l'argent fluctuait entre 49 et 58 d. ! Cependant les choses devraient prendre une autre tournure. Tandis que le reste de l'Europe rétendissait de la lutte acharnée entre bimétallistes et monométallistes, on laissait en Espagne aller les choses. Le Gouvernement ne devançait aucune politique spéciale en matière de monnaies et bientôt la frappe de l'argent l'emporta de beaucoup sur celle de l'or. La bonne monnaie ne tarda donc pas à être chassée du pays. Le Gouvernement acheta à plusieurs reprises, et en 1883 encore, des lingots d'argent ; cela prouve qu'il y a beaucoup de nouvelles frappes parmi les émissions d'argent. Cette circonstance mérite bien notre mention ici vu que l'Espagne reste unique en cela parmi les États européens. Si les choses n'ont pas pris plus vite la fin tragique qu'elles méritaient de droit, cela tient à la circonstance que la circulation d'or était très grande. La fin cependant est comme toujours la même. Les guerres civiles en Amérique et aux Philippines ont donné le coup mortel au corps malade et la circulation d'or est autant que nulle à l'heure que nous écrivons.

La pièces de 20 douros (100 pes.) n'a jamais été frappée ; elle était donc une monnaie imaginaire et sans représentation effective. Le ministre des Finances a donc décidé, en 1896, que les 16 millions de pesetas en barres d'or, détenus par la Banque d'Espagne seront frappés en monnaie de 100 pes., à l'effigie d'Alphonse XIII, avec le millésime de 1897.

Statistique de la Monnaie.

En millions de Pesetas.

Années	Or	Pièces de 5 Pes.	Monnaies d'argent subdiv.
1869	—	—	6.68
1870	—	16.34	2.65
1	—	29.61	11.68
2	—	38.52	—
3	—	14.35	19.96
4	—	25.15	29.78
5	—	58.21	9.99
6	—	42.74	4.43
7	100.14	34.94	—
8	205.72	45.69	—
9	86.52	8.17	11.16
1880	171.57	3.49	—
1	109.16	—	12.29
2	10.34	8.31	44.19
3	16.72	27.54	16.56
4	25.82	29.24	3.34
5	12.57	15.72	7.36
6	12.28	9.76	1.53
7	—	59.01	—
8	—	53.21	—
9	17.50	23.41	2.15
1890	46.89	36.38	—
1	—	66.57	5.13
2	48.01	41.47	4.74
3	—	15.09	1.96
4	—	19.36	1.08
5	—	—	1.07
6	—	21.36	6.56
7	14.08	33.66	

Retraits.

Or : Il a été retiré et refondu, de 1876 à 1896, pour 503 200 000 pes.

Argent : Les refontes de monnaies d'argent sont comme suit :

1876—81	pour 51.4	millions de pes. ou	8.6	millions par an.
1882—89	„ 154.4	—	19.3	—
1890—95	„ 37.4	—	6.2	—

Il a été refondu, en 1894, 9 000 000 pes. de pièces divisionnaires espagnoles de types anciens et 1 004 870 pes. de Dollars d'Isabelle, reçus du Maroc comme indemnité de guerre.

Les frappes de 1895 proviennent en entier de la fonte d'anciennes pièces retirées de la circulation.

Mouvement des métaux précieux.

Les dates que nous reproduisons ci-après sont prises des Matériaux de Soëtbeer et du Rapport du Directeur de la Monnaie de Washington. Comparés aux faits, ces chiffres font totalement défaut ; tandis qu'ils montrent un bilan favorable au pays, celui-ci a perdu son stock d'or en entier. La Banque d'Espagne, d'autre part, a porté son stock d'or de 57 millions de pesetas en 1885 à 230 en 1897. Tout semble dire que les statistiques officielles enrégistrent ces quantités seulement qui ont été expédiées pour compte de la Banque et de la Monnaie et que le reste a échappé à l'attention des bureaux de douane.

(En millions de Pesetas.)

Or et argent.

Année	Import.	Export.	Solde-Import.
1871	107_{6}	8_{5}	99_{1}
2	106_{4}	2_{5}	103_{9}
3	105_{4}	6_{4}	99_{0}
4	63_{4}	6_{5}	56_{9}
5	92_{2}	4_{3}	87_{9}
6	12_{0}	4_{3}	7_{8}
7	49_{5}	2_{1}	47_{4}
8	38_{9}	2_{3}	36_{6}
9	34_{1}	3_{1}	31_{0}
1880	89_{3}	12_{7}	76_{6}
1	10_{5}	6_{5}	4_{0}
2	40_{9}	7_{1}	33_{8}
3	?	4_{2}	?
4	35_{2}	4_{4}	30_{8}

	Or			—	Argent		
	Import.	Export.	Solde-Imp.		Import.	Export.	Solde-Imp.
1888	1_{066}	0_{105}	0_{96}		2_{436}	2_{847}	-0_{411}
9	10 *)	0_{153}	10		3_{504}	12_{442}	-8_{938}
1890	28 **)	?	?		?†)	?††)	?
1	6	0_{195}	6		109_{5}	18_{258}	91_{206}
2	28_{8}	0_{477}	28_{4}		22_{5}	42_{944}	-20_{397}
3	7	0_{396}	6_{4}		19_{2}	12_{703}	6_{505}

*) 3246 kg en lingots.
**) 7654 kg en lingots et $3\frac{1}{4}$ millions de pes. en monnaies.
†) $68\frac{1}{2}$ kg en lingots et 4.7 mill. de pes. en monnaies.
††) 25 kg en lingots et en monnaies.

Angleterre.

Comme l'Angleterre est l'école de l'historien politique, elle est de la même importance pour la monnaie, car c'est là que les pures doctrines d'une politique monétaire étaient professées et mises en pratique les premières et, ce qui est importante, ont été soutenues à la longue malgré les différents incidents qui, de temps à autre, semblaient s'opposer à une course régulière de leurs fonctions.

La forte diminution de la production de l'argent vers 1400, se voit dans les relations entre les deux métaux, établies en France et qui étaient de

12 : 1 avant 1380
10,74 : 1 en 1380
10,29 : 1 en 1421
9,0 : 1 en 1427

En 1381, un an après la première grande modification continentale, la Chambre des communes présenta une pétition au roi durant la session du Parlement de 1381, se plaignant de la misérable condition du royaume dépourvu de richesses, les monnaies d'or et d'argent étant exportées et celles qui restaient étant rognées jusqu'à ne plus valoir qu'un tiers de leur valeur normale. On ne frappait alors plus rien à la Tour. Simultanément les fonctionnaires de la Monnaie présentèrent une pétition au roi se plaignant de ce que l'on ne fabriqua plus de monnaies ; ils donnaient les causes suivantes : les monnaies d'or et d'argent sur le continent étant plus faibles que celles d'Angleterre, les marchands ne pouvaient apporter du métal en Angleterre ; pour tant que l'argent anglais se trouvait être bon et lourd, il était transporté en Écosse, parce que la monnaie de ce pays était si légère ; l'or anglais étant si bon et si lourd, alors que l'or du continent était si léger, les *nobles* venant de Calais s'en allaient dans les Flandres, et les nobles anglais étaient transportés au-delà des mers au grand profit des

exportateurs ; toutes les monnaies restantes étant rognées, le détenteur de 100 livres sterling n'avait en réalité que 90. Les officiers de la Monnaie reçurent l'ordre de comparaître devant le Parlement pour être interrogés, avec les orfèvres en experts, et les avis y émis sont conservés dans les archives du Parlement encore.

Les avis échangés traitaient très bien ce sujet qui tous aboutirent en ce qu'il fallait élever l'exportation contre l'importation et diminuer la valeur du noble. Mais au lieu d'agir d'après les dépositions recueillies, le Gouvernement de Richard se contentait de la prohibition absolument inutile d'exporter de l'or et de l'argent.

Quatre ans plus tard, la question fut de nouveau soumise à l'attention du Parlement, où le chancelier du royaume proposa le remède d'augmenter la valeur ou le prix de la monnaie pour réacquérir la grande estime dont elle jouit autrefois. En dépit de toutes ces recommandations, Richard abaissa la valeur des pièces écossaises (1387) et celles de Flandre et de Brabant (1393) et prescrit que les exportateurs de laine devraient importer une once d'or par sac qu'ils vendaient. Des ordonnances de cette espèce furent répétées et, étant moyen de guerre contre les principes les plus élémentaires du commerce international, elles étaient toutes inapplicables.

Son successeur, Henri IV, fut demandé par les maires et les marchands de Calais, d'abolir l'ordonnance inapplicable dont nous venons de parler. En 1401. les communes se plaignirent au Parlement de ce que les nobles des Flandres étaient si communs en Angleterre qu'il fallait recevoir dans chaque paiement sur cent shillings toujours 3 ou 4 nobles étrangers, qui valaient deux pence moins que les nobles anglais. Une loi fut promulguée (1401), ordonnant que toute monnaie d'or et d'argent, à la frappe étrangère, devait être éliminée du pays ou mise en morceaux pour être refrappée en monnaie nationale. Cette loi était encore en vain, car en 1403 la même plainte de la disette de l'or fut élevée. La conséquence en était la même : on votait lot sur loi, et toute se rendit futile de plus en plus. Enfin en 1411 il fut prescrit qu'en raison de la grande disette de numéraire le Maître de la Monnaie devait tirer de chaque livre d'or 50 nobles et de chaque livre d'argent 30 shillings sterling de vieil aloi. La refonte recommença immédiatement et fut terminée en 1414 déjà. En vertu de cette loi, la quantité de l'or dans le noble fut réduite de 120 à 108

grains, celle de l'argent dans le penny de 18 à 15 grains; le rapport était donc de 10.33 contre 11.15 d'auparavant. Ce rapport restait stable en Angleterre jusqu'en 1460; tandis qu'en France il s'établit comme suit:

1432 : 10.87

1447 : 11.44

Malgré cette stabilité dans le rapport, l'Angleterre était loin de jouir d'un calme absolu. Il fallait défendre la circulation des halfpence de Venise, déclarer la monnaie étrangère comme métal (1420). La monnaie anglaise s'affaiblit visiblement, la monnaie blanche disparut du marché. En 1432, les Communes se plaignirent de ce manque de pièces d'argent, „parce que l'argent est acheté et vendu sans être frappé, à 32 shillings la livre de Troy, tandis que la même livre n'a plus de valeur à la frappe, avec un rabais de 12 deniers pour la frappe." Les marchands étrangers refusèrent d'accepter de l'argent pour leurs marchandises; ils exportaient des nobles. Vient alors l'ordonnance ridicule de 1429 qui ordonne aux marchands étrangers de recevoir les payments en argent, sous peine d'une amende double du montant dû. Ces mesures contre l'exportation de l'or furent renouvelées en 1439.

En 1460 une nouvelle refonte eut lieu: le noble augmente de poids de 108 grains à 120, sa valeur de 6 sh. 8 d. à 8 sh. 4 d. Par contre, le poids d'un penny d'argent fut abaissé de 15 à 12 grains.

En 1470, une nouvelle pièce d'or, *angel*, fut créée, pesant 80 grains et valant 6 sh. 8 d. Le poids du penny d'argent ne fut pas modifié. Le rapport s'établit donc de 11.15. Le caractère de ce changement sur le commerce restait caché par l'influence pertubatrice des guerres des Deux-Roses

Cet écoulement du bon or anglais au dehors et son remplacement par des pièces continentales d'un titre inférieur, se rendit d'autant plus inconvénient que le commerce grandissait de jour en jour et exigeait plutôt un accroissement de numéraire qu'une diminution. Le flot d'or venant d'Amérique n'eut ses efforts qu'en 1519, année qui marque le commencement d'une hausse générale. Les effets du change s'étaient fait tellement sentir que Henry VIII fit un traité avec Charles-Quint, „pour la réforme de l'ancienne et de la nouvelle monnaie" (1523). Plusieurs tentatives furent faites pour fixer le change des principales monnaies et l'on convint qu'aucune nouvelle monnaie d'Espagne,

d'Allemagne, d'Italie, de France ou d'ailleurs, ne devrait être donnée en paiement à des marchands anglais, à moins d'avoir été fixée en monnaie sterling, du consentement des deux souverains. En vain Wolsey s'était-il efforcé de faire ramener les monnaies estimées trop haut à leur taux normal en envoyant des commissaires dans les Pays-Bas, toute tentative de la sorte se rendit futile. Henry finissait par altérer la dénomination des monnaies.

En 1526, la valeur de la monnaie fut augmentée jusqu'à la parité avec les taux des monnaies étrangères. L'instruction y relative dit : „une livre d'or de l'angel (23 carats 3.5 grains de fin) vaut en monnaie courante 27 livres par alliage de 111 ; elle vaut 29 livres 6 sh., sur lesquelles le maître de la Monnaie prélève 11 shillings pour la frappe. En échange, il donne aux marchands 108 crowns à la rose à 5 sh., valant, en réalité, seulement 4 sh. 10.5 d., ce qui fait 26 £ 6 sh. 8 d. Il y a donc un bénéfice net de 48 sh. 4 d.“ Les monnaies furent fixées comme suit:

Crowns of the Sun	à 4 sh. 6 d.,	contre 4 sh. 4 d.	d'auparavant
Ducats	à 4 sh. 8 d.,	— 4 sh. 6 d.	—

Cela encore une fois ne pouvait empêcher l'exportation du numéraire.

Une enquête tenue le 30 octobre 1526 résolut la tarification suivante qui fut proclamée le 5 novembre déjà : un sovereign à 22 sh. 6 d. au lieu de 20 sh. 6 d., et les autres pièces d'or en proportion. Le taux des anciennes monnaies d'argent devait rester le même, mais une nouvelle émission devait avoir lieu, sur la base de 3 sh. 9 d. par once troy. Cette base comportait un titre de 1 : $11\,^{59}/_{220}$, (contre 1 : $11^{115}/_{755}$ antérieurement) ; elle se montra enfin efficace pour quelques années et à en croire à un rapport adressé au roi, le 28 août 1538, de la foire de Calais : „il y a abondance de monnaie, ce qui fait renchérir toutes les marchandises. Vos sujets rapporteront plus de 3000 livres en angels et ducats. Nous cherchons tous les angels ici, et donnons un penny par pièce de plus pour les avoir, afin de les ramener en Angleterre.“

Entretemps un plakkaat hollandais de 1539 réduisit le prix du noble anglais sur le marché de 4 fl 10 stiv. à 4 fl 5.5 stiv. Cela obligea le roi d'Angleterre à réduire le penny d'argent de 10.5 à 10 grains, et, en 1544, l'angel fut porté de 7 sh. 6 d. à 8 sh. L'or fut donc porté de 45 sh. à 48 sh. l'once ; l'argent de 3 sh. 9 d. à 4 sh. Le rapport restait par

là inaltéré sur le marché libre des métaux précieux, mais si l'on calcule sur la base du prix d'émission (sortant de la Monnaie), le changement de rapport était de 11 $^{59}/_{220}$ à 10 $^{10}/_{23}$. La proclamation attribue ce changement au renchérissement du prix des métaux sur le continent, ce qui aurait chassé toutes les pièces hors du royaume. Regardées de ce côté, ces mesures ne présentent simplement que des actes justifiables du self-defence et de sauvegarde monétaire. Une dégradation commença deux ans plus tard.

En 1545, lorsque, par brevet, les monnaies d'argent furent réduites de 10 à 4 onces d'argent fin, l'alliage était porté de 2 à 8 onces. En 1550, ces 4 onces de fin se virent encore réduites d'une once.

Cette altération arbitraire de la monnaie était un phénomène des conséquences les plus larges dans l'histoire de notre pays. Une telle monnaie tarifiée plus haut entre dans l'action maligne d'une loi bimétallique. Non seulement cette monnaie dépréciée chasse celle de bon aloi restée encore, mais aussi pour le commerce extérieur, elle a des suites pernicieuses. Les pièces sont estimées d'après leur contenu en métal pur, et le change international se règle là-dessus. La conséquence en est une hausse apparente des prix étrangers, tandis que dans l'intérieur la mauvaise monnaie peut garder sa force libératoire de par la loi. Le renchérissement des produits importés jette le trouble dans les prix de l'intérieur, lesquels s'élèvent au même niveau ou à peu près. Ce fait, ensemble avec la disette du numéraire acceptable, est la ruine du commerce. Cette leçon est montrée par les faits de l'histoire anglaise d'une manière infaillible. La contrefaçon de l'étranger accomplissait encore cette ruine en important la mauvaise monnaie contre l'or et l'argent de bon aloi.

Ce ne fut que sous Elisabeth (1559) qu'une refonte fut accomplie. La base formait le rapport de 11.79, un peu inférieur à ceux adoptés en France et en Allemagne. On défendit l'exportation des métaux, la fonte des monnaies et la circulation des couronnes étrangères. L'efficacité du système ainsi institué se montrait pour plusieurs années, car nous ne rencontrons une nouvelle revision finale des prix de la monnaie qu'en 1600. Cette proclamation constate une exportation plus abondante dans les dernières années et recommande l'observation des lois contre ce transport.

Trouvant que sa proclamation ne fut accompagnée d'aucun effet, Elisabeth eut recours au seul expédient sûr : une modification dans le taux d'émission des monnaies (1601). Mais, cette fois, une grande bévue fut commise, car au lieu d'élever le rapport entre les deux métaux, on l'abaissa de 11.1 à $10^{5614}/_{5921}$. Nous trouvons une telle faute inconcevable aujourd'hui, attendu que la production de l'argent avait progressé en comparaison de l'or et que les autres États européens ajustaient leur monnaie à la dépréciation de l'argent et ceci avec un instinct infaillible. Cette erreur devrait bientôt aboutir à une catastrophe sous Jacques Ier.

D'abord, il marchait avec les monnaies frappées en vertu de cette dernière patente d'Elisabeth. Mais bientôt il fit frapper une nouvelle pièce, appelée *Unite*, afin de célébrer l'union des deux couronnes d'Angleterre et d'Écosse. Cette pièce était de la même valeur que la livre sovereign (20 sh.), mais elle ne pesait que $154\,^{26}/_{31}$ grains, contre $171\,^{61}/_{67}$ sous Elisabeth.

L'année suivante, l'angel fut réduit de $78\,^{66}/_{73}$ à $71\,^{1}/_{9}$. Par cela, le rapport était porté à 12.15. La bévue commise par Elisabeth était donc efficacement réparée, mais ce ne fut qu'avec beaucoup de bruit. En 1607, l'exportation de numéraire prit de nouveau de telles proportions qu'on parlait encore une fois d'„un moyen véritable et parfait de garder tout le numéraire dans le royaume, en instituant un régistre pour tous les payments faits par voie de change."

Des personnages comme Sir Francis Bacon et Salisbury étudiaient soigneusement la question. Le dernier, en particulier, croyait que l'or est acheté et exporté parce qu'il valait plus que l'argent. D'autre part, les experts de la Monnaie proposaient l'augmentation de valeur des pièces d'argent, en faisant la livre troy égale à 3 livres sterl., ensemble avec une augmentation proportionnelle de l'or. Les nombreux projets proposés avant l'adaption du plan suivant montrent bien l'importance de la question alors.

Le 22 novembre 1611, Salisbury relevait la valeur normale de toute les pièces d'or de 10 0/0 et porta ainsi le rapport à 13.32. Cette mesure n'équilibra le change que pour 6 mois. La hausse sur le continent continua et avec elle, la sortie du numéraire du royaume. Le Conseil allait même prendre note des personnes faisant ce commerce de transport, dans le dessein de procéder contre elles. La proclamation de 1612 interdit aux marchands de dépasser

les prix de la Monnaie, en achetant des lingots. Les pièces conservées dans les archives sont très nombreuses cette année. En 1615, la proclamation contre l'exportation de la monnaie d'or et d'argent fut répétée et, en 1616, l'exportation de la Compagnie des Indes limitée à £6000 en lingots ou en numéraire. En 1618, la fonte de l'or pour certaines industries fut défendue.

En 1619 la question était devenue des plus graves : 18 négociants furent condamnés par la Chambre pour avoir exporté de l'or. Le total des amendes imposées s'élevait à £140000. Une proclamation fut rendue, décrédant la frappe des monnaies comme suit : l'angel devait peser 64 11/15(contre 71 1/9) grains ; c'est un accroissement de 9 0/0 dans sa valeur.

Mais toutes ces mesures étaient prises trop tard, alors que l'Allemagne se trouvait déjà dans une grande crise. L'argent devint de plus en plus rare. En 1621, le Conseil privé invita toute la corporation marchande de Londres pour délibrer sur les moyens d'organiser les changes étrangers. Leur réponse fut que l'exportation était due à une estimation trop basse des pièces anglaises. Les Lords cependant pensaient qu'il vaudrait mieux faire une entente avec les États voisins. Mais avant qu'ils savaient se mettre à l'oeuvre, la crise s'abattit tout d'un coup. A la fin de 1621 le numéraire était totalement disparu de l'île et le commerce paralysé.

Les marchands de draps ne pouvaient vendre leur drap qui s'accumulait dans les entrepôts de plusieurs villes. Les „marchands aventuriers“ furent invités à acheter ces stocks; naturellement ils ne pouvaient pas. En même temps, le Conseil était occupé à conférer avec des marchands délégués de toutes les parties du pays. L'exportation de la monnaie fut défendue pour la centième fois et l'établissement d'un „Royal Exchange“ averti. La détresse devint éminente dans les districts ruraux, on redouta des troubles un peu partout ; des troupes exercées furent instruites de se tenir prêtes pour service immédiat. Les archives renferment beaucoup de documents relatifs à des „traités des changes“ des „exposés des désavantages d'un change bas.“ Telle était la misère dans les districts ruraux, qu'une proclamation ordonna à toutes les personnes de qualité, à Londres et à Westminster, d'aller en province et de résider dans leurs terres pour soulager les pauvres dans la disette.

Le 30 août 1622, la Compagnie des Orfères rendit sa réponse aux demandes du Conseil, concernant le poids et la valeur comparés des réaux d'Espagne et des shillings anglais, et suggéra que la livre d'argent fût coupée en 65, au lieu de 62 sh. Les officiers de la Monnaie confirmèrent de près cet avis par leur témoignage.

Il fut proposé, le lendemain, d'encourager l'importation de numéraire en faisant passer le réal espagnol à 4 sh. 8 d., sa véritable valeur en monnaie anglaise.

Le 7 février 1623, les officiers de la Monnaie rapportent au Conseil qu'ils ont trouvé la valeur du réal espagnol de huit égale à 4 sh. 6 1/2 d., comparativement à la nouvelle pièce de 1 sh. ; et, le 4 mars, une proclamation donna cours à ces réaux espagnols sur le pied de 4 sh. 6 d., „dans l'espoir que cela amènerait quelques-unes de ces pièces à la Monnaie.“

Consultées par le Conseil privé, les différentes commissions et délégations des marchands attribuèrent la crise aux fraudes pratiquées dans la fabrication des draps, aux entraves à la vente et à d'autres causes analogues, aussi bien qu'à la rareté de la monnaie et à la perte sur les changes. La première suggestion ne vaut pas la peine de s'y arrêter un moment. Tous les témoignages indiquent que la crise était purement une crise monétaire ou de circulation, comme les crises modernes ont été distinctement des crises de crédit. Entre 1613 et 1621, c'est à peine si des monnaies d'argent furent frappées dans la Monnaie anglaise; p. e., entre 1617 et 1623, toute la frappe ne fut que de 1070 livres sterling, tandis que, durant les 4 années suivantes, l'argent frappé s'éleva à 205 500 £.

Il semblait qu'après 1621, beaucoup d'orfèvres choisissent des shillings et des sixpence lourds pour en faire de la vaiselle et d'autres ouvrages. Il leur fallait faire cela vu que l'Angleterre était en guerre avec l'Espagne et qu'il en arrivait peu ou point d'argent ; de même, il en venait peu ou point de France, et il ne pouvait en arriver de Hollande par suite du taux élevé auquel il y était tarifé.

Tout le règne de Jacques Ier fut une période de tentatives inefficaces de tarifer la monnaie anglaise, devant la hausse incessante des monnaies continentales. En 1627, l'exportation devint de nouveau perceptible ; cette fois-ci le courant allait pour la France. Les proclamations contre

l'exportation du numéraire et des bijoux furent répétées de 1628 à 1635 avec les mêmes effets stériles que les précédentes. Nous voyons, en 1639 de nouveau, 37 négociants cités devant la Chambre „pour ce transport illégal.“ Par la déclaration royale dans la Chambre étoilée, en 1639, l'or et l'argent devaient être considérés comme des marchandises de commerce. „En 1640, l'or et l'argent, dit Sir Thomas Roe dans un discours sur le commerce à la Chambre des communes, sont très rares, et le royaume est appauvri. L'argent a été attiré vers d'autres royaumes, notamment vers la France et la Hollande, où il vaut davantage.“

Il semble qu'en 1644 il y eût une tendance vers l'importation du numéraire ; mais, en 1649, cela était de nouveau changé, et une forte exportation se fit remarquer. Il y a peu de doute que l'impulsion initial ne vînt de la nouvelle monnaie qui fut instituée par l'Acte du 17 juillet 1649, et par le tableau des poids accepté pour la République. Parlement et Conseil se préoccupèrent de cette sortie et de la décadence du commerce qui en résultait ; le gouvernement toutefois eut la politique de laisser-aller.

Nous apprenons d'un correspondant de Sir Robert Stone, à Amsterdam, (mai 1652) qu'il y a plus d'or anglais dans cette ville qu'en Angleterre, que de grandes quantités d'argent anglais sont arrivées là chaque semaine en pinques et sur les navires de guerre hollandais. Ce sont, dit-il, les orfèvres, notamment ceux de Lombard-Street, qui sont ces négociants qui fondent ce qui est lourd et le tranportent à l'étranger.

Les années suivantes de la République se passèrent sans grand changement dans la situation monétaire. Charles II inaugura sa réglementation par fixer les pièces qui auraient cours (1661). Il défendit l'exportation des métaux précieux et leur achat et vente à des prix supérieurs à ceux de la Monnaie. Même effet que les décrets précédents: l'or qui coûtait plus cher à l'étranger trouva son chemin dehors du royaume. Un décret du 23 août 1661 porta donc la valeur de l'unité d'or de 22 sh. à 23 sh. 6 d., et les autres pièces d'or en proportion. La monnaie d'argent restait intacte.

La loi de 1666 établissait la frappe libre et gratuite et abolit ainsi le droit de seigneuriage. En 1667, il y avait encore grande disette de monnaie : banquiers et orfèvres accaparèrent les dollars et les pièces de huit pour 4sh. 3d. et les exportèrent en Écosse et en Irlande à 4sh. 10d. ou 5sh.

La loi de 1670 modifia le titre de l'or, la livre d'or couronne (22 carats de fin) devait être monnayée à la taille de 44 £ 10 sh. Même disette d'argent comme avant, et, à en croire à une pétition adressée à la Chambre en 1690, elle était devenue même plus grande encore. On y accusait les juifs d'avoir exporté de grandes quantités d'argent „qu'ils avaient acheté à 1 1/2 d. par once au-dessus de la valeur, ce qui a encouragé la fonte de beaucoup de vaisselle et de monnaie.“ Une commission établie à cet effet reconnaissait la justesse de cette prétention, car en France, où momentanément le numéraire était devenu rare, la valeur de la monnaie avait été relevée de 10 0/0. La fonte de 1000 £ de monnaie pour l'exportation donnait un bénéfice de 25 £ en argent, qui était frappé à la Monnaie sur le pied de 5 sh. 2 d. par once, tandis que pour l'exportation il se vendait à 5 sh. 3 1/2 d. On estimait la sortie totale de l'or entre août 1689 et novembre 1690 à 140 000 onces.

Les procédés continuelles de trébuchage, de rognage et de contrefaçon avaient abouti à une dépréciation sans exemple de ce qui restait du monnayage. Une grande partie de la monnaie circulante consistait en pièces de fer, de cuivre ou de bronze plaqués et les pièces de bon argent valaient intrinsèquement à peine la moitié de la valeur à laquelle elles circulaient. Cet exposé fut grandement prouvé par les calculs faits lors de la refonte, cinq ans plus tard. Nous apprenons des rapports de la Monnaie qu'un lot moyen de 5 sacs et demi, contenant 57 200 £ de monnaies retirées, qui auraient dû peser 221 418 onces 16 dwt 8 grs, se trouva peser seulement 113171 onces 5 dwt. La dépréciation totale en poids est donc de 47 3/4 0/0. Après de longues délibérations, une série subséquente de lois paraissaient (1695), qui avaient pour point de départ les plaintes des marchands qui représentaient les inconvénients résultant des variations du prix de l'or.

En vertu de ces lois, le prix de la guinée fut réduit graduellement de 30 sh. à 28, 26 sh. et finalement à 22 sh. avant le 10 avril 1696. Ce grand plan de refonte ne fut achevé complètement qu'en 1699. Suivant les comptes de la Monnaie, il fut frappé pour 6 882 908 £ 19 sh. en argent. Le retrait de la monnaie usée et rognée causa une perte de 2 millions de livres sterling environ. Le coût de l'opération, frais et pertes, fut estimé à 2700000 £. Toutes les

pièces refondues étaient de la frappe entre 1560 et 1660. Rappelons ici que cette grande refonte, insuffisamment préparée telle qu'elle était par le Gouvernement, finit par devenir une véritable crise monétaire. Le public qui avait remis l'échange des pièces rognées jusqu'au dernier moment, ainsi qu'il est d'ailleurs de règle, se présenta enfin si brusquement à la Caisse publique que le stock de numéraire neuf ne suffisait pas à l'échange. Comme les vieilles monnaies étaient défendues dans la circulation, la disette de numéraire devint si grande que l'échange en nature était une chose générale. Les riches payaient en billets portant leur signature ; ces billets furent volontiers acceptés dans le rayon. Cette situation critique fut encore agravie par le „run" à la Banque d'Angleterre, qui venait d'être fondée (4 mai 1696). Les orfèvres, voyant un concurrent dans la nouvelle banque, achetèrent une grande quantité de ses billets et les présentèrent à la fois ledit jour. La Banque ne pouvait naturellement pas faire face à ses engagements et ses billets perdaient beaucoup de crédit, ce qui agravit la disette mentionnée. Dans ce danger, *Montague* créa ses billets de trésor en appoints de 5 à 100 £. La Monnaie qui entretemps avait été placée sous la direction de Newton, reçut de nouvelles presses qui lui permettaient de frapper près de 120 000 £ par semaine, et la circulation normale ne tarda pas à être rétablie.

Le 22 septembre 1698, c'est-à-dire avant que cette grande opération de la refonte eût été terminée, la valeur de l'or sur le continent était près de 15 : 1. Le cours de la guinée à 22 sh. était donc trop élevé et une forte exportation d'argent devait avoir lieu. La valeur de la guinée fut ramenée à 21 sh. 6 d., comportant le rapport de 15 1/2. C'était une simple tarification declaratoire de la guinée, car la refonte du règne de Guillaume III s'accomplit sur le principe de la conservation du vieil étalon et ceci en face d'une progression clairement établie dans la valeur de l'argent.

Ce plan ne réussit donc que pour le moment, c'est-à-dire pour tant que ce rapport de 1698 était suffisamment au-dessus du rapport continental pour changer la direction du courant de l'or. Aussi, le paquebot de France arriva-t-il rarement sans apporter 10 000 £ d'or. En dedans de 6 mois, on en fabriqua 1 million de guinées. La circulation de l'or étranger devint si grande que le Conseil publia une procla-

mation, le 5 février 1701, limitant le cours du louis d'or français et de la pistole espagnole à 17 sh., une mesure qui fit aussitôt arriver ces pièces à la Monnaie, où l'on fabriqua 1 1/2 million. Mais on oublia totalement que cet afflux d'or était défavorable à l'argent, on entretenait plutôt l'idée que c'étaient des causes purement politiques qui dirigeaient l'or de la France vers l'Angleterre. En réalité, la raison que le prix de l'or comparé à l'argent était fixé trop haut en Angleterre, n'est venu à personne. L'argent anglais quittait le pays pour payer l'or qui arrivait. Aussi ce mouvement finissait-il par devenir trop nuisible.

En 1709, on trouva nécessaire de donner un grand encouragement à la frappe de l'argent, en offrant une prime sur chaque once de pièces étrangères qui serait apportée à la Monnaie. Cette prime était jusqu'à 2 1/2 d. par once. Une semblable mesure nous occupera dans l'histoire de la France encore.

En 1717, M. Aislabie prononça devant la Chambre un remarquable discours qui propose comme remède d'abaisser la valeur des espèces d'or. Il démontra qu'on gagnerait, par guinée 15 d. (5 0/0) dans l'exportation de l'argent contre de l'or. George I[er] accéda immédiatement à la demande de la Chambre, en abaissant la guinée à 21 sh. (22 déc. 1717).

Ce fait avait déjà été prononcé par Sir *Isaac Newton* deux mois avant. Le document y relatif mérite bien notre attention pour que nous n'en citions quelques passages. „L'or en Espagne et au Portugal, dit-il, vaut 16 fois plus que l'argent. A ce prix, la guinée vaut 21 sh. 1 d. net. Ce prix élevé fait rester l'or dans le pays et emporte l'argent espagnol à travers l'Europe. Aussi chez eux font-ils leurs paiements en or, et ils ne veulent pas donner de l'argent sans prime. A l'arrivée des navires chargés d'argent, la prime disparaît ou devient faible ; mais au fur et à mesure que l'argent s'en va, cette prime augmente et est d'ordinaire de 6 0/0. En France, où le rapport est de 15, la guinée valait 20 sh. 8 1/2 d. En Hollande elle valait 20 sh. 7 1/2 d., en Italie, Allemagne, Pologne, Danemark et Suède, 20 sh. 7 d. à 20 sh. 4 d. En Chine, au Japon, la livre de poids d'or vaut seulement 9 à 10 livres d'argent ; dans l'Inde, elle peut valoir 12 livres ; le bas prix de l'or de ces pays emporte donc l'argent de toute l'Europe. Si l'or était abaissé de façon que ce métal eût le même rapport en Angleterre

que dans le reste de l'Europe, il n'y aurait plus aucune tentation d'exporter de l'argent plutôt que de l'or ; pour arriver à ce but, il suffirait d'enlever 10 ou 12 d. à la valeur de la guinée.“ Newton constate encore que depuis 1702 jusqu'en novembre 1717, la frappe de l'or à la Monnaie s' élevait à £ 7 127 835, tandis que celle de l'argent n'était que de £ 223 280, dont £ 143 086 avaient été apportées à la Monnaie en réponse à la prime offerte. En 1717, la Compagnie des Indes Orientales avait exporté près de 3 millions d'onces d'argent.

La proclamation susdite du 22 déc. 1717 fut contrecarrée pour quelque temps par une thésaurisation spéculative de l'argent en vue d'un abaissement ultérieur des espèces d'or. Pour enlever le terrain à cette spéculation, les Chambres déclarèrent en janvier 1718 qu'aucun changement dans le rapport aura lieu. Le prix de 21 sh. comportait au rapport de $15^{143}/_{682}$, en Hollande le rapport était de 15. Les pièces anglaises, étant défectueuses en poids de 6 à 11 0/0 comme on a constaté vingt ans après, restaient ainsi dans le pays.

Entretemps une crise commerciale, semblable à celle en France sous Law, éclata en Angleterre. Malgré qu'elle eût moins le caractère d'une crise monétaire, elle affectait pourtant la circulation du pays à un haut dégré.

En 1711, la dette publique était plus grande que jamais en suite des guerres en Espagne et en France. Le ministre Comte d'*Oxford* devait donc chercher un moyen de tranquilliser les esprits des capitalistes en créant une nouvelle société commerciale „pour ranimer et organiser le commerce avec les pays des Mers du Midi.“ Les bénéfices devraient servir au paiement des intérêts de ladite dette, qui, au taux de 6 0/0, exigeait un capital annuel de £ 568 280. La „Société“ était pourvue des plus grands pouvoirs imaginables : privilège unique de faire le commerce avec et entre ces pays, pouvoirs législatifs et pénaux dans ces pays, propriété exclusive des îles et des villes qu'elle y découvrirait, permission de lever des troupes pour y faire la guerre. Il ne doit donc pas surprendre si, après la constitution de la Société, les actions commencent à hausser sans cesse. En 1713, elle obtint du Gouvernement espagnol le privilège exclusif de faire le traffic en esclaves aux possessions espagnoles en Amérique, &c. Le capital social était, en 1715, de 10 mill. de livr. sterl. En 1718, la Société éprouvait de grandes pertes en suite de nouvelles hostilités avec l'Es-

pagne. L'année suivante, elle augmente son capital de 1 3/4 millions pour faire un emprunt à l'État. Vient maintenant un temps de spéculation qui ne cède en véhémence à aucune autre : la nation entière rêvait de projets et d'entreprises à accomplir. On quittait bientôt la solide base d'un commerce réel pour faire place à un jeu purement spéculatif. La Société entreprit ensuite de régler les dettes totales de l'État par des opérations financières des plus fictives : émission suivait émission ; les cours toujours en hausse, soit en suite de la manie générale, soit par les opérations de l'agiotage. En 1720, les actions avaient atteint le cours de 1050. Les prix de toutes les marchandises haussèrent à l'incroyable ; un gigot de gibier, p. e., coûtait 5 guinées. La fin de ces jours, comme toujours, était bien triste.

En 1760, la monnaie d'argent était dans un état des plus mauvais : les shillings et les sixpence avaient perdu toute trace d'une empreinte ; les couronnes et les demi-couronnes étaient disparues (sur £ 1.5 et 2.3 mill. de frappe depuis 1705). Dès 1763, on remarqua une hausse dans l'or à travers toute l'Europe ; le rapport continental avait dépassé celui d'Angleterre. L'argent coûtait sur le marché libre 5 sh. 2 d. par once, taxe de la Monnaie anglaise. Ce prix, en vue des pièces très imparfaites d'argent et de bas aloi, agit maintenant nuisible sur l'or.

En 1771, on enrégistre déjà quelques exportations d'or pour la Hollande ; on se plaignait même de la rareté des pièces d'or. Arrivées en Hollande, les pièces d'or furent limées et renvoyées pour être mises en circulation de nouveau. C'était purement une action bimétallique ; sous ce point de vue, nous reviendrons donc plus tard à cette question

En 1774, Lord *Liverpool* proposa le remède que voici : „qu'on retirât toutes les pièces d'or défectueuses pour être refondues et qu'à l'avenir la circulation en fût réglée par le poids aussi bien que par la taille et que les différentes pièces ne conservassent le cours légal que pour tant qu'elles ne seraient pas tombées au-dessous d'un minimum de poids.“

Cette proposition fut votée le 10 mai 1774 par la Chambre qui ajoutait même que „tant que les pièces d'or, si différentes en poids sont admises à circuler sous la même dénomination, aux mêmes taux et valeur, de grandes quantités de pièces nouvelles et intactes continueront à être exportées

et fondues.“ Attendu que beaucoup de vieille monnaie d'argent qui, bien au-dessous de l'étalon de la Monnaie en poids, a été importée dans le pays, un Acte royal déclara la prohibition de cette monnaie légère.

Il fut ordonné de plus qu'aucun paiement en monnaie d'argent ne doit être admis au-delà de 25 £ dont la plus-importance est effectuée au taux de 5 sh. 2 d. par once d'argent.

L'importance de ce décret est vitale : il disposait que les pièces d'argent au-dessous du poids droit ne seraient monnaie légale que jusqu'à concurrence de 25 £ de capital.

C'est un grand pas en avant dans la notion d'une monnaie légale ; on commençait donc à comprendre dans toute sa perversité le cauchemar du système du Moyen-âge.

En 1799, cette loi fut rendue perpétuelle et, par cela, l'élément de la construction de la monnaie anglaise était établie une fois pour toutes.

La refonte était achevée totalement en 1778, et avait coûté £ 517 320 à l'État.

A partir de 1774, une grande faveur pour l'or prédominait. Pour la réforme de la monnaie d'argent en elle-même, aucune mesure ne fut prise en dehors de l'interdiction d'importer des pièces légères. L'argent, ne causant plus d'embarras international, continua à être négligé. En 1787, on constata expérimentalement la dépréciation des pièces d'argent : on en trouva de défectueuses pour 9 0/0 parmi les demi-couronnes, pour 24 0/0 parmi les shillings, 38 0/0 parmi les sixpence.

En 1792, l'émission des assignats en France causa une exportation d'argent évaluée à 3 millions d'onces environ. Cinq ans plus tard, une tentative fut faite de suppléer à cette disette de pièces d'argent par l'émission de dollars espagnols contremarqués avec le poinçon de la tête du roi.

Peu de mois avant, la Banque d'Angleterre avait suspendu ses paiements en espèces.

Le 21 juin 1798, la frappe de l'argent fut aussi suspendue. Cette mesure ressort comme une simple précaution provisoire par suite du prix peu élevé des lingots d'argent ce qui faisait croire que de grandes quantités d'argent pourraient être importées. Cela montre distinctement l'intention d'introduire l'étalon unique d'or dessiné par Lord (Charles) Liverpool dès 1773. Il est vrai qu'il n'y avait encore aucune restriction sur le pouvoir libératoire de l'argent, mais on ne voulait point substituer l'or pour l'argent.

Revenant à la suspension des paiements de la Banque, elle était plutôt dictée par les guerres continentales qui nécessitaient des remises de fonds, que par quelque événement de la politique purement monétaire. Le pouvoir libératoire illimité de l'argent n'y avait rien à faire.

Le „run" général qui eut lieu sur les banques provinciales et ensuite sur celles de Londres, en 1797, n'y a pas non plus à faire, car tout cela avait été éprouvé, en 1792 et 1793, avec autant de vivacité, et, suivant la déclaration expresse du *Bullion Report*, même dans les années 1796 et 1797, lorsque les banquiers de province faisaient de fortes demandes en vue d'accroître leurs resources, le prix commercial de l'or ne s'éleva jamais au-dessus du prix de la Monnaie. Ces événements étaient simplement une phase des épreuves intérieures du pays et ils n'avaient aucune relation avec une sortie internationale d'or produite par l'élévation du rapport survenue définitivement en 1794.

Cette soi-disante *Bank Restriction* ne fournit donc aucun argument pour éclairer la question du bimétallisme. Bien plus, l'action bimétallique, consistant à substituer un métal à l'autre et non pas à ajouter l'un à l'autre, aurait approvisionné l'Angleterre d'un montant d'argent; or cela aurait augmenté la réserve métallique et non pas imposé ladite suspension.

Enfin il y a encore un autre fait qui parle en faveur de notre argumentation, c'est que les années de la suspension des paiements en espèces jusqu'à la loi monétaire de 1816, ont vu l'exportation d'argent à peu près la plus considérable que l'Angleterre ait jamais éprouvée. On indique les exportations d'argent par 10, celles de l'or par 2 mill. entre 1801 et 1810. Cette forte exportation d'argent causa même au pays de grands embarras. Dans presque toute ville, les commerçants et industriels émirent de la monnaie fiduciaire de leur propre fabrication. On faisait usage de toutes les formes imaginables de succédanés de la monnaie, afin de soulager les besoins de la situation créée par l'absence de monnaie d'argent.

L'explication de ce phénomène est simple : le papier-monnaie émis, ayant chassé l'or de la circulation, en vertu d'une loi qui est simplement une autre forme de la loi bimétallique, avait laissé seulement l'argent disponible comme remise sur le continent pour les emprunts et les dépenses de la guerre.

En 1816, la loi prescrit la frappe de l'argent 11.2 dwt à la taille de 66 par livre en couronnes, demi-couronnes, shillings, sixpence et pièces d'une dénomination inférieure. Pour l'importateur d'argent et le public, il est émis sur le pied de 62 shillings par livre anglaise. Cette loi, enfin, déclare l'or comme unique mesure de valeur, „attendu qu'il résultait toujours de grands inconvénients de ce que les deux métaux ont été concurremment employés comme mesure de valeur." Le pouvoir limité à l'argent est de 40 sh.

Ce sont les lettres nues de la loi, mais pour savoir apprécier leur importance ici, nous devons faire un autre pas en arrière. En effet, nulle loi ne peut se vanter d'avoir accompli davantage. Elle est la borne d'une nouvelle époque : pendant trois siècles le stock des métaux précieux avait augmenté sans atteindre cependant des dimensions qui admirent une élimination d'un d'eux pour le rôle monétaire, si grands que les inconvénients eussent été qui résultaient de ce qu'on devait ou croyait devoir souder ces deux métaux ensemble.

Les inconvénients se présentant du système bimétallique avaient depuis longtemps élevé une littérature, parmi laquelle le „Traité sur les monnaies" de Lord *Charles Liverpool* soutenait fort le monométallisme en 1805 déjà.
(C'est son fils, Lord *Robert*, qui soutint le bill monométallique en 1816.)
L'auteur, Charles Liverpool, expose comme suit la situation monétaire du royaume :

La circulation d'or est bonne depuis les mesures prises, sur son initiative en 1774 : réfection, aux frais du Trésor, des pièces d'or frappées ; établissement d'un minimum de poids courant. Depuis lors, le trébuchage et l'exportation des pièces lourdes ont cessé. La circulation d'argent est restée très défectueuse. Le tarif de la Monnaie assignant à l'argent une valeur inférieure à son cours marchand, ce métal n'est plus apporté à la frappe : les pièces de bon poids, dépréciées dans l'intérieur du royaume par rapport à l'or, sont exportées ; celles-là seules restent dont le poids est réduit par le frai ou la fraude. — Quelles mesures convient-il de prendre ? Avant tout, il faut bien voir qu'une législation qui autorise la frappe illimitée et sans frais des métaux monétaires et qui fixe un rapport de valeur entre eux, a pour conséquence nécessaire l'exportation du métal déprécié légalement. La question se pose donc comme suit : ne faut-il pas donner pour base au système monétaire une monnaie faite d'un seul métal, les pièces faites d'autres métaux étant réduites au rôle de monnaie d'appoint ? Une question subsidaire se pose ensuite ; de quel métal doit être faite la monnaie principale, la monnaie étalon ? — Lord Liverpool résout la première question par l'affirmative. Il invoque l'au-

torité de sir William Petty, de Locke, de Harris, l'exemple des banquiers de Venise, de Gênes, &c., qui avaient pris un seul métal pour en faire leur monnaie de compte. — Quant au choix du métal unique, il se prononce en faveur de l'or. Il établit d'abord, contrairement à l'opinion de Locke et de Harris, qu'il contredit sur ce point spécial, que légalement l'or a été la monnaie de l'Angleterre aussi bien que l'argent, qu'il a eu force libératoire comme ce dernier et depuis 1774 il a seul force libératoire, la force libératoire de l'argent étant limitée à 25 shillings. Il montre ensuite que suivant les variations de leurs valeurs relatives, l'un et l'autre ont été alternativement exportés, de sorte que chacun de ces deux métaux restant à son tour en Angleterre y a joué alternativement le rôle d'étalon, et qu'à l'époque où il écrit, c'est l'or qui est en fait investi de cette fonction, ce qui est d'ailleurs prouvé par le cours des changes étrangers. Il ajoute que l'or a une valeur plus stable que l'argent et est en conséquence plus propre à servir d'étalon : pour le prouver il compare les variations que les matières d'or et d'argent avaient éprouvées dans leurs prix en monnaie courante. L'argent est mauvais, comme l'a remarqué Michel Chevalier ; la monnaie courante étant de l'or ou du papier convertible en or, il est clair que les variations exprimées en cette monnaie devaient être plus fortes pour l'argent que pour l'or.

Lord Liverpool recommandait, en s'appuyant sur ces différentes considérations :

1° de reconnaître définitivement à l'or la qualité d'étalon

2° de prélever un droit de fabrication sur l'argent, de façon à réduire sa valeur nominale et d'en empêcher l'exportation.

On voit donc que les conseils de Lord Liverpool ont été écoutés, et la loi du 22 avril 1814 s'en est directement inspirée en établissant en principe l'or seul comme étalon. Ladite loi de 1816 enfin en est le règlement définitif. Mais notons un singulier contraste dans cet acte : il était intitulé *Silver coinage bill* (loi relative à la monnaie d'argent) ! Cela s'explique comme suit :

On était alors sous le régime du papier à cours forcé, et la Banque d'Angleterre n'avait aucune envie d'en sortir. On insérait bien dans le bill une clause stipulant que, plus tard, l'or serait „legal tender," à l'exclusion de l'argent, mais en attendant on demandait à frapper de l'argent contenant non pas 15 fois 1/2, le fin de la monnaie d'or comme en France, mais seulement 14 ; cela signifiait un bénéfice pour le gouvernement de 6 0/0. On disait bien que personne ne serait tenu d'en recevoir à la fois pour plus de 2 £, mais on fixait aucune limite à l'émission. Ce fut donc un étalon d'or véritable, mais encore à base brouillée

Le bill passa à la troisième lecture des Lords, (21 juin 1816), mais non pas sans opposition. Quand un bill est définitivement voté, tout Lord a le droit de déposer dans

les 48 heures une protestation. On use rarement de ce privilège ; mais le comte *Lauderdale* en usa, et voici ce qu'il disait contre le bill monétaire :

1º Parce que le bill repose sur des principes erronés. Faire de l'or la seule monnaie légale, c'est aller contre l'opinion de William Petty (1682), de Locke (1695), de Joseph Harris (1758) et contre l'opinion de presque toutes les autorités respectables.

2º Parce qu'on n'a fourni aucune raison plausible pour cette préférence donnée à l'or. On a bien dit que l'or ayant au poids plus de valeur que l'argent, doit être la monnaie des pays riches, et l'argent la monnaie des pays pauvres. Mais cet argument est aussi absurde que si l'on disait qu'à proportion que nos manufactures d'étoffes augmentent, il faudrait augmenter la longueur de notre yard. On a bien dit que l'or est moins sujet à varier de prix que l'argent, mais ce n'est qu'une apparence : l'or varie vis-à-vis de l'argent tout autant que l'argent vis-à-vis de l'or ; on le voit en France. On a bien dit que la circulation de l'or a prévalu en Angleterre depuis un siècle, et que c'est là une preuve que nous avons une inclination naturelle pour l'or ; mais cet argument est ridicule : les hommes n'ont d'inclination ni pour l'or ni pour l'argent, ce qu'ils préfèrent c'est leur intérêt. Newton l'avait bien dit ; il ne restera dans le pays que le métal surévalué par la loi ou par les receveurs de taxes. C'est uniquement pour cela qu'on est resté sans numéraire d'argent.

3º Parce qu'il y a de grands avantages à avoir de la monnaie d' argent ; a) l'argent étant plus dur est moins sujet que l'or aux pertes qui résultent du frottement ; b) la tentative de rogner la monnaie est moins grande avec l'argent qu'avec l'or, car pour obtenir un égal résultat, il suffit de rogner un nombre bien moindre de pièces d'or que de pièces d'argent ; c) en établissant une circulation d'argent, on aurait une circulation dont la valeur est droite dans toutes les pièces grosses ou petites, tandis qu'en prenant l'or pour unique monnaie légale, on est amené à frapper comme monnaie divisionnaire des pièces d'argent dont la valeur réelle est inférieure à la valeur légale qu'on donne ; d) l'argent est monnaie chez toutes les nations ; si nous n'avons que monnaie d'or, nous aurons de grandes difficultés et de grandes pertes dans le change avec l'étranger.

4º Parce que l'émission de tout cet argent à valeur légale exagérée aura pour effet de faire sortir autant d'or d'Angleterre au moment où l'on reprendra les payments en espèces. Il vaudrait mieux s'occuper avant tout de restreindre la circulation du papier-monnaie à cours forcé.

L'auteur de cette protestation, Lord Lauderdale, était un monométalliste-argent. Peut-être a-t-il exagéré les termes de cette loi de 1816 qui n'a pas été une déclaration philosophique ou théorique de monométallisme telle qu'on aurait pu l'attendre si Lord Liverpool avait encore vécu pour la dicter, mais une mesure pour la protection de l'argent et s'applicant presque entièrement à celui-ci : „Attendu que les pièces d'argent du royaume ont, par un long usage et d'autres circonstances, grandement diminué en nombre, et ont été détériorées en valeur au point de ne point suffire pour les paiements nécessaires dans les transactions de détail, et

qui sont inférieures à la valeur des pièces d'or courantes, et que, par cette raison, une grande quantité de monnaie d'argent légère, contrefaite et de frappe étrangère a été introduite dans la circulation du royaume, et que les maux qui en résultent peuvent être guéris seulement par une frappe nouvelle de monnaie d'argent . . . "

Revenant à la situation monétaire de l'Angleterre et aux guerres continentales, il est intéressant de suivre les efforts dont ce pays était capable. Malgré les 52 milliards de francs relevés en forme d'impôts ou autres uniquement à ce but, dans une période de 22 années, la richesse nationale allait en augmentant. Les emprunts totaux du gouvernement montaient à 396 350 000 £ et l'émission totale en papier-monnaie à 173 029 000 £ de 1793 à 1815 ; cette dette nécessitait un capital annuel de 32 millions de £ d'intérêts.

Le papier-monnaie qui, pendant la guerre, perdait jusqu'à 27 0/0 de sa valeur nominale, circulait bientôt après la bataille de Waterloo au pair. Les paiements en espèces ne furent repris qu'en 1821, après que Robert Peel s'était rallié aux doctrines du *Bullion Report* de 1810. La Monnaie de Londres frappait de 1816 à 1827 pour 40 750 000 £ d'or et pour 9 000 000 £ d'argent ; soit 30 000 kg d'or moyennant par an sur 14 000 kg de production. Il est calculé que les Anglais prêtèrent 80 000 000 £ à des gouvernements étrangers dans la même période. La blocade continentale manqua totalement son but : elle leur dictait de chercher des débouchés dans les pays d'outre-mer.

Au printemps de 1824, beaucoup d'or fut exporté pour l'Amérique du Sud en contrevaleur d'emprunts faits à Londres. La Banque d'Angleterre devait ainsi augmenter sa circulation fiduciaire ce qui donna bientôt cause à une exportation générale d'or. On indique ces sommes exportées en 1825 par 250 000 000 francs. Dans cette situation la Banque commit l'erreur de baisser son taux d'escompte ; cela fit exporter l'or encore davantage, malgré qu'il y eût abondance d'argent sur le marché pour cause de la grande circulation de billets de banque. L'industrie prit un essor inouï, mais en même temps il s'y mit l'esprit spéculateur. La Banque ne sortait pas encore de son attitude et continuait à escompter tout papier présenté. En décembre 1825 enfin la Banque croyait devoir limiter sa circulation par la restriction de son portefeuille, mais cela venait trop tard. La crise qui suivait ne pouvait être terminée que par le rachat d'or à l'étranger par la Banque.

Statistique de la Monnaie

et

Mouvement des métaux précieux.

En milliers de livres sterl.

Année	Frappes d'Or.	Frappes d'Argent.
1816	—	18052
7	42753	24363
8	28624	5712
9	36	12673
1820	9495	8477
1	95207	4337
2	53568	314
3	7597	2846
4	40650	2821
5	45809	4175
6	58964	6086
7	25126	330
8	10085	163
9	24468	1083
1830	23879	02
1	5985	337
2	37371	01
3	12253	02
4	669	4328
5	11097	1466
6	17878	4978
7	12531	814
8	28553	1740
9	5043	3907
1840	—	2129
1	3785	896
2	59770	1928
3	66078	2396
4	35639	6106
5	42446	6477
6	43349	5695
7	51584	1257
8	24520	354
9	21780	1196
1850	14918	1291
1	44004	879
2	87423	1896
3	119524	7015
4	85261	1570

Suite à la page proch.

Statistique de l'or.

En milliers de livres sterling.

ANNÉE	Frappes	Solde-Import.	Import.	Export.
1855	9008$_{7}$	5416	17263	11847
6	6002$_{1}$	6802	18840	12038
7	486$_{0}$	4323	19385	15062
8	1231$_{0}$	10226	22793	12567
9	2649$_{5}$	4217	22298	18081
1860	3121$_{7}$	—3057	12585	15642
1	8190$_{2}$	926	12164	11238
2	7836$_{4}$	3892	19904	16012
3	6607$_{5}$	3840	19143	15303
4	9535$_{6}$	3621	16901	13280
5	2367$_{6}$	5993	14486	8493
6	5076$_{7}$	10768	23510	12742
7	496$_{4}$	7911	15800	7889
8	1653$_{4}$	4428	17136	12708
9	7372$_{2}$	5297	13771	8474
1870	2313$_{4}$	8793	18807	10014
1	9919$_{7}$	1921	21619	20698
2	15261$_{4}$	—1279	18469	19749
3	3384$_{6}$	1540	20611	19071
4	1461$_{6}$	7439	18081	10642
5	243$_{3}$	4493	23141	18648
6	4696$_{6}$	6960	23476	16516
7	981$_{5}$	—4919	15442	20374
8	2265$_{1}$	5903	20871	14969
9	35$_{1}$	—4210	13369	17579
1880	4150$_{1}$	—2374	9453	11829
1	—	—5536	9963	15499
2	—	2353	14377	12024
3	1403$_{7}$	664	7756	7091
4	2324$_{0}$	—1268	10744	12013
5	2973$_{5}$	1446	13377	11931
6	—	—391	13392	13784
7	1908$_{7}$	632	9955	9324
8	2277$_{4}$	843	15788	14944
9	7257$_{5}$	3459	17914	14455
1890	7662$_{9}$	9261	23568	14306
1	6869$_{1}$	6108	30276	24168
2	13945$_{0}$	6751	21583	14832
3	9318$_{0}$	5332	24834	19502
4	5678$_{0}$	11925	27572	15648
5	3810$_{6}$	14737	36006	21269
6	3808$_{9}$	—5541	24589	30130

Statistique de l'argent.

En milliers de livres sterling.

ANNÉE	Frappes	Solde-Import.	Import.	Export.
1855	195$_5$	—1341	5640	6981
6	462$_5$	—5513	7300	12813
7	373$_2$	—11905	6600	18505
8	445$_9$	—362	6700	7062
9	647$_1$	—2836	14772	17608
1860	218$_4$	501	10394	9893
1	209$_5$	—2990	6583	9573
2	148$_5$	—1561	11753	13314
3	161$_2$	—353	10888	11241
4	535$_2$	974	10827	9853
5	501$_7$	378	6977	6599
6	493$_4$	1880	10777	8897
7	193$_8$	1586	8021	6435
8	301$_4$	204	7716	7512
9	76$_4$	—1174	6730	7904
1870	336$_8$	1743	10649	8906
1	701$_5$	3460	16522	13062
2	1243$_8$	552	11139	10587
3	0$_7$	3160	12988	9828
4	890$_6$	86	12298	12212
5	594$_0$	1144	10124	8980
6	222$_4$	630	13578	12948
7	420$_9$	2274	21711	19437
8	614$_0$	—166	11552	11718
9	549$_1$	—219	10787	11006
1880	761$_5$	—262	6799	7061
1	997$_1$	—103	6901	7004
2	209$_9$	277	9243	8965
3	1274$_3$	145	9468	9323
4	658$_5$	—353	9633	9986
5	720$_9$	—419	9434	9852
6	417$_4$	248	7472	7224
7	861$_5$	12	7819	7807
8	755$_1$	—1401	6214	7615
9	2215$_7$	—1481	9185	10666
1890	1708$_4$	—478	10386	10863
1	1049$_1$	—3745	9316	13061
2	773$_4$	—3332	10746	14079
3	1089$_7$	—1676	11913	13590
4	942$_9$	—1160	11005	12165
5	1196$_2$	302	10670	10367
6	1235$_2$			

D'après M. de Foville, Rapport 1897.

ANNÉE	Frappes	Solde-Import.	Import.	Export.
1891		—273	13082	13355
2		—673	13779	14452
3		965	14983	14018
4		915	13445	12530
5		1689	12417	10728
6		383	15626	15243

Statistique australienne.

En milliers de livres sterl.

Année	Frappes d'Or.	Export. pour les pays non-australiens.
1855	512$_{5}$	11067
6	1220$_{0}$	12545
7	767$_{5}$	11330
8	1343$_{0}$	11420
9	1221$_{0}$	11641
1860	1651$_{5}$	10187
1	1719$_{2}$	10917
2	2477$_{5}$	10456
3	1534$_{7}$	11469
4	2698$_{5}$	9026
5	2271$_{5}$	9534
6	2911$_{0}$	9618
7	2401$_{0}$	8798
8	2319$_{0}$	9351
9	1279$_{0}$	10383
1870	1220$_{0}$	8238
1	2814$_{0}$	7605
2	2741$_{0}$	7597
3	2312$_{5}$	9252
4	3398$_{0}$	7524
5	4010$_{0}$	6868
6	3767$_{0}$	5599
7	3117$_{0}$	7506
8	3493$_{0}$	5865
9	4153$_{0}$	2711
1880	4551$_{8}$	4533
1	3736$_{8}$	6784
2	3843$_{0}$	5534
3	3268$_{0}$	5089
4	4561$_{0}$	1178
5	4458$_{0}$	5263
6	4625$_{2}$	3376
7	4953$_{2}$	1902
8	5013$_{4}$	5359
9	6026$_{0}$	5306
1890	5924$_{0}$	4794
1	5423$_{0}$	5954
2	6326$_{0}$	
3	6588$_{0}$	
4	7235$_{0}$	
5	ca. 7000	
6	7110$_{4}$	

Les Hôtels de monnaies se trouvent à Sydney et à Melbourne ; le premier est ouvert depuis 1855, le dernier depuis 1872. L'un et l'autre ne frappent que de l'or : ils sont de simples succursales de celui de Londres. La monnaie divisionnaire est expédiée en Australie par le Gouvernement anglais, qui a soin d'échanger les pièces usées.

Les pièces d'or australiennes circulent librement en Angleterre. La

Banque d'Angleterre en a reçu directement 50 millions de livres sterl. dans la période de 1874 à 1894, soit 2382600 environ moyennant par an, soit 50 % des frappes totales, ou 52 % desdites exportations.

La monnaie de bronze.

Depuis le grand remonnayage de 1860 on a frappé les quantitées que voici: [En milliers de livr. sterl.]

1860—1870	1045_4	ou	95	moyennant.
1871—1880	430_2	„	43	—
1881—1890	535_6	„	53_5	—
1891—1895	265_1	„	53	—
1896	123_5			
1897	107_2			
Total:	2507_2			

Réfection et Retrait des monnaies.

Voyez vol. I, page 122.

(En milliers de kilos.)

Années	Or	Argent
1842-1844	11137	—
1845	3000	—
1846-1882	20357	—
1881	—	382
2	—	92
3	3446	383
4	973	208
5	1250	284
6	—	185
7	2301	354
8	1668	236
9	603	232
1890	3248	297
1	435	203
2	17368	227
3	6300	294
4	3600	391
5	2400	444
6	2400	226
7	2749	379

Le marché de Londres jouant le rôle de distributeur en métaux précieux, nous en faisons suivre les principales directions :

Soldes du mouvement international de l'argent.

(En milliers de Livr. sterl.)

Années	Allemagne	Hollande	Belgique	France	Espagne	Indes	Chine	États-Unis	Mexique Ind.Occ. AmérSud.	Reste des pays
		—				—	—			
1874	2235	56	—372	—149	—1882	289	—347	3451	3932	—7131
5	1051	183	—107	—1057	—1678	3109	750	3092	3363	523
6	5173	73	—154	—492	— 170	8008	1235	2259	3079	251
7	13683	46	52	755	—1547	14242	2047	2318	3353	3
8	2526	71	—	—450	— 650	4083	1619	533	3520	126
9	—939	126	27	1625	— 151	5920	179	1981	3581	— 117
1880	—59	263	—7	1895	23	4128	1102	1165	2382	— 169
1	—543	184	35	755	— 315	3267	950	2567	1966	— 166
2	408	154	10	2293	—1138	5912	402	1893	3309	— 30
3	6	88	27	1881	—1150	6028	860	2755	3788	— 137
4	348	29	57	1095	— 379	7538	761	2621	4397	— 163
5	378	84	72	235	— 193	7027	375	2799	3689	89
6	403	26	52	167	— 113	4812	427	1695	3430	— 121
7	464	4	101	767	— 6	5065	332	2178	3268	—1360
8	66	10	75	295	66	5346	150	2351	2256	—1008
9	218	3	126	2155	159	8171	405	3945	2138	—1642
1890	558	32	442	1563	— 280	7992	391	3429	2495	— 91
1	566	73	355	767	—3190	5406	279	3975	2056	—2515
2	460	100	535	1185	— 369	9350	80	5285	1527	—2426
3	—423	99	396	1013	61	8629	2335	7265	1743	— 669
4	—496	163	269	232	27	5900	3151	7245	1537	— 759
5	— 75	40	136	—845	26	4282	2019	8075	1281	—1954
6	—388	60	62	—1175	23	5086	710	10133	1608	— 119

1896 en outre : Égypte 115, Australie 130, Russie —3553, Portugal —320, Afrique occident. et du Sud —263, Japon —1029.

Pour établir la valeur en livres sterl. des quantités exportées et importées, les statistiques anglaises sont faites sur la base des prix suivants : Pièces anglaises entre 63 et 66 d.,

Pièces étrangères et lingots 30 d., env., en 1894, et 48d. en '90.

Soldes du mouvement international de l'or.

En milliers de livres sterl.

Année	Allemag.	Indes	Mexique Ind. occi. Amér.Sud	Brésil	Pays-Bas	Belgique	France	Afrique du Sud	Chine	Australie	États-Unis	Reste des pays
1874	— 47	238	1117	—129	— 467	—341	—4693	296	283	6721	4500	— 85
5	—6000	14	403	—720	—1060	—818	—3228	244	342	6620	7681	1012
6	—1519	1073	905	338	— 404	1921	—2762	50	808	4947	847	—1905
7	—7914	377	477	13	51	484	—5275	—418	187	6655	894	— 563
8	—3444	870	589	194	— 11	150	1309	—300	430	5671	38	— 209
9	—2833	1247	41	263	— 435	584	2210	—1698	809	3184	—6561	—1021
1880	90	— 865	—411	—487	181	537	1516	248	14	3602	—5457	—1343
1	— 168	— 961	—538	—200	764	356	1041	— 501	20	4470	—7364	—2428
2	— 547	—1241	— 17	— 13	616	444	—1458	68	— 4	2997	6008	—4500
3	— 32	— 743	—541	—144	292	447	1193	439	194	2256	— 928	—1768
4	— 217	—1377	—321	—293	—1128	778	1688	72	69	—211	2888	—3217
5	—2942	— 155	179	229	— 351	915	1668	543	1191	3737	610	—4179
6	— 595	251	—2801	256	— 734	414	169	76	1158	2586	26	—1168
7	—2599	— 717	1111	— 68	113	513	1897	— 484	1052	271	—1724	1268
8	— 967	— 372	—6334	—269	526	590	3105	— 573	1053	3945	2247	— 507
9	— 148	—1349	1975	—3271	2067	179	— 20	— 949	598	4168	2787	2579
1890	—1430	—2338	1243	1313	2858	659	4035	1127	260	2097	1583	—2145
1	—5857	— 711	82	1794	—1306	295	—3851	2490	1136	4280	4512	3242
2	—6220	2873	847	12	— 71	— 50	—2708	4300	2298	3156	918	1366
3	—5027	273	1486	251	—1150	762	904	5325	1445	1830	—1685	933
4	—4459	2953	497	—108	380	13	—5463	7129	2058	4853	2947	1140
5	—1382	581	—1766	—1676	565	1017	42	2734	1103	5865	7814	128
6	—5249	— 705	904	— 307	587	— 21	—1669	7183	1013	4606	—7357	—4639

France.

L'histoire monétaire de la France durant le quatorzième siècle ne montre aucun fait remarquable outre que la disette de petite monnaie d'argent se fit sentir constamment. Le rapport entre les deux métaux tombait graduellement : 12.61 en 1338, 11.11 en 1346, 12.0 en 1361 et 10.74 en 1380. Lorsqu'en 1420 les États Généraux se réunirent à Paris, l'état lamentable de la monnaie fut mis sous les yeux de l'Assemblée comme une matière de première importance. Après leur délibération, on fixa en 1421 l'*écu* d'or à la taille de 66 au marc, le *gros* d'argent à 86 1/4 ; cela portait le rapport à 10.29. Cette réforme eut le résultat voulu pour quelque temps.

Plus tard, et principalement dans la seconde moitié du XVe siècle, l'histoire monétaire de la France montre beaucoup d'analogie avec celle des Pays-Bas. Le Gouvernement essayant toujours de retenir la hausse dans les prix du marché libre fut contrecarré dans ses tarifs du taux des monnaies et finit toujours par être forcé de céder dans ces taux comme mesure de défence pour l'or. Cela ressort distinctement du tableau suivant :

Tarif de l'écu d'or.

Années	Prix du Marc d'or.	Titre en carats.	Taille au Marc.	Valeur en Sol et Den.
1446	88. 2.6	23 3/4	70 1/2	25.0
7	97.15.0	23 1/2	"	27.6
50	99. 5.0	23 1/8	"	"
6	100. 0.0	"	71	"
72	100. 0.0	"	"	28.4
3	110. 0.0	"	72	30.3
5	118.10.0	"	70	33.0
87	"	"	"	35.0
8	130. 3.4	"	"	36.3
1519	147. 0.0	22 7/8	71 1/2	40.0

L'afflux américain des métaux précieux ne se fit sentir qu'au temps de François Ier (1515). La valeur du marc d'or monta à 33 livres 4 sols 2 deniers; celle de l'argent à 1 livre 10 sols. L'or commençait à se déprécier et concurremment l'argent, comme métal sur-estimé, à disparaître de la circulation. Pour empêcher cette exportation on fixa, en 1519, l'écu comme mentionné ci-haut et en 1532 à 45 sols, sans mettre frein aux désordres dans la monnaie. Nous voyons donc en 1540 une nouvelle tarification de 54 sols l'écu au soleil, afin „d'égaliser davantage l'argent avec la valeur de l'or.“ Même disette de monnaie encore deux ans plus tard. En 1573, le rapport était encore de 11.77, mais déjà en 1577 l'écu avait monté à 65 sols, hausse qu'on attribuait „au caprice du peuple.“ La Cour des Monnaies s'adressa en 1575 comme suit au roi: „Entre nous, les Pays-Bas et l'Allemagne il y a cette différence que 6 écus au prix auquel on les expose ici, ne représentent que 5 dans lesdits pays, ce qui a amené une cherté soudaine des marchandises importées et ce qui a causé, en outre, que les marchands ont exporté les monnaies d'appoint pour s'épargner la perte à encourir en payant en écus ou en espèces étrangères d'or ou d'argent, où, aux prix actuels, il y aurait une perte de 15 ou 25 0/0. La cause de renchérissement des prix provient de la malice de ceux qui transforment en lingots nos meilleures monnaies, en vue de remplir le royaume avec d'autres monnaies moins bonnes. Le remède, c'est abaisser le tarif des monnaies. La circulation de toutes les pièces étrangères devrait être prohibée comme la cause principale de tous ces maux, car, bien qu'elles aient été évaluées par vos ordonnances en rapport avec le prix de l'écu, les gens les ont toujours augmentées plus qu'ils n'ont fait pour vos propres monnaies, si bien que l'écu, pour être d'accord, devrait passer pour 78 sols.“

Par la proclamation du 13 nov. 1577, la valeur du l'écu fut fixée par 60 sols, le compte par livre fut aboli et remplacé par celui des écus d'or, les paiements inférieurs à 1 écu devraient être réglés en monnaies d'appoint, enfin les monnaies étrangères furent interdites dans la circulation, à l'exception des ducats d'or d'Espagne et de Portugal.

Nous voyons donc cette réforme monétaire anticipe une telle qui a été accomplie en Angleterre seulement en 1774. „L'instinct du temps, dit *Shaw* dans son Histoire, avait trouvé sa voie pour comprendre le mal et saisir le remède. Le mal était dû à un système de double étalon mal réglé.“

Par malheur, l'ordonnance resta lettre morte : c'est qu'elle n'était pas du temps, et n'oublions pas, elle portait une faute capitale, qui était le prix fixé de 60 sols. Sur le marché libre, l'écu avançait jusqu'à 64 en 1594. La proclamation faite sur ces entrefaites, tendant à ramener l'écu à sa valeur prescrite, échoua et avec cela le système entier qui fut aboli en 1602 par ces raisons.

On revint encore une fois aux comptes des livres, l'écu fut tarifé à 65 sols et la circulation des monnaies étrangères permise. La hausse des prix se produisait également; cela ne devrait donc pas former de malheur — mais le législateur ne voyait que cet inconvénient. Pour lui, tous les maux, causant la sortie constante de ses monnaies, y aboutirent et ce fut si vrai qu'il était tout aveugle à ce phénomène d'alors qui consistait dans les différents rapports existant dans les différentes parties de l'Europe.

L'ordonnance de 1602 devrait ainsi ouvrir la voie à une catastrophe qui consistait dans une dépréciation incessante de l'écu d'or, ou, pour mieux nous exprimer, dans la baisse de l'écu comparée aux taux des monnaies étrangères. Comme toujours, on se plaignait de la libre circulation de ces dernières qui avaient chassé du pays les bonnes pièces d'écu. Après de longues délibérations, une proclamation de 1614 portait le prix de l'écu d'or à 75 sols. Le rapport entre les deux métaux fut ainsi modifié de 12.01 à 13.90.

Cet arrangement dura jusqu'en 1636, lorsque le rapport fut légèrement réduit à 13.61. Là-dessus le royaume risquait d'être entièrement dégarni de bonne monnaie et deux mois après le rapport fut soudainement porté à 15.36 (!) Comparé aux rapports existants dans les États voisins, ce rapport était trop magistral pour être sain dans l'état bimétallique, qui a ses lois à lui. Il commence une période d'échanges au sens inverse : ce fut maintenant l'argent qui était estimé trop bas, et comme tel, qui fut exporté. En 1640, toute bonne pièce était exportée : il ne restait que les pièces défectueuses.

Une refonte eut lieu, maintenant au rapport de 14.49. Les rapports des autres États s'établissaient en 1641 comme suit : Allemagne, Milan 12, Flandre 12.5, Angleterre 13.33; on décida donc d'adopter un rapport plus élevé que tous ceux-là, c'est de 13.5. La dépréciation des monnaies continua et en 1656, le rapport fut porté à 14 5/7 en altérant les monnaies d'or seulement. En 1686, le rapport fut fixé

à 15.5 (le louis d'or valait 11 livres 10 sols). Se montrant excessif, ce rapport fut abaissé à 15.25, c'e.-à-d. un louis d'or de 5 sols.

En 1689, hausse du louis d'or qui avançait à 11l. 12s., tandis que celui d'argent coûtait 3l. 2s. On décida une refonte générale. Cette fois-ci, le poids et l'alliage de la frappe antérieure furent exactement conservés, mais le louis d'or émis comme représentant de 12l. 10s., celui d'argent de 3l. 6s. En 1693 et 1703, deux refontes nouvelles ; dans la dernière, le louis d'or fut émis à 15l., celui d'argent à 4l. En 1709, ces pièces étaient tombées à 12l. 15s. et à 3l. 8s. respectivement. Au dépit de ces prix, leur valeur nominale fut portée arbitrairement à 20 et 5 l. Cette mesure était accompagnée de toutes les conséquences que la théorie pourrait y rattacher : détriment du commerce. En 1713, une réduction à 14 et 3l. 10s. devait avoir lieu. Mais le fameux financier John Law porta leur valeur à 20 et 5l. de nouveau en 1715, au moins les pièces neuves ; les anciennes furent tarifées à 16 et 4 respectivement.

Pour le système *Law*, voyez ci-après.

En 1720, on comptait quarante espèces de louis d'or et dix en argent. Afin de porter remède à cet état, on eut recours au célèbre édit de 1726, qui prescrivait la fabrication de 30 louis d'or au marc, ayant cours pour 20 livres, et de 8.3 louis d'argent au marc, ayant cours pour 5 livres. Le rapport était donc de 14 5/8. Une refonte totale fut ordonnée, mais le taux auquel la Monnaie devait recevoir les anciennes pièces ne représentait pas la valeur commerciale du moment : on refusait donc l'échange. Les prix de la Monnaie devaient être élevés de façon à constituer par moments une avance de 30 0/0. Malgré cela, toutes les anciennes ne furent pas présentées. En 1759, le roi fit porter sa vaisselle à la Monnaie. Cet exemple fut suivi par un grand nombre de particuliers qui furent payés sur le pied de 861 liv. 7 s. le marc d'or fin et 59 livr. 5 s. 10 deniers le marc d'argent fin. La totalité des versements reçus dans ces conditions s'éleva à 24 mill. dont le quart fut payé comptant. Les trois quarts restants furent mis à la disposition du Trésor royal qui délivrait des reconnaissances remboursables après la paix et productives jusque-là de 5 0/0 d'intérêts.

En 1771, un nouveau tarif fixa le prix des matières d'or au titre des louis à 709 livr., et celui des matières d'argent au titre des écus à 48 livr. 9 s.

En 1785, la base fixée pour le monnayage d'or en 1726, fut modifiée de nouveau, en tarifant le marc d'or fin reçu à la Monnaie par 828 l. 12s., représentant la valeur de 15 marcs 1/2 d'argent, au prix de 53 l. 9s. 2d. par marc. La raison de cette tarification fut la hausse constante de l'or et le rapport adopté dans d'autres pays „ce qui a fait naître la spéculation de vendre notre or à l'Étranger contre l'argent." Calonne, directeur de la Monnaie, estimait la circulation totale des louis d'or à 650 000 000 livr. sur 1 300 mil. monnayées depuis 1726. L'Espagne avait en ce moment le rapport de 16, tandis que sur le marché libre le rapport s'etablit seulement à 15.10 environ. La refonte de 1785 rapporta un bénéfice de 7.25 mill. de livr. au roi et 21.6 mill. au détenteurs des anciens louis d'or. Le nouveau rapport de 15.5 doit ainsi être regardé comme arbitraire et artificiel et c'est la raison pourquoi il fut tant critiqué dans un rapport fait en 1790 à l'Assemblée Nationale, rapport qui proposait l'étalon d'argent, en autorisant la circulation des monnaies d'or sur le pieds de 14 7/9. Calonne abolit pratiquement le seigneuriage en comptant le coût véritable de la refonte. Dans les termes de son célèbre édit, Calonne voulut que la stabilité soit donnée à l'argent comme monnaie principale, et qu'un rapport défini soit établi d'après lequel l'or pouvait circuler à côté de l'argent.

Ce sont là les points principaux et caractéristiques dudit édit qui a servi de modèle à la République 17 ans après laquelle, par ignorance, on regarde comme ayant créé le système du double étalon qui existait déjà bien avant la Révolution dont la loi du 7 germinal an XI a seulement réédité et perpétué cet édit de 1785.

Surviennent maintenant les temps orageux de la Révolution. Les Assignats (voy. tome I, p. 97) prirent la place des métaux précieux qui conséquemment disparaissent totalement. Il y eut une masse de monnaies d'un très bas titre. L'Assemblée Constituante en décréta la frappe jusqu'à concurrence de 15 mill. de livr. en pièces de 15 et de 30 sous d'argent.

Le décret du 16 vendémiaire an II (7 oct. 93) décida que l'unité monétaire serait le centième du kilogramme, appelé „*grave*," et que cette unité serait représentée :

a) par une pièce d'argent au titre de 900/1000 de fin et du poids de dix grammes, appelée „*républicaine*" ;

b) par une pièce d'or dite „*franc*," également du poids

de dix grammes et du même titre de 900/1000 de fin.

Ce décret restait une lettre morte. Deux ans plus tard, le franc fut définitivement adopté comme base du système français. On voit bien que l'ordre et les idées institués en 1785 ne furent pas touchés ; il était seulement créé une monnaie subsidaire d'or, devant peser dix grammes, au titre de 9/10, et porter en inscription, non pas la valeur, mais son poids. Cette monnaie ne créa aucun ordre nouveau, mais eut la portée d'une simple médaille. Par la même raison il n'y avait pas de rapport fixé entre les deux métaux.

L'auteur de cette conception législative avait été *Mirabeau* dès son mémoire en déc. 1790 à l'Assemblée Constit. Très épris du système décimal, Mirabeau n'avait voulu que des pièces à poids rond, et comme la chose n'est pas possible avec le bimétallisme, qui sanctionne entre les deux métaux un rapport de valeur où le principe décimal n'est pas consulté, il fut monométalliste.

En vérité, seulement des pièces de 5 francs en argent, les *Hercules* furent frappées et mises en circulation ; quant à la pièce d'or de 10 grammes, son émission ne fut pas même risquée ; si clair, voyait-on, qu'elle n'aurait aucune circulation. Les anciens louis d'or continuèrent à circuler au prix du jour.

Vient un temps de discussion : être définitivement monométalliste ou définitivement bimétalliste. Les monométallistes déployèrent en faveur de l'argent que le philosophe Locke avait préféré à l'or, et qu'on ne trouvait ni incommode ni barbare. Une autre partie, peut-être la pluralité, fut bimétalliste. Voilà comment ils opinaient : „Les variations de valeur entre les deux métaux sont minimes avant la démonétisation d'un métal, elles seront énormes après ; la mobilité de valeur du métal démonétisé se communiquera au métal monnayé. Si l'on frappe des médailles d'or privées de valeur légale, leur valeur ne sera qu'officieuse, elle sera abandonnée aux variations de place. . . . que de contestations toujours renaissantes chaque fois qu'il s'agirait de régler un compte ! . . . Démonétiser un métal, c'est diminuer les moyens de circulation déjà existants, c'est gêner le commerce, c'est mettre le désordre dans l'administration publique elle-même.“

Nous verrons que le bimétallisme l'emportait.

En 1795, le Directoire se prononça pour le maintien de la pièce d'or de 16 gr., à valeur déterminée qu'il proposait de fixer à 16 fois celle de l'argent.

Dans un rapport présenté le 17 ventôse au Conseil des Cinq Cents, *Prieur* (de la Côte-d'Or) repoussa ces propositions et soumit un projet de règlement général sur les monnaies, adoptant les pièces d'or et d'argent déterminées en 1793, mais laissant la valeur légale de la pièce d'or varier suivant le prix des matières d'or sur le marché. Pour prévenir des abus, le cours légal de la pièce d'or devait toujours, pendant chaque semestre, être égale à la moyenne du prix commercial de la pièce à Paris dans les six mois précédents. Sur cette base, la Trésorerie nationale devait déclarer la valeur légale. Ce projet de Prieur fut rejeté par le Conseil des Anciens.

A la suite de ce rejet, la question de l'achèvement du système monétaire français sommeilla jusqu'en l'an X (1802).

Dans l'an X, le Conseil d'État fut saisi par les Consuls d'un nouveau projet qu'avait préparé M. *Gaudin*, ministre des Finances, et dans lequel il proposait la fabrication des pièces d'or de 20 et 40 frs., basées sur le maintien du rapport établi en 1785 de 15.5 : 1. Gaudin eut soin d'expliquer en même temps que l'argent continuerait d'être la base des monnaies de la République. Dans ce premier rapport de 1801, Gaudin introduisait la fameuse clause de la refonte : „Un kilogramme d'or vaudra quinze kilogramme et demi d'argent ; si des circonstances impérieuses forcent à changer cette proposition, les pièces de monnaie d'or seulement seront refondues.“ Gaudin admettait que le rapport commercial avait été longtemps inférieur à 15, mais son adoption infligerait des pertes considérables aux détenteurs de monnaies d'or.

Ce projet de Gaudin fut rejeté par le Conseil d'État, mais le Premier Consul, qui voulait une solution, ouvrit des discussions d'où Gaudin ressortit victorieux. Ce dernier projet fut rédigé par Bérenger, mais il contenait toutes les propositions antérieures, à l'exception de ladite clause. C'est une différence importante. La loi fut votée au Tribunat par 204 voix bimétallistes, contre 12 voix monométallistes ; au Corps législatif, par des suffrages unanimes moins un.

Voilà la loi de l'an XI (1803). Elle dit : Cinq grammes d'argent à neuf dixièmes de fin constituent l'unité monétaire,

qui conserve le nom de franc. Il sera fabriqué des pièces d'or de 20 francs à la taille de 155 pièces au kilogramme. Il n'est pas dit un mot du rapport entre les deux métaux, lequel ressort à 15.5. Le stock d'or existant dans le pays fut estimé alors à 800 000 000 francs.

Reprenant notre question de la loi de 1803, nous n'y voyons ni nouveau principe, ni théorie nouvelle dans la monnaie, qui fut simplement mise en concordance avec le système décimal. Avant 1803, la monnaie nationale était pratiquement l'argent, l'or l'accompagnait, mais changeait de valeur. La loi de 1803 voulut peut-être, comme toute autre de mémoire d'hommes, fixer le rapport, mais cela restait impossible comme dans le passé. En vérité, il en résultait un monométallisme bâtard, un système alternatif ; un seul métal restait dans la circulation, et c'était toujours le déprécié. Le rapport était loin de coïncider avec celui du marché. Après quelques fluctuations autour du rapport théorique, il baisse constamment pendant 6 ans, de 1808 à 1813. Pendant les six années qui suivent, le rapport était constamment légèrement au-dessus du rapport stable. Suivent maintenant une trentaine d'années pendant lesquelles le rapport commercial a été invariablement inférieur à 15.5; le résultat en fut que le stock d'or était réduit à 100 mill. de francs environ. Après 1850, le mouvement contraire eut lieu. Depuis 1867, on le sait, il est toujours au-dessus et a atteint une proportion jamais prévue.

La refonte totale, conforme au système métrique, ne fut finie qu'en 1829. Jusque-là des pièces de 20 et 40 francs circulaient ensemble avec les anciens louis de 12, 24 et 48 livres ; les pièces de 1, de 2 et de 5 francs furent confondues avec les pièces de 6, de 12 et de 24 sous. Ces anciennes monnaies ne cessaient d'avoir cours légal qu'en 1835 ; le billon fut supprimé en 1845 ; les monnaies plus inférieures en 1852 à 1856 et remplacées par les pièces actuelles en bronze.

La prédominance de l'argent à partir de 1853 jusqu'à 1867, introduisait l'or en grande proportion et il fallut prendre des mesures pour retenir en France la monnaie divisionnaire d'argent ; on créa en 1867 la monnaie d'appoint de 0.835 de fin. La Commission monétaire française de 1867 (voyez ci-après) a bien apprécié la situation en disant que

les grands besoins d'argent de l'Extrême-Orient s'accroissent dans des proportions inusitées. En présence d'une prime de 8 0/00 que ce métal fit ensuite, le Gouvernement a chargé une Commission d'étudier les mesures à prendre ; ses travaux sont résumés dans un rapport de M. de Bosredon, en 1857, où l'on se voit devant deux alternatives : ou conserver la valeur de la monnaie d'argent et abaisser celle de la monnaie d'or, ou réduire la monnaie d'argent à l'état de billon et adopter ainsi l'étalon d'or. La Commission n'a tranché aucune de ces deux questions, mais s'est bornée à conseiller au Gouvernement une mesure transitoire : l'élévation des droits à la sortie de l'argent.

Le tarif des douanes ne fut pas élevé. L'exportation de l'argent continue donc ; la fin était la réduction susdite du billon, ce qui signifie en effet, un pas vers l'étalon d'or.

Puis vient la formation de l'*Union latine*, en 1865, qui mettait au premier rang la monnaie d'or et réduisait la pièce d'argent de 2 francs au-dessous du rôle de monnaie divisionnaire. Le but et la portée internationale de cette Union devant l'histoire n'était autre que la résolution des difficultés pratiques qui dérivent du double étalon. Ce n'est que la révolution complète dans les conditions de production des métaux précieux après 1871, qui a donné à l'Union latine l'aspect d'un accord théorique pour le maintien du système bimétallique, alors que les masses d'argent se trouvaient devant une dépréciation totale.

Nous allons parler séparément de l'Union latine, ainsi que des Enquêtes monétaires qui la suivaient.

Statistique des frappes, mouvement des métaux précieux et rapport entre les deux métaux.

Années	Rapport entre les deux métaux.	En millions de francs. Soldes nets d'imp. et d'exp. Or	Argent	Frappes de monnaies Or	Argent courant
a.	b.	c.	d.	e.	f.
1795/6	—	inconnu		—	41^{399}
1797	—	»		—	11^{917}
8	—	»		—	18^{980}
9	—	»		—	13^{852}
1800	—	»		—	3^{817}
1	—	»		—	4^{843}
2	—	»		—	11^{429}

Suite du tableau.

a.	b.	c.	d.	e.	f.
1803	1542	inconnu		10210	23172
4	42	»		38464	47517
5	80	»		20474	46386
6	52	»		38534	25242
7	42	»		18020	5009
8	1610	»		32311	67834
9	1595	»		15206	44296
1810	77	»		46071	57170
1	50	»		132136	256399
2	1612	»		97718	160786
3	25	»		62660	134900
4	1505	»		64545	61244
5	23	»		55380	37674
6	29	»		15151	34918
7	10	»		52107	37144
8	35	»		95410	12406
9	32	»		52411	21235
1820	60	»		28781	18437
1	95			0404	67534
2	80	4	125	4718	100679
3	83	—19	114	0408	82912
4	81	37	124	7072	114476
5	70	—	—	45616	75203
6	77	—	—	0926	90836
7	73	—	—	3161	153869
8	78	—	—	8026	161466
9	78	—	—	1118	102643
1830	82	10	151	23517	120187
1	70	10	181	49641	205224
2	72	—39	60	2046	141354
3	92	24	75	16800	157483
4	72	—7	100	30231	218288
5	80	—20	74	4550	99966
6	70	—14	27	5097	43242
7	75	—6	144	2027	111859
8	85	—4	120	4940	88489
9	60	24	75	20670	73638
1840	62	49	96	40998	63796
1	63	—5	117	12375	77518
2	80	—12	92	1853	68391
3	82	—41	103	2827	74149
4	80	—6	82	2742	69135
5	78	—14	90	0119	89968
6	76	—9	47	2086	47886
7	78	—13	53	7706	78285
8	73	38	214	39698	119731
9	78	6	244	27110	206549
1850	54	17	73	85192	86458
1	51	85	78	269710	59327
2	49	17	—3	27028	71918
3	45	289	—117	312964	20099
4	34	416	—164	526528	2124
5	48	218	—197	447428	25500

Suite du tableau.

a.	b.	c.	d.	e.	f.
1856	15_{46}	375	—284	508_{282}	54_{422}
7	32	446	—360	572_{561}	3_{810}
8	48	488	—15	488_{690}	8_{664}
9	33	539	—171	702_{698}	8_{402}
1860	37	310	—157	428_{452}	8_{034}
1	46	—24	—62	98_{216}	2_{518}
2	40	165	—86	214_{242}	2_{519}
3	37	12	—68	210_{231}	0_{330}
4	38	125	—42	273_{844}	7_{297}
5	54	150	72	161_{887}	9_{222}
6	34	465	45	365_{083}	44_{821}
7	51	409	189	198_{579}	113_{759}
8	55	212	109	340_{077}	129_{445}
9	55	275	112	234_{186}	68_{176}
1870	55	119	35	55_{395}	69_{051}
1	44	—214	15	50_{170}	23_{378}
2	50	—53	102	—	26_{838}
3	95	—108	180	—	156_{270}
4	16_{05}	431	361	24_{320}	60_{610}
5	54	470	185	234_{912}	75_{000}
6	17_{72}	504	140	176_{493}	52_{661}
7	24	436	106	255_{181}	16_{464}
8	96	236	119	185_{318}	1_{821}
9	18_{31}	—168	76	24_{610}	—
1880	00	—213	39	—	—
1	15	10	51	2_{167}	—
2	17	91	—29	3_{742}	—
3	62	—70	—15	—	—
4	58	46	55	—	—
5	19_{45}	42	98	0_{289}	—
6	20_{79}	63	50	23_{587}	—
7	21_{13}	—165	39	24_{668}	—
8	22_{07}	—91	55	0_{554}	—
9	06	208	8	17_{473}	—
1890	19_{77}	—133	30	20_{597}	—
1	20_{93}	127	31	17_{422}	—
2	23_{68}	276	18	4_{514}	—
3	26_{43}	189	33	50_{943}	—
4	32_{49}	354	—20	9_{831}	—
5	31_{60}	9	60	108_{006}	—
6	30_{00}	—10	—23	112_{538}	—

Les rapports de 1803 à 1840 sont pris de Shaw, History, ceux de 1841 à 1870 de Coste, Question monét., et sont basés sur les prix moyens de la Bourse de Paris ; ceux après 1870 se basent sur les prix de l'argent à Londres.

Les statistiques officielles concernant l'exportation et l'importation des métaux précieux sont incomplètes, comme elles ne comprennent que le métal natif, en bâtons, en lingots, en poudre et en monnaies. Si l'on considère les autres objets, tels que les pièces d'orfèvrerie (à raison de 60 cts. le gramme), de bijouterie (fr. 3.50 le gr.), les montres

(fr. 110 la pièce), le métal battu en feuilles (fr. 3.20 le gramme), etc., le résultat change sensiblement. Ainsi, p. e., pour 1887, le solde s'établirait par fr —172 pour l'or, et fr. 36.3 millions pour l'argent.

Frappes des monnaies d'argent divisionnaires.

Depuis 1865, année de refonte (titre abaissé de 0.900 à 0.835):

1865	8 736 700	1876	—	1887	8 910 600
6	44 631 900	7	—	8	5 763 600
7	59 707 000	8	—	9	400
8	35 824 700	9	—	1890	—
9	9 911 600	1880	—	1	—
1870	15 402 900	1	6 733 400	2	—
1	19 167 600	2	1 159 900	3	—
2	26 449 200	3	—	4	4 000 000
3	—	4	—	5	8 000 000
4	—	5	—	6	—
5	—	6	154 400		

L'Union latine, ayant assigné aux monnaies divisionnaires d'argent une limite de 6 francs par habitant, soit 264 millions pour la France, l'Algérie et les Colonies, limite qui est à peu près atteinte aujourd'hui, l'État n'a plus le droit d'en fabriquer, à moins d'un retrait préalable d'une quantité égale. C'est ainsi qu'à la suite du retrait des monnaies divisionnaires italiennes, en 1894, le Gouvernement français a fait fabriquer 12 millions de francs de pièces de 2 fr., d'un franc et de 50 cts. Cette fabrication fut effectuée au courant des années '94 et '95, et rapporta un bénéfice de 6 millions.

Frappes des monnaies de bronze.

Depuis 1852, année de refonte:

1852-85	64 191 225
1886-94	1 800 000 (200 000 fr par an)
1895	110 000
1896	829 493 francs.

Retraits et refrappes.

Les démonétisations des monnaies d'argent divisionnaires en suite desdits décrets de 1852 et de 1864, montent aujourd'hui à

fr	7 671 101	pièces de	25 centimes,	sur autant de frappes.	
„	2 237 532	—	20 —	sur 5 747 972	—
„	25 737 766	—	50 —	sur 45 202 439	—
„	54 252 895	—	1 franc	sur 90 572 350	—
„	44 555 105	—	2 —	sur 72 972 442	—

Nous avons déjà parlé (tome I, p. 124) des refrappes faites dernièrement.

Totalité des frappes.

En millions de francs	Total	Demonétisé	Ayant cours
Monnaies d'or de 1803 à 1896	9112.8	129.4	8983.4
Pièces de cinq francs de 1795 à 1878	5060.6	—	5060.6
Monnaies d'argent divis. de 1803 à 1896	486.1	222.2	263.9
Monnaies de bronze de 1852 à 1896	66.9	—	66.9

Monnaies coloniales.

Outre ces quantités frappées pour la France territoriale, on en a frappé aussi pour les Colonies et les pays de protection.

Depuis 1879, on frappe des sous-multiples d'une pièce d'argent de 50, 20 et 10 cents, destinée exclusivement à l'Indo-Chine et nommée **piastre**, et des pièces de bronze de 1 cent et de 1/5 cent (sapèques); la frappe des pièces de 1 piastre n'a été commencée qu'en 1885.

Ces frappes se répartissent de la manière suivante:

330 100	pièces de	50 cents	durant la période de	1879 à 1895.
2 850 100	—	20	—	—
5 250 100	—	10	—	—
18 211 700	—	1	—	—
35 000 000	—	1/5	—	—

1885	799 511	pièces de 1 piastre.
6	3 215 771	—
7	3 076 410	—
8	947 615	—
9	1 239 884	—
1890	6 108	—
1	—	—
2	—	—
3	794 723	—
4	1 308 437	—
5 ... ancien type	1 782 000	—

Suivant le décret du 8 juillet 1895, le titre, le poids et la tolérance ont été changés légèrement (voy. ci-après) et pour la piastre et ses subdivisions. Depuis lors, les frappes se présentent comme suit:

1895:	3 798 452	pièces de	1 piastre
	550 000	—	20 et 10 cents,
	289 747	—	1 cent.
1896:	11 858 010	—	1 piastre (valant fr 64 033 297.)
	1 060 000	—	50, 20 et 10 cents (soit fr 972 000)
	1 690 262	—	1 cent.

Allemagne.

Le caractère de l'histoire monétaire de ce pays est uniforme aux autres pays précédents en ce qui concerne le mouvement du rapport entre les deux métaux. L'absence de pouvoir coercitif dans l'autorité centrale ne se fit pas sentir moins dans les ordonnances monétaires que dans les affaires de pure politique. Chaque prince était maître chez lui. Pour suivre donc de près la tendance des événements qui se passaient dans l'Empire pour les comparer au reste de l'Europe, il nous faut dégager ces faits seuls qui peuvent nous y renseigner.

L'afflux de l'argent américain ne se fit sentir, comme ailleurs, qu'au commencement du XVIe siècle. Les résultats en furent les mêmes : mouvements de métaux, désordre dans la monnaie, disparition de l'or, monnaies fausses et dépréciées, enlèvement des pièces intactes.

Le Reichstag de Nuremberg (1438) donna encore le droit à tout le monde de faire frapper des monnaies au poids et d'après le titre de fin qu'il lui plairait. Il en résultait une confusion et ceci dans les thalers au premier rang, cette nomination étant très favorite. Dans sa première forme il était l'équivalent du florin d'or, à la taille de 8 au marc. En Autriche il reçut le nom de „Gulden-groschen," en Bohème, celui de „Joachimsthaler" ou „Schliken Thaler." Pour remédier à cette confusion, il y eut plusieurs tentatives faites d'établir un système impérial.

1° L'ordonnance impériale d'Esslingue (1524) établit comme base le marc d'argent, à 8 flor. 10 schilling 8 heller. Les pièces ordonnées étaient : le Florin rhénan, 8 au marc, 15 loth de fin, poids 1 once ; l'Orth, 32 au marc, 15 loth de fin ; le Zähender ou 1/10 florin rhénan, 80 au marc ; le Groschen ou 1/21 flor. rhén., 136 au marc, 12 loth de fin. Cette ordonnance reconnaissait temporairement encore toute une série de Pfennige, courant alors et dont ci-contre la liste.

Pfennig	de Strasbourg	126
—	Wurtemberg	168
—	Rappen	157 1/2
—	Rhin	210
—	Saxe	252
—	Raeder	312

Par cette ordonnance, le rapport fut porté à 11.38 (contre 10 à 11) et le florin à 17 sch. 6 pf. (contre 17 s. 4 pf.) L'exportation de l'or et de l'argent fut défendue sous peine de mort et de confiscation. L'or étranger devait être pris à un taux équivalent ; quiconque donnerait davantage serait sévèrement puni.

L'ordonnance demeura lettre morte ; le désordre alla en grandissant. A plusieurs diètes, la question fut touchée. On demanda ainsi au Reichstag d'Augsbourg (1530) de faire mettre en vigueur le dernier édit et de faire examiner la question monétaire. Toutes les tentatives faites à ce dessein étaient vaines, et les princes de l'Empire revinrent nécessairement au seul plan exécutable de faire de petites conventions avec leurs voisins. En effet, il y en a une série sans fin, ce qui rend l'histoire de notre pays inextricable. Une nouvelle convention convoquée à Augsbourg, en 1539, échoua. A l'expiration de la période convenue de 10 ans, le Reichstag d'Augsbourg se prononça pour une autre convention monétaire. On se réunit le 8 oct. 1550.

2° Les avis des délégués de cette Conférence se résument comme suit : les florins rhénans d'or sont évalués trop bas chez nous, aussi sont-ils recherchés par la France et l'Angleterre où ils valent davantage. De cette enquête sortit le *second édit impérial*. Cet édit établit le rapport entre les deux métaux de 10.83 : 1. En présence des différents rapports ayant cours à l'Étranger, il fut aussi inefficace que les autres.

Les détails de cet édit sont : il y a deux pièces du même nom formant la base, le Gulden-groschen, ou Thaler, à 72 kr. en espèces d'argent. et un autre à 60 kr. en pfennige. La taille fut altérée de 8 à 7 1/2 au marc, le titre abaissé à 14 loth 2 grs de fin. Le marc d'argent fin ressort ainsi à 10 fl 12 kr 1/2.

3° Dans les dix années suivantes l'or haussait par rapport à l'argent ; le troisième et dernier édit impérial, daté d'Augsbourg, 19 août 1559, tenant compte de cette hausse, fixa un rapport plus élevé, — 11.44 : 1. Le florin rhénan fut porté de 72 à 75 kreutzers, et la contre-valeur de l'ancien florin à 60 kr. devait être frappée en une pièce d'argent seulement. Le florin d'or et celui d'argent sont ainsi devenus

des valeurs différentes. Cet édit n'obtint pas plus de force que les précédents, malgré sept tentatives faites à des dates successives jusqu'en 1600.

De partout on entend des plaintes : la monnaie de l'Empire ne circule plus, mais seulement des pièces fausses et étrangères ; renchérissement général ; mauvais état des monnaies circulantes ; enrichissement des changeurs du Rhin. La circulation des thalers hollandais et suisses fut défendue par suite de la perte sur le change, l'exportation d'or et d'argent interdite. A la Foire de Francfort, en 1585, le Reichsthaler fut fixé à 74 kr. (tandis qu'il ne devrait être que de 68 kr. officiellement), le Philipps Thaler à 82 kr., et le Gulden-groschen à 64 kr. En 1596, les Commissaires Impériaux à Francfort reconnurent le tarif suivant : Gulden d'or à 80 kr., Reichsthaler à 72 kr. et le Gulden-groschen (ou Thaler) à 64 kr.

Toutes les tentatives faites pour établir un système uniforme échouèrent devant le grand nombre de cercles qui se firent pour devoir de fixer des valeurs indépendantes de celles des ordonnances impériales. L'émission de petites pièces d'un état grossièrement déprécié chassait toute bonne pièce du pays et finit par pousser l'Allemagne dans le *Kipper et Wipper Zeit*, (rogneurs et contrefacteurs), mouvement extraordinaire de dépréciation monétaire et de panique.

L'intensité de cette crise est due, en grande partie, à la confusion monétaire intérieure, qui facilitait l'exportation de toute bonne monnaie. Le mouvement suivant des diverses monnaies donnera mieux la portée de cette crise :

Florin de 1551.	
1551	72 kr.
1620	94 „
Florin de 1559.	
1559	60 kr.
85	64 „
96	72 „
1620	79 „

Reichsthaler.	
1560	68 kr.
85	74 „
1600	80 „
20	140 „
21	240 „
22	600 „

Cette crise est généralement considérée comme étant partie de Lubeck, où la suprématie de Hambourg menaçait tout le commerce du Nord de cette ville. Pour recouvrer leur vieille position, les marchands de Lubeck eurent, peut-être les premiers, recours au crédit par moyen de billets

de complaisance. La forte demande en fonds fit d'abord hausser les intérêts à un taux qui ne laissait plus de gain aux opérations réelles de commerce. La première suite en était une panique et une stagnation générale. Le tout fut encore aggravé par ladite confusion dans la monnaie, et comme les Kipper et Wipper mirent en circulation des monnaies fausses aux empreintes de la ville de Lubeck en premier lieu, cette ville se mit d'accord avec Hambourg et Brême pour une réforme du système monétaire, le 6 avril 1620. Elle était futile car le Reichsthaler avançait vite jusqu'à 54 shillings pour tomber seulement en 1623 à 48 s. Un nouvel édit de cette année fixa la valeur du Reichsthaler à 40 s. C'était trop arbitraire pour avoir l'effet voulu. Aussi continuait-on à le prendre à son prix naturel.

A Hambourg, cependant, on eut donné entretemps une autre direction à la chose.

En 1616, les marchands et financiers de Hambourg rédigèrent une pétition dans laquelle ils se plaignaient de ce que le désordre monétaire chassait le commerce et l'industrie de la ville, attendu que le change avec Francfort était tombé de 74 à 62 kr., celui sur Amsterdam de 46 à 39 stivers. Le Sénat proposa l'établissement d'une banque de change de laquelle les négociants ne voulaient rien savoir, car ils réclamèrent plutôt la suppression des billets que les marchands avaient mis en circulation pour faciliter la liquidation de leurs affaires. Trois ans plus tard, le Sénat se prononça de nouveau en faveur d'une banque ; en conséquence de cette résolution, la fameuse *Banque de Hambourg* fut instituée en 1619, banque qui est devenue d'une haute importance dans l'histoire monétaire et commerciale de l'Allemagne du Nord.

En 1623, une réunion de tous les Cercles se prononça pour le système suivant, qui fut ensuite établi par loi impériale. Comme base on prit le marc d'argent qui devait servir à frapper 9 Reichsthaler 2 Groschen. Le Thaler fut fixé à 90 kr. ; le Gulden d'or à 104 kr. ; le ducat à 140 kr. Cela importe un rapport de 15 : 1. Cette disposition demeura loi monétaire pendant toute la période désastreuse de la guerre de Trente Ans.

En 1665, des plaintes très vives furent portées sur l'état corrompu et dégradé de la monnaie. Les trois Cercles

supérieurs. Franconie, Bavière et Souabe, se réunirent ; l'avis qu'ils recueillir fut de porter le Thaler de 90 à 96 kr. pour faire face au prix d'argent, sur le marché libre, prix qui variait de 14 fl 15 kr. à 14 fl 20 kr. par marc de fin. En même temps, le ducat fut fixé à 4 fl (ou le marc de fin à 203 fl 49 kr 3 31/71 pf.) Cela implique un abaissement du rapport entre les deux métaux à 14 1/8. Ce plan fut adopté en 1667 *in comitia*. La Saxe et le Brandebourg s'abstinrent, prétendant que la hausse du Reichsthaler était insuffisante.

Ils adoptèrent le *Zinnaïsche* Thaler, mettant le Reichsthaler à 105 kr. ou 18 bons Groschen ; le marc d'argent fin à 10.5 thaler ou 15 fl 45 kr. (Rapport 13 5/9.) La conséquence en était que les deux derniers États dépouillèrent les trois Cercles supérieurs de leur argent ; en 1669, ceux-ci se réunirent de nouveau pour délibrer dans cette question. Leur résolution fut acceptée par le Reichstag qui réduit ainsi le Reichsthaler à 90 kr., (rapport 15 1/4) excepté le Salzbourg et la Bavière, où il restait à 96 kr., le ducat à 3 fl, le florin d'or à 2 fl 20 kr.

Bientôt de nouvelles tentatives furent faites en vue d'un régime général pour tout l'Empire, lesquelles conduisirent à l'*étalon de Leipzic* de 1690. En vertu d'une convention entre la Saxe, le Brandebourg et le Brunswick, le Reichsthaler fut porté à 120 kr. ou 2 fl ; le marc donnait 12 thalers ou 18 Gulden. Le florin d'or fut porté à 2 fl 56 kr. Rapport 15 128/1278. Quelques années plus tard, cette estimation du Thaler prédomina dans tout l'Empire. Il y accéda succesivement la Suède, Brême, Poméranie, Mayence, Trèves, le Palatinat, Francfort et les trois Cercles supérieurs en 1693. En 1738, le Reichstag décida l'adoption de l'étalon de Leipzic pour tout l'Empire. Le Reichsthaler ne subit plus d'altération et valait donc 2 fl, le florin d'or 3 fl et le ducat 4 fl. Pour les pièces divisionnaires on prit pour base le marc de fin à 13 2/3 thalers.

La guerre de la Succession d'Autriche amena déjà une nouvelle période de dépréciations concurrentes. En plusieurs États les pièces de 30, 20, 15 et 10 kr. furent frappées sur le pied de 20 fl au marc et au-dessus. Le Sud-Ouest frappait des Carolus sur lesquels un agio de 10 0/0 devait être mis. Cette prime avait vite chassé les pièces plus considérables et de pleine valeur de la circulation. Ladite guerre achevait encore la situation d'une circulation de monnaies

divisionnaires seulement, tandis que les changeurs faisaient de gros bénéfices. A la fin de la guerre, en 1748, et sans songer à s'assurer la coopération des Cercles ou d'une partie de l'Empire, l'empereur François Ier établit un système basé sur 20 fl au marc, frappant 13 1/2 Reichthaler d'un marc d'argent de fin. Ce pied fut adopté aussitôt en Hongrie et en Bohême, et successivement par Brandebourg, Anspach, Bayreuth, Wurzbourg et Nuremberg. Ces adhésions se firent à la Convention de Vienne (21 sept. 1753) ; le système porte ainsi le nom de *Conventionsmünze*. Il prescrit :

— Rapport : $14^{11}/_{21}$: 1. —

Pour l'or : 283 fl. 5 kr. $4^{47}/_{74}$ pf. par marc d'or fin. Les monnaies principales sont : Reichsducat, 67 au marc (de Cologne), 23 kr. 8 grs. fin, valant 4 fl 10 kr. Le ducat de Hollande et les autres alors en circulation furent tarifés à 4 fl $7^1/_2$.

Pour l'argent : 20 fl par marc d'argent fin pour toutes les espèces de monnaie d'argent jusqu'au Groschen (ou pièces de 3 kr.) Les pièces autorisées étaient :

1° Thaler, dit Convention, à 2 fl, 10 au marc, $13^1/_2$ loth de fin.
2° Gulden, $^1/_2$ thaler, 20 au marc, $13^1/_2$ loth de fin.
3° 30-kreutzer pièce, $^1/_2$ fl ou $^1/_4$ C-thaler, 40 au marc, $13^1/_2$ loth de fin.
4° 17-kreutzer pièce, $70^{10}/_{17}$ au marc, $8^2/_3$ loth de fin (Autriche seulement)
5° 7-kreutzer pièce, $171^3/_7$ au marc, $6^{13}/_{18}$ loth de fin (id.)
6° 20-kreutzer pièce, 60 au marc, $9^1/_3$ loth de fin.
7° 10-kreutzer pièce, 120 au marc, 8 loth de fin.
8° Groschen ou 3-kreutzer pièce, 400 au marc, $5^1/_2$ loth de fin.

Pour les basses monnaies divisionnaires, demi-groschen, kreutzer, pfennige, des titres différents étaient permis, suivant la localité.

Pour les pièces admises, voici le tarif :
Max d'or de Bavière, double florin d'or à 6 fl 8 kr. Carolus de Bavière, pièces de 3 fl d'or à 9 fl 12 kr. Ducat de Kremnitz, Florentine gigliati, Zecchino de Venise à 4 fl 12 kr. Toutes les autres pièces d'or seront acceptées comme métal à la valeur de 280 fl par marc de Cologne fin.

Les pièces d'argent étrangères inférieures à $^1/_2$ fl, sont prohibées.

Tel était le système de la Convention, qu'on doit regarder comme le système autrichien.

Allemagne du Sud.

L'initiative égoïste de l'Autriche, en 1748, causa la Prusse et les États du Sud de procéder de même. Bientôt après l'établissement de l'étalon de la Convention, l'Électeur de Bavière s'aperçut que la continuation de cet étalon dans ses provinces produirait du désordre, tant que les autres

Cercles n'y auraient pas adhéré. Il en arrêta donc l'exécution et adopta un système provisoire. Enfin un accord fut fait, en vertu duquel il devait conformer ses pièces au titre et au poids de la Convention ; mais il pouvait les tarifer à un taux supérieur d'un cinquième. C'est ainsi que le thaler fut tarifé à 2 fl 24 kr. contre 2 fl en Autriche. Voilà l'origine d'un système (24 fl contre 20 aut.) qui s'étendit sur toute l'Allemagne du Sud. En 1761, les trois Cercles y adhérèrent, en 1765, Salzbourg, en 1766, Mayence, Trèves, le Palatinat, Hesse-Darmstadt, Francfort.

Vers la fin du XVIIIe siècle, l'immense circulation des pièces françaises de 6 livres (appelées „Laubsthaler"), et des Kronenthaler de Brabant (frappé depuis 1755 par l'Autr. pour ses possessions néerlandaises) en Allemagne du Sud, pièces qui étaient montées dans les États rhénans à 2 fl 42 (ou 3 1/2 kr. au-dessus de leur valeur monétaire), forçait la Bavière, le Wurtemberg et Nassau à une tarification semblable à moins d'un traînage complète de leur propre monnaie. D'autre part, Bade, Hesse et Saxe-Cobourg suivirent dans la frappe de leurs thalers à la couronne, jusqu'à ce que la Convention monétaire de l'Allemagne du Sud reconnût formellement le nouveau pied de 24 1/2 fl comme celui de l'Allemagne du Sud. L'Autriche s'abstenait.

Nous verrons plus loin que ledit étalon, 24 1/2 florins, fut assimilé au système prussien par la Convention de Dresde, en 1838.

Prusse.

Comme indiqué déjà, le système monétaire de Prusse prit naissance à peu près au même moment où l'Autriche commença à agir d'une manière autonome. Son édificateur fut Frédéric le Grand, qui, en cela, fut conseillé par un marchand hollandais, *Philippe Graumann*. Son système prit le marc d'argent fin à 21 fl ou 14 thalers. Voici les détails :

14 Thaler ou 21 florins par marc de fin, titre 12 loth, soit 10½ thal. par marc de gros. Le Thaler est subdivisé en 24 groschens de 12 pfennige chacun.

La base inférieure à celle de la convention empêcha efficacement la sortie de la monnaie prussienne, et ce ne fut qu'au commencement du siècle présent qu'elle se répandit en Saxe, Hanovre, Hesse et jusque dans le Sud-Ouest,

probablement par suite de la confusion monétaire résultant de la Révolution française. Frédéric le Grand fit plusieurs tentatives d'acheter de l'or à bon marché, mais il ne réussit pas en cela comme il n'offrait que 5 thal. pruss. pour les pistoles d'or qui valaient au marché libre 5 thal. M. C. (5 1/4 thal. pruss.)

Durant la guerre de Sept Ans, Frédéric, pour agrandir ses resources, abaissa le titre de ses monnaies divisionnaires tellement que tout son système tombait en lambeaux. Mais après la conclusion de la paix de Hubertsbourg, l'ancien système fut rétabli, à l'exception de la petite monnaie divisionnaire dépréciée. Cette dépréciation continuait jusque dans le siècle présent. Il en fut frappé :

1750 à 1772	thal.	8 979 189	au pieds de 21 thalers par marc fin.
1772 „ 1786	„	12 586 863	—
1787 „ 1807	„	29 628 807	—

soit total : thal. 42 215 670, à valeur intrinsèque de 28 243 780 thal.

Par les édits des 4 mai 1808 et 13 déc. 1811, la valeur de cette masse fut réduite à 2/3 ou 4/7 de leur valeur nominale (42 groschen valaient 1 bon thaler.)

Mais la refonte ne fut accomplie qu'en 1821. La loi y relative prescrit :

Or : Frédéric d'or, comme jusqu'ici, 35 au marc = 5 thalers.

Argent : Thaler prussien, comme jusqu'ici, 14 au marc fin. Thaler subdivisé en 30 groschen (au lieu de 24) de 12 pfennige ; ces derniers (appelés Silbergroschen) n'avaient force libératoire que jusqu'à 1/6 thal. Le Silbergroschen fut émis au pied de 16 thal. au marc.

La frappe de l'or avait été minime par rapport à l'argent; elle était de 1809 à 1836 : 13 922 960 thalers. — **La frappe d'argent** se présente dans la même période, déduction faite des retraits, par 87 792 867 thal. en pièces de 1 et de 1/6 thaler, ainsi que par 2 949 760 thal. en monnaies de billon frappées entre 1821 et 1836.

Le Frédéric d'or, quoique tarifé à 5 thalers, valait bientôt davantage, et lorsqu'en 1816 la Banque d'Angleterre acheta beaucoup d'or en vue de la reprise de ses paiements en espèces, le Frédéric d'or avançait jusqu'à 5 3/4 thalers. Cette pièce eut donc un caractère purement commercial ; le seul étalon légal était l'argent.

Le système restait en force jusqu'au traité de Vienne de 1857. Successivement la Saxe, le Mecklembourg et l'Oldembourg se rallièrent à ce système prussien, avec des différences insignatives dans la subdivision des thalers. Cependant le désir de remédier à la confusion des monnaies alors circulantes et à l'incertitude sur le poids*), devint de

---

*) Il y eut trois poids en usage : le marc de Cologne à 243,870 grammes (le plus usité), le marc de Vienne à 288,644 gr., le marc prussien à 233,855 gr.

plus en plus pressant. Avec ce but en vue, la Bavière, le Wurtemberg, le duché de Bade, Hesse-Darmstadt et Francfort adoptèrent, comme unité monétaire, le florin à raison de 24 1/2 florins au marc. En même temps, le marc prussien fut adopté comme marc officiel. Les monnaies divisionnaires seraient à frapper au pied de 17 florins au marc. Il accédait encore à cette Convention Hesse, Hambourg et les deux Hohenzollern.

Cette convention donna une forte impulsion à l'idée d'unification monétaire, mouvement qui aboutit à la convention générale des *États du Zollvereines*, ratifiés à Dresde, le 7 avril 1839. Cette *Convention de Dresde*, la première qui depuis exactement cent ans ait abordé pratiquement notre question d'unification, fut contractée entre dix-neuf États, à savoir : Prusse, Bavière, Saxe, Wurtemberg, Bade, Hesse, Saxe-Weimar, Eisenach, Saxe-Meiningen, Saxe-Altenbourg, etc. Les décisions qu'ils prirent, se résument comme suit :

Comme unité monétaire on prit le marc de Prusse. Un tel marc d'argent fin devait être taillé en 14 Thalers ou 24 1/2 florins (1 thal. vaut donc 1 3/4 florin, et 1 fl, 4/7 thal.). La convention n'unifiait pas les titres de ces unités monétaires : les États du Sud retinrent le titre de 9/10 adopté dès 1837, les États du Nord s'unirent à celui de 12/16. Il devait être frappé, sous le nom de „Vereinsmünze" une pièce commune à la taille de 7 au marc d'argent fin, valant ainsi 2 thalers ou 3 1/2 fl., au titre de 9/10. Cette pièce devait avoir cours légal sur tout le territoire du Zollverein. La question de la monnaie d'or ne fut pas touchée, l'argent forme ainsi la base du système allemand.

Ce traité resta en force nominalement jusqu'a la grande Convention de Vienne de 1857.

Du point pratique, la convention des Douanes a été, à la fin aussi futile que toutes les conventions du XVIIe et du XVIIIe siècle l'avaient été.

Autriche et la Convention de Vienne en 1857.

Le système de la Convention resta en Autriche jusqu'en 1857, période durant laquelle le Conventionsthaler trouva une ample circulation dans le Sud de l'Allemagne. La circulation était encore augmentée par les ducats d'or autrichiens, les thalers de 6 livres de France (à 2 fl 48), les

thalers de Brabant (2 fl 42). La hausse du prix de l'argent par rapport à l'or, causée par les découvertes de Californie et d'Australie, réagissait sur les pays à argent. Aussitôt que le prix dépassait 60 7/8 d. à Londres, on fondait et on exportait dans les pays au double étalon sur la base de 15.5. La prime que l'or fit en France lorsqu'on le frappait, attirait celui-ci de l'Allemagne où sa valeur commerciale était de beaucoup moindre ; la France l'y remplaçait par l'exportation de ses pièces de 5 fr. Rien de plus simple dans le jeu bimétallique. En effet, la circulation des écus français était si considérable dans l'Allemagne du Sud, dans la période précédant la Convention de Vienne, que l'encaisse métallique de la Banque de Francfort, à un moment, n'était composée que de ces écus. C'est une erreur de croire que la France attirait de l'or simplement de Californie et d'Australie. On peut ainsi prétendre que c'est la loi bimétallique de la France qui avait poussé l'Allemagne dans la voie de l'union de 1857 comme un acte de self-defence, de même qu'elle força les États latins à leur Union de huit ans après.

L'objet de la Convention était double : 1° établir un rapport fixe entre les tailles adoptées par les diverses parties contractantes pour la frappe des pièces nationales ; 2° instituer une monnaie de l'association.

La façon de laquelle on abordait la difficulté mérite notre attention. Elle décida de ne pas fixer un rapport, mais de suivre le prix du marché de l'or. Ce fut donc un pur étalon d'argent.

Voici donc les décissions faites :

La base du système est la livre de 500 gr. Les systèmes rivaux sont assimilés à cette base comme suit : le thaler prussien, taillé à raison de 30 thalers la livre, remplace l'ancien thaler (14 au marc) et est destiné à circuler en Prusse, Saxe, Hanovre, Hesse, &c. — En Autriche, la livre d'argent fin est taillée en 45 florins, (à circuler en Autriche et Liechtenstein.) — En Allemagne du Sud, elle serait taillée en $52^1/_2$ fl (au lieu de $24^1/_2$ au marc, ancien type,) à circuler en Bavière, Wurtemberg, Bade, Hesse, Francfort, &c. — De la sorte, 1 Thal. pruss. vaut $1^1/_2$ fl autr. ou $1^3/_4$ fl de l'Allemagne du Sud.

Toutes ces espèces n'avaient cours légal que sur le territoire des États qui les avaient frappées. Le cours légal devait appartenir, au contraire, aux monnaies d'argent de l'association sur toute l'étendue du territoire. Ces monnaies étaient le thaler et le double thaler de 30 à la livre. Les „Vereinsthaler" devaient être frappés par chacun des États associés, à ses empreintes particulières.

La force libératoire de la monnaie divisionnaire était limitée à 20 thalers ou 40 florins.

Dans le but de faciliter davantage les transactions commerciales et pour favoriser le commerce avec les pays voisins, les États con-

tractants ont le droit de frapper des monnaies de commerce, en or sous le nom de couronne, sauf l'Autriche qui conserve le droit de frapper ses ducats jusqu'en 1865. La couronne sera égale à 1/50 de livre d'argent de fin. Ils n'ont pas le droit de frapper d'autres monnaies d'or. Chaque État est libre d'admettre dans ses caisses publiques les pièces d'or de la convention, au lieu de l'argent, suivant un taux fixé à l'avance et d'autoriser la même chose pour toutes les transactions. La fixation des cours ne doit pas durer plus de six mois et doit toujours être renouvelée à l'expiration du dernier mois pour une nouvelle période. Le cours ne peut être fixé à une valeur supérieure à celle que donne à cette monnaie la moyenne des cours commerciaux du change, durant les six mois précédents. Il est réservé à tout Gouvernement le droit de modifier ce cours à tout moment et de le suspendre lorsqu'il le juge à propos. Un cours officiel ne sera plus donné à l'avenir qu'aux pièces de l'Union. Ces taux n'affectent que les paiements à faire dans les caisses publiques de l'État. Dans les pays contractants, les caisses publiques et particulières n'auront plus le droit à l'avenir, dans les paiements qu'elles auront à faire, de faire aucune stipulation relative au mode de paiement en or ou en argent, de manière à fixer d'avance une certaine valeur relative d'argent pour l'or.

L'innaturel et le barbarisme des stipulations relatives à l'or saute aux yeux. On reconnaissait le rôle important que l'or jouait déjà alors dans le commerce international, on le trouve même nécessaire, mais on ne sait quelle force surnaturelle enchaînait les esprits au métal blanc. Essayer de donner une explication à ce phénomène, ce serait une étude entière de physiologie de cette question. Faut-il donc nous étonner que cette union, si grande qu'elle ait été, partageât le sort avec toute précédente?

Le résultat de cette union était le maintien d'une monnaie purement blanche; cela allait droit contre le désir de l'Autriche qui désirait d'effectuer l'adoption de l'étalon d'or, avec l'accompagnement de la reprise des paiements en espèces, et de la cessation du cours forcé. L'existence d'une monnaie de commerce en or de 10 gr, sans valeur déclarée, est un reflet intéressant des projets analogues proposés lors de la Révolution française.

Il y a un autre trait significatif des idées de notre temps. Au moment même où siégeait la conférence de Vienne, une autre se tenait à Hambourg pour s'assurer l'introduction, par la Banque de Hambourg, d'une valuta d'or au lieu du système d'argent. Elle échoua. C'est que la nouvelle idée de quelques voyants ne sautait pas encore aux yeux de la foule.

Quant à l'Autriche en particulier. le nouveau système. appelé „östereichische Währung" fut ajusté à l'ancien dit „Convention" par la relation : 100 fl M. C. = 105 fl ö. W.

Le florin fut subdivisé en 100 kr. (contre 60.)

Les événements politiques survenus en 1866 ayant rompu le pacte fédéral, l'Autriche a cessé d'en faire partie à partir du 31 déc. 1867, d'accord avec les termes du traité de Berlin, dans l'intention d'accéder au traité monétaire latin du 23 déc. 1865. Ce projet fut fait avec la France le 31 juillet 1867, en ce qui concerne les monnaies d'or. Elle cessa de frapper les couronnes et demi-couronnes d'or allemandes, et frappa en leur place les pièces de 4 et 1 ducats. Depuis 1870, elle frappa, conjointement avec la Hongrie, des pièces de 8 et 4 florins, la première à raison de 77 1/2 à la livre, 0.900 de fin ; c'est la pièce de 20 francs.

Par le décret du 6 nov. 1870, la pièce de 8 fl fut tarifée 8 fl 10. A ce prix, elle fut faite monnaie légale sur la base du rapport français de 15.5 ; mais, en réalité, la dénomination de 8 fl restait entièrement en dehors des faits existants, car sa valeur réelle ne fut représentée ni par 8 fl, ni par 8 fl 10 argent, mais bien par le prix de l'argent sur le marché ouvert. Plus tard et lors de l'Emprunt or 4 0 0, quand on commença à considérer le florin or nominal comme l'unité nouvelle, la parité non moins nominale ressortait de nouveau à 8 fl, mais sur le marché on le cotait entre 8 fl 80 et 9 fl 50. Notre pièce n'était donc rien de plus qu'une monnaie de commerce, comme les couronnes et demi-couronnes de la convention de 1857. L'étalon autrichien demeura nominalement le florin ö. W. de 1857, dans la pratique, le florin papier. Depuis le 1er jan. 1870, les droits de douane doivent être payés en or que le gouvernement tarifie de mois à mois.

En mars 1879, les Monnaies autr. et hongr. furent enfin fermées à l'argent pour compte des particuliers, en attendant la réorganisation du système monétaire autr. basé sur l'or. Cette réforme fut décidée en 1892, et se résume comme suit :

L'unité monétaire est la *couronne* (subdivisée en 100 *heller*) qui est frappée en pièces de 10 et 20 couronnes, 3280 c. par kilo d'or fin, 0.900 de fin.

Les monnaies d'argent sont monnaies divisionnaires, à force libératoire jusqu'à 50 c. L'ancien Gulden passe pour

2 cour. On frappe 239.52 pièces de cour. d'un kilo d'argent fin (200 pièces par kilo gros).

Concernant la relation adoptée pour la transition de l'ancienne monnaie à la nouvelle, elle est de 1 or à 18.22 argent, ce qui correspond de son côté à un cours de 51 3/4 pence et donna à l'ancien florin une valeur en or de 2 fr 10. Ce cours représentait à peu près la moyenne des prix cotés à la Bourse de Vienne depuis 1879, année de la suspension des frappes libres d'argent. D'ailleurs, ce cours fut exactement celui du Napoléon d'or du jour de la transition. De cette manière, ni créditeur ni débiteur ne furent favorisés.

Pour l'opération financière de cette régularisation de la valuta, voyez ci-après.

Le système du nouvel Empire.

La stabilité de l'ancienne monnaie prussienne avec l'argent métal, comparé au Marc Banco de Hambourg, se voit par les moyennes suivantes :

Parité théorique : 300 Marc Banco valent 151.35 thal. pruss.

1841—50 ...	150.31
1851—56 ...	151.06
1857—65 ...	150.29

Les années 1851—56 ont vu les fluctuations les plus fortes, ayant été entre 149.38 et 152.50.

Après la Convention de Vienne, le besoin d'une unification et de simplification devint seulement plus apparente. Ainsi le premier Handelstag de Heidelberg (mai 1861) donna tout spécialement son attention à l'établissement d'un système monétaire commun. Il recommandait l'adoption du tiers du thaler („Drittelsthaler“) comme unité monétaire avec le système décimal.

Le troisième Handelstag à Francfort (sept. 1865) confirma cette résolution, proposant en même temps la frappe d'une pièce d'or identique à celle de 20 fr. dont la valeur serait à régler de temps à autre — toujours ce même plan d'une monnaie de commerce!

Au quatrième Handelstag à Berlin (oct. 1868) enfin, la question fut traitée plus profondément. Tous les délégués (à l'exception de ceux de Berlin seulement) proposaient l'introduction de l'étalon d'or, plan favorisé par la Confédération de l'Allemagne du Nord.

En juin 1870, le Conseil fédéral de l'Allemagne du Nord résolut cette réforme ainsi que l'unification du papier-monnaie comme devant précéder une réforme monétaire complète. Le même mois encore, le Chancelier décida de réunir une conférence monétaire, mais la déclaration de la guerre franco-allemande interrompait cette proposition.

Ce dernier événement facilita énormément l'opération qui sans cela aurait coûté bien cher, mais aurait pénétré à la fin en tout cas — cela ressort directement du passé.

La guerre finie, on revint aussitôt à la question monétaire. D'après le premier plan, le nouveau système devait avoir des monnaies d'or, cependant sans force libératoire, mais seulement cours légal en attendant entre particuliers. Cette disposition souleva l'opposition des cercles commerciaux et, par suite de ce mouvement, le projet fut soumis au Reichstag qui proposait l'étalon d'or unique. La loi fut votée le 4 déc. 1871, et la grande opération de la refonte et de la conversion des monnaies entamée aussitôt. Le rapport adopté pour base de calcul était le 15.5 français, qui correspondait parfaitement aux faits d'alors.

Les vieux thalers furent pris comme équivalent à 3 marks, dont 90 pèsent conséquemment 1 livre d'argent fin, comportant un prix d'or 15 fois 1/2 plus grande, soit 1395 m.

Il y eut des propositions faites au Reichstag que la pièce fût rendue égale à la livre anglaise ou au Napoléon d'or, mais comme cela aurait comporté des rapports de 15.17 et 15.31 respectivement, il aurait infligé de fortes pertes vu que le rapport commercial du moment était de 15.49 à 15.52 à Londres. La loi du 9 juillet 1873 établit le cours légal des nouvelles monnaies. Les pièces d'argent ont force libératoire jusqu'à 20 marc, à l'exception des anciens thalers qui doivent être acceptés jusqu'à n'importe quel montant, de même que les Vereinsthaler autrich. frappés avant 1867.

Par une loi du 6 janv. 1876 le Bundesrath est autorisé à mettre ces Thalers sur le même pied que les autres monnaies d'argent concernant la force libératoire. Cependant depuis la suspension des ventes d'argent et la cessation du retrait des thalers (mai 1879), il est peu vraisemblable que le Conseil Fédéral fasse usage de cette autorisation.

L'opération de la régularisation de la valuta était trop grande et significative pour que nous n'en mentionnions quelques détails.

Comme on sait, près de 6 milliards de francs furent

transmis en dedans de 3 ans de France en Allemagne qui par là, vint en possession directe de 2 milliards d'or. Les dettes de tous les États allemands furent réduites à tel point que les revenus nets des chemins de fer, mines, domaines, etc. surpassaient les intérêts des dettes contractées. Mais ce remboursement de tant de capitaux aux créanciers causa une révolution dans le placement; peu d'entre eux prirent de la Rente française qui alors était très bon marché, mais la plupart placèrent leurs capitaux en des chemins autrichiens et américains qui rapportaient plus d'intérêts et outre cela donnaient accès à la spéculation. On estime les capitaux transférés ainsi en Autriche-Hongrie, entre 1871 et 1873, à 1 milliard de marks.

Cette situation fut encore aggravée par une faute commise qui causa un embarras passager dans la circulation des moyens de paiement. C'est que „pour économiser des intérêts,“ le gouvernement émit la nouvelle monnaie dès le 4 déc. 1871 sans retirer coup par coup la vieille, ce qu'il ne fit qu'après le 9 juil. 1873. De la sorte, la circulation effective fut agrandie de 762 millions de marks durant ladite époque brève. Le résultat en était une hausse générale dans les prix et une stimulation artificielle d'abord et une manque d'espèces apparente ensuite. En effet, Berlin où les nouvelles monnaies furent émises en masse, était pour quelque temps la ville la plus chère du monde. Pour tant que la France achetait tous les effets possibles du monde pour les remettre en Allemagne, le change international restait naturellement en faveur de ce pays, mais après le paiement de la contribution, les choses changeaient vite de face. En suite des hauts prix existants, l'or recoulait en France, Belgique et Angleterre d'une telle manière que les sommes réexportées atteignaient, dit-on, des centaines de millions en peu de mois. On pouvait arrêter ce mouvement seulement par l'élévation du taux d'escompte loin au-delà du taux du marché international. Mais c'était au détriment de l'industrie nationale. Le gouvernement comprit enfin la situation et suspendit toute nouvelle émission jusqu'à ce qu'un montant égal de petites coupures de billets de banque fût retiré. Mais pendant des années encore, l'Allemagne vivait sous un taux d'escompte supérieur à celui sur les autres places.

D'après la loi du 9 juil. 1873, l'argent inutile et provenant du retrait des anciennes monnaies devait être réalisé

sur le marché de Londres, qui, grâce à ses relations avec l'Inde et les pays de l'Union latine, était tout disposé à absorber le métal blanc. Les ventes s'effectuaient au fur et à mesure que les frappes d'or permettaient le retrait des anciennes monnaies d'argent. Au courant de ces ventes, l'argent tombait de 59 5/16 d en '73 à 50 d en '79. Cette dépréciation fit arrêter les ventes du métal blanc, laissant à réaliser un stock qui a été estimé à 400 ou 500 millions de marks. La perte subie par le Trésor allemand, du fait de ces ventes, s'éleva à 96481136 marks, dont 71373600 provenaient de ladite dépréciation de l'argent et le reste du frai et de l'insuffisance de titre des monnaies refondues. En 1885/6, 50000 kil. d'argent ont été vendus au gouvernement égyptien. Voici les détails de ces opérations :

Pièces de Thalers frappées de 1750 à 1816 ... ... thal.		64 380 936
Dont retiré par le Gouvernement des États	27 788 956	
— sous le système de l'Empire '71-'78	19 784 171	47 573 127
Laissant un solde non expliqué de		16 807 809
Pièces de Thalers frappées de 1817 à 1822 ... ... thal.		24 261 735
Dont retiré sous le système de l'Empire '71-'78		15 914 184
Laissant un solde non expliqué de		8 347 551
Pièces de Thalers frappées de 1823 à 1856 ... ... thal.		91 031 741
Dont retiré sous le système de l'Empire '74-'78		22 250 291
Laissant un solde non expliqué de		68 781 450
Pièces de Thalers frappées de 1857 à 1871 ... ... thal.		215 863 120
Dont retiré sous le système de l'Empire '75-'78		109 635 938
Laissant un solde non expliqué de		106 177 182
Total des frappes des pièces de Thalers de 1750 à 1871 th.		395 537 532
Total retiré		195 423 540
Laissant un solde de		200 113 992

qu'il faut attribuer aux refontes dans l'industrie, dans les Hôtels des Monnaies étrangers, au frai, à l'usure, etc.

Dans le tome I., page 127, nous avons déjà donné le compte du métal employé dans la fabrication des nouvelles pièces, ainsi que des ventes faites. Nous y ajoutons la moyenne des prix obtenus :
1873, 59 5/16 ; 1874, 58 3/4 ; 1875, 57 1/4 ; 1876, 52 3/8 ; 1877, 54 5/16 ; 1878, 52 9/10 ; 1879, 50 ; 1886, 49.

Concernant l'or, le gouvernement allemand n'a recueilli que 100 millions de marks des anciennes monnaies, sur une frappe totale de 539276416 marks, dont il faut déduire 7692126 marks retirés de la circulation, de sorte que près de 440.6 millions ont manqué l'appel.

Statistique de l'Empire allemand.

Années	Frappes En milliers de Marks. Or	Argent	Mouvements des métaux précieux. En millions de Marks. Or Imp.	Or Exp.	Or Solde	Argent Imp.	Argent Exp.	Argent Solde
1871	58^{9}	1857^{4}						
2	425542^{7}	6160^{5}	35^{28}	101^{88}	-66^{6}	171	72^{1}	98^{9}
3	590294^{3}	2350^{3}	354^{00}	52^{94}	301^{1}	147	134^{1}	13^{2}
4	93507^{4}	46331^{6}	17^{55}	35^{10}	-17^{5}	50^{6}	71^{8}	-21^{1}
5	166420^{6}	114559^{0}	15^{40}	28^{00}	-12^{6}	30^{3}	38^{9}	-8^{6}
6	159424^{5}	211080^{2}	88^{20}	22^{40}	65^{8}	23	35^{3}	-12^{3}
7	112539^{5}	46223^{0}	73^{00}	46^{50}	26^{5}	29^{9}	19^{7}	10^{2}
8	124970^{1}	6566^{8}	168^{60}	1^{40}	167^{2}	40	27^{9}	12^{1}
9	46387^{1}	453^{4}	86^{80}	5^{60}	81^{2}	32^{7}	40^{2}	-7^{5}
1880	27992^{2}	4531^{7}	20^{85}	29^{68}	-8^{8}	18^{3}	21^{1}	-2^{7}
1	15521^{2}	15006^{4}	14^{08}	45^{65}	-31^{6}	13^{2}	17^{5}	-4^{3}
2	13307^{1}		28^{64}	39^{23}	-10^{6}	6^{5}	14^{4}	-7^{8}
3	88287^{5}	2497^{8}	20^{85}	42^{13}	-21^{3}	6^{3}	20^{7}	-14^{3}
4	57661^{7}	480^{3}	18^{42}	33^{08}	-14^{7}	5^{7}	31^{4}	-25^{7}
5	8148^{9}	2428^{9}	42^{55}	24^{53}	18^{0}	3	19^{4}	-16^{4}
6	35740	4849	46^{86}	23^{21}	23^{6}	9^{7}	42^{6}	-32^{9}
7	118215	3006	55^{43}	16^{78}	38^{7}	8^{6}	38^{1}	-29^{4}
8	144289	4156	134^{22}	100^{29}	33^{9}	10^{9}	46^{5}	-35^{5}
9	202379	744	73^{01}	57^{47}	15^{5}	9^{5}	58^{5}	-49^{1}
1890	99349	—	111^{22}	45^{45}	65^{8}	13^{2}	56^{5}	-43^{3}
1	59988	4787						
2	37243	5201						
3	110421	8797						
4	157282	4487						
5	107514	7672						
6	126662	11412						

Ces chiffres du mouvement sont autant que nuls pour cause de leur inexactitude. Premièrement ils ne comprennent pas le commerce extérieur de Hambourg, secondement ils ne font pas voir les grandes ventes d'argent de 1873 à 1878 qui, à elles seules, montent à 710 mill. de marks, contre un solde démontré de 42 mill. seulement. Soëtbeer a pris la peine de comparer la statistique anglaise avec celle de Hambourg et voici ce qu'il a trouvé pour le total de la période 1872-85 :

En millions de Marks.

Statist. de Hambourg :	Imp.	d'or et d'argent	d'Angleterre	1145
—	Exp.	—	pour —	729
Statistique anglaise :	Imp.	—	d'Allemagne	716
—	Exp.	—	pour —	1037

Retraits.

En monnaies d'or : (milliers de marks) 1885 1130, 1886 147, 1887 88670, 1888 68548, 1889 33373, 1890 9206, 1891 1239, 1892 349, 1893 193, 1894 176, 1895 290

Depuis le mois de mai 1886, on a retiré autant de monnaies d'argent qu'on en a frappé de neuves.

Monnaies divisionnaires. Total des frappes de 1872 à 1895 : Nickel 52 632 900 marks. Bronze 13 001 600 marks.

Union latine.

Nous n'arriverons à un tableau complet de cette Union dite „classique.“ que par l'étude des étapes historiques qui ont précédé sa formation. — La circulation monétaire de la France, ainsi que nous avons déjà indiqué, se composait jusqu'en 1850 d'argent en premier lieu : son or avait été exporté en suite de la prime qu'il faisait au rapport de 15.5 fixé en l'an XI. Les exploitations des mines de Californie (1848) et d'Australie (1850) changeaient vite cette situation: le métal jaune arrivait en abondance, l'exploitation des mines d'argent, par contre, se trouvait presque complètement délaissée. L'argent, naguère si abondant sur le marché, commençait à se faire rare à tel point qu'une certaine gêne dans les relations commerciales se montrait. (Voy. tome I, page 107). L'arbitrageur retira de France l'argent qu'il y avait importé auparavant en échange du métal jaune. L'explication de ce phénomène bimétallique ressort clairement de notre tableau. page 66-67. Pendant les années 1820-1850 où le rapport demeurait au-dessous du rapport légal, et qu'il y avait un profit à l'importation de l'argent, la frappe totale d'argent en France a été de 3 186 458 000 francs, tandis que celle d'or a atteint seulement 483 346 300 francs. Dans la période suivante 1850-1866, au contraire, où le rapport a changé, le total des frappes d'or se monte à 7 310 423 700 francs, celui d'argent à 30 000 000. Au commencement de cette période (1851), l'encaisse de la Banque de France a été de 85 millions de francs en or seulement, celle d'argent de 475 millions. A la fin de notre période, ces chiffres se présentent par 575 (or) et 137 (argent). Dans le premier cas, la proportion d'argent formait 85 0/0 du total; dans le second cas, seulement 19 0/0.

L'opinion publique en fut agitée. Il serait absurde de regarder cette question d'un point purement théorique ou international, sans tenir compte des intérêts particuliers de la France. L'État pouvait-il tranquillement voir disparaître sa monnaie divisionnaire au gain illicité des particuliers? Pourquoi la France devrait-elle se sacrifier ainsi, toutes les

fois que le rapport oscille au-dessus ou au-dessous du rapport légal ? Et tout cela au profit d'une fonction idéale bimétallique ? Le mouvement s'étendait maintenant non seulement au rapport entre les deux métaux, mais aussi aux avantages dans l'adoption d'une monnaie internationale qui pût servir de mesure commune de la valeur, semblable au système métrique qui avait déjà été adopté par plusieurs États.

Deux questions se détachèrent immédiatement pour réclamer d'urgentes modifications dans une legislation monétaire qui, par son fonctionnement, se prêtait à de tels changements. Les uns se déclarèrent pour l'étalon unique d'argent; les autres pour l'étalon d'or. Ces opinions se produisirent dans une Commission nommée par le ministre des finances en 1857, qui, il est vrai, n'adopta aucune solution de principes, mais proposa un droit d'exportation à la sortie de l'argent. Ce moyen suranné, nous l'avons toujours trouvé futile, eut contre lui l'opinion publique ; il ne fut donc pas adopté et tout resta au *status quo.*

Il se passa alors un fait d'une haute importance. La Suisse et l'Italie avaient à peu près le même système monétaire que la France, la première ayant adoptée en 1850, au moins pour l'argent, la monnaie française. Ces pays souffraient donc du même mal. L'argent était draîné, d'après l'expression du temps, non seulement parce que l'or faisait prime mais parce qu'on en avait besoin dans le commerce avec l'Orient. Ce drainage s'étendait déjà sur la menue monnaie. Dans cet état de choses, les gouvernements suisse et italien procédèrent à l'examen de la question, indépendemment de toute action en France. On adopta un expédient tout différent de celui proposé en France et, tranchons le mot, le seul expédient praticable et raisonable : la réduction du titre. La Suisse frappa à 0.800 de fin et l'Italie à 0.835 de fin les monnaies d'appoint de 2 fr. et au-dessous, en laissant subsister l'étalon d'argent sous la forme de la pièce de 5 fr. Cette mesure eut l'effet voulu et, en même temps, agissait sur l'opinion française.

M. de Forcade, ministre des finances, convoqua une nouvelle commission qui, en éludant la solution radicale de la question d'étalon, proposa au gouvernement la frappe des pièces de 1 fr. et de 2 fr. au titre de 0.835.

La Belgique, qui avait démonétisé son or en 1850, avait le plus à souffrir de cet état de choses. Là aussi, à l'abondance antérieure succéda une pénurie de petite monnaie, bien que le drainage ne se fit pas sentir immédiatement,

par suite de la grande encaisse de pièces de 5 fr. (48 mill.) que détenait la Banque Nationale. Du 1er juin 1861 au 8 nov. 1862, ce stock était tombé à 14.6 mill., et, dans ses transes, la Banque Nat. cessa à cette date de payer en pièces de 5 fr. Durant les deux années qui suivent 1861-63, il y avait peu de commerce en métaux précieux, par suite de la guerre américaine. Mais, en 1863, le mouvement de sortie recommence : l'encaisse de pièces de 5 fr., et le stock des monnaies divisionnaires de moindre importance diminuent rapidement, ils tombent même si bas, qu'ils deviennent insuffisants pour les transactions ordinaires du commerce et l'approvisionnements du pays en petites monnaies. A la fin de sept. 1865, ce mouvement se fait tout particulièrement sentir, les pièces de 1 fr. et de 50 cent. deviennent si rares que la Banque ne pouvait satisfaire les demandes des manufacturiers pour le paiement des salaires, et le gouvernement dut avoir recours à la frappe du nickel pour les petites monnaies.

Ce fut enfin la Belgique qui demanda la réunion d'une Commission formée de délégués français, italiens, suisses et belges, afin de s'entendre sur les détails de la question monétaire. Telle est l'origine de la *Convention monétaire du 23 déc. 1865*.

Entretemps, 300 mill. de francs, consistant en grande partie en argent, avaient quitté l'Italie qui par là fut conduite à suspendre ses paiements en espèces le 30 avril 1866.

L'Italie, la Suisse et la Belgique y proposèrent l'adoption d'un étalon unique d'or, les pièces d'argent, y compris la pièce de 5 fr., devant être réduites au rôle de monnaie divisionnaire et leur titre abaissé. Le ministre français d'alors M. *Fould*, pensa qu'il y avait à cela des difficultés, malgré que les délégués français étaient personnellement du même avis. Les autres États déclarèrent alors qu'ils se soumettaient à l'ascendant de la France. Cette Convention, qui a institué l'Union monétaire, dite *Union latine*, est entrée en vigueur le 1er avril 1866. L'Union fut conclue pour 15 ans. Elle prescrit la liberté de la frappe pour les particuliers apportant des métaux précieux aux Monnaies, — celle de l'or en pièces de toutes espèces, celle de l'argent en pièces de 5 fr. seulement, ce qui a constitué le double étalon dans une nouvelle phase. Pour les autres monnaies d'argent divisionnaires le titre de 0.835 est adopté. Chacun des pays contractants est tenu de recevoir dans ses caisses publiques

les monnaies fabriquées par les trois États, sans limitation de valeur en ce qui concerne les pièces d'or et les écus de 5 fr., jusqu'à concurrence de 100 francs pour les pièces d'argent à 0.835. Il est, en outre, stipulé que ces dernières pièces n'auront plus cours légal entre les particuliers de l'État qui les a fabriquées que jusqu'à concurrence de 50 fr pour chaque paiement. La circulation des pièces d'or et des écus de 5 fr. est illimitée. La fabrication des pièces au titre de 0.835 est réservée à l'État, et est limitée à raison de 6 fr par tête. Les besoins de ces mon. div. se présentent donc par : Belgique 32, France 239, Italie 141 et Suisse 17 mill. de francs.

La Grèce s'y associa en 1868, avec un contingent en monnaies divisionnaires de 12 mill.

Au début tout marchait à souhait dans l'Union, et pourquoi pas? Au fond, le principe du nouveau système reste flatteux en théorie — tant que l'harmonie avec les cours des deux métaux sur le marché est bien établie. Mais tout prend sa fin et il en fut de même de cette harmonie. D'abord l'Italie, ensuite la France, et en dernier lieu, la Grèce, avaient été condamnées temporairement au régime du papier-monnaie. D'ordinaire, cela a peu de signification pour notre question extérieurement, mais c'était une blessure à un corps malade à un moment mal choissi. Puis en 1873, l'argent recommence son mouvement de dépréciation ; on cote successivement 60, 59, 58 d. On commence à s'échauffer. La frappe libre donnait des bénéfices, aussi les Monnaies de Paris et de Bruxelles étaient-elles assiégées. L'année suivante, on se rend au ridicule en adoptant des contingents; on limite la frappe des pièces de 5 fr. à 140 mill. de fr. par an en 1874, à 150 fr. en 1875 et à 120.8 fr. en 1876, alloués de la façon suivante :

	1874	1875	1876
Belgique ... ... mill. de fr.	12	15	10[8]
France	60	75	54
Italie...	60	50	36[8]
Suisse	8	10	7[2]
Grèce			12

De tous ces États, la Suisse seule ne frappa pas jusqu'à concurrence du montant attribué, et à la Conférence de févr. 1876, ses délégués insistèrent vivement pour la cessation complète de la frappe des pièces de 5 fr. et pour l'adoption d'un étalon d'or. Elle rencontra l'opposition très grande de l'Italie. Cet État, par suite de la disparition de

sa monnaie de métal, chassée par le papier-monnaie, n'avait aucun intérêt à limiter les frappes de l'Union. A la Conférence de 1874, l'Italie demanda même et obtint de frapper, au-delà du contingent accordé, 20 mill. de francs en pièces de 5 fr., à condition que le montant en fût déposé comme encaisse métallique à la Banque d'Italie.

Comme on pouvait le prévoir, la force des circonstances obligea d'abandonner même cette politique de limitation. Dans le courant de 1876, la chute de l'argent devint plus désastreuse. On cote les cours les plus divers, l'on descend même un moment jusqu'à 47 d., représentant une marge de 23 0/0 à la frappe ; mais on se relève brusquement jusqu'à 58 1/2 d.

L'année 1877 marque la décroissance du contingent, qui se trouve réduit à 52.2 mill., mais la France et l'Italie seules en frappent pour environ 35 mill. ensemble, tandis que les autres pays s'abstiennent de faire usage de leur quote-part. Pour 1878-79, il n'y a que l'Italie qui, ayant reçu l'autorisation à titre exceptionnel, fait fabriquer pour 29 mill. de pièces de 5 lire. La situation des contingents pour la pièce de 5 fr. comparés aux frappes effectives est donc la suivante durant la période 1874-77 :

	Contingent	Fabrication
France ...	216 000 000	211 073 800
Belgique ...	45 200 000	37 704 130
Italie ...	164 000 000	164 000 000
Suisse ...	28 800 000	7 978 250
Grèce ...	18 000 000	15 462 865
Italie 1878/79	29 000 000	29 000 000

La convention de novembre 1878 enfin décide la suspension complète de la frappe des pièces de 5 fr., mais propage l'union jusqu'au 1er janv. 1886, sans y apporter aucune modification. Pour faciliter à l'Italie le retrait de ses coupures divisionnaires de papier inférieures à 5 fr., les autres États se déclarent prêts à retirer de leur circulation ou à cesser de recevoir dans leurs caisses publiques les pièces d'appoint en argent. — Pendant les débats, on effleura légèrement la question de la liquidation, mais on l'abandonna bientôt comme personne n'était disposé à l'accueillir. C'était une grande faute que ce manque d'énergie ; il s'agissait maintenant de réparer cette faute.

On se réunit de nouveau le 6 nov. 1885. Cette fois-ci les délégués du Gouvernement français demandèrent catégoriquement, comme *conditio sine qua non*, que la clause de

liquidation fût insérée dans le nouvel arrangement. En effet, cette clause y a été inserrée, d'abord très correctement, mais le sens a été vicié dans la suite et, au lieu d'un règlement net et bien défini, on se trouvait en présence d'un arrangement confus, rendant la dissolution fort difficile. Voici les principales dispositions :

L'État qui voudrait reprendre la frappe libre de l'argent en aurait la faculté, à la condition d'échanger ou de rembourser pendant toute la durée de la convention, en or et à vue, aux autres pays contractants, les pièces de 5 francs d'argent frappées à son effigie et circulant sur leur territoire ; en outre, les autres États seraient libres de ne plus recevoir les écus de l'État qui reprendrait la frappe.

Ce sont les bimétallistes qui ont fait insérer cette clause qui, pris en elle-même, est totalement vague, comme aucun des cinq États ne pourrait reprendre isolément cette frappe dans les conditions actuelles. La raison en est que les bimétallistes envisagèrent l'hypothèse de la constitution d'une Union assez puissante pour relever le prix de l'argent.

La clause la plus importante était l'art. 14 :

„En cas de dénonciation de la présente convention, chacun des États contractants sera tenu de reprendre les pièces de 5 francs en argent qu'il aurait émises, et qui se trouveraient dans la circulation ou dans les caisses publiques des autres États, à charge de payer à ces États une somme égale à la valeur nominale des espèces reprises, le tout dans les conditions déterminées par un arrangement spécial."

Cet arrangement fut encore signé le même jour et porte les différentes manières de remboursement.

(On sait, les monnaies divisionnaires doivent être reprises à tout moment, pendant la durée de la Convention, pourvu qu'elles soient présentées par sommes de 100 francs au moins.)

La Belgique avait refusé de souscrire aux dispositions de l'art. 14, mais y adhéra seulement par un acte additionnel du 15 nov., moyennant d'importantes concessions, dont voici le résumé : elle est dispensée de rembourser la moitié du solde de ses écus se trouvant en France, si ce solde est inférieur ou égal à 200 millions ; dans le cas où le solde est supérieur à 200 mill., elle est dispensée de rembourser 100 millions.

Le bénéfice de ces concessions fut immédiatement réclamé par l'Italie et lui fut accordé.

La circulation des écus belges en France fut estimée à 200 à 250 mill. de fr., celle des écus italiens à 200 à 220 mill. de fr. ; sur ces sommes, la France est donc exposé à garder à son compte une somme qui peut s'élever à 200 mill. de francs et qui attendent leur repatriement par le jeu des changes seulement.

L'émission de la monnaie d'appoint est fixée dorénavant comme suit (mill. de fr.) : France 264, Grèce 15, Italie 202, Suisse 25 et Belgique 40.8. L'Italie a été exceptionnellement autorisée à une frappe de 20 mill., pour s'assurer le remplacement des anciennes monnaies bourboniennes, la France a reçu une autorisation semblable pour 8 mill. en remplacement des pièces pontificales qu'elle détient encore.

Malgré tous ces arrangements, la Banque de France et la Banque Nationale de Belgique continuèrent à accepter, comme par le passé, toutes les pièces de 5 fr. de l'Union. Toutefois, les pièces étrangères n'ont pas cours légal ni en France, ni en Belgique et le public a le droit de les refuser dans ces deux pays. Dans les trois autres pays, ces pièces jouissent du privilège du cours forcé.

La Conférence de 1891 ne réunit que pour la forme et pour laisser subsister le *statu quo* en maintenant la clause de la continuation du traité d'année en année par tacite reconduction. Malgré cela, cette conférence est d'une importance première. La situation de la France vis-à-vis de l'Italie s'est beaucoup empirée à cause de l'accroissement de l'affluence des pièces de 5 lire et surtout de la monnaie d'appoint, évaluée entre 75 et 90 mill. de francs. En même temps, le change sur la France avait monté à 15 0/0 de prime aux Bourses ital., de sorte que le rapatriement par le jeux des changes devint impossible. On se réunit de nouveau à Paris, en octobre 1893 pour y délibrer. Un accord fut conclu en novembre, suivant lequel les autres États vont retirer de leur circulation les pièces ital. d'appoint, et les remettre au gouvernement ital. qui, de son côté, s'engage à les reprendre contre payement en or ou en traites sur les pays créditeurs. Après retrait, les autres États auront faculté d'en prohiber l'importation.

Pour les autres États, aucun changement n'a été fait, et surtout la question des écus de 5 francs reste indécise, comme elle n'a pas même été touchée.

La France a renvoyée en Italie, en 1894, pour 57 1/4 mill. de lires en monnaies divisionnaires.

Convention de 1897. — Les contingents sus-mentionnés pour les monnaies division. ne répondaient plus aux besoins de la circulation. Pendant longtemps, les pièces italiennes ayant émigré en France, Belgique et Suisse, ont

suppléé, dans ces trois pays, à la deperdition naturelle des monnaies et à l'insuffisance des frappes autorisées. Mais depuis que le retrait des pièces italiennes, effectué en vertu de l'arrangement susdit, a enlevé 57 mill. à la France, 5 à la Belgique et 13 à la Suisse, ces deux derniers pays ne suffisent plus qu'avec de grandes difficultés aux besoins qu'ils éprouvent à cet égard. En France, aussi, la pénurie devint générale. Il fallait donc reviser les contingents réciproques d'après le chiffre actuel de la population, et les accroître dans la proportion de 1 fr. par tête d'habitant. Mais ne voulant pas que ce relèvement pût être considéré comme un expédient financier, les cinq États ont décidé que les frappes à entreprendre devraient se faire partout avec la quantité respectivement nécessaire des pièces de 5 fr. en argent existantes. Conformément à ces bases, l'article 1 de la convention augmente les contingents de 130 mill. pour la France, l'Algérie et les Colonies, de 30 mill. pour l'Italie, de 6 mill. pour la Belgique et de 3 mill. pour la Suisse. Ce dernier pays seul a la permission de frapper ces 3 mill. avec des lingots, vu qu'il possède un très petit nombre de pièces de 5 fr. La concession faite à la Suisse s'étendit aux autres États signataires, mais le bénéfice fait devrait être employé à subvenir à l'entretien des pièces d'or et d'argent.

La France a encore une créance de 7 millions de fr. sur la Grèce, lesquels ce pays a fait frapper à Paris, dans le temps, et qui se trouvent encore en totalité en France.

Italie.

L'histoire récente de l'Italie est assez intéressante pour que nous n'en faisions une mention ici.

Le système monétaire français fut adopté le 24 août 1862, date à laquelle aussi l'unification du régime monétaire du pays devint un fait accompli. Le retrait des anciennes monnaies, quoique vigoureusement poussée dès 1863, rencontra cependant des obstacles à cause du cours forcé auquel le gouvernement dut avoir recours en 1866 et qui durait jusqu'en avril 1883. La démonétisation des différentes monnaies ne prit fin qu'en déc. 1885 et porta sur un ensemble

de 38.1 mill. en monnaies d'or, 602.6 mill. en m. d'argent, et 28.3 mill. en m. de bronze. Cette grande opération vaut la peine d'être détaillée un peu.

La frappe de la nouvelle monnaie se fit au fur et à mesure que les anciennes rentraient au Trésor. C'est la raison que l'Itaie demanda à la Conférence de 1874 l'autorisation de frapper, en écus de 5 l., ce qui de ce chef restait encore en anciennes pièces d'argent, à cette époque, à la Banque. Le retrait de l'ancien argent se présente comme suit :

De 1862 au 30 juin 1867		Lire 295 900 000
Dont frappes en écus de 5 lires	mill. 7.9	
— petites pièces	141	148 900 000
Solde resté		Lire 147 000 000

en argent retiré et non transformé en monnaies. Ce solde a été vendu pour la plus grande partie, surtout à Londres au prix de $61^{5}/_{16}$ d. env.

Retiré de juillet 1867 à la fin 1875...		Lire 194 200 000
Frappes en écus de 5 l. durant cette période ...	mill. 273.7	
— nouvelles monnaies d'appoint	15	288 700 000
Excédent des frappes sur les rentrées		Lire 94 500 000

laquelle somme fut achetée à l'étranger.

Retiré du 1er janv. 1876 à la fin de 1879	Lire 52 800 000
Frappes de pièces de 5 l. durant cette période	83 000 000
Excédent de frappes	Lire 30 200 000

Les démonétisations de 1880 à 1885 portaient sur la somme de 63 000 000 lires sans qu'aucune nouvelle frappe eût été faite. Voilà pourquoi la Conférence de 1885 a donné à l'Italie l'autorisation de frapper 20 mill. en pièces divisionnaires, à assurer ainsi le remplacement des monnaies bourboniennes.

On voit ainsi qu'il a été frappé pour 364.5 millions en pièces de 5 fr. à une époque où le marché du métal blanc était déjà plus ou moins troublé. Cela fit des rumeurs parmi les co-contractants de l'Union latine, mais à la Conférence monétaire de Paris en 1885, l'Italie a déclaré de vouloir reprendre, à l'échéance de la Convention, toutes les pièces portant son effigie. Quant au rapatriement des pièces de 5 lires ital., voyez-en plus haut les stipulations faites.

Le stock d'or total a été évalué en 1881 à 200 ou 220 mill. Immédiatement après la reprise des payements effectifs ce stock a été indiqué par 700 mill., mais déjà en 1885, ce stock était redescendu à 560 mill. environ, dont 60 mill. en circulation libre et le reste dans les Banques.

Le stock d'argent total du pays est indiqué par 100 mill. environ en 1885, ayant probablement diminué de 70 mill. en dedans de deux ans.

La loi du 7 avril 1881 décrétait l'emprunt pour l'abolition du cours forcé; le 27 juillet suivant en commençait par payer en monnaies divisionnaires d'argent et le décret du 1er mars 1883, enfin, annonçait la reprise des payements en espèces. Cette grande opération a été conçue par M. *Magliari*. Préparée de longue main et avec beaucoup de soins, elle avait parfaitement réussi, mais le pays ne se montra point mûr dans la suite de retenir un gros stock d'or. La tâche n'était pas légère, car il s'agissait de procurer 644 mill. en numéraire dont 444 mill. en or. Le Trésor italien a effectivement reçu 398 mill. en or et 38 mill. en écus de 5 fr. d'argent, sans que ce drainage ait occasionné la moindre perturbation sur les grands marchés monétaires. Cela s'explique de la dépréciation de l'or d'alors, relativement à l'argent. Pour appuyer cette prétention, il suffit de mentionner un petit événement. Le Syndicat demanda au Ministre des Finances de pouvoir livrer de l'or, en remplacement de l'argent stipulé. Le fait est que ce métal dont la valeur intrinsèque accusait alors une moins-valeur de 20 0/0 était recherché, à cette occasion, qu'il fit 1/2 0/0 de prime en or en forme de 5 francs. Les écus pris à la Banque de France à Marseille, en destination de Gênes, ressortaient au Syndicat à un change de 25.07 par £, là où la remise en or ressortait à 25.16.

Voici la décomposition et la provenance desdits 398 millions de fr. en or fourni :

Lingots	23 353 milliers de fr.	66 744	France
Impériales ...	59 755	65 835	Amérique
Aigles	53 506	65 539	Allemagne
Souverains ...	10 059	59 207	Angleterre
Couronnes allem.	5 260	58 459	Italie
Alphonses d'or	998	38 552	Autriche
Napoléons d'or	245 289	25 225	Russie
		10 059	Australie
		5 520	Danemark
		2 259	Belgique
		662	Espagne

Lors de la reprise des payements effectifs, le Trésor détenait en entier : 515.3 mill. en or, 19.0 mill. en écus de 5 fr., 136.7 mill. en monnaies d'appoint et 6.7 mill. en anciennes monnaies, soit total 677.7 mill. Ceci contre une circulation fiduciaire de 883 mill. dont 340 mill. ne furent pas présentés immédiatement. Il y avait donc 238 mill. de billets d'État à découvert en circulation. Il circulait des billets de banque pour 948 mill. dont 476 mill. non couverts.

Statistique des frappes.

En milliers de Lires.

Année	Or	Argent Pièces de 5 l.	Argent Mon. divis.	Année	Or	Argent Pièces de 5 l.	Argent Mon. divis.
1851	9176	1829	—	1876	2155	31952	—
2	2998	2438	—	7	4948	22048	—
3	3593	977	—	8	6345	9000	—
4	3777	1791	—	9	2929	20000	—
5	3821	681	—	1880	2590	—	—
6	3517	471	—	1	16861	—	8282
7	2591	271	—	2	139523	—	5717
8	5605	203	—	3	4068	—	7000
9	12811	312	—	4	322	—	10995
1860	5554	295	—	5	3295	—	698
1	3648	863	—	6	1108[1]	—	9425
2	39098	964	1134	7	—	—	32830
3	66025	—	32083	8	2434	—	—
4	12173	602	30696	9	—	—	312
5	68705	4011	41937	1890	1364	—	6
6	3926	2352	33501	1	657	—	—
7	5526	—	16530	2	674	—	151
8	6808	—	1253	3	824	—	—
9	3707	19976	—	4	—	—	—
1870	1095	29846	—	5	—	—	—
1	470	36000	—	6	—	—	—
2	66	35612	—				
3	20404	42274	—				
4	5919	60000	—				
5	2244	50000	—				

[1]) Formant en entier des refrappes.

Les monnaies d'argent divis., frappées entre 1866 et 1880, proviennent en entier des refontes des monnaies anciennes. Les frappes d'argent de 1881 et 1882 proviennent des monnaies bourbon. et étrangères qui se trouvaient alors dans les Caisses publiques. Les frappes d'argent de 1883 et 1884 furent exécutées par suite du retrait et de la refonte de pièces de 20 et 50 centesimi. Le reste des frappes s'explique de ce que nous avons dit plus haut. De cette manière, peu de métal neuf fut employé pour la frappe des monnaies d'argent italiennes.

Frappe de monnaies de nickel. En 1894 et 1895 l'Italie a aussi frappé des pièces de 20 centesimi en nickel pour 20 millions de lires.

Tableau total des frappes de 1862 à 1896.

Or	426 341 440	lires.
Argent, écus de 5 fr. ...	364 637 025	„
— mon. d'appoint	231 996 780	„
Nickel	20 000 000	„
Bronze	76 436 880	„

Mouvement des métaux précieux.

Il y a deux statistiques faites qui sont totalement indépendantes l'une de l'autre ; a) celle de la Douane ; b) celle du Ministère de Commerce, instituée par M. Carlo Ferraris. Le Gouvernement n'ignorant pas l'inexactitude des éléments fournis par l'Administration des douanes, se fait fournir les détails directement des grandes instituts de crédit, des entreprises de transport, du Ministère du commerce, etc.

En millions de Lires.

a) Statistique de la Douane.

	Or et argent.		
	Imp.	Exp.	Solde
1862	0^{15}	1^{05}	-0^{89}
3	0^{21}	0^{40}	-0^{19}
4	0^{15}	0^{19}	-0^{04}
5	0^{03}	0^{74}	-0^{71}
6	1^{36}	4^{69}	-3^{33}
7	1^{48}	7^{75}	-6^{27}
8	1^{46}	1^{47}	-0^{02}
9	1^{51}	0^{16}	1^{36}
1870	1^{35}	0^{97}	0^{38}
1	2^{24}	10^{87}	-8^{63}
2	4^{10}	4^{94}	-0^{84}
3	25^{48}	1^{77}	23^{72}
4	9^{35}	7^{27}	2^{08}
5	8^{39}	11^{39}	-3^{00}
6	20^{14}	8^{36}	11^{79}
7	14^{72}	19^{22}	-4^{50}

	Or			Argent		
	Imp.	Exp.	Solde	Imp.	Exp.	Solde
1878	7^{86}	20^{44}	-12^{58}	3^{8}	26^{3}	-22^{4}
9	9^{46}	33^{22}	-23^{76}	5^{2}	1^{9}	3^{2}
1880	15^{44}	15^{87}	-0^{44}	24^{0}	12^{9}	11^{1}
1	74^{36}	20^{50}	53^{86}	18^{9}	7^{5}	11^{5}
2	63^{96}	1^{16}	62^{80}	55^{4}	5^{1}	50^{4}
3	42^{08}	8^{37}	33^{70}	52^{0}	9^{9}	42^{1}
4	20^{43}	11^{77}	8^{66}	5^{7}	19^{2}	13^{6}
5	11^{70}	101^{34}	-89^{64}	105^{8}	87^{2}	18^{6}
6	10^{69}	9^{32}	1^{37}	45^{6}	45^{8}	-0^{2}
7	7^{77}	24^{38}	-16^{61}	81^{2}	86^{1}	-4^{9}
8	7^{42}	22^{66}	-15^{23}	59^{6}	52^{8}	6^{8}
9	15^{99}	18^{21}	-2^{22}	33^{6}	36^{8}	-3^{2}
1890	9^{91}	19^{78}	-9^{86}	47^{7}	46^{9}	0^{9}
1	11^{97}	16^{50}	-4^{52}	42^{5}	50^{0}	-7^{5}
2	8^{22}	21^{28}	-13^{07}	35^{9}	43^{3}	-7^{4}
3	5^{85}	67^{74}	-61^{88}	37^{3}	33^{4}	3^{9}
4	18^{55}	23^{73}	-5^{18}	89^{9}	23^{0}	67^{0}
5	5^{34}	16^{90}	-11^{57}	2^{2}	8^{6}	-6^{3}
6	5^{73}	14^{15}	-8^{42}	5^{4}	8^{9}	-3^{5}

b) Statistique d'après M. Ferraris.

	Or			Argent		
Année	Imp.	Exp.	Solde	Imp.	Exp.	Solde
1883	40^{04}	17^{56}	22^{48}	62^{93}	8^{77}	54^{16}
4	19^{61}	19^{46}	0^{15}	9^{27}	27^{44}	-18^{17}
5	13^{94}	129^{32}	-115^{38}	121^{89}	130^{32}	-8^{42}
6	17^{26}	21^{68}	-4^{43}	43^{86}	78^{57}	-34^{72}
7	7^{71}	36^{72}	-29^{01}	95^{68}	141^{75}	-46^{07}
8	20^{83}	39^{40}	-18^{57}	61^{08}	79^{81}	-18^{73}
9	24^{31}	30^{56}	-6^{25}	35^{84}	52^{74}	-16^{90}
1890	13^{69}	33^{67}	-19^{98}	48^{36}	77^{12}	-28^{77}
1	29^{10}	28^{44}	0^{66}	53^{43}	68^{20}	-14^{77}
2	21^{62}	34^{77}	-13^{14}	55^{20}	63^{38}	-8^{19}
3	15^{02}	77^{48}	-62^{46}	46^{22}	35^{76}	10^{46}
4	33^{54}	25^{46}	8^{08}	77^{23}	17^{18}	60^{05}
5	9^{18}	18^{12}	-8^{94}	12^{80}	10^{78}	2^{02}

Belgique.

Quoique ne comprenant qu'une soixantaine d'années, l'histoire monétaire de la Belgique est riche en changements et transitions, bons et mauvais, mais toujours calculés à tirer le meilleur parti de la situation. En un mot, notre pays inaugura une politique expérimentale.

Après s'être détachée de la Hollande et avoir ainsi obtenu son indépendance, la Belgique choisit le *franc* français pour monnaie nationale. Les monnaies hollandaises devraient être remplacées graduellement par les nouvelles monnaies d'or et d'argent décrétées par la loi du 5 juin 1832; en attendant, on avait accordé aux pièces holl. le cours légal, et jusqu'en 1854 elles continuaient à faire partie intégrale du système monétaire du pays. La loi du 1er oct. 1855 a mis fin à cette situation, et à partir du 1er janv. suivant, on ne comptait plus qu'en francs, en tarifant 189 fl. holl. = 400 fr.

Bien que ladite loi de 1832 eût adoptée le système bimétallique de la France, la Belgique ne frappa pas les pièces d'or françaises, et lorsque, vers 1846, il se fit des voeux pour des monnaies d'or nationales, les bons Belges croyaient devoir profiter de la situation du marché des métaux précieux en frappant des pièces d'or de 25 et 10 fr., au titre français, mais pesant respectivement moins. La dernière pièce fut frappée au poids brut de 3.166 gr., tandis que la pièce française était de 3.226 gr. bruts. Cela donnait à la pièce belge de 10 fr. une valeur réelle de 9 fr. 81. Les cours pratiqués à Londres pour le métal blanc étaient alors entre 58 7/8 et 60 3/8, tandis que le système français se basait sur le cours de 60 7/8. Le fait reste remarquable, car il prouve qu'on a voulu alors encore justifier par la frappe même les nuances du marché, qui étaient totalement annulées par l'influence du double étalon en France. Que les circonstances ont changé depuis la formation de l'Union latine! C'est en cela qu'on voit pratiquement se manifester une différence entre les doubles étalons avant et après ladite Union.

Enfin, pour donner au système monétaire un caractère original belge, on frappait aussi, à partir de 1847, une pièce d'argent de 2 fr. 50. Mais cette pièce fut très mal accueillie par le public belge. Il en était de même desdites pièces d'or, qui furent fort critiquées hors du pays. Aussi dès 1851 le gouvernement se vit-il forcé d'abandonner cette politique particulière et de se rallier au régime français en théorie. Les propres monnaies d'or furent réduites au cours français, mais cela fut changé de nouveau par la loi du 11 août qui abolit ces monnaies d'or. La Belgique était donc *de facto* au régime du monométallisme *argent*.

En 1861, nouveau changement! Le système français fut définitivement introduit, la démonétisation de l'or revoquée et la frappe des pièces françaises décretée. Quatre ans plus tard, il se forme l'Union latine.

Sous ce nouveau régime, l'attitude de la Belgique a changé complètement. Tandis que le gouvernement belge eut autrefois surveillé les légères nuances du cours de l'argent, afin de mettre la frappe des monnaies strictement d'accord avec le prix des métaux, il laissa les choses aller leur train. Lorsque donc, en 1873, l'argent commença à se déprécier, la Belgique fit la nouvelle situation la sienne et frappa plus que jamais. Lorsque l'année suivante, le système des contingents fut introduit, le gouvernement s'y mit carrément et épuisa en entier sa quote-part. Le bénéfit réalisé sur les écus de 5 fr. sous le système des contingents, est indiqué par 1 365 138 fr. En 1877 seulement, la Belgique se rend compte de sa situation envers ses associés et renonce de frapper sa quote-part de l'année de 5.4 mill.

Peu de temps avant la Conférence de 1885, plusieurs économistes éminents belges (*Frère-Orban* et *de Laveleye*) proposèrent à leur gouvernement des ventes échelonnées du stock d'argent, mais le gouvernement restait indifférent à ces propositions.

Statistique des frappes.

Les matières d'or d'où proviennent les frappes depuis 1866 se composent de 307.6 mill. de lingots, 103.1 mill. d'impériales russes, 82.6 mill. de reichsmarks, 33.9 mill. de dollars, 13.7 mill. d'or japonais, 5.6 mill. de ducats, etc.

Les pièces de 5 fr. frappées depuis 1866 proviennent de 282.0 mill. de lingots, 19.8 mill. de fl. autr., 19.0 mill. de piastres diverses, 11.6 mill. de thalaris, 10.2 mill. de couronnes de convention.

En millions de francs.

Totalité des années.	Or	Monnaies d'argent.	
1832-35	—	13_{358}	
36-40	—	2_{335}	
41-45	—	6_{250}	
46-50	14_{646}	84_{153}	
51-55	—	54_{149}	
56-60	—	0_{264}	
61-64	—	—	
		Pièces de 5 fr.	Monnaies division.
1865	20_{522}	4_{537}	—
6	10_{639}	—	10_{328}
7	26_{826}	18_{466}	14_{737}
8	27_{635}	32_{853}	5_{541}
9	24_{689}	63_{288}	1_{394}
1870	63_{824}	52_{340}	—
1	45_{179}	23_{917}	—
2	—	10_{225}	—
3	—	111_{705}	—
4	60_{927}	12_{000}	—
5	82_{685}	14_{905}	—
6	41_{394}	10_{799}	—
7	118_{121}	—	—
8	51_{108}	—	—
9	—	—	—
1880	—	—	0_{780}
1	—	—	0_{219}
2	10_{446}	—	—
3	—	—	—
4	—	—	—
5	—	—	—
6	—	—	4_{776}
7	—	—	3_{024}
8	—	—	—
9	—	—	—
1890	—	—	—
1	—	—	—
2	—	—	—
3	—	—	—
4	—	—	—
5	—	—	—
6	—	—	

Totalité des frappes d'or de 1848 à 1882 ... ... 598 643 000
— de pièces de 5 francs de 1832 à 1882 495 678 000
— de monnaies d'arg. divis. de '67 à '87 30 471 000
— — de nickel de 1891 à 1896 9 806 000
— — de cuivre de 1832 à 1896 8 725 000

Mouvement des métaux précieux.

En millions de Francs et en moyennes.

	Or et argent. Imp.	Exp.	Solde
1851-55	41_{8}	57_{9}	-16_{057}
56-60	64_{1}	188_{7}	-124_{548}
61-65	37_{4}	134_{3}	-96_{874}
66-70	75_{2}	23_{9}	51_{281}
71-75	199_{2}	18_{1}	181_{145}

	Or Imp.	Exp.	Solde	Argent Imp.	Exp.	Solde
76-80	8_{3}	0_{9}	7_{384}	6_{4}	0_{8}	5_{573}
1881	1_{3}	0_{1}	1_{237}	22_{9}	17_{5}	5_{393}
2	16_{4}	19_{1}	-2_{694}	30_{6}	2_{2}	28_{307}
3	2_{5}	16_{7}	-14_{253}	87_{3}	18_{2}	69_{085}
4	6_{7}	20_{9}	-14_{172}	36_{9}	9_{8}	27_{078}
5	15_{3}	4_{0}	11_{248}	3_{0}	0_{3}	2_{680}
6	10_{9}	2_{4}	8_{147}	13_{4}	0_{9}	12_{571}
7	4_{0}	0_{2}	3_{783}	1_{4}	0_{9}	0_{471}
8	6[illegible]	0_{3}	5_{654}	9_{1}	3_{9}	5_{167}
9	70_{2}	2_{4}	67_{790}	53_{8}	7_{8}	46_{016}
1891	47_{7}	1_{0}	46_{668}	54_{9}	6_{1}	48_{786}
1	29_{8}	8_{5}	21_{245}	15_{3}	18_{5}	-3_{132}
2	27_{5}	0_{4}	27_{081}	2_{1}	21_{5}	-19_{457}
3	10_{0}	5_{4}	4_{547}	42_{8}	13_{4}	29_{274}
4	16_{3}	1_{4}	14_{897}	2_{5}	15_{6}	-13_{092}

Suisse.

Il y a peu à dire concernant un pays aussi petit que la Suisse qui, par là, ne peut jouer de rôle dans la question monétaire. Toutefois la gestion de sa politique monétaire et de tout ce qui en dépend mérite tout éloge. La Suisse, représentée par un homme si fort connu, M. *Feer Herzog*, aux débats des Conférences de Paris, ne cessait pas à recommander à l'Union les avantages d'un système monométallique d'or. La Suisse est le seul pays de l'Union qui, voyant clairement dans la chose, refusât la presque totalité des sommes à frapper en écus de 5 francs, octroyées à elle par le système des contingents.

Frappes :

En millions de Francs.

	Or.	Argent. Pièces	1850-97
1883	5		
6	5	5 Francs	10^{630}
8	0^{088}	2 „	11^{400}
9	2	1 „	10^{200}
1890	2^{5}	1/2 „	3^{400}
1	2		
2	2		
3	2		
4	2^{412}		
5	4		
6	8		
7	8		

Déduction faite des refrappes.

Monnaies de nickel (1850 à 1897) ... 9^{35}
— cuivre (id.) ... 0^{775}

Mouvement des métaux précieux.

En millions de Francs.

Année	Or Imp.	Or Exp.	Or Solde	Argent Imp.	Argent Exp.	Argent Solde
1878	9_4	9_3	0_1	15_5	5_9	9_6
9	15_5	4_5	11_0	15_8	1_0	14_8
1880	14_8	7_9	6_9	27_2	2_4	24_7
1	11_0	3_4	7_6	25_3	2_3	23_0
2	14_5	2_8	11_7	24_3	7_9	16_5
3	25_8	6_5	19_3	20_2	5_4	14_8
4	13_1	0_7	12_4	15_5	4_2	11_4
5	28_8	32_1	*)—3_3	---	---	---
6	13_1	10_0	3_1	27_7	17_8	10_0
7	15_3	11_6	3_7	32_1	18_6	13_5
8	14_9	9_7	5_2	33_8	18_3	15_4
9	39_1	12_7	26_4	46_5	16_2	30_3
1890	37_1	12_4	24_7	44_4	24_6	19_8
1	15_8	10_7	5_1	55_1	38_6	16_5
2	23_8	7_8	16_0	37_9	27_8	10_1
3	24_5	9_6	14_9	40_0	43_8	—3_8
4	48_3	22_6	25_7	32_8	35_0	−2_2
5	40_5	22_9	17_6	51_1	25_0	26_1
6	48_8	29_0	19_8	58_0	30_0	28_0
7	47_6	23_1	24_5	75_1	38_5	36_6

L'or et l'argent laminés ne figurent dans cette statistique qu'à partir de 1894. Les chiffres de 1893 et de 1894 comprennent les renvois en Italie de 11.4 et 18.36 mill. de numéraire en argent.

*) La statistique officielle indique l'or et l'argent ensemble pour cette année.

Le Commerce spécial en or et en argent monnayés se présente comme suit (en 1000 francs) :

	Allemagne Imp.	Allemagne Exp.	Autr.-Hongrie Imp.	Autr.-Hongrie Exp.	France Imp.	France Exp.	Italie Imp.	Italie Exp.	Angleterre Imp.	Angleterre Exp.
1890	1474	230	131	308	40728	20456	5850	132	—	196
1	1464	121	—	—	47850	30997	525	35	10	497
2	1402	392	69	1730	36089	25277	5613	2803	—	67
3	1636	4878	184	146	33909	28859	8149	14242	—	232
4	4951	7489	5784	786	27144	16470	16484	25995	—	395

La Conférence monétaire de 1867.

Le trait caractéristique de l'agitation monétaire, depuis et déjà avant la Conférence de Vienne (voy. page 78), était d'arriver à l'uniformité d'un système international. La conclusion de l'Union latine et son fonctionnement parfait avançaient grandement cette idée. Il se fit ainsi bientôt le voeu que des études fussent entreprises, de concert entre tous les États civilisés, sur la question de cette uniformité, Or, l'exposition universelle de Paris en 1867 paraissait se prêter merveilleusement à la réunion d'un grand congrès monétaire dans lequel seraient appelés les représentants de toutes les nations étrangères. L'opinion publique de la France y était on ne peut mieux disposée. D'autre part, l'accueil fait à ses ouvertures par les gouvernements étrangers donnait preuve que l'importance du problème était universellement reconnue. Le ministre français des affaires étrangères lançait les convocations en 1866, afin que la réunion pût avoir lieu pendant la durée de l'Exposition. Un examen préliminaire des questions à traiter se fit en France et en Autriche. Il se forma donc une Commission française et une Commission autrichienne qui étudiaient les propositions à faire aux délégués. La commission autrichienne fut d'avis que la Convention de 1865 avait posé un principe utile et qu'il fallait s'y rattacher. Elle voulait pour base l'étalon unique d'or, avec un florin de 2,50 fr. La Commission française (présidée par M. *de Parieu*, compétant en cette matière d'alors) se divisa en deux opinions : cinq membres déclarèrent qu'il n'y avait pas de raisons suffisantes pour changer la législation du double étalon. les trois membres restants étaient pour l'étalon d'or. La Suisse, l'Italie et la Belgique manifestaient de nouveau pour la réalisation de leurs pensées exposées en 1865 et demandaient que le gouvernement français mît à l'étude l'adoption exclusive de l'étalon d'or ; elles étaient convaincues qu'on faciliterait de la sorte l'accession à la convention de l'Angleterre et de nombre d'autres États. Dans ces circonstances, le gouvernement français voulut examiner de près le voeu des puis-

sances co-signataires de l'Union et désira prendre l'avis d'une commission spéciale qu'il venait d'instituer à l'effet d'élucider la question de l'étalon. Au sein de cette commission on jugea utile tout d'abord de s'entendre sur le mot étalon, que les membres expliquaient comme suit: on entend par étalon le type et l'unité auxquels doivent être rapportés toutes les mesures. En matière de monnaie, c'est la quantité de métal fin qui forme l'unité de compte et dont toutes les monnaies sont des multiples ou des subdivisions. Dans la pratique, quand la loi a fixé le rapport entre les deux métaux, et que les deux métaux peuvent être employés concurremment et au même titre dans les payements, ces deux métaux, qui constituent la monnaie légale, jouent le rôle d'étalon. On dit que l'étalon est unique, quand un seul des deux métaux sert de monnaie légale devant être acceptée sans réserve et sans limites dans tous les paiements. On dit, au contraire, que l'étalon est double quand ces qualités appartiennent également à deux métaux. Il y eut deux points sur lesquels les membres de la commission se mirent facilement d'accord :

La valeur des choses vénales est une quantité éminemment variable, qui dépend d'un rapport variable lui-même, et, comme on ne saurait mesurer les semblables que par leurs semblables, on ne peut apprécier les valeurs qu'à l'aide des valeurs; donc, il ne saurait y avoir une mesure fixe des valeurs, comme il y a une mesure fixe des choses pesantes ou des choses étendues. En effet, l'or et l'argent, qui servent de mesure, sont des marchandises, et, comme telles, sont exposés aux variations de la hausse et de la baisse. En réalité donc, il n'y a pas de mesure de la valeur absolue et invariable, parce qu'il n'y a pas de valeur absolue et invariable.

En second lieu, tous les membres de la commission furent d'avis qu'il fallait maintenir les deux métaux dans la circulation, puisque tous deux possèdent des qualités précieuses pour l'usage monétaire. On se demandait seulement s'il se convenait d'admettre les deux métaux sur le pied d'égalité et c'est sur cette question fondamentale que la commission se trouva partagée.

Ceux qui proposaient un étalon unique argumentaient comme suit: „La loi de l'an XI, quoique ayant eu pour ré„sultat définitif d'établir deux étalons, semble prendre son „point de départ dans l'étalon d'argent... car en tête de „ladite loi on lit que 5 grammes d'argent à 9/10 de fin, con-

„stituent l'unité monétaire, *le franc*... Tous les travaux „préliminaires à ladite loi demandaient unanimément l'unité „de l'étalon... On parla des désavantages d'un double éta„lon. Gaudin a dit: „Ni l'abondance, ni la rareté, ne pour„ront faire changer ni le poids, ni le titre, ni la valeur du „franc; il sera aussi invariable que le poids de 5 grammes „à 9/10 de fin..." Mirabeau a dit: „...établir à côté de „l'argent, monnaie constitutionelle, l'or comme signe addition„nel..." C'est sur le mode de subordination de l'or que des „solutions différentes furent présentées en l'an IX et en l'an XI. „On voulait d'abord laisser au commerce le soin de fixer „la valeur courante de l'or, mais Gaudin montra l'inconvé„nient de ce système, et puis on empreignit la valeur... „Quant au rapport établi entre les deux métaux, loin d'être „permanent, il est tout-à-fait arbitraire... mais c'est à l'ar„gent que devait appartenir la fixité et à l'or la mutabilité.

Tels sont les arguments faits pour chercher le vrai esprit de la rédaction du législateur en l'an XI, d'où on a conclu qu'il gravitait déjà vers l'unité d'étalon.

„Théoriquement le système de l'étalon unique est le seul „rationnel... Dire qu'une quantité d'or donnée est égale à „telle quantité d'argent, c'est établir une équation qui, à „peine posée, peut cesser d'être vraie. L'idée seule de deux „unités implique contradiction... S'il y a deux métaux ser„vant indistinctement de payement, le débiteur payera avec „le métal qui aura baissé davantage... la preuve, c'est que, „depuis plusieurs années, nous ne faisons, en France, tous „nos payements considérables qu'en or...

Voilà l'analyse succincte des arguments qu'il s'agissait de faire prévaloir pour assurer le succès du principe de l'étalon unique. Il importait d'abord de bien préciser la question de l'étalon monétaire.

La Conférence internationale se réunit pour la première fois au Ministère des affaires étrangères le 17 juin 1867. Les États représentés étaient au nombre de 22. Les délibérations occupèrent huit longues séances. Nous ne donnons pas ici l'analyse, d'ailleurs trop longue, mais nous reproduisons ici les passages les plus saillants du remarquable rapport de M. de Parieu, formant un résumé des plus clairs des délibérations.

„L'ensemble de vos décisions a été relié et dominé par un voeu tendant à ce que les rapprochements de législation monétaire qui pourraient être acceptés à l'avenir, aboutissent

autant que possible à des conventions diplomatiques liant réciproquement les États et les mettant en garde, pour ainsi dire, contre leurs propres inconstances. L'intérêt des États dont les systèmes viendront à converger est évidemment de se procurer, par le cours réciproque de leurs monnaies, les avantages politiques du rapprochement de leurs types monétaires. A ce sujet, et dans une vue d'avenir, vous n'avez pas cru que le cours réciproque dans les caisses publiques, suivant la formule adoptée en 1865, répondît complètement aux aspirations définitives vers l'uniformité monétaire, et vous avez pensé, malgré certaines réserves qui sont inscrites dans vos procès-verbaux, que le cours légal devait être considéré comme le dernier mot des tendances à l'unité.

„En résumé, la recherche de l'uniformité monétaire doit-elle s'opérer par la création d'un système monétaire nouveau établi *a priori*, ou bien par l'adhésion stricte à l'un des systèmes existants, ou enfin par le perfectionnement futur de l'un des systèmes pratiqués? Tel était le problème à trois branches que vous aviez à résoudre.

„A l'unanimité, sauf quelques observations de la Belgique, dissidente comme tendance plus que comme opinion exclusive, vous n'avez pas cru devoir vous attacher à l'idée de la création d'un système nouveau, et vous avez craint qu'une entreprise de ce genre n'entraînât indirectement l'ajournement indéfini des rapprochements monétaires désirables.

„Ce système eût été fondé probablement sur l'adoption comme unité d'un poids d'or décimalement arrondi. Vous n'avez pas admis que cette régularité absolue, dont la valeur théorique serait incontestable pût être atteinte, sans des difficultés de transition considérables, sans un trouble profond de ce qui a été appelé des *habitudes invétérées*, habitudes dont il a été tenu compte, à ce qu'on a fait observer, même dans la constitution systématique, en France, de l'unité *franc d'argent*, presque calqué sur la livre tournois ancien.

„Au lieu de rechercher un système nouveau à créer de toutes pièces, vous avez préféré tourner les yeux sur le système de la Convention monétaire, signeé à Paris, le 23 décembre 1865. Le lien solide que ce système conserve avec les poids métriques pour ses espèces d'argent, considérées soit comme étalon distinct, soit comme monnaie d'appoint; la population prépondérante (72 mill. d'habitants) qui y est habituée et affectionnée, vous ont pait penser sur ce point important... mais vous n'avez pas cependant voulu regarder ce système comme immuable et parfait.

„D'abord vous avez considéré qu'il pouvait, sans la condition nécessaire d'une limitation absolue, très assoupli et élargi par diverses associations; que si déjà des noms divers sont donnés à son unité appelée ici *franc*, ailleurs *livre*, ailleurs même *drachme*, une latitude plus grande encore pourrait être acceptée comme possible, notamment en ce qui concerne la valeur de l'unité.

„La majorité des peuples civilisés a des unités monétaires de comptes supérieures au franc. La *piastre*, le *thaler*, le *rouble*, le *dollar*, ces quatre pièces, soeurs d'origine ou de nom, sont à peu près le quadruple ou le quintuple de l'unité française... Vous avez pensé qu'il suffirait, pour réaliser déja un bien général, que certains accords résultassent du groupement des unités de compte ou de circulation autour d'un dénominateur commun, emprunté audit système.

„Si vous n'eussiez pensé qu'aux espèces d'argent et si ce métal eût été adopté comme base de l'unification recherchée, il eût suffi d'indiquer l'utilité de rapprocher tous les systèmes dans les combinaisons ayant le franc pour dénominateur commun. Mais le *franc d'argent* pouvait-il être le pivot des équations à rechercher dans les systèmes monétaires et dont on eût voulu voir le rapprochement général pour la simplicité des changes et la facilité du commerce, des voyages, des comparaisons financières, statistiques et scientifiques. C'était la question principale à trancher.

„Depuis quelques années l'or est devenu dans la majeur partie des États civilisés d'Europe et d'Amérique, l'instrument principal de la circulation. Lorsque la Convention du 23 déc. 1865 a été conclue, trois des États associés dans cette transaction voulaient que l'étalon d'or fût le support exclusif du système de l'Union.

„Par la plus remarquable des unanimités, alors qu'aucune condition préalable de conformité d'opinion n'avait été recherchée ni prévue, votre Conférence ne comptant, sur 20 États dont vous êtes les délégués, que deux pays seulement dans lesquels l'or soit la monnaie normale, a été cependant d'avis de chercher dans l'étalon d'or, avec l'argent au besoin comme son compagnon *transitoire*, la base des rapprochements monétaires de l'avenir.

„La Conférence s'est ainsi prononcée en principe pour l'unité d'or, tout en considérant le double étalon comme pouvant avoir des raisons d'être temporaires dans la législation de certains États habitués à ce régime, ou placés jusqu'à présent sous la loi de l'étalon d'argent exclusif.

„Adoptant ainsi l'or comme base de l'union recherchée, c'était seulement dans un dénominateur commun, supérieur au franc, qu'il était possible de voir réaliser des équations utiles, des coïncidences fécondes entre les systèmes à rapprocher; car, dans les espèces d'or, des différences trop minimes ne pourraient être sûrement distinguées par les procédés du monnayage et déjà la simple distance de 5 fr. peut être parfois difficile à exprimer suffisamment par les formes extérieures des disques monétaires.

„Le poids de 5 francs d'or à 9/10 de fin, titre qui a été l'objet d'une approbation unanime, a paru le dénominateur à indiquer d'avance comme base des rapprochements désirables entre les systèmes monétaires des 20 États présents.

„A titre d'exemple, on a montré ce que pourrait avoir de fécond le type de 25 fr. rapprochant éventuellement la livre sterl., le demi-aigle et la pièce de 10 fl de la Conférence de Vienne. Ce type de 25 fr. a été accepté à l'unanimité des États votants."

La Conférence, nous le voyons, se termina sans qu'on fût arrivé à des conclusions pratiques et tranchantes. Mais bien que sans résultat pratique immédiat, elle servit de point de départ à un vaste mouvement.

En Angleterre, une Commission fut nommée le 18 févr. suivant, pour examiner les procès-verbaux de cette Conférence, en faire l'objet d'un rapport, étudier les recommandations et leur application possible aux conditions du Royaume-Uni, et dire s'il serait désirable de faire des changements afin d'établir l'uniformité que la Conférence avait eue en vue. La Commission anglaise siégea du 13 mars au 8 juillet. Le rapport dit que la majorité des membres émit l'avis que le titre de 9/10 pouvait être adopté sans inconvénient, mais qu'il n'y avait pas de raisons suffisantes pour réduire à 25 fr. la valeur du souverain, au lieu de 25.20 fr., valeur actuelle. La plupart des personnes entendues dans l'enquête considèrent l'unification monétaire comme très désirable et très possible; il y en avait même de telles qui proposèrent l'émission d'une pièce de 10 fr. valant 8 shil.

En Autriche une grande adhésion se manifesta en faveur des bases posées dans la Conférence. L'Autriche avait signé avec la France une convention préliminaire, s'engageant à remplacer bientôt son étalon unique d'argent par celui d'or.

En Suède, des pièces de 10 fr. d'or furent frappées, nommées *carolins*, comme monnaies de commerce. Elle était disposée à frapper des pièces de 25 fr. à cours légal dès que la France en aurait fait frapper.

En Roumanie, par la loi du 4 mai 1867, la circulation intérieure fut imitée d'après le régime monétaire de l'Union latine, en en retranchant la pièce d'argent de 5 francs.

Aux États-Unis, la loi Sherman fut promulguée, à laquelle nous reviendrons ci-après.

En Espagne, par décret du 18 oct. 1868, le système de l'Union latine fut adopté, sans, cependant, se rallier à elle par quelque traité.

En Grèce, de même le système de l'Union latine fut introduit. Son adhésion a été régularisée par un échange de déclarations qui eut lieu le 18 novb. 1868.

C'est en présence de ces études, dont l'uniformité monétaire était l'objet à l'étranger, que le gouvernement français jugea convenable d'instituer, sous la présidence de M. de Parieu, une nouvelle Commission chargée de poursuivre les études y rattachantes.

Commission monétaire française de 1869.

Voici les conclusions adoptées par la majorité de ses membres :

L'étalon unique d'or est plus favorable que le double étalon à l'unification monétaire ; il est aussi plus avantageux pour notre commerce extérieur ; il est enfin plus propre à constituer une circulation intérieure à la fois stable et commode.

Pour établir en France, sans dépense pour le Trésor, le régime complet de l'étalon unique d'or, il suffit de prendre les mesures suivantes :

1° Modifier la Convention de 1865 d'accord avec les États qui y sont compris, et présenter en France une loi approbative de cette modification qui interdise désormais ou limite étroitement la fabrication des écus de 5 fr., en bor-

nant au maximum de 100 francs le cours légal et obligatoire de ceux qui existent aujourd'hui.

2° Modifier pareillement la Convention de 1865 de manière à autoriser en France la fabrication d'une pièce de 25 francs, modification qu'un décret suffirait à légaliser.

On saurrait croire maintenant que ces paroles devaient être suivies du fait, mais le ministre des Finances d'alors, M. *Magne*, pensait autrement. Il jugea à propos de prendre l'avis du commerce français sur la question monétaire. Une nouvelle enquête fut donc ouverte devant le Conseil supérieur de commerce à la fin de 1869.

Enquête monétaire française de 1870.

Commencée à la fin de 1869, cette enquête se poursuivit jusqu'au mois d'août 1870. Son but fut de recueillir les avis des commerçants et des banquiers sur les deux questions que voici :

1° Les bases de l'unification monétaire proposées par la Conférence de 1867 sur la triple base de l'étalon d'or, de l'alliage à 9/10, et de la limitation des types internationaux à des multiples de 5 fr. d'or soulèvent-elles quelques objections au point de vue des intérêts du commerce français ?

2° La création d'une pièce d'or de 25 francs, selon le type défini par la Convention préliminaire du 31 juillet 1867 entre la France et l'Autriche, aurait-elle des inconvénients au point de vue de la circulation intérieure ?

Cette question de la pièce de 25 francs donnait lieu à de nombreuses controverses. On avait bien compris qu'en adoptant le système français comme un rendez-vous général, il ne fallait cependant pas l'admettre d'une façon rigoureuse, absolue, en imposant aux autres peuples l'identité de dénomination et de coupures monétaires étrangères à leurs traditions. D'ailleurs, le système français a varié lui-même, puisque la pièce de 40 francs a été remplacée par celle de 50 francs. La base du système, ce sont surtout des multiples de 5 fr. et beaucoup d'esprits considéraient avec raison la pièce de 25 fr. comme pouvant être le pivot de l'unification monétaire. On disait qu'elle serait plus utile que les pièces de 50 et de 100 fr. qui n'ont pas réussi. L'enquête

se prononça donc en faveur du système à la base de 5 fr. et de ses multiples.

Concernant la question de l'étalon, on peut ramener la majorité des avis aux principes de l'étalon unique d'or, après avoir reconnu encore une fois les conséquences désastreuses du double étalon, vu que les deux métaux variaient de valeur sans cesse sur le marché libre malgré le rapport fixé légalement.

Ce sont la déclaration de guerre et, après sa conclusion, la lourde indemnité imposée qui ont paralysé la France pour quelque temps en notre matière. Sans cet événement, la France n'aurait pas tardé à adopter l'étalon d'or lors de la première chute notable de l'argent. C'est une vérité qui sort absolument des pages précédentes.

Période de la grande dépréciation.

1872-1878.

L'Allemagne effectua sa grande opération monétaire sur la base du rapport français de 15 1/2 : 1. Pendant deux ans, le prix de l'argent se maintient relativement. Les grandes réalisations d'argent de la part du gouvernement allemand (1873), y apportaient un coup. Concurremment, d'autres États suivaient l'exemple de l'Allemagne : en 1872 les États scandinaves, 1875 les Pays-Bas. Les premiers au rapport de 16,57 pour la Suède, 15,43 pour le Danemark, 15,44 pour la Norvège, et les Pays-Bas au rapport de 15,625.

Avant l'achèvement de ces vastes changements, l'argent était tombé aux environs de 47 d. Les États-Unis se trouvaient menacés dans leurs intérêts comme producteurs d'argent; les Anglais commencèrent à appréhendre leur dépendance indienne et leur commerce en général avec les autres pays à étalon d'argent. Aussi fait-on appel à de nouvelles Commission pour considérer la question.

La **Commission anglaise** sur la dépréciation de l'argent siégea du 20 mars au 8 mai 1876, sous la présidence de M. Goschen. L'enquête n'osa pas suggérer un reméde, car en France l'argent fut entretemps démonétisé en suite du fameux rapport de M. de Parieu au Sénat, rapport que nous

allons citer ci-après. C'est que l'Albion même ne se sentait pas assez fort pour rien entreprendre seul dans une affaire aussi délicate.

Les États-Unis, eux aussi, se réunissent au mois d'août dans une Commission chargée de chercher les causes de la chute de leur argent, chercher la possibilité de la reconstruction d'un système de double étalon, chargée aussi de suggérer un rapport entre les métaux et les mesures propres à faciliter la reprise des payements en espèces aux États-Unis. L'oeuvre de la Commission aboutit à un double rapport, celui de la majorité (MM. Jones, Bogy, Willard, Groesbeck et Bland) et celui de la minorité. La première recommanda la remonétisation de l'argent et le recours à une nouvelle Conférence internationale. Cette proposition trouva son expression dans le compromis connu sous le nom de *Bland Bill*, la loi pour autoriser la frappe du standard dollar d'argent et lui rendre son caractère de monnaie légale (28 févr. 1878).

Rapport de M. de Parieu. En revenant en arrière, la France résolut de suspendre entièrement la frappe des pièces de 5 francs. En 1876, M. Léon Say, ministre des Finances, soumit au Parlement un projet de loi à cet effet. Huit jours après, M. de Parieu présenta la même proposition au Sénat, exposant la situation comme suit (15 avril 1876):

„Les faits intervenus depuis quelque temps dans les rapports de valeur entre les métaux précieux, et les discussions de l'opinion publique ont rapidement mûri chez nous, chez plusieurs esprits, la question monétaire, longtemps si mal comprise, bien que, dès 1815, la Grande-Bretagne ait posé en cette matière des principes, qui ont groupé sous leur application, des populations d'un nombre toujours croissant depuis lors. La théorie du double étalon, sur laquelle repose notre loi monétaire de l'an XI, a été combattu depuis l'origine même. Elle est moins à nos yeux une théorie que le résultat de l'inhabilité primitive des législateurs à combiner, autrement que par voie d'une concurrence illimitée, deux métaux précieux, faits pour entrer l'un et l'autre dans le système monétaire, mais que les législations récentes ont appris à coordonner, dans une concurrence restreinte, en laissant à l'or seul sa faculté sans bornes de paiement, et réduisant l'argent au rôle de monnaie d'appoint.

„Dès 1857, le Gouvernement français a mis à l'étude la question monétaire et on peut dire que depuis lors, jusqu'en 1870, le principe de l'étalon d'or a conquis une autorité croissante dans diverses commissions administratives, ainsi que dans le Conseil supérieur du Commerce consulté après une enquête solennelle en 1870. Ce même principe avait été adopté par la Conférence monétaire internationale de 1867, où plus de vingt États étaient représentés, et dans des conditions

de quasi-unanimité remarquables. Tout récemment, le 10 janv. der., la Chambre de Commerce de Paris a fait entendre sa voix dans le même sens. Les travaux accomplis en France sur cette question ont agi sur l'opinion des nations étrangères, dont plusieurs ont établi l'étalon d'or depuis 1870, et un savant sénateur suédois pouvait dire, il y a peu d'années, que tout le monde avait profité des travaux de la France en cette matière, sauf la France elle-même.

„L'objection principale dirigée contre la législation du double étalon, et qui était tirée des variations nécessaires des rapports de valeur entre les deux métaux préc. employés dans le système monét., n'avait pas reçu, toutefois, jusqu'en 1873, la confirmation dans notre pays de faits aussi éclatants que ceux qui sont survenus depuis.

„Le rapport de 1 : 15,5 établi par la loi de germinal an XI, avait été souvent démenti par les faits, mais en des limites assez restreintes. Dans le seul renseignement que nous possédons, pour une époque éloignée de l'heure actuelle, dans un document hollandais publié en 1847, et qui retrace les relations constatées à Paris et à Amsterdam, de 1824 à 1847, on voit que la valeur de l'or a dépassé constamment, à Paris, le rapport légal, mais ne s'est pas élevé au-dessus de 16.042, et encore tout momentanément, en 1832. De 1847 à 1867, sous l'influence des découvertes d'or de la Californie et de l'Australie, le rapport s'est abaissé, et on découvre dans les tableaux réguliers du prix d'argent, à Londres, les prix moyens de 61, 61.12 & 61.15 d. pendant les années 1857, 1860 et 1861, prix correspondant environ au rapport de 15.427. Les écarts du rapport légal étaient donc restés modérés entre 1824 et 1867 ; ils avaient suffi, toutefois, le dernier même par sa continuité, à modifier considérablement la composition de la circulation française. Après la prédominance de l'argent constatée avant 1847, les taux de 1847 à 1867 avaient introduit l'or dans une large proportion, et des mesures avaient dû être prises pour retenir en France les petites coupures d'argent. ... L'argent est descendu par dégrés à Londres, de $61^{1}/_{8}$ d. 1866 à $58^{5}/_{16}$ d. en 1874, le dernier taux marquant un rapport de 1 : 16. En 1875, le prix moyen de $56^{7}/_{8}$ d. a manifesté un abaissement sans exemple dans l'histoire moderne et a opposé à la relation légale de $15^{1}/_{2}$ la relation commerciale et vraie de $16^{1}/_{2}$. Ce n'était pourtant encore qu'un prélude. Depuis les premiers mois de 1876, la baisse de l'argent a fait de nouveaux progrès. Dès le 12 févr., l'argent ne pouvait plus atteindre à Londres le prix de $54^{5}/_{8}$, les 4 et 18 mars, le prix descend à $52^{5}/_{8}$ ... L'écart d'avec le rapport légale dépasse 13 %.

„Ce qui se passe actuellement est sans précédent historique, appelle des mesures en rapport avec les circonstances, d'autant plus que les faits métallurgiques provenant de l'accroissement dans la production des mines américaines d'argent paraissent s'unir aux causes législatives dans ce mouvement profond et continu.

„Si, dès 1874, certaines précautions n'avaient été prises pour arrêter les effets de cette grave perturbation dans le rapport de valeur des deux métaux, la France et ses alliés monétaires auraient vu leur circulation métallique envahie par l'argent avec un drainage d'or correspondant. Nous eussions été privés d'une partie de notre stock d'or, de ce métal si portatif, le plus commode, qu'on a qualifié la mesure commune des valeurs actuelles dans le monde, et qui s'impose dans certaines proportions même aux États dont la législation le repousse.

„ ... les mesures prises par le Gouvernement franç., dès 1873, sont bonnes de principe, mais elles ne correspondent plus aux faits actuels. Les États de l'Union lat. ont, en partie, obvié au danger de l'irruption

de l'argent en limitant le monnayage en 1874, 5 et 6, par des conventions qui devraient être appelées plutôt „déclarations," n'ayant pas encore été soumises à l'examen de l'Assemblée Nat. La fabrication franç. a été limitée à 60, 75 et 54 mill. respectivement, alors que, suivant nous, la baisse de l'argent réalisée en 1875 prescrivait, pour l'année crt., bien plus une suspension absolue qu'une simple limitation ... A vrai dire, la question d'étalon a été entamée par ces conventions, malgré l'insuffisance de la dernière. Le double étalon a été paralysé dans un de ses membres, et en faisant, pour garder l'or, ce qu'il n'a pas fait, en 1847, pour garder l'argent, si ce n'est dans ses petites coupures de 2 fr. et au-dessous, le Gouvernement fr. a choisi entre les deux métaux, dans le sens préféré par la science, par l'opinion publique et par les législations étrangères. Toutefois, ces mesures de limitation dans l'émission de la mon. d'arg. n'ont un sens et une utilité que par leur rapport avec la situation qui en a été le point de départ. Si la baisse de l'argent était restée à 3 % comme au commencement de 1874, des mesures de restriction à peu près identiques correspondraient à une situation restée identique elle-même. Mais avec une baisse quadruplée, ne sont-elles pas devenues insuffisantes? ... l'urgence de la situation frappe les yeux de tous les hommes compétents. Nous osons fixer l'attention sur les propositions suivantes pour le démontrer:

1° En fait, la monnaie d'argent dépréciée de 13 % par rapport à celle d'or équivaut, quant à présent, à une monnaie rognée ou diminuée de métal fin dans la même proportion. Elle offre les mêmes pièges à la bonne foi des citoyens. Elle est presque aussi contraire aux principes modernes de la loyauté monétaire;

2° L'introduction de cette monnaie au pair avec la monnaie d'or est un préjudice actuel pour la société française et un préjudice éventuel ultérieur pour l'État lui-même, dans la proportion de cette moins-value. A nos yeux, les contingents limités comme dit ci-devant, entraînent pour notre fortune publique un préjudice probable supérieur à 9 mill., si complètement exécutés et si la dépréciation continue, comme la plupart des hommes spéciaux le jugent probable;

3° Le préjudice n'a pour compensation que des bénéfices particuliers dont le ministre des Finances paraît avoir voulu tempérer l'essor par des moyens peut-être plus arbitraires qu'efficaces, ou des profits d'État réalisés par une fabrication en dehors de nos traditions ...

4° Tout ce qui arrête l'expansion en France de l'étalon d'or est nuisible aux rapprochements monétaires qui, grâce aux besoins nouveaux de la civilisation actuelle, ont pris place parmi les grands phénomènes internationaux de notre siècle. C'est par l'or que les systèmes monétaires de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de l'Union scandinave et de la Hollande tendent à se rapprocher dans une base métallique, à laquelle l'Union latine doit se rattracher, ne fût-ce que pour se défendre au milieu des luttes à prévoir dans l'avenir.

„Dans quelle mesure et sous quelles conditions les rapprochements indiqués peuvent-ils faire des progrès? Ce n'est pas le lieu de l'examiner ici; mais qu'il nous soit permis d'ajouter un seul mot dans cet ordre d'idées et pour éviter toute objection: Il n'y a rien dans l'organisation de l'union monét. de 1865 constituée par les conventions de 1874, 1875 et 1876, dont notre liberté d'action nationale puisse être génée, relativement à la mesure dont nous . . . vous proposons l'adoption, c'e.-à-d. à la suspension de la fabrication de l'argent par le moyen des Bons de Monnaie usités depuis l'an XI. Les conventions des trois années récentes ont fixé des maximums de fabrication d'argent, ... mais

il n'y a aucune obligation, pour aucun des quatre États, de continuer à engorger sa circulation d'un élément dont il peut redouter l'accroissement. La Suisse a pris à cet égard, à partir de 1875, une situation d'abstention digne de remarque. D'ailleurs l'union échoit en 1880 déjà et chaque État aura alors à certains égards la responsabilité complète du mérite de sa législation et de sa prévoyance. Le principe de l'union de 1865 est un principe de progrès, il faut donc s'opposer à ce qu'il devienne un ressort de spéculation... Ainsi la cessation de la fabrication de l'argent n'est pas de violation des contracts existants; cette objection aurait pour conséquence l'immobilité absolue des législations monétaires... Si l'État est obligé de faire un choix et de reconnaître l'impossibilité de la balance qu'il avait espérée, le bénéfice que certaines individualités voudraient tirer d'une rupture d'équilibre imprévue, est contraire à la volonté du législateur...

„Dans les circonstances actuelles, la suspension de la frappe de l'argent est la seule mesure vraiment conservatoire... Vous porteriez le secours d'un élément nouveau à l'équilibre stérile des Conférences monétaires qui, après trois ans, sont restées suspendues. Sevrées par des instructions ministérielles de la discussion des principes, ces conférences n'ont pu même appliquer nettement la logique du motif qui les a provoquées...

„Cette situation sans règle, sans principe, et sans boussole, ne peut être continuée..."

La Conférence monétaire de 1878.

Les effets de la baisse de l'argent se faisaient sentir tout particulièrement aux Indes, où la moins-value dudit métal occasionna une perte de 3 000 000 £ par an, et aux États-Unis où les mines d'argent virent leurs revenus diminuer. Aussi s'occupait-on en Amérique depuis quelque temps de la situation pour y porter remède; déjà, au courant de 1878, le gouvernement de Washington avait provoqué une Conférence monétaire, dite *américaine*, qui eut lieu à Paris au mois d'août 1878. L'invitation à cette Conférence a été acceptée par les États de l'Union latine, par l'Autriche-Hongrie, par la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Russie, la Suède et la Norwège, et déclinée par l'Allemagne; l'Espagne ne fut pas même invitée.

Les délégués américains proposèrent la frappe libre de l'argent, par voie d'une entente internationale, et l'emploi illimité de ce métal dans les paiements. La Belgique, la Suisse et la Norwège combattirent ces propositions, la France

adopta une politique d'expectative pour cause de l'absence de l'Allemagne, et, de la part de l'Angleterre, M. Goschen déclara que, quoiqu'une démonétisation complète de l'argent présageât une crise commerciale sans précédent, son pays ne pourrait consentir à aucune modification sérieuse de son système actuel. Ainsi la Conférence se termina sur une expression impuissante d'opinion, qu'en vue de la divergence il était sans utilité de discuter un rapport international entre les métaux, et qu'il doit être abandonné aux besoins de chaque État séparé de faire sa politique y relative.

Entretemps le mouvement des partisans de l'argent, c'est à-dire le parti agraire en Allemagne, réussit à déterminer le chancelier de l'Empire Bismarck à suspendre les ventes de l'argent démonétisé. Cette circonstance donna naturellement de nouvelles espérances aux Bimétallistes qui firent une grande propaganda à travers l'Europe et les États-Unis. Le résultat en fut la troisième grande

Conférence internationale de Paris en 1881.

Ainsi que nous avons déjà dit, la baisse constante et sans issue formait l'objet des préoccupations continuelles des Américains. Pour trouver le moyen de sortir de cette situation, les États-Unis et le gouvernement français s'étaient concertés pour convoquer tous les États d'Europe à ce nouveau Congrès. Les adhésions arrivèrent lentement; c'est qu'on s'expliquait difficilement l'intervention directe du gouvernement français en cette affaire, alors que trois ans auparavant, il avait refusé d'accueillir les propositions américaines et que rien n'était changé dans la situation entretemps. L'Allemagne hésitait longtemps à se faire présenter; l'Angleterre déclina d'abord d'envoyer des délégués, mais sur les instances de la France, le gouvernement anglais finit par céder, tout en déclarant d'avance qu'il entendait ne prendre aucune part aux votes qui seraient émis.

Les conférences s'ouvrirent à Paris le 19 avril et étaient présidées par M. *Magnin*. Les délégués français, MM. Magnin et Henri Cernuschi, se déclarèrent aussitôt et ouvertement pour le double étalon. Les États-Unis, l'Italie, l'Autriche, les Pays-Bas et les Indes angl. emboîtèrent le pas. La Belgique,

la Suisse, la Grèce et les États scandinaves se prononcèrent contre le double étalon. La Grande-Bretagne et l'Allemagne déclarèrent qu'il ne pouvait être question de changer le système monétaire de leur pays ; mais que, dans le cas d'une entente entre les principales nations, certaines mesures pour augmenter l'emploi monétaire de l'argent pourraient être examinées. De longues discussions s'engagèrent ensuite sur les causes de la baisse de l'argent, sur les moyens d'y porter remède, enfin sur la double circulation des deux métaux.

Après un ajournement du 19 mai au 30 juin, la Conférence fut close le 8 juillet avec un ajournement nominal jusqu'au 12 avril. Le jour fixé, cependant, est-il besoin de le dire, la Conférence ne se réunit pas.

Le gouvernement français, en accueillant cette fois-ci les propositions américaines d'une manière aussi facile, était dominé par des appréhensions qui n'étaient nullement fondées : dans les premiers mois de 1881, l'or était l'objet de retraits à la Banque de France (sur 1800 mill. il restait à peine 600 en or, mais déjà un an après, l'or figurait pour 900 sur 2000.)

Le prix de l'argent oscillait alors entre 52 9/16 en 1878 et 51 11/16 en 1881. La production n'avait pas non plus matériellement changé, voy. tome I, page 107 ; celle de l'or était même tombée. L'agitation bimétallique, cependant, s'étant identifiée avec les intérêts agraires, devint plus grande encore en Allemagne et en Angleterre et finit par le

Congrès bimétallique de Cologne.

Ce Congrès s'ouvrit en octobre 1882 et adopta à l'unanimité les résolutions suivantes : afin d'arriver à l'établissement d'un rapport stable entre les deux métaux, il est désirable, pour l'Angleterre et l'Allemagne d'augmenter l'emploi de l'argent en frappant des monnaies d'argent à plein pouvoir libératoire, en même temps que les pièces divisionnaires à emploi limité ; que l'Allemagne retire tout l'or et tout le papier d'un montant inférieur à 10 marks et le remplace par de l'argent ; que l'Allemagne ne vende plus d'argent ; que la Banque d'Angleterre mette en vigueur la partie de sa charte qui lui permet d'employer l'argent comme partie de son encaisse.

Ces conclusions, cependant, n'avaient aucune influence

pratique sur la marche de la politique des deux nations. Aux États.Unis, une agitation parallèle, bien que plus intéressante, était menée, se groupant autour de l'abrogation, proposée annuellement, des clauses du *Bland Bill* relatives à la frappe obligatoire. Nous y reviendrons ci-après.

L'enquête anglaise de 1886.

En août 1886, l'argent était tombé à 42 d. L'année précédente, l'Égypte eut introduit l'étalon unique d'or et l'Union de 1865 eut été prolongée jusqu'en 1891. La Russie porta une modification dans ses frappes d'or et d'argent. En Angleterre une crise de commerce survenait, résultant de la baisse des prix et de la dislocation des changes sur l'Orient. Tous ces faits donnaient un prétexte à un redoublement d'activité de la *Ligue bimétallique* récemment formée. Il y eut une Commission royale instituée à étudier la situation; on y exprimait le désir d'une enquête sur l'état des métaux précieux. Le gouvernement n'y accéda que trop volontiers.

L'enquête se réunit le 20 sept. 1889. Tous les membres étaient d'avis que l'action de l'Union latine avait brisé, en 1873, le lien entre les deux métaux, et laissé ainsi l'argent exposé à l'influence de tous les facteurs qui interviennent pour déterminer le prix d'une marchandise. Sur la question du double étalon, en relation avec le système existant et un système éventuel, les membres étaient divisés. Lord Herschell, Fremantle, Lubbock, Farrer, Birch et Courtney s'exprimèrent contre le bimétallisme:

„... convaincus des imperfections des étalons de valeur, qui non seulement varient, mais qui encore varient indépendamment l'un de l'autre, nous ne fermons pas les yeux à la possibilité d'arrangements futurs entre nations, qui puissent réduire ces variations. Un seul étalon pour tous les peuples commerciaux serait sûrement d'un grand avantage, mais toute démarche prématurée et douteuse pourrait préjudicier et retarder le progrès vers ce but... Il y a exagération de part et d'autre... Le cours le plus sage est de s'abstenir de recommander aucun changement fondamental dans le système monétaire sous lequel le commerce anglais a atteint son développement actuel."

Les membres restants, Lord Malet, Balfour, Chaplin, Houldsworth et Montague, se déclarèrent pour le bimétallisme

opinant comme suit : „... si le système d'avant 1873 était replacé dans son intégrité, la plupart des maux constatés disparaîtraient; le remède est donc le retour à cet ancien système où les deux métaux étaient librement transformés en monnaies à plein pouvoir libératoire et le retour à un rapport fixe... Nous suggérons donc que les principales nations commerciales soient tout d'abord consultées sur leur disposition à se réunir en conférence avec le Royaume-Uni, où l'Inde et toutes les colonies brit. pourront se faire représenter, en vue d'arriver, si possible, à une entente commune sur ladite base."

Chacun des partis publia ses rapports à son de trompette, mais l'un et l'autre sont pénétrés de cet égoïsme si fort au-delà du Canal. Ils montrent de plus la suspicion enracinée avec laquelle l'Administration anglaise regarde tout changement dans le système monétaire. Et, lorsqu'en 1889, un Congrès monétaire international — libre — fut tenu, la Grande-Bretagne n'avait pas répondu à l'invitation du Comité d'organisation.

Congrès monétaire de Paris en 1889.

Il y avait 194 membres présent, venus de presque tous les pays de l'Europe et de l'Amérique, voire du Japon. M. Magnin, gouverneur de la Banque de France, présida les séances qui duraient du 11 au 15 sept. Comme tous les Congrès précédents, ce Congrès clôtura sans aucune résolution directe ni pratique. Les comptes-rendus au cours des débats se résument comme suit :

M. **Magnin**, tout en promettant son impartialité, exprimait nettement ses sympathies bimétalliques. Il constate d'abord l'insuccès du plan franco-américain créé sur la Conférence de 1881 par suite de l'attitude de l'Angleterre; puis les perturbations du change entre les pays monométalliques argent et les pays ne frappant que de l'or. L'abrogation du Bland-Bill et la dénonciation de l'Union latine seraient une terrible catastrophe monétaire et commerciale dans le monde entier. Les déclarations récentes de Lord Salisbury et de M. Goschen lors d'une députation bimétallique anglaise, en faveur de ce système, lui semblent un bon augure pour l'avenir.

M. **Grenfell**. régent de la Banque d'Angleterre et l'homme le plus considérable du parti bimétallique anglais, déclarait qu'il ne représentait ni ses collègues de la Banque dite, ni le club des économistes de Londres, dont il est trésorier, les uns et les autres étant en grande partie monométallistes-or. Il constate alors les obstacles que l'association rencontre pour faire triompher ses idées : l'obstruction parlementaire et la conviction générale qui dès Newton subit un temps d'arrêt. Il dénonce „l'impartialité glaciale" de Goschen.

M. **O. Arendt**, sécretaire de l'association bimétal. allemande, constate le refus du prince Bismarck à prendre l'initiative dans la question monétaire, mais qu'il donnerait son secours à l'Angleterre si elle venait à proposer quelque résolution. Il insiste donc sur l'intérêt qu'il y a à décider l'Angleterre dans le sens bimétallique. Il croit que ce sont les intérêts agricoles qui souffrent le plus de la baisse des prix, résultat de l'appréciation de l'or. — Ce dernier avis est partagé par M. **Moret y Prendergast**, ancien ministre des affaires étrangères en Espagne, qui ne reconnaît pas l'assertion de M. *Gladstone* qui déclarait le bimétallisme synonyme de protectionisme et de répudiation des dettes publiques.

M. **Cernuschi** répète à peu près l'avis des bimétallistes lors de l'enquête anglaise en 1886 (voyez la page précédente) et ajoute que c'est le monnayage qui fait la valeur des métaux précieux. „Déclarez l'or et l'argent également aptes à devenir monnaie, ils ne pourront baisser ni s'écarter l'un de l'autre. La production des métaux précieux n'a rien à y voir, car elle ne peut être surabondante. Le monnayage doit être sans limite dans les différents pays et ceci aux frais de l'État"

M. **Coste** répondit d'abord ; il regrette le fait qu'on comprenne par bimétallisme abondance monétaire, et par monométallisme restriction monétaire, puisque sous le bimétallisme il y avait restriction monétaire au siècle dernier. Le rétablissement du rapport conventionnel de 15 1/2 rehausserait artificiellement de 44 0/0 le prix actuel de l'argent, il faudrait craindre alors un énorme accroissement de l'extraction des mines américaines, un détournement des masses d'argent d'Asie, un déclassement même de l'argent non monnayé qui serait attiré au monnayage. Grossir ainsi les stocks monétaires, c'est jeter des perturbations dans les prix et les contrats... L'argent jouera à l'avenir un rôle national, l'or le seul rôle international.

M. **Levasseur** aussi proteste contre la qualification de monométalliste, il est tri-métalliste (or, argent, ou cuivre ou

nickel), mais ne veut qu'un seul étalon monétaire. Il réfute les complications attribuées uniquement à la question monétaire : les crises de commerce ne datent pas de 1873. Il est loin de nier les difficultés de l'agriculture, mais il y aurait injustice à mettre au compte de l'étalon monétaire le relèvement général de la protection douanière. La protection s'est faite aux États-Unis après la guerre de sécession, et les étalons monétaires n'y étaient certainement pour rien. Il déclare la monnaie à la fois une mesure et un équivalent. La fixité de valeur est ce qu'il y a de plus désirable ; on s'en rapproche le plus par l'unité d'étalon ; la dualité des étalons a toujours causé des fluctuations. Il n'y a pas de disette d'or. Il serait disposé à admettre la libre frappe de l'argent, mais à la valeur commerciale.

M. **Boissevain**, de la Hollande, dit qu'on est en très grande majorité bimétalliste chez lui, parce qu'on veut avoir une communauté d'étalons avec l'Orient. En principe, il pose les mêmes principes que M. Cernuschi, combat naturellement le *statu quo*, tout en reconnaissant que le rétablissement du rapport de 15 1/2 offre de grandes difficultés maintenant.

M. **Allard** croyait l'humanité accablée de tous les maux pour cause de l'argent. Il disait une véritable Jérémie.

M. **Dana Horton**, des États-Unis, insiste à l'établissement d'un pair commercial entre Paris, Londres, Calcutta, San-Francisco, etc., comme il en existe un entre Paris, Marseille et Bordeaux. Le but du bimétallisme serait d'établir cette stabilité. M. **de Laveleye** avoue que la loi ne peut pas créer la valeur, mais bien un débouché illimité qui influe sur la valeur. Il trouve la stabilité de la valeur dans la monnaie plus grande dans le bimétallisme que dans le monomét. Il nie enfin toute existence de lois naturelles en économie polit. La démonétisation de l'argent est un acte révolutionnaire...

M. **Passy** ne croit pas non plus à la possibilité d'imposer un rapport fixe à deux valeurs qui sont variables. Il veut qu'on fixe la force libérat. de l'argent à 200 fr., ce qui empêcherait son amassement dans nos caisses publiques. Il ne croit pas qu'on puisse s'entendre entre les gouvernements. Livrer de grandes masses d'argent à des conditions autres que celles du marché, c'est détruire ce dernier lui-même. Vouloir maintenir artificiellement le prix d'une marchandise, c'est l'idée de la toute-puissance de l'État.

M. **Foxwell**, de l'Université de Cambridge, constate qu'il y a une grande différence entre les systèmes bimét. particularistes du siècle dernier, et le bimétallisme moderne qui

vise à constituer une bonne monnaie internationale. C'est Manchester qui est le foyer du mouvement bimét. et non pas la cité de Londres; c'est là qu'on sent mieux la baisse des prix. Lui-même est devenu bimétalliste avec enthousiasme depuis qu'il a reconnu le côté social de la question. Ce qu'il faut à l'ouvrier, c'est une augmentation de salaire; cela promet uniquement le bimét... La monnaie est insuffisante; l'argent n'a pas varié, c'est l'or qui a renchéri. Il nie de même les prétendues lois naturelles et ne veut rien savoir du statu quo: ou réhabilitation ou démonétisation.

On s'était sagement interdit de voter sur quoi que ce soit. Quatre ans plus tard, une autre conférence s'est réunie sur l'initiative des — États-Unis. C'est la

Conférence de Bruxelles en 1893.

Toutes ces leçons du passé ne suffisaient pas aux Américains qui ne voulaient pas se familiariser avec les prix toujours décroissant de leur chéri argent. Cette fois-ci, cependant, il y eut une différence de ton et de méthode. On avait bien reconnu aux États-Unis que la plupart des États européens refuseraient de se faire représenter s'ils demandaient l'emploi de l'argent comme métal monétaire à un rapport fixe avec l'or, d'entente avec les premières nations. L'invitation à la Conférence et son objet fut donc rédigés comme suit: „quelles mesures pourraient être prises pour augmenter l'usage de l'argent dans les systèmes monétaires des nations.“ A la première réunion, le 26 novbr. 1892, les délégués de vingt Gouvernements étaient présents. A la seconde séance, les délégués américains soumirent un programme pour le bimétallisme international, mais devant se conformer aux termes de l'invitation, ils désiraient que les autres nations soumettent d'autres plans pour ledit but. En effet il y eut trois projets suggérés pour la discussion :

1° Projet de M. Moritz Lévy, proposé à la Confér. de 1881;
2° Plan de M. Soëtbeer ;
3° Proposition de M. Alfred de Rothschild.

Les deux premiers proposaient d'augmenter l'emploi de l'argent en substituant de la monnaie d'argent ou des billets gagés sur de l'argent aux petites pièces d'or et aux petits billets gagés sur l'or qui sont à présent en circulation.

Le troisième projet dit: „A condition que les achats des États-Unis soient continués jusqu'à concurrence de 54 millions d'onces par an, je

propose que les puissances de l'Europe tombent d'accord, pour faire, de leur côté, certains achats réguliers, soit jusqu'à concurrence d'une valeur de 5 mill. livr. sterl. par an. Ces achats s'échelonneraient pendant une période de cinq ans à des prix non dépassant 43 d. l'once ; mais, si le cours dépassait ce niveau, les achats seraient immédiatement suspendus temporairement.

En vue de ces propositions directes, plusieurs délégués firent leurs réserves qu'en vertu des instructions reçues, ils ne pouvaient voter sur des propositions comportant des résolutions pratiques et définitives.

Trouvant que les États de l'Union latine semblaient plus disposés à critiquer qu'à coopérer cordialement avec les objets de la Conférence, les États-Unis n'insistèrent pas sur le vote d'une résolution touchant la question plus large du bimétallisme, et on se mit aux projets posés.

Le projet Rothschild fut renvoyé à une Commission spéciale d'où il sortit sous une forme plus tangible. Mais consultés si les Membres croieraient pouvoir personnellement le recommander à leurs gouvernements, sept votèrent contre et six pour. Boissevain déclarait même dans la suite que son gouvernement consulté, le projets a rencontré des obstacles insurmontables. Même déclaration du général Stracchey, de l'Inde. Même les États-Unis ne le considèrent pas comme suffisamment équitable pour eux. D'autres membres déclarèrent toute discussion de détail ultérieure absolument stérile.

Mêmes vues quant au projet Lévy. M. Wilson fit une déclaration de foi de l'école monomét. angl., n'admettant comme applicable à son pays d'autre système que l'étalon unique d'or. Là-dessus on s'ajourne au 30 mai 1893.

On revint à la proposition bimét. des États-Unis. La réserve observée d'abord par la France fut abandonnée maintenant. On voulait avancer la question à condition que l'Angleterre, l'Autriche et les autres États monométallistes changeassent d'opinion. Mais la plupart déclarèrent franchement qu'il n'y avait pas d'idée de changement dans leurs systèmes. Ainsi les États-Unis restaient vite isolés dans leur défense du bimétallisme. Du reste, un changement eut lieu entretemps chez eux-mêmes, comme le parti démocratique vint au pouvoir. Dans ces conditions, les délégués désiraient un nouvel ajournement de la question, sans résultat pratique.

Néanmoins, des déclarations importantes ont été obtenues dans le cours des débats. En premier lieu, plusieurs des plus importants États de l'Europe déclarèrent catégoriquement qu'ils n'accueilleraient pas le double étalon. Puis, les États-

Unis ont annoncé clairement qu'à tout moment ils pourraient être disposés à cesser leurs achats d'argent et qu'ils étaient déterminés à protéger leur stock d'or. Enfin, les représentants de l'Inde ont fait allusion à la possibilité pour leur Gouvernement de se voir forcés de fermer ses Monnaies à la libre frappe de l'argent.

Conférence de Budapest en 1896.

Lors de son Exposition nationale, le Gouvernement hongrois a pris l'occasion de convoquer un Congrès d'agriculture, dont l'intérêt s'est surtout concentré sur la question monétaire. Le questionnaire dressé par ledit gouvernement était le suivant :

A quelles causes doit-on attribuer les changements qui se sont opérés dans la relation de valeur des métaux précieux ? Quelle influence ces changements ont-ils produite sur le mouvement des prix des produits agricoles ? Qelles seraient les conséquences économiques du rétablissement de l'étalon d'argent ou bien de la création d'une Union bimétallique ? Y a-t-il lieu d'espérer que les États s'entendront au sujet d'un rapport entre les métaux précieux ?

On ne saurait faire un reproche à cette dernière tentative d'entente de n'avoir rien trouvé de neuf à dire sur une question sans cesse ressassée depuis quinze ans. La question que devait surtout examiner ce Congrès, celle de la baisse des prix de blé, a donné aux bimétallistes l'occasion de convoquer le ban et l'arrière-ban de leurs forces, mais leur résultat est mince. On s'est refusé à considérer la démonétisation de l'argent comme une principale cause de la dépression des cours des céréales, et ce qui était alors encore tant disputé, la surproduction relative, cela devint évident en 1897 et 1898 déjà, lorsque les prix du blé avancèrent vite au double en suite de moins bonnes récoltes, l'argent métal tout en continuant son mouvement de baisse. On a conclu de plus à l'impossibilité de l'introduction d'un double étalon.

Voici un petit résumé des débats qui ont constitué plutôt une série ininterrompue d'engagements personnels :

M. Arendt prétend encore que c'est l'or qui a renchéri et il croit à un prochain épuisement des sources de ce métal. Il nie toute corrélation entre la baisse de l'intérêt et la valeur de la monnaie.

M. Lexis répond qu'on ne se trouve pas en présence d'un phénomène général : si beaucoup d'objets ont baissé de prix, d'autres sont

restés stationnaires, plusieurs ont haussé. Si la baisse des prix avait pour cause la valeur de l'étalon monétaire, la baisse devrait être générale. La circulation n'a pas diminué depuis la suppression de la frappe libre de l'argent aux Indes et depuis le retrait du Sherman Act; l'exportation du métal blanc vers l'Asie n'a pas diminué.

M. **Steph. Tisza**, de Budapest, constate également que la monnaie n'est pour rien dans la baisse du blé. L'Autriche-Hongrie, en ayant adopté l'étalon d'or, ne pouvait adopter que le régime des nations les plus avancées.

M. **Strauss**, d'Anvers, reproche aux bimétallistes leur manque de constance : il y a vingt ans qu'ils ont prédit des fluctuations plus grandes dans l'escompte, mais les faits ont démenti cette affirmation. Aussi prétendent-ils depuis qq. années que l'escompte est indépendant de la question monétaire. Il constate que c'est dans les pays à circulation d'argent que les impôts augmentent et les crises se multiplient. C'est le progrès qui a incontestablement été le principal facteur de la diminution du prix de revient de beaucoup d'articles : la production du blé a augmenté de 70 % env. depuis 30 ans, tandis que la population qui le produit et le consomme n'a augmenté que de 20 %. — Il en de même de l'argent métal et pourtant il y a de tels qui prétendent que ce métal n'a pas baissé, mais que c'est l'or qui s'est apprécié. Le bimétallisme, c'est un étalon alternatif. Cela est prouvé par le passé : c'est le déprécié qui circule seulement. Il nous faut un seul métal, celui qui remplit le mieux les conditions monétaires : c'est l'or.

M. **Allard** a répondu : les bimétallistes aussi sont libre-échangistes et c'est pourquoi qu'ils combattent le „monopole de l'étalon d'or.“ Il dit qu'il n'a jamais eu de réponse à sa question : pourquoi a-t-on démonétisé l'argent en 1873? C'est là l'origine de tout le mal. C'est la rareté du numéraire qui a produit la baisse des prix, car les billets de banque et les chèques, quoi qu'on en dise, ne remplacent pas la monnaie.

M. **Yves Guyot** s'est chargé à répondre à M. Allard. L'adoption du rapport de 30 ne changerait rien à l'état des choses. L'adoption du rapport d'autrefois de 15½, ce serait prendre le caractère d'un lingot à la monnaie, c'est affirmer que la loi peut créer la valeur — mais si elle peut la donner à un métal, pourquoi pas à du papier? Le 15½ admis et la production de l'argent grandirait énormément — qui veut absorber ce métal à valeur dépréciée? Limiter la frappe libre de l'argent alors, cela aboutirait au monométallisme argent, en vertu de la loi que la mauvaise monnaie chasse la bonne. Dire que les ouvriers gagneraient d'une augmentation de numéraire, c'est dangereux, car qui ne sait pas que les salaires suivent lentement le mouvement général des autres objets qui suivent plus vite — c'est la révolution sociale.

M. Allard est loin de répondre à ces argumentations quoiqu'il fût directement sommé à faire cela. Répondant à sa question pourquoi on a démonétisé l'argent en 1873, M. **Strauss** a répondu comme suit:

„Il n'y a pas eu de démonétisation. En prenant les mesures de 1873, l'Union latine voulut maintenir aux pièces d'argent la valeur d'or et les empêcher de subir les destinées du métal blanc. Sans cela, l'or eût été chassé comme en 1850 l'argent fut chassé en suite d'une surproduction de l'autre métal.“ — M. Allard n'admet pas les signes monétaires; explique-t-il alors pourquoi l'Angleterre fait avec 2½ ou 3 milliards de francs, plus d'affaires que la France avec 7 milliards en espèces?

M. **Hector Denis**, quoique bimétalliste, admet avec M. Strauss que toute inflation monétaire frapperait la classe ouvrière.

Les États-Unis.

Sous la domination anglaise, on comptait en livres, shillings et pence; cependant, la pièce la plus commune était celle de 8 espagnole. La tarification des prix entre ces deux monnaies se fit aux méthodes que l'histoire de l'Europe nous a si bien fait connaître : changements continuels, „attendu, dit le tarif de 1750, qu'il y a raison d'appréhendre que beaucoup de graves inconvénients pourraient se produire si l'argent ou l'or monnayés, ou les half-pence et farthings anglais passaient à un taux supérieur à celui qui est la juste proportion aux pièces espagnoles de 8, ou à l'argent frappé dans le rapport sus-indiqué." D'après ce tarif, la guinée valait 28 sh., la couronne anglaise 6 sh. 8 d.

La Commission spéciale, nommée le 19 avril 1776, prit pour base la pièce de 8 espagnole, appelée *dollar*, en tarifant la guinée de 5 dwts 8 grs à 4 2/3 Doll., la couronne anglaise à 1 1/9 Doll., l'once de troy d'or en lingots à 17 D., l'once de troy d'argent à 1 1/9 D., supposant les pièces de plein poids. Le rapport ainsi établi était de 15.21 : 1.

Six ans plus tard, à la requête d'une Commission du Congrès, le surintendant des finances, *Rob. Morris*, soumit un plan pour une monnaie nationale. Ce projet traite la question d'une clairvoyance et d'une ampleur remarquables, et établit l'argent comme unité nécessaire. Aucune des monnaies alors circulantes pouvait être considérée comme un étalon général, sauf le dollar espagnol. Ce dernier passe en Géorgie pour 8 sh., en Virginie et dans les autres États de l'Est pour 6, en Caroline du Sud pour 32 sh. 6 d. (!), dans tous les autres États pour 7 sh. 6 d. Comme dénominateur commun, calculé sur une partie de ces chiffres, Morris proposa une unité monétaire de 1/4 grain en argent fin, les multiples devant être établis d'après le système décimal, le dollar donc de 1440 unités; le prix de la monnaie d'argent fin de 22237 unités par livre. Le Congrès approuva cet établissement d'une monnaie et Morris fut chargé de préparer un plan pour exécuter.

Un mémoire concurrent „sur l'établissement de l'unité monétaire et de la monnaie des États-Unis," édité par Jefferson, proposait, en opposition au projet Morris, un système

décimal fondé sur le dollar au rapport de 15 : 1. Il expose les divers rapports légaux dans les principaux pays de l'Europe et veut qu'on examine le prix commercial de l'or dans les différents pays qui sont principalement en relation d'affaires avec les États-Unis. „Peut-être pourrions-nous, dit-il, sans danger pencher pour un rapport légèrement au-dessus de la parité pour l'or, considérant notre voisinage et notre commerce avec les sources des monnaies, et la tendance que le prix plus élevé de l'or en Espagne a prise pour attirer de ce côté tout l'or de ses mines, laissant l'argent principalement pour notre marché et les autres."

La décision fut retardée, malgré l'exportation de l'argent contre de l'or, ce qui, d'après Morris, doit imposer une perte considérable et créer une disette d'argent qu'on sentira sérieusement. Les choses restaient ainsi jusqu'au 31 mai 1785, lorsque la grande Commission sur l'unité monétaire fit son rapport. Ce rapport dit : „En France le rapport entre les deux métaux est de 15 ; en Espagne de 16 ; en Angleterre de 15 1/2. Dans les deux derniers pays, l'or est la monnaie dominante, parce que l'argent est estimé trop bas. En France, l'argent prévaut. Différents avantages nous seraient acquis, par un système qui ferait de l'argent la monnaie dominante. Cela opérait comme une prime pour l'attirer de chez nos voisins, qui ne l'estiment pas assez. L'argent n'est pas exporté si facilement que l'or, et c'est un métal plus utile. Certainement le rapport choisi par nous ne devrait pas excéder 15 : 1." Les droits de frappe seraient de 2 1/2 0/0 pour l'or, et de 3 0/0 pour l'argent. L'unité devait être le D. de 362 grains d'argent fin, avec une pièce d'or de 5 D. et des pièces décimales aliquotes.

Là-dessus, le 6 juillet 1785, le Congrès vota l'adoption du dollar d'argent comme base de la monnaie sur le système décimal. Il est remarquable que les États-Unis n'avaient pas d'Hôtel des Monnaies ce qui leur incombait de grandes pertes en suite de la circulation de pièces de cuivre de bas alliage, fabriquées à Birmingham.

L'année suivante, en 1786, un rapport fut fait en triple forme par le Board of Treasury au président du Congrès ; la première proposait un dollar d'argent de 375.64 grains troy et un rapport de 15.256. Ces propositions furent adoptées le 8 août 1786 et votées par le Congrès le 16 oct. suivant. D'après ces ordonnances la livre troy d'or (11/12 de fin) valait 209 dols 7 dimes 7 cents et l'argent 13 d. 7 dim. 7 c.

et 7 mills. Les frais de frappes étaient d'environ 2 0/0 sur l'or et l'argent également. Cela portait le rapport entre les deux métaux à 15.22, soit une fraction au-dessous du rapport des pièces. Ces règlements du Congrès ne furent cependant pas mis en vigueur durant plusieurs années et ce ne fut que le 5 mai 1791 que la question fut portée devant le Sénat par le rapport du secrét. du Trésor, *Alex. Hamilton.*

Hamilton propose un dollar d'argent de 371 1/4 grains de fin et un rapport de 15, ce qu'il justifie comme suit: „Les États-Unis ont pris coutume de se rapprocher des 15.6, mais cela impliquerait que l'or était extrêmement surestimé, car en Europe le rapport réel dépasse à peine, s'il le dépasse, 15, et le moyen n'est pas probablement plus de 14.8. Le rapport de 15, du reste, est la moyenne entre les deux émissions précédentes de dollars.“ Un intérêt tout spécial est donné à ce rapport en ce qui touche la sélection formelle de l'un ou de l'autre métal comme unité. Sous ce rapport, nous devons même appeler Hamilton le créateur du bimétallisme de la conception moderne; il a existé un double étalon avant lui, ainsi que nous venons de voir, mais sous une forme toute différente, et voici ce qu'il dit à cet égard : „Contrairement aux suggestions faites concernant une monnaie nationale, ... nous sommes fortement inclinés de croire que la préférence ne devrait être donnée à aucun des deux métaux pour l'unité monétaire, parce que cela ne peut être fait efficacement sans détruire l'office et le caractère de l'un d'eux comme monnaie et de le réduire à l'état de simple marchandise, — ce qui a été proposé à différentes époques de divers côtés très compétents, mais ce qui, probablement, serait un plus grand mal que les variations occasionnelles dans l'unité, par les fluctuations dans la valeur relative des métaux, spécialement si l'on a soin de régler la proportion entre eux, avec l'oeil ouvert sur leur valeur commerciale moyenne. Annuler l'emploi de l'un des deux métaux comme monnaie, c'est réduire la quantité de l'instrument de circulation.“

Ce projet fut accepté en entier par l'Act du 2 avr. 1792, avec un léger changement: le titre de l'argent fut fixé par 1485/1664, contre 11/12. La frappe est gratuite et libre. Ce projet doit être regardé comme base du système monétaire de nos jours. Sur ces bases, la pièce d'or équivalente serait de 27.00 grs. dont 24.75 de fin. Cela fut établi comme base de l'eagle d'or ou pièce de 10 D., qui devait contenir 247.5 grs.

de fin sur 270 grs. de gros. L'Act du 9 févr. 1793 donnait encore cours légal aux pièces d'or anglaises et portugaises sur le pied de 100 cents par 27 grs. de leur poids réel, aux pièces d'or françaises et espagnoles à raison de 100 cents par 27 2/5 grains. Dans la même année tombe aussi l'ouverture de la Monnaie de Washington.

En ce qui touche le développement des pièces de monnaies susmentionnées, on sait que l'eagle d'or fut fixé par l'Act de 1834 à 232 grs. de fin sur 258 grs. de gros, et par
— 1837 à 232.2 — avec l'alliage de 1/10. Cet alliage fut adopté en même temps pour les pièces d'argent également, tout en maintenant le métal pur dans le dollar à 371 1/4 grains, (sur 412 1/2 grs. de gros maintenant.)

Revenant au système monétaire tel quel, les choses prirent le même chemin comme en Europe : le rapport établi étant préjudiciable à l'or, (en France on eut adopté entretemps les 15 1/2) ce dernier disparut de la circulation aux États-Unis. Entre 1783 et 1823 (reprise des paiements en espèces en Angleterre), il s'était accumulé aux États-Unis environ £ 3600000 ou 4000000 en or. Cet or avait été acheté au rapport de 15, mais entre 1815 et 1820, tout doit avoir été exporté en Angleterre ; car nous savons que de 1820 à 1834 la seule monnaie circulante aux États-Unis était d'argent. Lorsqu'après 1834, les Américains firent monter le rapport à 16, ils pouvaient se procurer le stock de £ 50000000, estimation de 1861 au moment où éclata la guerre civile, sans parler d'une quantité d'or probablement égale qui fut, dans l'intervalle, employée dans l'industrie. Cet or fut vendu, en majeure partie, contre des marchandises, en 1862 et 1863, à 16 d'argent, pour être racheté plus tard à 18 et 19 d'argent jusqu'à ce que cette politique absurde fut temporairement arrêtée par le *Silver Bill.*

Mais revenons à notre sujet, l'année 1820 environ. Le désaccord dans les deux métaux n'existait point sans être aperçu dans le pays même. En conformité avec une résolution du Sénat du 3 mars 1817, *John Quincy Adams*, secrétaire d'État, discutait dans un rapport l'exactitude des dates sur lesquelles Hamilton avait basé ses calculs en 1791.

Deux ans plus tard (janv. 1819), une Commission de la Chambre fit son rapport sur „un projet mal conçu“ et recommanda un changement dans le rapport en faveur de l'or et l'imposition d'un seigneuriage élevé sur l'argent. Le sec-

rétaire d'État fut chargé (mars 1819) par la Chambre des Représentants d'indiquer les mesures à prendre pour obtenir et retenir une quantité suffisante de monnaies d'or et d'argent. *Crawford*, alors secrétaire, se rapporte à la crise de 1814 où les paiements en espèces étaient suspendus, ce qui avait pour résultat qu'une grande quantité de numéraire fut prise des États-Unis par la vente de bons du Gouvernement anglais, avec un escompte de 15 à 20 0/0 parfois. Il concluait en suggérant d'élever la valeur de l'or, par rapport à l'argent, de 5 0/0, ce qui ressortait au rapport de 15.75.

Le rapport du 2 févr. 1821 à ladite Chambre de la part de la Commission monétaire donne expression au même fait: .....la valeur de l'or américain comparée à l'argent devrait être légèrement supérieure à celle établie actuellement... Les pièces d'or ont, en grande partie, disparu... L'or disparaît dans les banques, tandis que l'argent augmente..."

Durant sept années de crises commerciales aiguës et de détresse, aucune mesure ne fut prise. En déc. 1828, cependant, le Sénat requit le Secrétaire du Trésor de constater le véritable rapport entre les deux métaux et de dire quels changements dans les pièces d'or seraient nécessaires. Le Secrétaire *Ingham* insiste, dans son rapport, sur les avantages d'un étalon unique; mais, dans le cas d'une détermination de maintenir l'or et l'argent, il proposait de se rapprocher du rapport français, en prenant celui de 15.625. Il propose aussi, en cas que nul changement ne fût fait, de cesser les frappes d'or, toutes les fois que la prime sur l'or dépasserait 2 0/0.

De nouveau, aucune action ne fut prise sur ces rapports ni sur ceux des trois années suivantes. Dans les instructions données à la Commission des monnaies relatives au dernier rapport (juin 1832), on la chargeait d'examiner l'opportunité de faire de l'argent la seule monnaie légale, et de frapper et d'émettre des pièces d'or d'un poids et d'un titre déterminés, qui seraient reçues en paiement de toutes dettes aux États-Unis, suivant un rapport qui serait fixé de temps à temps mais sans qu'elles fussent autrement *legal tender*.

Il reste singulier que même ces vues constantes et, il semble, très générales, n'étaient non plus sans adversaires. Ainsi dans un rapport à la Chambre, 17 mars 1832, les faits sont exposés tout différemment. On y prétend qu'il n'y avait pas d'exportation d'or des États-Unis de 1792 à 1821, et qu'il n'y avait pas d'indication que l'or fût estimé trop bas dans l'étalon de 1 : 15, avant 1821, lorsque la demande ang-

laise commença. Le Congrès temporisait ainsi sur une question vitale, quand d'un coup elle fut avancée par la Banque de New-York.

Celle-ci insistait (mai 1834) pour qu'on réglât les monnaies d'or, de manière à les conserver dans le pays. Ce fut le 31 juillet suivant enfin que la mesure réclamée depuis si longtemps fut votée, mais, fatalité, on passait les bornes : le rapport fut porté à 16, par la réduction du poids de l'or fin dans les pièces d'or à 23.20 grains troy. Bientôt après, le titre fut modifié de 11/12 à 9/10 de fin et en même temps son poids porté à 23.22 grs.

Le cours des délibérations y relatives est des plus intéressants. Le grand déploiement d'orateurs était du côté du rapport de 15 3/8, favorisé par 18 banques de la Cité de New-York avec M. *Gallatin* à leur tête. Des calculs raffinés furent faits, tous pour prouver la juste valeur si bien qu'aucun des deux métaux ne pût chasser l'autre. Des lumières scientifiques furent mises à contribution, l'histoire fut interrogée jusque dans les temps des anciens Romains — et l'on se demande là comment il était possible que les Américains ne sussent mieux apprendre de l'histoire? Mais il y eut un raisonnement qui l'emportait : le rapport de 16 a existé plus de 300 ans dans les possessions espagnoles du Mexique et de l'Amérique du Sud. Tous les vrais amis de la monnaie d'or s'y rallièrent bien vite. Les principaux orateurs hostiles, qui demandaient un rapport plus bas, n'étaient que de 35 en nombre contre 145 dans la Chambre, et au Sénat de 7 seulement.

„Les bons effets de la loi, écrit Mr. *Benton*, l'auteur de la *Thirty Years View*, se firent immédiatement sentir. L'or commença à pénétrer dans le pays par tous les canaux du commerce, de vieux coffres rendirent leurs trésors cachés, la Monnaie travailla, et, en qqs. mois, comme par magie, une monnaie, bannie du pays depuis 30 ans, se répandit partout, et donna joie et confiance à toutes les branches de l'activité industrielle."

Mais cela ne durait pas longtemps. Le rapport ayant été fixé trop haut, le dollar d'argent ne pouvait se garder. Difficulté éternelle du bimétallisme ! Il fut exporté en entier. Cette exportation fut notamment grande entre 1848 et 1851 ; la disette en monnaies d'argent fut si grande qu'on décréta en 1849 la frappe d'or de 1 D., puis par la loi du 24 fév. 1853,

il fallait même réduire la quantité d'argent contenue dans les monnaies divisionnaires (demi-dollar et inférieur), afin de les conserver dans la circulation. Il fut prescrit en même temps que ces monnaies pourraient être frappées par le gouvernement seulement. et le pouvoir libératoire en fut limité à 5 D. Cela se traduit par une volonté distincte de l'introduction d'un étalon d'or, alors que l'argent fit 4 0 0 de prime et qu'il était pour ainsi dire totalement disparu. Ce sens fut même exposé expressément par M. *Dunham* qui pilota le bill à travers la Chambre : „Nous n'avons eu, dit-il, qu'un seul étalon depuis 3 ou 4 ans; celui-ci a été et est l'or. Nous proposons de le garder et d'y adapter l'argent, de régler l'un par l'autre.“

Cependant, aucun pas décisif ne fut fait; pour créer plus de monnaies divisionnaires. plusieurs lois furent émises au courant de l'année suivante concernant la frappe de monnaies de cuivre; les monnaies de nickel ne furent introduites qu'en 1866.

Entretemps l'état financier de l'Union s'empira beaucoup. La guerre civile infligeait de grands sacrifices. Le papier-monnaie devait y prêter main. Le 3 déc. 1861, les paiements en espèces furent suspendus et bientôt le papier formait le seul moyen de circulation, et ceci jusqu'aux monnaies divisionnaires. Plus tard et pour remédier à cet état de choses, il fallait interdire aux banques l'émission de coupures inférieures à un dollar et celle de billets au-dessous de 5 doll. limiter à 35 millions.

Lorsque des circonstances plus réglées allaient prendre place vers le commencement de 1870, on s'occupait de nouveau de la monnaie métallique. On prépara un bill qui devint loi le 12 avril 1873. qui déclare ouvertement l'étalon unique d'or, en démonétisant l'argent comme *legal tender money*. Les dollars d'argent frappés antérieurement, dont il existait un petit nombre seulement, maintinrent leur qualité comme monnaie légale, mais la frappe de nouveaux dollars fut interdite tant pour le Gouvernement que pour les particuliers. L'année suivante, en 1874, les monnaies d'argent furent investies d'un pouvoir libératoire de 5 dollars seulement, prescription qui complète donc le système déjà établi. Comme plan réel, cela signifiait peu, en suite de la prédominance du papier-monnaie, mais on reconnaît aisément la portée envers les mineurs d'argent qui commençaient à saisir leur vraie situation. Aussi poussaient-ils leur exploitation

de 290000 kg, moyenne des années 1864-1870, à celle de 765000 kg*) pour les cinq années suivantes (soit 554, 692, 861, 898 et 763 milliers de kg pour les années respectives.) Cette circonstance, jointe aux événements, peut-être plus graves, en Europe, ont fait baisser l'argent métal.

Les producteurs d'argent se firent entendre et la perspective de la reprise des paiements en espèces gagna du terrain. Une commission pour examiner la question de l'étalon monétaire fut donc nommée le 14 août 1875, dont la majorité recommanda l'établissement du double étalon. Làdessus, *Bland*, un des membres, proposa l'ancien rapport de 16, avec plein liberté de frapper de l'argent. Le Gouvernement était monométalliste-or, la Commission bimétalliste. Le parti de l'argent donc, trouvant que la mesure ne pouvait passer par-dessus le veto du président, accéda à un compromis, en abandonnant la clause relative à la frappe libre. Il fut créé ainsi le *Bland Act*, „l'act pour autoriser la frappe du dollar d'argent standard et pour restaurer son caractère d'étalon," le 28 févr. 1878. La frappe d'argent devait être de 2 millions de doll. au moins par mois, et ne devait pas surpasser 4 millions. Ainsi les deux partis furent satisfaits. Simple manière de faire la politique! Ce plan devint loi immédiatement.

Nominalement, les États-Unis reprirent les payements en espèces déjà le 1er janv. 1879. Toutefois la circulation du pays restait du papier longtemps encore, car le public était trop accoutumé à son usage. L'usage des banques de New-York d'employer de l'or dans les compensations du Clearing House a été formellement aboli par un act du 12 juill. 1882. Les achats d'argent, exécutés en vertu dudit Bland Bill, se firent au moyen de certificats nommés *Silver Certificates*. Les frappes atteignirent jusqu'au mois d'août 1890, date où cet act fut aboli, la somme de 370 millions de dollars d'argent, soit 9 mill. de kg ou 1/3 de la production contemporaine.

Il ne se passait guère d'année que l'abolition des clauses du Bland Bill, relatives à l'achat obligatoire d'argent, ne fût recommandée au Sénat. En décembre 1889, le Président *Harrison* et le Secrétaire *Windam* proposèrent, plus énérgiquement que jamais, de cesser la frappe de l'argent et de limiter les émissions de Silver Certificates à la valeur du métal argent déposé, calculant cette valeur au taux du marché. Là aussi, la politique força les partis à un compro-

*) Non pas 565000 comme indiqué par erreur en tome I page 109.

mis qui fut voté le 14 juillet 1890, sous le nom de *Sherman Act*, dont voici les principales dispositions, entrées en vigueur le 13 août 1890: „Le Secrétaire du Trésor achètera de l'argent jusqu'à concurrence du montant maximum de 4500000 onces au prix du marché, tant que le prix sera inférieur à 129.29 cents (soit 58,44 d. par oz. stand.) Il émettra les billets du Trésor contre les achats, billets qui auront pouvoir libératoire illimité et qui pourront faire partie des réserves ou encaisses des banques. Jusqu'au 1er juill. 1891, 2 mill. d'onces par mois de cet argent seront convertis en dollars (soit en entier 20 mill. de doll.) La frappe cessera après la date spécifiée, excepté en ce qui est nécessaire pour garantir la sécurité desdits billets."

Jamais égoïsme n'a trouvé plus de place dans une loi, jamais brigandage n'a été mené avec plus de raffinement!

Les mesures prises en 1853 et 1873 furent dictées par les constellations des deux métaux sur le marché international qui était en faveur de l'or. Mais lorsque dans la suite la situation changea du tout au tout et que les États-Unis croyèrent pouvoir tirer avantage d'un tel changement de nouveau, ils le firent de suite. Mais cette fois-ci ils manquèrent (en 1878 devenir bimétalliste encore!), le retour coûtait déjà trop cher, et là on accusait les autres et en attendait le remède de ceux-ci! Voilà la politique américaine.

Le prix de l'argent fut influencé par cette législation un moment seulement, mais la question ne tarda pas à s'imposer de nouveau. Le *silver party*, ne voyant pas réalisé son espoir, le retour de l'ancien prix de l'argent, venait réclamer plus urgemment la frappe libre, „au lieu de ces plans d'achats impuissants jusqu'ici."

Le mauvais succès de la Conférence de Bruxelles, les démarches prises ensuite par le Gouvernement des Indes mirent les États-Unis dans une attitude pénible de défense de l'argent. Ils furent obligés d'évacuer le champ de bataille dans le simple intérêt de leurs réserves d'or.

Par un mesage présidentiel, le Congrès s'était réuni pour statuer sur le projet de l'abolition du Sherman Bill. Ce projet, nommé *Vorhees Bill*, a été voté avec une majorité écrasante par la Chambre, mais au Sénat, les Silvermen savaient traîner la question pour trouver un compromis, et ce ne fut que le 30 oct. 1893 qu'il y passait également. Le Président signa cette loi déjà le lendemain.

Conformément au Sherman Bill, les États-Unis ont acheté non moins de 168.6 mill. d'onces d'argent, au coût de 155.9 mill. de dollars, soit 92.44 cents moyennant par once.

Ledit Vorhees Bill dit entre autre : Les États-Unis continueront à employer à la fois l'or et l'argent pour leurs monnaies légales. Leur valeur doit être assurée par une convention internationale... Les efforts du gouvernement doivent toujours être dirigés à un sûr système bimétallique..." On voit, cette loi est loin de porter un changement décisif: il n'y a que les achats d'argent abolis. Il reste incompréhensible pourquoi on n'a pas retiré les billets émis en couverture de cet argent acheté et déposé au Trésor; le malaise est d'autant plus grand que leur remboursement peut être demandé en or ou en argent, au gré du public. Vu la grande circulation de billets fiduciaires, la réserve d'or est nécessairement exposée à de fortes fluctuations. Le Gouvernement doit toujours la restaurer, c'est ruineux pour lui.

Le Secrétaire du Trésor soumit au Congrès (21 déc. 93) en ce sens un plan suivant lequel la Trésorerie serait autorisée à émettre des bonds à courte échéance pour le montant total de 200 millions de dollars. Mais le Congrès ne voulait point partir des principes du Sherman Bill, et délibérait que le gain entre la parité monétaire et le prix naturel soit frappé et émis en pièces de dollars. Cela signifiait une somme de 55 mill. de doll. à émettre aux dépens de la bonne condition de la monnaie. Le Président Cleveland se vit forcé de mettre son veto à cette loi, nommée Bland Act. Il fit valoir que toute émission ultérieure d'argent soit funeste à la circulation pour tant que la réserve d'or ne soit plus grande. Il disait que la saine politique du bimétallisme raisonable serait anéantie par cela. Une seconde délibération ensuite n'eut plus la majorité prescrite, mais le Congrès ne voulait pas non plus entrer sur les propositions du Secrétaire du Trésor. Il ne lui restait donc rien que de procéder arbitrairement à une émission d'obligations de 5 0/0, au sens du bill du 14 janv. 1875, remboursables en monnaie courante au bout de 10 ans. Il émit en février et en novembre pour 50 mill. chaque fois, rapportant en entier près de 118 millions de dollars.

M. *Cleveland* et M. *Carlisle* (alors secrétaire du Trésor) faisaient valoir toute leur énergie et toute leur influence au Sénat, au mois de déc. 1894, pour exposer le malaise du Trésor. Mais ce fut en vain. Il allait de même de la pro-

positions de M. Springer, président du ressort des banques et de la Monnaie, de retirer totalement les billets d'État et du Trésor par une émission d'obligations 3 0/0, remboursables au bout de 50 ans et intérêts payables en or; de détruire le papier ainsi retiré; et de stipuler tous les droits d'entré en or.

La Chambre refusait de prendre ce bill en considérations. Entretemps l'exportation d'or et le retrait au Trésor prirent des dimentions graves. On avait retiré au Trésor en déc. 1894 et en janv. suivant pour 68 mill. de dollars en or. Voici les fluctuations de la réserve d'or à différentes dates:

Commenc. Janv. 1879 : 114.2 mill. de dollars, constante jusqu'en 1890, avec des fluctuations de 20 millions au plus haut.

Fin 1890 :	95.5	Fin Nov. 1894 :	105.4
„ 1891 :	100.0	„ Déc. — :	86.2
„ Janv. 1892 :	119.6	„ Janv. 1895 :	44.7
„ Déc. — :	121.3	9 Février — :	41.4
„ Janv. 1893 :	108.2	Livraison d'or du Syndicat M.-B.	
„ Déc. — :	80.9	Fin Févr. 1895 :	87.1
„ Janv. 1894 :	65.5	„ Juill. — :	107.2
Émissions de 100 mill.		„ Déc. — :	64.3

Deux autres émissions en déc. 1894 et Janv. de 50 mill. chacune, n'avaient pas obtenu de réponse du gros public. La trésorerie entra donc en négociations avec J. P. Morgan & Co. et Aug. Belmont & Co. pour l'achat de 3.5 mill. d'oz. d'or à 17.80441 doll. par oz., payables par des obligations 4 0/0, au prix de 104.494, remboursables en 30 ans et en „coin monnaie.“ Les banques auraient pris ces papiers de 16 mill. meilleur marché s'ils avaient été stipulés „remboursables en or,“ ce qui eut été refusé par le Sénat. La totalité de l'émission était de 62315400 doll., rapportant 65116244 dollars en or.

Entretemps, il y eut une véritable folie d'argent. Les silvermen prirent l'occasion de publier en brochures et journaux des dénonciations passionnées contre les monométallistes qui, de leur côté, publiaient non moins de 1 1/2 mill. de brochures pour éclairer les gens.

Au mois de décembre 1895, le Sénat se réunit de nouveau dans une séance qui restera remarquable pour cause du message présidentiel, lu le 3 déc. et qui traite largement la question monétaire. M. Cleveland dit entre autre :

L'achat et la frappe obligatoires de l'argent, non limités ni reglés par les conditions du commerce, sans souci de nos besoins monétaires, ont pendant plus de 15 ans, affaibli la puissance de notre circulation monétaire, porté atteinte à la confiance de l'étranger et provoqué une

crise et une panique intérieures... Lorsqu'on émit les greenbacks, cette émission devait être temporaire : mais la loi de 1873 exigeait qu'ils fussent maintenus. Cela créait cette situation anormale du Gouvernement d'être tenu de les accepter en or sans qu'ils pussent être éteints. On émit et on vendit pour 95¹/₂ mill. de Bonds (Resumption Act 1875) pour constituer, avec l'autre or du Trésor, un fond en or jugé suffisant pour faire face aux demandes de remboursement des billets en circulation. On a considéré 100 mill. comme suffisante pour cette réserve d'or pour répondre à tous les besoins. Les achats d'argent, faits en suite de la loi du juill. 1890, devaient être soldés au moyen de billets du Trésor payables en or ou en argent, au choix du Secrétaire du Trésor. Malgré cette déclaration, le Secrétaire ne croyait pas excerser ses pouvoirs discrétionnaires, en refusant le remboursement en or, car cette distinction en faveur du dollar-or aurait détruit ce qu'on appelle la parité des deux métaux, d'où de graves conséquences seraient résultées... Ladite réserve a subi une diminution presque constante depuis le mois d'avril 1893. Parmi les causes de cette diminution il faut signaler : la décroissance des exportations sous le régime douanier qui était encore récemment en vigueur ; l'entrée forcée de l'argent dans notre circulation et l'agitation croissante en faveur de la frappe libre et illimitée ; la thésaurisation de l'or dans le pays ; l'arrêt dans les placements des capitaux étrangers en valeurs américaines, et la rentrée de nos titres vendus à l'étranger ; le taux élevé du change étranger, provoquant l'exportation de notre or. Le Gouvernement a payé en or plus des 9/10 des billets des États-Unis et cependant il les doit encore tous. Il a payé en or environ la moitié des billets qu'il avait donnés pour les achats d'argent sans avoir éteint par ce payement un seul dollar de ces billets. La dette contractée pour le maintien de la réserve d'or demande un capital annuel de 11 mill. en intérêts.

Le seul remède vrai et politique consiste dans le retrait et l'annulation des greenbacks et des billets du Trésor émis en solde des achats d'argent. Cela se ferait le mieux en les échangeant contre des Bonds de valeur nominale, portant un faible taux d'intérêt. Ces bonds seraient à long terme et par cela même plus recherchés pour les placements. Le Secrétaire du Trésor devrait avoir la faculté de placer à l'étranger des bons contre de l'or. La diminution de la circulation monétaire provenant de ces retraits (probablement 486 mill.), pourrait être compensée et par l'or qui aurait été employé pour les retirer et par une augmentation des billets de nos Banques nationales. Il faudrait leur permettre d'émettre des billets jusqu'à concurrence de la valeur des bonds déposés et réduire l'impôt sur leurs billets à ¹/₄ % contre 1 % aujourd'hui. L'or ne manquera pas de reprendre chez nous ses fonctions naturelles dans le commerce du moment que nous ne sommes plus les fous pourvoyeurs d'or des autres nations et que nous sommes délivrés de cette réserve d'or qui en ces conditions fait le baromètre de notre solvabilité.

Les partisans de l'argent soutiennent la frappe libre de ce métal, réclament égale valeur libératoire avec l'or, sans tenir compte de l'attitude de tout autre Gouvernement... Aucun Gouvernement, aucune combinaison humaine, aucune mesure législative n'a jamais été capable de maintenir les deux métaux librement frappés dans un rapport sensiblement différent de celui qui se trouve résulter du marché du monde. Ceux qui pensent pouvoir rétablir l'ancienne parité de 16, sont en contradiction directe avec l'histoire. La frappe libre de l'argent serait le signal de la disparition de notre or : ce serait l'écroulement de tout notre système.

En réponse à ce message, la Chambre votait l'émission de bonds 3 0/0, intérêts et remboursement en espèces courantes (or et argent), à 5 ou 3 ans. Le Sénat rejeta ce bill et décida l'émission d'un emprunt de 100 mill. de doll. en bonds 4 0/0, conformément à la loi de 1870, libellés en coin.

Carlisle lança le 6 janv. 1896 la circulaire annonçant l'émission de 100 mill. en or, dont 20 0/0 seraient à verser à la souscription et 10 0/0 ensuite de quinzaine en quinzaine. (On sait que l'emprunt est remboursable en 30 ans.) L'ouverture des lettres de souscriptions donnait 568 mill. offerts. Les 100 millions de dollars adjugés donnaient le prix moyen de 111.39 dollars.

C'est ainsi qu'on a abordé l'année 1896, où la bataille entre silvermen et monométallistes-or a été livrée dans la forme de l'élection présidentielle. Elle restera l'année la plus décisive dans l'histoire monétaire des États-Unis. Mais avant d'entrer dans ce cours, nous préfixons le baromètre de la situation monétaire, la fameuse réserve d'or au Trésor:

(En millions de Dollars.)

10 févr.	1896:	44.6	Fin juin	1896:	90.0
21 —	—	100.0	„ juillet	—	110.7
2 mars	—	124.0	„ août	—	101.0
31 —	—	128.6	„ septbr	—	124.0
30 avril	—	125.4	„ octbr.	—	117.1
31 mai	—	108.3	„ novbr	—	131.5
15 juin	—	101.7	„ décbr.	—	176.4

On sait que *Bryan* était le candidat des démocrates, des populistes et des Silvermen, n'importe si ces derniers étaient de son parti politique; *McKinley* celui du parti républicain et des monométallistes-or.

La plate-forme des partisans de Bryan était ainsi conçue: „Nous demandons la libre frappe de l'or et de l'argent sur „le pied légal actuel de 16 à 1, sans attendre l'aide ni le „consentement de quelque autre nation. Nous demandons que „le standard silver dollar soit un instrument légal pour tou„tes les dettes, publiques et privées, et nous favoriserons „toute législation qui empêchera dans l'avenir la démonéti„sation d'aucune espèce de monnaie légale par un simple „contrat particulier. Nous sommes opposés à la politique et „à la pratique de remettre aux détenteurs des obligations „fédérales, la faculté réservée par la loi au gouvernement, „de choisir le remboursement soit en espèces d'argent, soit „en espèces d'or.“ Cela avait été à peu près la plate-forme des démocrates en 1892 déjà.

Les partisans de McKinley avaient établi la plate-forme que voici : „Nous sommes sans réserve pour la bonne monnaie ; nous avons fait voter la loi pour la reprise des payements en espèces en 1879 ; depuis lors, chaque dollar a valu „comme s'il avait été en or. Nous sommes inaltérablement „opposés à toute mesure qui pourrait avilir notre monnaie „ou nuire au crédit du pays. Nous sommes donc hostiles à „la libre frappe de l'argent, excepté en vertu d'un arrangement international avec les principaux États commerçants, „que nous nous engageons à favoriser ; et tant que cet accord n'aura pas été obtenu, l'étalon d'or actuel doit être „maintenu. Toutes nos monnaies d'argent et de papier doivent être maintenues au pair avec l'or, et nous favorisons „toutes les mesures qui auront pour object de maintenir inviolables les obligations des États-Unis, ainsi que notre „monnaie, métal ou papier, sur le niveau des nations les „plus éclairées du monde.“ Cela marquait une avance sur la plate-forme établie en 1892 du même parti, où il était encore bimétalliste raisonable.

La campagne fut menée des deux côtés avec une vigueur inusitée. Les silvermen, en particulier, cherchaient à gagner la grande masse par des phrases entraînantes. On lui promit beaucoup d'argent — taisant naturellement le côté invers de la question, le renchérissement antérieur de tous les articles. Les vues de Bryan, exposées dans ses discours, se résument en ceci : La valeur de toute chose dépend de l'offre et de la demande. Donc, une demande pour l'argent de la part du gouvernement doit élever son prix. Tout dépend donc de l'emploi fait avec les métaux précieux. Il croyait fermement que la loi qui frapperait librement au rapport de 16, porterait immédiatement la valeur des métaux nonmonnayés à cette valeur, — puisque toute personne peut faire convertir son métal en monnaies de cette valeur, („peut,“non pas doit !) Les frais de production ne peuvent affecter la valeur des métaux ! En démonétisant l'argent en 1873, la force d'achat de l'or a augmenté, et pour lui, cette augmentation est un grand mal économique, car plus le dollar est cher, plus il est difficile de l'acquérir, et plus la vie devient dure. Le bimétallisme est la meilleure garantie pour une stabilité de la force d'achat de l'argent.

En vue de la campagne électorale, impliquant des questions qui touchaient aux fondements même de la confiance générale, toute initiative commerciale et financière était paralysée. Nous avons donné plus haut le mouvement de la réserve d'or : après le relèvement en suite de l'emprunt susdit du févrer, il fallait arrêter les exportations d'or en juin par une entente des banquiers faisant le change étranger.

Le 7 déc. 1896, le président Cleveland se prononce encore une fois au Congrès très énergiquement en faveur du retrait des greenbacks, par lesquels on peut toujours de-

mander de l'or au Trésor. Il recommande de nouveau de les échanger contre des obligations à long terme. On pourrait améliorer la situation déjà si, une fois remboursés, on annulerait ces billets. Mais le Sénat restait inflexible.

Telle est la situation à la veille de l'avènement de la nouvelle administration. McKinley, conformément à la parole donnée à ses électeurs, a cherché à arriver à une entente directe avec les gouvernements et pour réunir une conférence internationale. La commission nommée à ce but, retourna d'Europe sans aucun résultat, sinon celui qu'on ne veut rien savoir des plans américains.

Frappes et Mouvement des métaux précieux.

En millions de Dollars.

Total des Années.	Frappes		Soldes-Imp.			Frappes		Soldes-Imp.	
	Or	Arg.	Or	Arg.		Or	Arg.	Or	Arg.
1793-1800	1^{014}	1^{440}			1848	3^{78}	2^{04}	—50	12
1801-1805	1^{533}	0^{470}			9	9^{01}	2^{1}	31	—09
1806-1810	1^{717}	3^{099}			1850	31^{98}	1^{87}	—07	—01
1811-1815	1^{346}	2^{622}			1	62^{61}	0^{77}	—12	—47
1816-1820	1^{820}	3^{348}			2	56^{85}	1	10	—08
1	0^{189}	0^{826}	? *	—24	3	39^{38}	9^{08}	05	—03
2	0^{089}	0^{806}	?	—75	4	25^{91}	8^{6}	05	30
3	0^{072}	0^{896}	?	—13	5	29^{39}	3^{5}	—02	14
4	0^{093}	1^{752}	?	14	6	36^{86}	5^{14}	02	25
5	0^{156}	1^{565}	02	—27	7	32^{21}	5^{48}	15	19
6	0^{092}	2^{002}	02	26	8	22^{94}	8^{5}	40	51
7	0^{131}	2^{869}	03	09	9	14^{78}	3^{29}	—15	25
8	0^{140}	1^{576}	—01	01	1860	23^{47}	2^{26}	10	—21
9	0^{296}	1^{995}	—01	32	1	83^{40}	3^{78}	387	17
1830	0^{643}	2^{495}	03	67	2	20^{86}	1^{25}	95	11
1	0^{714}	3^{175}	—	03	3	22^{45}	0^{81}	—06	20
2	0^{798}	2^{579}	01	16	4	20^{08}	0^{61}	—895	—28
3	0^{979}	2^{759}	01	47	5	28^{30}	0^{69}	—519	—60
4	3^{95}	3^{4}	34	128	6	31^{44}	0^{98}	—630	—123
5	2^{19}	3^{44}	17	57	7	23^{83}	0^{91}	—120	—168
6	4^{14}	3^{6}	70	25	8	19^{37}	1^{07}	—637	—159
7	1^{15}	2^{1}	05	53	9	17^{58}	1^{27}	—219	—155
8	1^{81}	2^{3}	109	38	1870	23^{20}	1^{38}	—216	—102
9	1^{38}	2^{2}	—17	04	1	21^{03}	3^{10}	—598	—174
1840	1^{68}	1^{7}	16	11	2	21^{81}	2^{50}	—408	—253
1	1^{09}	1^{13}	04	—27	3	57^{02}	4^{02}	—362	—270
2	1^{83}	2^{33}	—04	08	4	35^{25}	6^{85}	—145	—236
3	8^{11}	2^{8}	168 **	41	5	32^{95}	15^{35}	—533	—179
4	5^{43}	2^{2}	04	02	6	46^{58}	24^{50}	—232	—174
5	3^{76}	1^{9}	—14	—23	7	44^{00}	28^{39}	—03	—150
6	4^{03}	2^{56}	—07	10	8	49^{79}	28^{52}	41	—80
7	20^{20}	2^{37}	206	17	9	39^{08}	27^{57}	10	—57

Suite du tableau précédent.

	Frappes Or	Frappes Arg.	Soldes-Imp. Or	Soldes-Imp. Arg.		Frappes Or	Frappes Arg.	Soldes-Imp. Or	Soldes-Imp. Arg.
1880	62^{31}	27^{41}	77_{1}	-1_{2}	1890	20^{47}	39^{20}	-4_{3}	-13_{8}
1	96^{85}	27^{94}	97_{5}	-6_{3}	1	29^{22}	27^{52}	-68_{1}	-4_{5}
2	65^{89}	27^{97}	1_{8}	-8_{7}	2	34^{79}	12^{64}	-0_{5}	-12_{9}
3	29^{40}	29^{25}	6_{1}	-9_{5}	3	57	8^{80}	-87_{5}	-17_{5}
4	24	28^{53}	-18_{3}	-11_{5}	4	79^{55}	9^{20}	-4_{5}	-37_{2}
5	27^{77}	28^{96}	18_{2}	-17_{2}	5	59^{62}	5^{70}	-31_{0}	-37_{7}
6	28^{95}	32^{09}	-22_{2}	-11_{7}	6	47^{05}	23^{09}	-72_{1}	-42_{5}
7	23^{97}	35^{19}	33_{2}	-9_{0}	7			46_{0}	-50_{5}
8	31^{38}	33^{03}	25_{6}	-12_{6}					
9	21^{41}	35^{50}	-49_{7}	-18_{0}					

* Année fiscale finissant au 30 septembre.
** — au 30 juin.
Lisez ainsi 1890, p. e., : 1889/1890.

Totalité des frappes de 1793 à 1896.

Or	$1839.^{2}$	mill. de Dollars.
Argent	$710.^{7}$	—
Bronze et Nickel	$28.^{233}$	—

Nature du métal employé dans la fabrication des monnaies.

Or	Lingots	Anc. pièces nat.	Pièces étrang.
1891	14^{4}	0^{6}	14^{2}
2	27^{7}	0^{6}	6^{5}
3	42^{7}	1^{7}	12^{6}
4	76^{5}	1^{3}	1^{8}
5	57^{3}	1^{1}	1^{2}
6	29^{7}	1^{9}	15^{4}
Argent			
1891	22^{7}	4^{2}	0^{6}
2	4^{9}	7^{5}	0^{2}
3	3^{4}	5^{3}	1^{1}
4	4^{0}	5^{2}	0^{02}
5	2^{1}	3^{5}	0^{07}
6	18^{8}	4^{0}	0^{2}

Le Trésor détenait, fin 1896 : $54._{6}$ mill de Doll. en lingots d'or.
$121._{7}$ — monnaies d'or.
$112._{3}$ — lingots d'argent.
$384._{9}$ — monnaies —
$14._{3}$ — monnaies divis.

Achats d'argent de la Monnaie de Washington.

	Acheté	au prix moyen	dont frappé
Du 1/4 '73 au 28/2 '78 :	37 mill. d'oz.	$1.^{314}$ doll.	$48.^{6}$ mill. doll.
Du 28/2 '78 au 1/11 '90 :	$291^{1}/_{4}$ „	$1.^{0583}$ „	$378.^{2}$ „
Du 14/7 '90 au 1/11 '93 :	$168.^{6}$ „	$0.^{9244}$ „	$38.^{5}$ au 1/11 94

Gain réalisé du 1/7 '78 au 1/7 '94 : $74^{1}/_{4}$ mill. de dollars.

Soldes du mouvement des métaux avec qqs. pays.

En millions de dollars.

<table>
<tr><th></th><th>Or 1891</th><th>Arg.</th><th>Or 1892</th><th>Arg.</th><th>Or 1893</th><th>Arg.</th><th>Or 1894</th><th>Arg.</th></tr>
<tr><td>Angleterre</td><td>-45^{6}</td><td>-12^{7}</td><td>6^{3}</td><td>-12^{7}</td><td>-20^{7}</td><td>-25^{4}</td><td>16^{6}</td><td>-35^{2}</td></tr>
<tr><td>Allemagne</td><td>-13^{8}</td><td></td><td>-15^{4}</td><td></td><td>-37^{4}</td><td></td><td>-14^{4}</td><td></td></tr>
<tr><td>France</td><td>-14^{1}</td><td></td><td>2^{8}</td><td></td><td>-26^{8}</td><td></td><td>-4^{7}</td><td></td></tr>
<tr><td>Mexique, métal</td><td></td><td>13^{9}</td><td></td><td>17^{1}</td><td></td><td>20^{6}</td><td></td><td>6^{4}</td></tr>
<tr><td>id. minerai</td><td></td><td>8^{7}</td><td></td><td>9^{5}</td><td></td><td>11^{0}</td><td></td><td>11^{3}</td></tr>
<tr><td>Hongkong</td><td></td><td rowspan="2">-7^{1}</td><td></td><td rowspan="2">-13^{0}</td><td></td><td>-8^{3}</td><td></td><td>-9^{9}</td></tr>
<tr><td>Japon</td><td></td><td></td><td></td><td>-2^{9}</td><td></td><td>-3^{8}</td></tr>
</table>

Parmi les exportations pour l'Asie il y avait $7.^{1}$, $10.^{244}$, $9.^{633}$ et $5.^{547}$ mill. de doll. en monnaies en 1891, 1892, 1893 et 1894 respectivement.

Une statistique exacte concernant l'exportation et l'importation des métaux précieux n'existe que depuis 1864. En général, ce mouvement reflecte bien la politique et situation financières, mais le tableau se présente moins clairement pour cause de la production nationale. Les hauts chiffres en 1880 et 1881 pour l'or s'expliquent par les mauvaises récoltes en Europe. L'exportation est principalement causée par le fait que les Américains doivent faire des remises pour leurs voyages en Europe, pour les dottes de leurs riches filles mariées à l'aristocratie anglaise, pour les intérêts des capitaux placés aux États-Unis. Ces sommes ont été indiquées par 100 ou 300 millions de dollars. Jusqu'en 1892, les capitaux étrangers placés en valeurs américaines, sont allés en augmentant; entre 1892 et 1894, l'Europe a revendu d'énormes paquets (on parle de 200 à 300 millions.)

Le tableau en tête ne considère pas les minerais; ceux-ci considérés, les soldes-import. se présentent comme suit:

	Or	Argent
1891	-67^{9}	4^{25}
2	-0^{3}	-3^{57}
3	-86^{6}	-6^{3}
4	-4^{9}	-30^{7}

La Russie.

Il semble que jusqu'au commencement du XVe siècle, la Russie se servît de pièces lithuaniennes, suédoises, tartares et autres. En 1420, Nowgorod commença à frapper ses pièces propres, en argent seulement, et bientôt Moscou, Pskow, Twer firent de même; il y eut alors beaucoup de corporations de monnayeurs qui s'occupaient de la frappe des monnaies pour la circulation intérieure; pour l'étranger, on se servait de pièces étrangères (holl. et allem.) Comme bien on pense, le chaos monétaire était grand dans ces circonstances: il n'y avait aucune uniformité de titres et de poids; au besoin, on coupait même les pièces étrangères en morceaux pour la circulation intérieure.

Michel Romanof († 1645) inaugura la frappe de monnaies d'or; Alexis Michaelovitch, son successeur († 1676), celle de pièces de cuivre. Ce sont des embarras financiers qui obligèrent ce dernier à son pas. Mais l'abus qui en fut fait eut pour résultat d'amener en 5 ans une effroyable dépréciation de ce signe monétaire et une hausse réciproque de toutes les denrées. Alexis avait été induit à sa frappe de cuivre par la rareté du numéraire d'argent (1655). Les pièces de cuivre étaient d'abord de la même grandeur et de la même valeur que les pièces d'argent. La baisse commença en 1659, où 100 kopeck d'argent valaient 104 kop. de cuivre; en 1661, déjà 200; fin 1662, 900, et juin 1663, 1500. Ces chutes soulevèrent le peuple à la révolte dont la suppression était sanglante. Le gouvernement finit par retirer les monnaies de cuivre et on revint à la fabrication de monnaies d'argent.

Pierre le Grand introduisit le premier un peu d'ordre; en 1701, il prescrit le ducat d'or de la taille de 118 à la livre gros, de 93/96 de fin. En 1711, il ordonne la frappe de ducats d'argent, à la taille de 14 r. 40 cop. à la livre, 70/96 de fin. En 1718, le poids fin du rouble d'argent fut fixé à 4 solotnik 82 2/3 doli. Rapport entre les deux métaux de 13.879

Ce rapport a successivement varié. Il fut porté la même année à 12.963, en frappant 100 ducats d'or à la livre de 75/96 de fin. Ces altérations étaient dictées par les besoins du Trésor, car Pierre le Grand préférait ces ressources à

l'emprunt. Naturellement les bonnes pièces sortirent du pays et l'on finit par être réduit à altérer même la monnaie de cuivre. On fabriquait d'un poud de cuivre (16.379 kg):

12 roubles	80 copecks	de	1700 à 1701
15 „	40 „		1701 à 1703
20 „	— „		1704 à 1718
40 „	— „		1718 à 1722

Malgré cette tarification, évidemment trop basse, les monnaies de cuivre auraient conservé leur valeur nominale, si on les avait déclarées monnaies d'appoint. Non-seulement, les coupures étaient trop hautes, mais aussi le gouvernement ne fit pas de secret de son intention de substituer l'or et l'argent par le cuivre dans la circulation intérieure, car il avait besoin des métaux précieux dans ses guerres. Ces derniers furent entièrement exportés. Il ne faut pas non plus s'étonner que la contrefaçon fut pratiquée, dans ces circonstances, sur une vaste échelle, malgré l'atrocité des peines édictées (plomb fondu dans la bouche et décapitation). Tous ces maux conduisirent au retrait des monnaies de cuivre de la part du gouvernement, car on payait celui-ci à la valeur nominale de ses espèces, tandis qu'on ne les acceptait de lui qu'au prix du marché. Ce retrait commença en 1730, et en trois ans, le gouvernement eut réuni, en faux copecks, un poids de 403 pouds, ou 16000 roubles.

En 1735, la tsarine Anne décréta la frappe d'une nouvelle monnaie de cuivre, au pied de 10 roubles par poud; ce tarif comportait une valeur intrinsèque de 65 cop. d'arg. Mais comme la vieille monnaie restait encore en partie en circulation, celle-ci, étant d'une valeur intrinsèque inférieure, servait à acheter la nouvelle qui conséquemment disparaissait dès son émission. Il était donc impossible au Gouvernement de retirer les pièces anciennes, dans ces circonstances, et il fallait procéder à un autre expédient : on fixa la valeur de la pièce de 5 cop. successivement à 4, 3 et à 2 cop. en 1744, 1745 et 1746. Le gouvernement perdit par cela 78 0 0 sur la somme émise qui fut évaluée à 4 mill. de ro.

Les vieilles monnaies de cuivre rentraient ainsi bien vite, mais en même temps, il se fit sentir une disette en monnaies d'appoint. Le cuivre métal haussa aussi sur le marché libre tellement qu'il constituait une légère perte pour le gouvernement de l'émettre en monnaies. On ne venait pas à l'idée alors de substituer le cuivre par l'argent dans la circulation, mais on préférait rapprocher le pied de frappe au prix naturel du métal. En 1755, les pièces de 2 cop. furent retirées et une nouvelle frappe fut ordonnée, au pied

de 8 ro. par poud de métal. C'était alors exactement le prix du marché, exprimé en argent. Les frais de frappes étaient à la charge du gouvernement. Ces monnaies ne pouvaient pas se tenir dans ces conditions et, pour corriger la faute, on fixa, en 1757, le poud de cuivre à 16 ro. en monnaies. Le développement de la question du cuivre, son prix et son tarif se voient du tableau suivant.

a. On frappait d'un poud de cuivre tant de roubles en pièces de ce métal. — b. Prix du poud de cuivre en copecks d'argent sur le marché libre. — c. Il en résulte la valeur intrinsèque du rouble en cuivre de tant de cop. d'arg. — d. Totalité des frappes en cuivre.

	a.	b.	c.	d.	
1704-1717	20	500	25	3 346 538 roubles	
1718-1734	40	600	15	4 000 000	
1735-1751	10	620	65	2 809 670	
1752-1754	8	—	—	nul	
1755-1756	16	800	100	436 802 tous retirés alors	
1757-1761	32	800	50	6 846 836	
1762	16	800	25	2 337 075 id.	
3	„	800	50		
75	„	990	62		
95	„	1130	71		
1800	„	1375	86		
2	„	1680	**105**		
3	„	1840	**115**		
4	„	1765	**110**		
5	„	1713	**107**		
6	„	1660	**100**.4		
7	„	1468	92		
8	„	1209	76		
9	„	1050	63		
10	„	1333	83		
1763-1810				88 073 084, y compris 3799662 ro. d'une	
1	24	930	39	2 310 492	monnaie sibér. en cuivre, con-
2	„	901	38		tenant par poud 1 zol. 35 doli
3	„	760	32		d'or et 31 zol. 3 doli d'argent,
4	„	810	34		frappée de 1763-81, au pied de
					25 ro. par poud.

Quand de 1802 à 1806, le cuivre haussa au-delà du pied légal, les monnaies de cuivre disparaissaient totalement. On voit par la grande quantité frappée entre 1762 et 1811, quel rôle le gouvernement donnait à la monnaie de cuivre, d'autant plus que les frappes d'or et d'argent ne montaient qu'à 137 mill. de roubles. dans la même période.

En 1810, enfin, les monnaies de cuivre furent déclarées monnaies divisionnaires, et l'on émit des pièces de 2 cop. seulement.

Retournons aux métaux précieux qui, de tout ce temps, n'ont joué qu'un rôle secondaire. Il y eut plusieurs change-

ments faits, tantôt avec la monnaie d'or, tantôt avec celle d'argent, tous calculés à rétablir un rapport juste entre les deux métaux, rapport qui leur permît de circuler librement l'un à côté de l'autre. Ces changements éternels dans les titres et les poids sont sans intérêt aujourd'hui, à moins qu'ils ne nous donnent les rapports que voici:

1718	12.963;	1768	15
'31	13.879;	97	15.924
55	13.648;	97	15

Les frappes se présentent:

	Or	Argent
1700-1762:	2 797 330	61 768 633 ro.
1762-1796;	18 774 690	69 526 548
1796-1801:	2 047 347	10 018 471
1801-1810:	9 165 193	27 658 068

Sous l'empereur Alexandre Ier (1801-1825) la circulation consistait principalement en assignats (voyez ci-après); son successeur Nicolas Ier cherchait à se mettre au niveau de l'étranger, en décrétant une prime de 3 0 0 à l'or (1839), si bien qu'on donna à l'impérial de 10 ro. une valeur de 10 ro. 30 cop., ce qui portait le rapport à 15.45. Sous cet empereur, la fabrication des monnaies se perfectionne en Russie. Il ordonna également la frappe de monnaies de *platine*, au taux de 1 ro. 26.18 cop. par solotnik (1828). Par suite de la hausse survenue dans ce métal, ces pièces prirent le chemin de Londres, et l'oukase du 22 juin 1845 fit cesser ladite frappe.

En 1859 on eut observé qu'à la moindre hausse de l'argent, une exportation de pièces russes se produisait à destination de la Perse et de la Chine. Pour protéger les coupures au moins, on réduisit le pied des pièces divisionnaires à 0.750 en 1860, et à 0.500 en 1866.

D'après la loi du 17 déc. 1885, l'unité monétaire consistait dans le rouble d'argent, divisé en 100 cop., contenant 4 sol. 21 doli, soit 18 grammes d'argent de fin, titre 0.900. En fait de pièces d'or, on frappait l'impériale (10 ro.) et la demi-impériale; la première, dite *nouvelle*, contient 2 sol. 69.36 doli, soit 11.613 gr. d'or fin. C'est donc exactement le système de l'Union latine, dont la pièce de 40 fr. est du même poids. Le titre en est également de 0.900. Le pouvoir libératoire des monnaies d'appoint est limité à 3 roubles.

En vertu d'une oukase du 16 juill. 1893, la Monnaie de St. Pétersbourg a cessé d'accepter des particuliers de l'argent pour la frappe en espèces. A partir du 13 sept. suiv.,

l'importation de toutes monnaies d'argent étrangères fut interdite, à l'exception du *Yamb* chinois par la frontière continentale. Ces mesures sont synonymes à une introduction de l'étalon d'or.

En effet, le rouble d'argent était disparu depuis longtemps de la circulation, à sa place, il circulait le rouble-papier. Le gouvernement s'était efforcé toujours, par une série de mesures, de donner à ce rouble-crédit une certaine valeur en or. Ladite défense d'importation de l'argent, ladite suspension de frappe du rouble-argent, les emprunts d'or contractés dernièrement, la perception des droits de douane en or (depuis 1877), la circulation des billets de crédit garantis par une encaisse d'or, tout cela a suffisamment préparé le champ à un système basé sur l'or. Depuis longtemps les cours du rouble-crédit et du rouble-argent ne correspondent plus; cette insolidarité est particulièrement saillante lors de troubles politiques.

Sous le rapport du développement économique, l'introduction de l'étalon d'or en Russie est une réforme des plus nécessaires. Son commerce souffrait fort des oscillations constantes de sa monnaie depuis la guerre de Crimée. Elle était longtemps dépendante des Bourses de l'Enrope, et de celle de Berlin en particulier, qui, à tout obscurcissement dans les relations politiques, lui menaçaient toujours d'une ruine financière. Les changements dans la valeur de sa monnaie étaient souvent de 30 0/0. Tout article d'exportation n'était qu'un article de spéculation. Le blé principalement montre les causes dévastreuses du change. Les producteurs russes ont toujours reçu de moins en moins d'argent pour leur blé exporté, malgré que celui-ci augmentait de quantité. En 1856, la Russie a exporté 73 mill. de pud de blé d'une valeur de 58 mill. de roubles. En 1893, ces chiffres étaient de 404 et de 296 respectivement. Prenons ceux de 1856 pour cent, l'exportation a progressé en 1893 à 553, mais la valeur seulement à 510. Ces chiffres s'établissent pour les différents céréales, 1893 comparé à 1881, comme suit:

1881:	100 pud,	100 rbl.	
1893:	170	100	pour le froment;
„	141	98	pour l'avoine;
„	76	42	pour le seigle.

En 1864-66 (moyennes triannuelles), le cours du rouble tombe de 91.5 à 81, le prix en rbl.-crédit d'un tchetvert de froment à Odessa s'élève de 7.92 rbl. à 8.51 rbl., tandis que le prix en rbl.-or tombe de 7.25 rbl. à 6.90 rbl. Ce mouve-

ment est parallèle sur toutes les places russes en produits agricoles. La période 1888-90 présente par suite de l'amélioration des cours, un phénomène tout-à-fait contraire ; les prix, exprimés en rbl.-crédit, tombent plus vite que ceux exprimés en rbl.-or.

Si l'on compare les prix russes, en rbl.-or et en rbl.-crédit, aux prix allemands, entre 1893 et 1895, quand le cours est devenu stable, le mouvement des deux prix russes est parallèle aux prix en Allemagne. Le contraire se constate en 1887, quand le rbl.-crédit fléchit de 61 cop. à 56, le prix du seigle à Odessa, exprimé en rbl.-crédit, s'élève de 5.85 à 5.94, tandis que le prix en or est tombé de 3.57 à 3.33, comme c'était le cas à Berlin.

Le Gouvernement a cherché à rendre stable sa monnaie en amassant un stock d'or. On a longtemps prétendu que ce stock était uniquement un trésor de guerre, mais les événements de 1897 montrent clairement la première et principale intention du gouvernement. Le progrès fait en cette matière se voit bien par le tableau que voici (en mill. de ro.):

	Circul. fiduc. totale.	Stock d'or (Bque & Trés.)	Donc couverture
Fin 1886	1046	442 (rbl.-créd.)	42 0/0
96	1121	1206	108 „
97	1000	1315	132 „
98	725	1146	158 „

Ce grand stock d'or a eu immédiatement les conséquences les plus favorables quant à la stabilité du prix du rbl.-papier. Tandis que dans les années 1880-90, les oscillations du cours du rbl.-papier étaient de 30 0/0 encore, elles n'étaient que de 6 0/0 en 1893, de 2 0/0 en 1894 et de 1 0/0 en 1895. Il y eut un nombre de dispositions qui visaient contre la spéculation en roubles. Le bilan du commerce extérieur était favorable depuis des années ; il était entre 1882 et 1894, pour les années respectives, de 51, 78, 53, 103, 62, 223, 408, 334, 297, 350, 76, 150 et de 115 mill. de roubles. Il faut, il est vrai, y opposer le bilan des paiements effectifs pour les intérêts des dettes de l'Empire d'env. 150 mill. de ro. (fin 1895) et des capitaux étrangers, placés en Russie. Enfin, il ne faut pas oublier que la Russie est un pays-producteur d'or. Toutes ces conditions ont avancé l'introduction formelle de l'étalon d'or en principe, ce qui se fit par l'oukase du 3/15 janv. 1897, qui prescrit à la Banque Impériale de payer en espèces en comptant 10 rbl.-or pour 15 rbl.-crédit. — Pour plus de détails, voyez ci-après.

La monnaie fiduciaire.

L'impératrice Elisabèthe-Petrowna proposa au Sénat un projet concernant la création d'un papier-monnaie; son projet fut rejeté par le motif que „une telle monnaie n'avait aucune valeur.“ Ce fut au temps où peu d'or et d'argent circulaient, mais seulement du cuivre, dont on frappait même des pièces d'un rouble. Il était réservé à Catherine II seulement de fonder, au commencement d'une guerre avec la Turquie, la Banque d'Assignats à St. Pétersbourg et à Moscou, le 29 déc. 1768. Cette banque devait émettre des billets au porteur qui prenaient bientôt le nom d'*assignats*. Le manifeste de l'impératrice ne parlait que vaguement des fonds de la Banque, sans indiquer une monnaie directe. L'inscription des assignats n'éclaircissait non plus ce doute, étant libellés „payables en monnaie ordinaire.“ Mais il y a plus d'une raison de présumer qu'on voulait les baser sur le cuivre, „dont ils devaient faciliter la circulation.“ Le cuivre, ainsi qu'il est dit plus haut, formait à ce temps l'instrument ordinaire de la circulation, ces monnaies étant lourdes, se prêtaient mal au mouvement des échanges et des transports de place à place. Les assignats devaient être reçus dans les caisses publiques comme du numéraire, dont il fallait se servir dans le payement des impôts jusqu'à un vingtième de la somme à payer.

Lors de la création des assignats, la valeur intrinsèque du rouble-cuivre était de 50 cop.-argent, mais il circulait au pair environ. Les assignats firent, au commencement, une légère prime sur la monnaie-cuivre (jusqu'à 5 0/0), tandis que la perte sur la monnaie-argent ne s'élevait qu'une fois jusqu'à 3 0/0 (en 1772). Cette haute estimation était due, sans doute, au petit nombre en circulation (40 mill. de ro.) et aux grandes coupures émises (25 ro. était la plus petite). En 1774 (paix de Kamardji), ils étaient au pair avec l'argent.

En 1786, l'impératrice fonda la „Banque de prêts“ qui devait prêter de nouveaux assignats contre hypothèques à des propriétaires de terre et de maisons urbaines. Cet établissement décréta une émission nouvelle de 60 mill. de ro. en assignats (23 juin 1786). Mais les guerres avec la Turquie, la Suède, la Pologne et la Perse forcèrent le gouvernement à dépasser ces limites, et les cours s'en ressentirent aussitôt. (Voyez le tableau ci-après.)

En 1795, il circulait des coupures de 5 ro., ainsi les assignats servaient à la liquidation des affaires les plus quotidiennes. L'argent disparut de la circulation, soit en suite de l'abus fait avec le papier-monnaie, soit en suite des guerres. Le trésor ressentit la baisse de ses assignats et eut l'idée malheureuse de couvrir le déficit annuel par de nouvelles émissions. Même les bas prix de 1810 n'empêchaient pas la Banque de jouer un drôle de rôle : elle continuait à recevoir ses assignats à la valeur nominale en donnant un poud de monnaies-cuivre pour 16 rbl.-papier, alors que le cuivre-métal se payait par 30 et 40 rbl.-papier sur le marché libre. La refonte et l'exportation des monnaies de cuivre étaient interdites! On comprend que cela ne pouvait durer longtemps. On abaissa donc en 1810 le poids du rouble en cuivre à 1 3/4 livres (contre 2 1/2). Le gouvernement voulait ainsi changer la valeur de la monnaie métallique d'après la monnaie fiduciaire. Mais même après cette tarification, la perte était encore entre 30 et 50 0/0 sur le métal qu'on émit en monnaies, car il baissait de son côté. L'abaissement susdit du tarif de la monnaie de cuivre portait aussitôt le cours des assignats de 33 à 25 cop.

Les conséquences de cette baisse énorme ne tardèrent pas à se faire sentir : il y eut une hausse générale dans les prix des marchandises et du main d'oeuvre. Le trésor en souffrait le plus, car au lieu de recevoir une même somme numérique et objective, il ne reçut que 1/3 en monnaie-argent.

Jusqu'ici la baisse avait été non-interrompue depuis 1786, lorsque le manifeste du 2 févr. 1810 semblait y porter un arrêt. Il déclara les assignats une dette sacrée de l'État qui y engagea tous ses biens. Une partie des domaines publics fut vendue et on contracta un emprunt de consolidation où l'on accepta les assignats à 50 0/0 de leur valeur nominale. On en brûla pour 5 millions et détenait ceux qui rentraient ainsi. La perte causée par là au gouvernement était très grande, et pour s'en couvrir, il fallait élever les impôts. M. Storch estime la circulation totale en 1810 à 577 mill. de ro. en Assignats, valant 144.2 mill. en argent; 25 mill. en cuivre, valant 6.2 mill. en argent : et 20 mill. en or et en argent, soit en total 170 mill. de rbl.-argent.

Mais les événements dictaient dans la suite une autre course. A l'époque des guerres avec Napoléon, le Trésor procéda à de nouvelles émissions.

Année	Assignats en circulation. Mill. de rbl.	Prix du rouble-assignat en stiver et pf. holl.	Prix du rbl.-assignat en copeck-argent.
1769	40	36 14	99
84	—	35 78	98
87	100	35 42	97
8	—	33 80	92 3/5
9	—	33 48	91 3/4
1790	111	31 74	87
1	117	29 67	81 1/3
2	120	28 97	79 1/3
3	124	27 04	74
4	146	25 89	71
5	150	25 01	68 1/2
6	158	25 70	70 1/2
7	164	28 97	79 1/3
8	195	26 65	73
9	210	24 66	67 1/2
1800	213	23 86	65 1/3
1	221	24 17	66 1/4
2	230	26 07	71 2/5
3	248	29 20	80
4	261	28 97	79 1/3
5	292	28 07	77
6	319	26 65	73
7	382	24 66	67 1/2
8	477	19 62	53 3/4
9	533	16 29	44 2/3
1810	577	12 17	33 1/3
1	761	9 26	24 1/5
2	—	9 63	—
3	—	9 19	—
4	—	9 00	—
5	—	?	?
1816	596	?	?
1833	—	54 cents	27 1/4

Après la conclusion de la paix, 166 mill. de ro. en assignats furent retirés, mais le cours ne se rélevait que très lentement: en 1824, il était de 26 cop.-argent seulement. Ce fut alors que le gouvernement résolut d'en fixer le cours et de consolider en quelque sorte la dépréciation. Cette opération fut exécutée par le ministre de Finance *Kankrin*, et a été appelée un drame financier en trois actes.

Premièrement, à partir de 1827, le gouvernement avait autorisé de payer les impôts et contributions en argent d'abord, puis en or aussi, en comptant 27 7/9 cop. pour un rbl.-assignats. De cette manière, les cours étaient rendus moins indépendants des changes étrangers.

Deuxièmement, en 1839, leur cours fut fixé à 28 4/7.

Troisièmement, le 1[er] juin 1843, on échangea les 596 mill. de ro.-assignat contre 170 mill. de ro.-*crédit*. Ces billets de crédit eurent pour garantie tout le domaine public. On invita le public à déposer des métaux précieux aux caisses de dépôts contre des billets de Trésor. Il en fut déposé pour 44 mill. jusqu'à la fin de 1843. Ces billets n'avaient pas de cours forcé. En outre, pour en maintenir la valeur, on transporta en déc. 1844 et l'on plaça sous le contrôle de 24 membres de la délégation de la Bourse, un fond métallique de 70 464 245 rbl. en or et en argent. Le 14 juill. 1845, on y ajoute 12 180 000 ro. C'étaient donc presque 50 0/0 d'espèces sur les billets émis. En 1847, l'Empire plaça plus de 50 mill. de roubles en fonds étrangers (dont 50 mill. de francs de rentes françaises 5 0/0 au cours de 115 fr. 75.)

On voit par le tableau plus bas quelle course les choses ont prise. En 1853, on eut recours de nouveau au papier pour couvrir les dépenses de la guerre de Crimée, promettant qu'on voulût les retirer trois ans après la conclusion de la paix. Cela restait une promesse. Cette augmentation aboutit vite à la suspension des payements en espèces sonnantes : on eut essayé de lutter contre les demandes de remboursement, déjà avant la guerre, par de petits artifices, tels que limitation des remboursements. Mais tout était vain à la fin. Comme toujours, l'abondance du numéraire-papier stimula l'activité au début. Les banques étaient inondées de numéraire ; le taux d'escompte tombait de 4 à 3 0/0. Le public reprit ses capitaux pour les placer dans des entreprises plus fructueuses, dont un grand nombre périclait. La fin de tout fut une crise sérieuse.

Il y eut alors plusieurs efforts faits pour améliorer la circulation et l'on vint enfin à l'idée, comme en Autriche, de créer une banque d'État (1860). Elle devait liquider la dette flottante de l'État et des autres établissements de crédit. Le capital en était d'abord de 15 mill. de ro., puis de 25 mill. en 1878 et de 50 mill. dernièrement. Elle pouvait émettre des billets pour son compte seulement contre une couverture métallique de 1/6, minimum, de la circulation.

Le 1[er] mai 1861, son encaisse était de 86 mill. de rbl. contre une circulation fiduc. de 714.6 mill. La réforme de la Banque elle-même nécessita dans la suite l'émission ultérieure de 88 mill.

En 1862 (oukase du 14/27 avril) on risquait le remboursement des billets de crédit au taux échelonné suivant :

			Par rbl.arg.
Commencement	mai 1862 ...	...	110 1/2
—	octobre 1862	...	107 1/2
—	novemb. —	...	107
—	décemb. —	...	106 1/2
—	janvier 1863	...	106
—	août —	...	102 1/2
—	septemb. —	...	102
—	octobre —	...	101 1/2
—	novemb. —	...	101
—	janvier 1864	...	100

Afin de mettre la banque en mesure d'effectuer cette opération — imitée d'ailleurs de celle qui avait eu lieu en Angleterre de 1819-21 — le gouvernement contracta, avec les maisons Rothschild de Londres et de Paris, un emprunt de 15 mill. de £ connu sous le nom de „VIIe emprunt 5 0/0 1862,"qui ressortit net pour le Trésor à 91 1/4.

Les billets reçus dans l'opération d'emprunt devaient être détruits. La Banque n'en devait plus émettre que contre espèces d'or et d'argent ou en échange d'anciens billets.

Dès le début, les retraits d'or eurent peu d'importance, car on préférait attendre les taux plus élevés qu'on avait promis d'avance. Il se produisit même un fait curieux : les banquiers apportaient de l'or à la Banque et prenaient du papier, afin de les rééchanger plus tard contre du numéraire à un prix plus favorable. Lorsque plus tard l'or fut retiré en plus grande quantité, on en exportait beaucoup. Une mauvaise récolte et une révolte en Pologne vinrent aggraver la situation.

A la fin de 1863, il avait été retiré 79 mill. de ro. en billets (dont 45 mill. furent détruits) et enlevé 69 mill. au fonds métallique. Ce drainage effrayait le gouvernement et l'échange fut interrompu. Le change retomba immédiatement à l'ancien niveau et le Trésor était grêvé d'une nouvelle dette de 15 mill. de £. Tout compté, cette tentative de reprendre les paiements avait coûté au Trésor 70 mill. de ro. !

Par l'oukase du 9 juill. 1867, la Banque devait acheter des métaux précieux à un cours déterminé contre ses billets. Jusqu'en 1876 la circulation des billets augmentait en effet, en partie contre de tels achats, en partie par suite de besoins grantissants du commerce, en partie en avances temporaires du Trésor, avances à rembourser après la rentrée des impôts; il fallait aussi des ressources pour prêter en nantissement sur les titres émis par l'État.

De nouveau, la guerre de 1877 demanda des ressources qu'on cherchait chez la Banque où l'on ne devait pas payer d'intérêts. C'était, il est vrai, à titre temporaire. (Voyez le tableau ci-après.) En oct. et nov. 1878, on était au maximum de l'émission de 491 mill. de roubles.

M. *Abasa* fit adopter un programme de réforme qui consistait dans l'amortissement échelonné de la Dette, de la destruction des billets et suppression de toute émission nouvelle, arbitrairement faite. Il en résultait l'oukase de jan. 1881, ordonnant: „que la Trésorerie rembourse sans retard à la Banque la somme nécessaire pour réduire à 400 mill. de rbl. la dette à la Banque pour les dépenses qu'elle a faites au compte de l'État; d'amortir les restants 400 mill. par des remboursements annuels, à raison de 50 mill. par année; d'anéantir les billets au fur et à mesure de leur accumulation dans les caisses de la Banque et en se conformant aux besoins de la circulation fiduciaire.

Les suites de cette dernière émission excessive furent les mêmes que celles en suite de l'inflatation en 1854. La situation fut aggravit encore par la mauvaise récolte de 1880. Il y eut un renchérissement général et pénurie d'argent dans les villes. En même temps le rouble était devenu un jouet favori de la spéculation à Berlin, dont la Bourse était longtemps prédominante. On raconte ainsi d'un établissement de crédit de cette ville qui s'était lancé dans des achats de roubles dépassant le chiffre de 30 mill. de rbl. (du mars '81 jusqu'à l'automne '82.), opération liquidée avec une perte de 7 1/2 mill. de marks.

M. *Bunge* remplaça M. Abasa en mai 1881. Pour l'état de la circulation lors de son avènement, voyez le tableau. Dans son premier rapport, M. Bunge expose la situation de la manière suivante: „...la fermeté du cours du rouble et le rétablissement de sa valeur ne peuvent être obtenus que graduellement, par une série de mesures contribuant à l'affermissement du crédit de l'État à l'intérieur et à l'extérieur, par de bons budgets pendant de longues années, par le développement de la production intérieure et par la diminution des payements à effectuer à l'étranger. Toute tentative de faire monter brusquemment ce cours aboutirait à un échec qui ne ferait que servir de pâture au jeu de bourse."

M. Bunge fit adopter une sorte d'amélioration dans l'oukase du janv. '81, en décrétant que les 50 mill. à verser à la

Banque, peuvent consister soit en titres 5 0/0, soit en argent comptant. On remit ainsi à la Banque 173.5 mill. desdits titres ensemble avec 243.5 mill. de rbl. en billets de crédit. Sur cette dernière somme, la Banque a seulement détruit pour 87 mill., 63.7 mill. de rbl. de billets de crédit ont été reportés du compte des émissions temporaires à celui des billets permanents, et ceci contre un renforcement de 40 mill. de ro. en or (oukase du 10 juill. '87). Les restants 92.7 mill. de billets furent retenus encore car les besoins croissants n'auraient pas permis une restruction de la circulation. En même temps nous voyons aussi grandir l'or de l'encaisse proprement dite de la Banque.

M. *Wischnegradski* succéda à M. Bunge en 1887. Le problème de la circulation fiduciaire le préoccupa aussi au plus haut dégré. Il a cherché à consolider la valeur du rouble en agrandissant le stock d'or. La même année encore, il ajoute 40 mill. en or au fonds d'échange, en incorporant une somme égale de billets (1 rbl.-or valait alors 1.60 rbl.-papier, soit donc 64 mill. en billets) au montant couvert par ce fonds. A trois reprises, en 1888, 1891 et 1892, il fallait augmenter le chiffre des billets, mais ce fut toujours dicté par les circonstances et tout rouble papier fut gagé par un tel en or. L'année 1891 eut une mauvaise récolte.

Il était réservé à son successeur, M. *Witte*, (depuis août 1892), de faire l'étape finale dans notre question. Il prit immédiatement deux mesures pour assurer au rouble la stabilité nécessaire. Afin d'enrayer le jeu sur le rouble, il fut interdit aux Bourses russes de faire sur l'or et les changes étrangers des opérations qui se résolvent par le payement d'une différence ; il fut institué un droit de statistique (1 cop. par 100 rbl.), à leur passage à la frontière, sur les billets de crédit, dans le seul but de fournir au ministère le moyen de calculer l'importance des entrées et des sorties ; il fut exercé une certaine action sur les banques afin de les détourner des opérations des spéculateurs étrangers sur le cours du rouble. D'autre part, il fut prit des mesures ayant pour objet de fournir une contre-partie aux demandes et aux offres de traites sur l'étranger lorsqu'elles répondaient aux besoins réels du commerce, et cela grâce au stock considérable d'or du Trésor impérial et de la Banque. Les opérations d'achat et de vente de roubles, faites ainsi sous l'égide du Trésor, dépassèrent 200 mill. de rbl., et les résultats ob-

Fin des années	Billets de crédit émis. Total.	Billets de crédit émis. Dont temporaire	Fonds d'échange Métal.	Fonds d'échange Titre.	Change s/ Paris à St.-Pétersbrg. Plus haut.	Change s/ Paris à St.-Pétersbrg. Plus bas.	1 rbl.-crédit valait en cop métall.
	Millions de rbl.-crédit.		Millions de rbl.-métall.				
1843	30^{7}	—	35^{9}	—	412	400	$100^{2}/_{3}$
4	121^{8}	—	59^{4}	—	410_{5}	402	$101^{1}/_{3}$
5	189^{4}	—	86^{8}	—	421_{5}	402	$101^{1}/_{6}$
6	226^{2}	—	101^{3}	—	426	398	$101^{1}/_{3}$
7	289^{6}	—	117^{2}	—	400	370	$103^{2}/_{3}$
8	306^{6}	—	116^{8}	—	400	375	$96^{5}/_{6}$
9	300^{3}	—	107^{3}	—	407	391	$98^{1}/_{2}$
1850	301^{6}	—	108^{2}	—	398_{5}	389	$101^{5}/_{6}$
1	303^{8}	—	111^{3}	—	412	390	$101^{1}/_{6}$
2	311^{4}	—	123^{7}	—	413	394	$101^{2}/_{3}$
3	333^{4}	—	132^{5}	—	405	308	$103^{5}/_{6}$
4	356^{3}	—	123^{2}	—	384	361	$97^{1}/_{3}$
5	509^{2}	—	113^{1}	—	415	368	$96^{1}/_{3}$
6	689^{3}	—	122^{8}	—	403_{5}	360	$101^{1}/_{6}$
7	735^{3}	—	119^{1}	—	393	370	$99^{1}/_{2}$
8	644^{6}	—	99^{3}	—	385	325	96
9	678^{2}	—	86^{9}	—	385_{5}	363	$93^{2}/_{3}$
1860	713^{0}	—	84^{3}	8^{5}	374_{5}	346	$95^{1}/_{3}$
1	713^{6}	—	80^{4}	16^{9}	377	345	$91^{1}/_{3}$
2	691^{1}	—	80^{0}	12	399	350	$92^{2}/_{9}$
3	636^{5}	—	55^{7}	"	367	312	$97^{1}/_{3}$
4	679^{6}	28^{4}	54^{8}	27^{7}	337_{5}	322_{5}	$86^{2}/_{3}$
5	678^{0}	27^{5}	57^{2}	24^{8}	340	266	84
6	709^{0}	59^{5}	57^{1}	24	350	315_{5}	$78^{2}/_{3}$
7	715^{1}	57^{6}	65^{0}	"	347_{5}	339	86
8	724^{4}	—	132^{4}	"	344	305_{5}	$87^{1}/_{3}$
9	721^{8}	—	141^{8}	12	333	299	$82^{1}/_{2}$
1870	715^{8}	—	"	7^{9}	360	336_{5}	78
1	772^{9}	48^{7}	156^{3}	1^{8}	355	344	$85^{1}/_{3}$
2	771^{0}	7^{1}	196^{0}	"	349_{3}	340_{5}	$87^{5}/_{6}$
3	797^{0}	4^{7}	217^{2}	8^{9}	354_{5}	345	$77^{2}/_{3}$
4	797^{3}	—	229^{4}	1^{8}	353	326_{5}	84_{1}*
5	"	—	"	1^{8}	333_{5}	297_{5}	86_{8}
6	790^{0}	54^{5}	149^{0}	31^{5}	314_{3}	234	85_{8}
7	1039^{9}	305^{2}	147^{5}	32^{3}	282	233	80_{6}
8	1188^{1}	467^{9}	176^{8}	28^{9}	272	237_{5}	67_{4}
9	1162^{5}	446	153^{6}	19^{6}	272	254	64_{6}
1880	1133^{5}	417	171^{5}	—	276	255_{9}	63_{1}
1	"	"	"	—	264_{3}	245_{1}	64_{4}
2	"	"	"	—	254	245_{3}	65_{7}
3	1103^{5}	387	"	—	266_{3}	244_{5}	63_{1}
4	1073^{5}	357	"	16	268_{5}	243	61_{8}
5	1046^{4}	330	"	52	254_{9}	235	63_{4}
6	"	"	"	88	239_{5}	219_{8}	63_{3}
7	1046^{3}	266^{3}	211^{5}	124	273_{8}	198	60_{7}
8	"	"	"	—	277	253	55_{7}
9	"	"	"	—	328	270	59_{4}
1890	"	"	"	—	301_{5}	235	65_{9}
1	1121^{3}	341^{3}	286^{5}	—	248_{5}	246_{5}	72_{6}
2	1196^{3}	416^{3}	361^{5}	—	270_{8}	257_{9}	66_{8}
3	"	"	"	—	273_{2}	269_{9}	63_{1}
4	1121^{3}	75	351^{9}	—	274_{4}	270	65_{3}
5	"	"	450	—	274_{0}	275_{5}	67_{0}
6	"	"	500	—			
7	999^{0}		660	—			
8	725^{0}		560	—			

* En or.

tenus sur le cours des changes étrangers, se voient facilement de notre tableau, en comparant les écarts entre les cours extrêmes sur Paris.

On fixa en 1895, le rbl.-or à 1.48 rbl.-crédit, d'accord avec les cours cotés à l'étranger pendant les deux dernières années. L'année suivante, on fixa ce cours à 1 1/2 ro.-crédit. On autorisa, en même temps, les transactions en or entre particuliers, et la Banque fut autorisée à ouvrir des comptes courants en or et à délivrer des récépissés libellés en or. Puis, le projet de loi rétablissant la circulation métallique sur la base de l'or fut soumis au Conseil d'État. On y discutait trop longtemps. L'empereur coupait court ces discussions en décrétant le 3/15 févr. 1897 la frappe des pièces de 7.50 rbl. et de 15 rbl.

Pour acquérir l'or nécessaire, on émit en 1896, un emprunt de 3 0/0 en or effectif, à 92.2, pour rembourser à la Banque une partie de la dette, du chef des émissions des billets de crédit; les caisses publiques et celles de la Banque se sont ouvertes à l'or; la Banque a établi son tarif pour l'achat des monnaies d'or étrangères, dont elle a importé, dans les premiers onze mois de 1896, pour 65 mill. de rbl. La Russie avait acheté, en 1895, de l'argent métal pour 75 mill. de francs, en 1896, pour 100 mill. de francs, pour la frappe de ses nouvelles monnaies d'argent.

Concernant la couverture des billets de crédit, l'oukase du 29 août 1897 prescrit qu'ils soient émis, sous garantie d'or, dans la mesure strictement limités par les besoins du marché, et que la somme des roubles-or non couverts ne pourra pas excéder 300 mill. de roubles.

Le maximum de la monnaie d'argent de tout genre est limité à un nombre de roubles qui est le triple de la population totale de l'Empire. (Oukase du 27 mars 1898).

La force libératoire de la monnaie d'argent à haut titre est de 25 rbl., de celle à bas titre, de 5 rbl. (ouk. 18 déc.)

Outre le fonds, d'échange la Banque et le Trésor possédaient à eux seuls, soit en or, soit chez des correspondants étrangers, en millions de rbl.-crédit (1 rbl.-or = 1.50 rbl.-crédit) :

Fin 1891 ...	Banque : 158	Trésor : 204
— 2	166	140
— 3	176	165
— 4	64	314
— 5	90	288
— 6	100	350
— 7	188	237
— 8	162	140

Frappes et Mouvement des métaux précieux.

On frappait de	en or :	en argent
1811 à 1825	34 mill.	82_{6} mill. de rbl.
1848	15_{8}	3_{65}
49	16_{8}	3_{81}
50	20_{4}	3_{73}
51	17_{9}	4
52	20_{4}	4
moyenne '53-60	20	4

	Frappes			Mill. de rbl.	Mouvement de l'or.		
	Or	Argent		Bronze	Imp.	Exp.	Solde-Imp.
		Bon aloi.	Divis.				
1861	18^{354}	0^{137}	13^{725}	—	—	—	
2	31^{770}	0^{043}	6	—	—	—	
3	36^{285}	0^{025}	5^{925}	—	—	—	
4	20^{070}	0^{148}	6^{005}	—	—	—	
5	20^{085}	0^{135}	6^{013}	—	—	—	
6	20^{069}	0^{130}	3^{226}	—	—	—	
7	20^{672}	0^{450}	5^{033}	—	—	—	
8	17^{510}	0^{8}	4	0^{1}	—	—	
9	20^{527}	0^{3}	5	0^{1}	—	—	
1870	26^{368}	0^{4}	5	—	—	—	
1	4^{600}	0^{9}	5^{22}	—	6_{3}	16_{9}	-10_{5}
2	12^{300}	1	3^{5}	—	8_{1}	6_{6}	1_{5}
3	15^{231}	0^{7}	4^{5}	—	2_{5}	14_{3}	-11_{8}
4	24^{810}	0^{7}	4^{276}	—	6_{5}	17^{1}	-10_{5}
5	20^{300}	0^{7}	4^{4}	—	1_{7}	27_{6}	-25_{9}
6	30^{189}	0^{8}	5^{217}	0^{5}	0_{5}	99_{9}	-99_{9}
7	33^{150}	7^{584}	2^{263}	0^{7}	9_{4}	13_{6}	-4^{2}
8	34^{582}	8^{918}	7^{443}	1^{1}	10_{2}	6_{8}	3_{4}
9	36^{125}	0^{626}	7^{171}	1^{2}	7_{4}	5_{3}	2_{1}
1880	31^{300}	0^{560}	6^{955}	1^{2}	7_{0}	25_{9}	-18_{8}
1	27^{144}	0^{7}	2^{91}	1^{1}	5_{4}	66_{9}	-61_{6}
2	22^{735}	0^{435}	1^{111}	0^{3}	4_{5}	68_{1}	-63_{6}
3	28^{187}	0^{705}	1^{5}	0^{5}	3_{0}	19_{2}	-16_{2}
4	24^{119}	0^{356}	1^{25}	0^{2}	2_{4}	3_{0}	-0_{6}
5	26^{802}	0^{5}	0^{75}	0^{1}	2^{5}	5_{3}	-2_{8}
6	18^{612}	0^{490}	1^{2}	0^{1}	2_{4}	14_{3}	-11_{9}
7	26^{055}	0^{511}	1^{5}	0^{1}	2_{2}	18_{9}	-16_{7}
8	26^{510}	0^{5}	1^{007}	0^{1}	21_{0}	35_{0}	-14
9	24^{430}	0^{002}	1^{493}	0^{2}	2_{7}	17_{5}	-14_{8}
1890	28^{150}	0^{092}	2	0^{1}	15_{8}	16_{9}	-1_{1}
1	2^{735}	1^{135}	2^{352}	0^{2}	72_{3}	0_{6}	71_{7}
2	0^{720}	2^{133}	1^{65}	0^{1}	104_{4}	0_{2}	104_{1}
3	3	1^{489}	1^{75}	0^{6}	13_{2}	0_{2}	13_{0}
4	3^{005}	0^{003}	0^{4}	0^{5}	109_{1}	37_{5}	71_{6}
5	50^{001}	4^{605}	0^{199}	0^{5}	23_{0}	2_{0}	21_{0}
6	0^{001}	25^{724}	0^{331}	1^{1}			
7	331^{577}	67^{326}	0^{9}	1^{0}			
8	267^{520}	37^{813}	1^{39}	1^{6}			

Parmi les 135.6 mill. de rbl. de monnaies d'argent divisionnaires, frappées de 1860 à 1894, il y a 20.46 de retirées et refondues; il reste donc 115.14 mill. de rbl. desdites monnaies en circulation.

L'Autriche

Sa monnaie fiduciaire et sa réforme récente.

Sous le rapport de la monnaie, on doit mettre l'Autriche au même rang avec la Russie : il y règne un cours forcé à jamais finir, causé, comme là, par les guerres toujours malheureuses. Pour trouver son origine, il faut remonter jusqu'au siècle dernier. Les guerres qui se succédaient depuis 1792 avaient épuisé le Trésor ; pour se créer les ressources nécessaires, on augmentait les billets de banque, appelés *Banco-Zettel*, qui se faisaient alors pour compte de l'État chez la Wiener Bank. Au fur et à mesure de leur émission, l'argent disparaissait et leur cours tombait. Ci-contre leurs cours. Ces cours s'expliquent facilement quand on on sait que l'emission totale était, en déc. 1810, de 1 060 798 853 florins. A un moment, ils étaient arrivés au cours de 1200, car, n'ayant aucune réserve métallique, ce cours variait souvent d'un jour à l'autre de 30 0/0. Comme en Russie, on eut aussi ici le plan de baser ce papier sur une monnaie non moins fiduciaire, en cuivre, dont le quintal valait 100 fl-papier, mais servait à frapper des pièces de 15 kr. pour 600 fl. Le décret impérial du 20 févr. 1811 enfin croyait avoir trouvé le moyen de remédier à cet état de choses : on créait un nouveau billet, libellés en florins Wiener Währung (W. W.), dits Einlösungs-Scheine (billets de retrait), dont 100 fl s'échangeaient contre 500 fl Banco anciens. On émit pour 208.7 mill. de fl en ces nouveaux billets.

Janv.	1799 :	103
Fin	—	113
„	1800	118
„	1	117
„	2	128
„	3	133
„	4	134
„	5	149
„	6	184
„	7	203
„	8	222
„	9	405
courant	10	1200
fin	—	500

Pour un moment, cette réduction du moyen de circulation eut une influence sanitaire : on cotait, un an après, le 6 mai 1812, 100 fl-argent à 184 fl W. W. Mais tout reculait devant le besoin incessant du gouvernement en suite des événements politique de 1812 à 1815.

D'abord on créait encore un nouveau billet, dit d'*anticipation*, parce qu'ils étaient garantis par certains impôts futurs, escomptés pour les 12 ans à venir (loi du 15 avr.'13). D'après cette loi, le maximum de l'émission est de 45 mill., mais on allait secrètement jusqu'à 430 mill. de fl. !

Cela encore ne suffissait pas. On revint à la fabrique

de papier-monnaie, et l'on fabriquait si bien qu'en 1816. les billets en circulation s'élevaient de nouveau à 638 715 925 fl. Le cours en était tombé si bas que, par décret, il parut nécessaire de le fixer à 250 fl. W. W. pour 100 fl.-argent; c'étaient donc 2 25 du nominal des anciens Banco-Zettel. Les cours moyens de Mai et Juin 1816 étaient de 346 et 283 pour 100 fl monnaie-Convent.

Nouveau besoin de diminuer cette forte circulation, et l'on croyait avoir trouvé un meilleur chemin pour améliorer par là même les cours: on créait la Banque Nationale autr. par actions, le 1er juin 1816. Voici comment on s'y portait: Pour chaque action il fallait payer 2000 fl en billets W. W. ou d'anticipation et 200 fl en M.-C. (voy. page 75.) Puis on offrait au public des obligations de la Banque ou ses banknotes en échange du papier-monnaie,* qui, dès sa rentrée, devait être détruit.

Grâce à ces mesures, la circulation des billets se trouvait réduite à 450 mill. de fl (valant 180 mill. de fl. M.-C.) en 1820. La même année encore, on décréta une reprise plus active des retraits, et l'on fixa dorénavant le cours d'échange à 250 fl. W. W. pour 100 fl. M.-C.** On en retirait ainsi pour 59.3 mill. fl. en '20, et pour 77 mill. fl. en '21. Mais cela aussi prit une fin trop tôt.

Ce sont les complications du gouvernement à Naples qui dictaient une autre course. Le gouvernement eut besoin d'argent et ne pouvait donc remplir ses engagements envers la Banque, mais, ce qui pis est, il lui en demandait même. Cette fois-ci, l'État émit sur ses caisses centrales à Vienne

* Dans ces échanges on recevait d'abord 40 fl banknotes, libellés en „monnaie courante", et une obligation de 100 fl M.-C., portant 1 % d'intérêts, pour 140 fl Banco. Le retrait se fit si fortement qu'il fallait limiter l'échange, après qqs. jours déjà, à 7000 fl par jour et par personne. Comme le stock de la Banque se prouvait encore trop faible, on arrêta enfin totalement ces échanges aux caisses de la Banque et offrit à la Bourse 2 mill. fl. banknotes et 5 mill. fl. d'obligations par mois.

Pour pouvoir se procurer les moyens de faire face aux engagements envers la Banque, le gouvernement émit l'emprunt, dit „arosement," afin de retirer 130 mill. de fl. Banco.

** Par contre, le gouvernement s'engagea à payer en monnaie courante, le reste des obligations 2½ % de 23232000 fl; à prendre de la Banque ses 49379 pièces d'actions, non vendues encore, au prix de 610 fl M.-C.; à payer à la Banque 10 fl en C.-M. de suite et 30 mill. ultérieurs au fur et à mesure de ses besoins; à remettre à la Banque 140 mill. de fl. d'obligations 5 % M.-C. en remboursement des restants - 140 mill. (180—40); à verser à la Banque 1400000 fl en espèces, par an, pour l'amortissement de ces obligations.

et en province des mandats à trois mois. dits *Zentralkassenanweisungen*, que la Banque devait prendre en escompte à son taux ordinaire. Mais comme les revenus de l'État restaient derrière les attentes, il s'en formait bientôt une dette constante auprès de la Banque. Ce crédit ainsi réclamé à la Banque était de : (La Rente 5 0 0 était à 110.)

6	mill.	en	1822
10	—	—	23
20	—	—	26
30	—	—	35
24	—	—	42
20	—	—	45
30	—	—	48

Telle est restée la situation jusqu'en 1848; les banknotes étaient encore au pair au mois de mars 1848. Mais les événements de cette année ont bouleversé le commerce et ébranlé la confiance. D'un autre côté, ils ont nécessité d'énormes dépenses pour le gouvernement qui alors a eu le tort. non-seulement de recommencer sa fabrication de papier-monnaie.* mais aussi de puiser à pleines mains dans les caisses de la Banque. Le 21 mai déjà. cette dernière s'est vue dans la nécessité de réduire à 25 fl le montant des billets qu'elle rembourserait en espèces à la même personne, et le lendemain 22 mai le cours forcé de ses billets fut décrété.

A partir de cette période, les billets de la Banque partagèrent le sort des billets de l'État, c'e.-à-d. ils s'éloignirent de plus en plus du pair. La Banque émit des billets de 2 et 1 fl. On défendit l'exportation des métaux précieux, desquels la spéculation s'était emparée. Malgré cela, le florin d'argent était devenu aussi rare que les merles blancs. On s'empara maintenant du billon d'argent et de cuivre. A un moment, il n'y eut plus assez de billon pour les besoins de la vie journalière. Alors, on coupait les billets de un florin en deux et en quatre morceaux, et l'on donnait et recevait dans le commerce ces morceaux comme demi-florins et quarts de florins. Pour remédier à cette situation, le gouvernement a émis des billets de 6 et 10 kr., qu'on appelait *Münzscheine* (billets d'appoint), et qui sont restés en circulation jusqu'en 1870, pour faire place aux pièces d'argent, 0.500 et 0.375 de fin, de 20 et 10 kr.

Le système financier de l'Empire, son système comme monétaire ont passé. depuis ce temps, par bien des modifications (voy. p. 78.), mais rien n'a pu arrêter le cours forcé.

Le papier-monnaie émis à plusieurs reprises par le gouvernement devrait être remboursable en billets de banque, (loi du 23 févr '54.) A cette date, il en circulait pour 150 mill.

* En automne 1848, il en circulait déjà pour 30 mill. de florins.

de fl. ; la Banque avait à recevoir de l'État des obligations en monnaie-argent, lesquelles furent offertes aux détenteurs des billets : en outre, l'État avait à payer une somme annuelle de 10 mill. de fl minimum.

Le ministre des Finances, baron de Bruck, fit tous ses efforts de rétablir de bonnes finances. Il ouvrit donc le fameux emprunt national de 500 mill. de fl. au maximum. On était convenu de verser les recettes de cet emprunt à la Banque jusqu'à ce que la dette de l'État auprès d'elle (on l'indiquait en sept. '54 par 268 mill. fl.) soit réduite à 80 mill. de fl., et les paiements effectifs devraient être repris en-dedans de 3 ans. Mais ce grand plan aussi fut anéanti en suite de la guerre orientale, qui exigeait de telles ressources qu'on allait même secrètement jusqu'à 611 mill. fl. dans l'émission permise de 500 mill. Bien au contraire, l'État emprunta à la Banque encore 100 mill. de fl. ultérieurs en '54 et '55. Ainsi le „grand plan" aboutit : l'État devait maintenant 315 mill. de fl. à la Banque !

En remboursement de 155 mill. de cette dette, la Banque eut reçu de l'État des domaines publics d'une valeur totale de 156 mill. de fl. (oct. '55.)

Suivant la Convention monétaire de Vienne de 1857, aucun des États contractants n'avait la permission de faire circuler du papier au cours forcé et sans avoir une réserve métallique suffisante à faire face à tous les événements. En conformité avec cette disposition, il fallait donc se mettre à l'ouvrage d'abolir le cours forcé. Et voici comment on y procéda :

A partir du 1er nov. '58, la Banque ne devait plus émettre que des billets de 1000, 100 et 10 fl. öst. Währ., remboursables en argent et dont un tiers est couvert en argent-métal, deux tiers en effets ou titres donnés en nantissement.

Les billets de 5, 2 et 1 fl., libellés en M.-C., devraient être reduits à 100 mill. de fl. et remplacés alors par des billets de 1 fl. seulement, remboursables à tout moment en monnaie courante et couverts par les domaines publics antérieurement rendus à la Banque, des produits desquels ils seront retirés et détruits.

Enfin, les anciens billets W. W. furent mis hors de cours.

En effet, on fit l'essai de reprendre les payements en espèces (6 sept. '58). L'État remit à la Banque (26 déc. pr.) 30 mill. de fl. en espèces d'argent ensemble avec 23 mill. de fl. öst. Währ. en billets hypothécaires.

Si les ressources ont été assez grandes pour mener la chose à bonne fin, c'est difficile à dire, car, par suite de la guerre en Italie, le cours forcé devait être rétabli dès le 29 avril '59. L'État emprunta à la Banque 160 mill. fl.* Du 6 sept. '58, date de la reprise des paiements, à la fin de l'année, le stock métallique de la Banque eut diminué de 10.8 mill. fl., et de là au 25 avril '59, encore de 2.2 mill. Par contre, la Banque eut reçu, durant cette période, 10.5 mill. fl M.-C. en métal.

De nouveau, la spéculation s'empara du billon qu'on exportait tellement que le gouvernement devait émettre des Münzscheine (loi du 17 nov. '60) de 10 kr. à force libératoire jusqu'à 1 fl. On voulut limiter l'émission totale à 12 mill. seulement et ceci contre un retrait égal de billets de banque; cependant, en vue du besoin croissant, il fallait dépasser aussi cette limite (voy. le tableau).

M. de Plener, successeur de M. Bruck depuis avr. 1860, considérait son premier devoir de rétablir de l'ordre. La dette de l'État auprès de la Banque attaignait, fin 1861, la somme de 249.3 mill. de fl., (contre 132 mill. fin '47, et 178 mill. fin '48.) Pour diminuer ce fardeau, il fit accomplir diverses transactions, du même genre que celles du passé et par là peu importantes pour nous ici, transactions dont le produit devait être employé à la destruction des billets de 5 fl rentrants. On conçut le plan de reprendre les paiements en 1867 de nouveau. La Banque était tenu de rembourser ses billets en monnaies d'argent; le montant de sa circulation dépassant 200 mill. de fl. devait être couvert en argent ou en effets ou titres permis suivant le règlement de la Banque.

L'État remplit, pour qqs. années, ses engagements envers la Banque qui, fin '56, eut une encaisse métallique de 148 mill. fl. sur 298 mill. de billets en circulation.

Mais il vint encore une fois un temps des plus dures épreuves. En suite de la guerre malheureuse de '66, les billets de 1, 5 et 50 fl. furent déclarés „billets de l'État" au caractère purement fiduciaire et obligatoire. On en émit d'abord pour 150 mill., puis en juillet pour 150 mill. de nouveau, soit 300 mill. de Gulden. Cette émission fut mise en relation avec les billets hypothécaires (voyez ci-après), dont le contingent était fixé à 100 mill., tellement que le résidu non pas en circulation peut être remplacé, temporairement,

* Savoir 133 mill. fl., anticipation d'une nouvelle rente 5 %, à réaliser aussitôt que les circonstances seraient propices, et 20 mill. en espèces, couverts par 3 mill. livr. sterl. de l'emprunt 1859, ouverts à Londres.

par des billets d'État, en sus lesdits 300 millions de Gulden. Lorsqu'on retirait les 12 mill. en Münzscheine (loi du 1er juill. 1868), contre une nouvelle monnaie d'argent divis. de 0.375 de fin, on fixa le maximum de l'émission desdits billets de l'État à 312 millions, respectivement 412 millions de Gulden.

Les billets de banque étaient libellés depuis ce temps: „remboursables en monnaie öst. Währung," c'est-à-dire en monnaie d'argent ou en billets de l'État.

Le 1er janv. '70, le retrait des Münzscheine fut clos; il n'en fut pas présenté au remboursement pour 3630000 fl.

Nous devons donner, avant de procéder, une petite information concernant les **billets hypothécaires**. — En Autriche, ils furent créés par la loi du 18 avr. '48, et portent le nom de *Salinenscheine* (Certificats des salines). Ils n'ont jamais eu de cours forcé; ils portent des intérêts dont le taux a changé entre 6 et 3 0/0. Comme on devinera facilement, ils formaient une des ressources que le gouvernement devait créer en vue de ses besoins urgents lors des événements politiques de cette année, en escomptant les revenus des mines riches de Gmund, Reichenhall, &c. Le contingent en fut fixé, tour à tour, à :

30	mill. de florins en	1848
40	—	49
60	—	60
100	—	63
90	—	94
80	—	95
70	—	96
49.5	—	98

Nous avons mentionné tout à l'heure, en quel rapport ils ont été mis avec les billets de l'État d'après la loi du 25 août '66. — En Hongrie, ils portent le nom de „*Bons du Trésor*" et furent créés par loi en 1870. Émis par la Banque de Crédit Hongroise pour compte de l'État, ils portaient également des intérêts; ils furent acceptés à tout moment aux caisses de l'État, même avant leur échéance, sous déduction des intérêts pour les jours encore à courir.

Depuis 1868, la Monarchie jouissait, en général, d'un bon crédit et d'un sain développement économique, mouvement qui a été arrêté, et alors minimalement seulement, par les années de crise de 1873-4. On doit cela, en premier lieu, à sa politique extrêmement pacifique ; puis la évolution qui s'accomplit sur le marché international des métaux précieux

devint même favorable pour la Monarchie; il semblait un moment que l'argent abondait. Lorsque la baisse de ce métal devint trop forte, le gouvernement sut séparer sa monnaie en öst. Währ. du sort de ce métal dans la manière indiquée déjà à la page 81.

(Fin)	Circulation des Műnzsch.	Bill.d'État	Salinensch.	Moyenne annuelle de la prime de l'or s/ les billets.	Prime de l'arg. sur le papier Cours plus haut		— plus bas
		En millions de Florins.					
1848		—	30		17		1
9	25	62^6	40		27		5
1850	28^4	134^2	—		50		11
1	19^6	180^4	—		34		$16^3/_4$
2	11^8	145^3	—		25		10
3	23^7	140^2	—		$16^3/_4$		$7^3/_4$
4			—		$46^1/_2$		$14^3/_4$
5			—		$29^1/_4$		$9^1/_8$
6			—		$13^1/_2$		$1^1/_4$
7			—		$9^1/_3$		$3^7/_8$
8			—		$6^3/_4$		$0^1/_4$
9			—		$53^1/_5$		$0^1/_4$
1860			60		$44^1/_3$		$24^5/_8$
1	*12^5		—		50.03		35.62
2	*13^1		—		38.67		17.19
3	*10		100		18.84		10.16
4	5^4		—		19.82		13.39
5	3^6		—		14.28		5.39
6	9^5	215^8	—		29.75		1.75
7	12	301^1	99		30		18.75
8	9^6	298^3	90		18.75		11.25
9	4	315^1	90		22.38		18.06
1870		352^1	60		25.40		18.48
1		373^6	38	20_2	22.55		16.57
2		376^0	36	9_8	13.75		7.09
3		344^0	68	10_1	10.81		6.24
4		345^3	67	9_9	7.04		3.56
5		346^5	65	10_5	5.64		0.94
6		355^4	57	19_6	8.25		0.60
7		346^0	66	21_2	7.70		3.95
8		364^0	48	16_8	12.50	moy.	---
9		313^0	99	14_8		-2_7	
1880		327^7	84	15_9		-0_5	
1		320^4	92	15_3		-1_5	
2		351^5	61	17_3		-0_2	
3		351^0	61	17_5		-1_7	
4		354^2	58	19_4		-0_5	
5		338^2	74	22_0		-2_2	
6		344^2	68	23_3		-6_5	
7		337^4	75	23_7		-7_4	
8		336^8	75	21_3		-12_1	
9		357^2	55	17_1		-15	
1890		370^4	42	14_0		-8_9	
1	[* Fin octob.]	378^8	33	14_4		-13_4	

	Circulation des Billets d'État	Salinenscheine.	Moyenne du cours du Napoléon d'or. (Parité : 9.52)
1892	340^{0}	70	9.48
3	372^{1}	40	9.83
4	303^{3}	39	9.92
5	193^{5}	41	9.67
6	140^{0}	44	9.55
7	112^{7}	40	9.53
8	112^{3}	35	

Le but de la réforme monétaire de 1892, c'est le maintien de la parité du change avec l'or. Pour arriver à cela, il fallait obtenir l'or nécessaire au retrait des billets d'État et alors mettre la Banque à même de reprendre ses paiements en or. Le commencement fut fait par la loi du 2 août '92, établissant l'étalon d'or en fixant la relation mentionnée à la page 82, et autorisant les emprunts nécessaires pour se procurer l'or requis.

En Autriche on émit une nouvelle rente 4 0/0 de 183456000 fl., payable en or. On en émit jusqu'ici 150 mill. qui ont rapporté 346750000 Couronnes en métal, composés comme indiqué en tome 1, page 129. Ceci jusqu'au mois de mars 1896.

En Hongrie on procéda autrement; on convertit des titres, papier et argent, de 483722710 fl. et des titres or de 16704000 fl. contre un montant égal de rente 4 0/0 or et affectait le bénéfice ainsi obtenu au service d'un nouvel emprunt, dont le produit en or est destiné à la constitution du stock d'or requis. On calculait que la conversion réduirait l'annuité exigible de 78 mill. de fl. Le gouvernement fut conséquemment autorisé à émettre 72 mill. de fl. de rente or, dont le produit, ensemble avec 45 mill. de fl. or, prélevés sur le Trésor, sera affecté à la frappe de la nouvelle monnaie. Jusqu'à présent on n'a émit que 25 mill., de cette rente or, produisant 22955840 fl.

Concernant les frappes, voici ce que la nouvelle loi prescrit, a) pour l'Autriche b) pour la Hongrie :

Seront frappées : a) 140, b) 60 mill. de pièces de 1 Cour. a) 42 b) 18 mill. de Cour. en pièces de nickel, dont 60 0/0 en pièces de 20 Heller et le reste en pièces de 10 Heller. a) 18.2 b) 7.8 mill. de Cour. en pièces de bronze de 1 et 2 H.

D'après une convention de juill. '99 : a) 38 b) 19.2 mill. de Cour. en pièces de 5 Cour., destinées à retirer en partie les billets de 5 fl. encore circulants.

Concernant l'ancien papier-monnaie, voici ce qu'il y a de décidé: Il y eut un contingent de 312 mill. de fl. pour les billets d'État. Or, suivant le décret du 24/7 '94, on en retirera, jusqu'au 31/12 '99, 200 mill. de fl. (toutes les coupures de 1 Guld., soit 57883361 Gulden, et le reste en coupures de 5 et 50 fl). Ce retrait sera fait en échange de 40 mill. en pièces de 1 Cour., de pièces de 1 Gulden et d'une nouvelle émission de billets de banque, lesquels seront couverts en entier par un versement en or effectif à la Banque de 160 mill. de Guld. (48 la Hongrie, 112 l'Autriche). En conformité avec ces dispositions, les deux Gouvernements avaient versé jusqu'à la fin déc. '95, 131.64 mill. de Gulden en pièces de 20 Cour. et la Banque avait émis, de son côté, 37.4 mill. de pièces de 1 Gulden et 91.6 millions de Gulden en ses billets. Ces retraits étaient de:

(Mill. de flor.)	Retirés fin déc. 1895	1898
Billets de 1 florins	56.5	57.2
— 5 —	11.8	142.1
— 50 —	88.8	

Les restants 112 mill. en billets d'État seront retirés en échange desdits pièces de 5 cour. et d'une nouvelle émission de billets de banque de 10 Cour. pour 60 mill. Flor.

Voici la marche de ces opérations illustrée par le tableau suivant, en millions de Florins:

Fin.	Encaisse d'or	Encaisse d'arg.	Effets sur l'étranger	Billets de bque. en circulation	Stock d'or des 2 gouvernements (évalué)
1891	54^4	166^5	24^8	455^2	10
2	103^2	168^9	17^0	477^9	20
3	101^8	161^8	14^4	486^6	140
4	155^3	139^1	12^4	507^8	180
5	244^0	126^6	6^3	619^9	180
6	302^1	125^7	20^3	659^7	140
7	363^7	123^3	18^8	699^9	100
8	359^4	123^9	6^7	737^4	100

L'encaisse de la Banque a grandi du fait des dépôts gouvernementaux et des rentrées d'or de l'étranger, qui a été amené par les besoins du commerce. Ces dernières rentrées sont de:

40.4	mill. de Florins en	1892
16.6	— —	1896
69.4	— —	1897
0.1	— —	1898

Les deux gouvernements ont déposé: 48.7 mill. de Fl. en 1894, et 83.0 — — 1895 en or et 38.7 mill. en argent, en échange de billets d'États.

Nous venons maintenant à la question économique de cette opération, car le cours en a été arrêté par des difficultés imprévues. Aussi n'ose-t-on pas encore ouvrir les caisses de l'or, et ceci de bonne cause, car une seule faute peut entraîner des conséquences irréparables. Avant d'entrer dans ces détails, nous préfixons les dates suivantes :

	Change à vue s/L'dres à Vienne.		Taux d'escpte. hors banque à			
	Plus haut.	Plus bas.	L'dres	Paris	Berlin	Vienne
Août '92 ...	119.75	119.40	7/8	1 3/4	1 3/8	3 3/4
Déc. — ...	120.40	119.80	2 3/8	2 1/8	2 1/2	3 1/2
Févr. '93 ...	121.35	120.85	1 3/8	2 1/4	1 1/4	3
Mai — ...	124.—	122.80	2 1/2-4 1/2	„	3	3 1/2
Juill. — ...	125.10	123.50	1 1/4	„	3 3/8	3 3/4
Août — ...	126.80	124.70	2 1/4-4 3/4	2 1/8	4	„
Nov. — ...	127.65	123.80	2 5/8	2 1/2	4 1/2	4 1/2
Déc. — ...	124.95	124.15	„	„	„	4 3/4
Janv.'94 ...	125.85	123.85	2 1/2-1 1/2	2 3/8	4-3	4 3/8
Févr. — ...	126.—	125.—	2 1/8	„	2	3 3/4
Juill. — ...	125.40	124.45	5/8	2	1 5/8	3 3/8
Déc. — ...	124.70	123.80	7/8	1 13/16	1 3/8	3 3/4
Janv.'95 ...	124.65	124.—	5/8	2	1 5/8	3 3/8
Juin — ...	121.65	121.05	9/16	1 5/8	1 3/4	3 7/8
Nov. — ...	121.—	120.40	3/4	1 7/8	2 1/2	5
Déc. — ...	121.95	121.—	15/16	1 3/4	3 1/8	4 1/2
Juin '96 ...	120.10	119.80	„	„	2 1/4	3 5/8
	Parité : 120.087					

Le change favorable en 1892 a rendu possible l'achat de 40 mill. de Fl. en or par la Banque. La chute du change qui a suivi alors a causé une panique en certains cercles. On peut l'attribuer principalement au recoulement de beaucoup de titres en 1893 et 1894, fait qui est affirmé par les banquiers des grandes places. Ce recoulement a été causé, de son côté, par les taux élevés d'intérêt de l'étranger, et de Londres en premier lieu, où les crises d'Australie et d'Amérique renchérirent le capital. Il fallait réaliser des titres pour se procurer des fonds. Or, la Bourse de Vienne était bien influencée des succès obtenus jusqu'ici, si bien que la plupart des titres y laissaient une marge à l'arbitrageur étranger, qui, conséquemment, dirigeait ses valeurs à Vienne de préférence. Il sort clairement du tableau en tête que le renchérissement du taux d'escompte à Londres fait hausser de suite le change à Vienne, „de suite," car on réalise vite si les circonstances pressent, et les changes baissent de nouveau lorsque le calme a régné quelque temps dans le taux (le taux officiel était pendant toute l'année de 1894 de 2 0/0 malgré que le marché offrait seulement 5/8 0/0 en

certains moments, signe que la Banque était fort affaiblie des crises de l'année précédente), car il exige du temps jusqu'à ce que les capitaux rentrent, qu'on les place ailleurs et qu'ils exercent leur influence sur les changes.

On observera également que le taux d'escompte élevé s'est tenu exceptionnellement long à Berlin, (jusqu'en janv. 1894) parce que le syndicat chargé à fournir l'or requis y a principalement recueilli ce métal. Une situation semblable se fait constater à Amsterdam, d'où, comme on sait, la Monarchie a aussi reçu beaucoup d'or.

Ajoutez à tout cela une faute commise par les Gouvernements qui, en ces temps critiques, ont retiré leurs dépôts en forme de métal, au lieu de les employer à améliorer les cours sur les places étrangères, d'après l'exemple des opérations du Ministre des Finances de Russie lequel est intervenu deux fois, au courant de l'année 1893, pour élever le cours du rouble, tant par l'achat de roubles-billets sur les Bourses de l'étranger que par la vente d'effets d'or aux banquiers russes. Le résultat était frappant : le cours de 100 rbl.-papier avançait à Berlin. de 204.25, le 5/1 1893, à 215.20, le 28/12 '93, tandis que 100 fl.-papier tombaient dans la même période, de 169.30 à 162.95. Si minimes que lesdits dépôts austro-hong. aient été, le faux rôle joué avec eux est une cause dans l'ensemble des événements fatals de l'année 1893.

Les achats d'or de la Banque Nationale recommencèrent en 1896 (voyez page 168); en 1897, ils avaient leur origine dans le placement de Salinenscheinen à Londres, qu'il fallait couvrir à leur échéance, en 1898; de là, le solde négatif dans le mouvement de l'or de cette année.

La situation continue à être douteuse : il faut agir lentement et systématiquement. Une opération de ce genre n'est pas de problème financier, c'est une consolidation des forces économiques d'un pays. Le bilan du commerce extérieur, si peu d'influence qu'il exerce sur le change de la monnaie anglaise, par exemple, joue un grand rôle dans notre Monarchie qui est débitrice des autres nations.

Sans être prophète, l'Autriche à elle aura encore mainte difficulté à passer avant de jouir d'un calme en notre matière. On croyait trop que la réforme monétaire, respectivement l'acquisition d'un stock d'or, devait apporter un remède à tous les maux existants : on s'est trompé. Tout dépendra de la sagesse de l'avenir. — Qui sera le sauveur?

Mouvement des métaux précieux.

(Toutes espèces étaient totalement disparues de 1848 à 1865.)

Soldes-Importations.

	Or.	Argent.	Or et arg.*
	En millions de Florins.		
1858	3^{71}	1^{42}	0^{67}
9	6^{44}	-9^{08}	-3^{12}
1860	-2^{53}	-14^{60}	-4^{57}
1	0^{95}	0^{12}	-4^{57}
2	-1^{04}	-3^{37}	-3^{96}
3	4^{25}	2^{83}	-6^{85}
4	-0^{47}	-5^{58}	-4^{13}
5	-0^{72}	5^{40}	-3^{23}
6	2^{27}	-22^{11}	-3^{82}
7	7^{71}	-2^{47}	-17^{68}
8	9^{01}	6^{04}	-20^{89}
9	16^{96}	7^{80}	-11^{91}
1870	16^{07}	-3^{02}	-6^{06}
1	31^{20}	13^{37}	-13^{91}
2	17^{56}	-33^{17}	-14^{01}
3	18^{55}	-3^{09}	-5^{70}
4	7^{90}	-4^{14}	-2^{81}
5	0^{76}	-0^{80}	-2^{56}
6	15^{05}	-9^{94}	-0^{71}
7	12^{40}	2^{38}	0^{02}
8	10^{10}	26^{96}	-0^{01}
9	18^{06}	36^{36}	-0^{20}
1880	19	-8^{33}	-1^{01}
1	17^{59}	14^{91}	-1^{92}
2	14^{09}	-39^{03}	-1^{38}
3	12^{09}	6^{45}	-0^{94}
4	7^{21}	-3^{26}	-1^{10}
5	4^{19}	-0^{28}	-0^{31}
6	6^{24}	2^{53}	0^{01}
7	4^{12}	1^{67}	0^{15}
8	13^{43}	2	-0^{44}
9	14^{34}	3^{38}	-0^{28}
1890	37	2^{38}	-0^{21}
1	27^{13}	1^{83}	—
2	61^{30}	4^{64}	—
3	128^{35}	2^{26}	—
4	8^{72}	1^{92}	—
5	29^{92}	0^{56}	—
6	27^{76}	0^{91}	—
7	48^{16}		
8	-38^{04}		

*Des monnaies d'or et d'argent ensemble.

Remarques.

Les chiffres ci-contre laissent voir assez clairement les événements que nous venons d'indiquer ; comparés aux dates indiquées à la page 166, ils confirment parfaitement la situation.

L'exportation forte d'argent en '66 est causée par le paiement de l'indemnité de guerre à la Prusse.

Dans les années '70-73, la Banque Nationale a échangé de grandes quantités d'argent contre de l'or ; cela s'exprime distinctement dans les chiffres ci-contre.

La grande baisse de l'argent entre '78 et '82 se traduit dans le tableau par une grande importation d'argent.

Le solde actif de ce métal, depuis 1886 est causé, sans doute, par les besoins de l'industrie.

Il est plus difficile d'expliquer le solde actif de l'or (620 mill. depuis '66), malgré l'absence complète de monnaies d'or dans la circulation.

Les grands achats d'or, fait dernièrement sont bien visibles.

Les indications pour l'argent sont basées sur la valeur du marché ; ainsi, en 1890, un kilo d'argent natif est pris pour 69 fl dans l'importation, et 65 fl. dans l'exportation ; ces prix sont tombés à 50 et 46 respectivement en 1895.

Les quantités imp. et exp. se composent (mill. de Fl.)

	Importat.		Exportat.	
	Métal	Monnaies	Métal	Monnaies
Or.				
1860-64	25^{75}	647^{01}	0^{401}	657^{28}
65-69	0^{788}	714^{61}	0^{042}	372^{59}
70-74	0^{360}	1365^{74}	0^{115}	455^{26}
75-79	1^{194}	774^{27}	0^{287}	219^{70}
80-84	3^{147}	819^{48}	0^{533}	145^{78}
85-89	0^{861}	694^{16}	0^{664}	272^{84}
90-94	1163^{70}	2315^{14}	2^{993}	680^{70}
Argent.				
1860-64	209^{57}	382^{98}	0^{049}	797^{76}
65-69	58^{87}	590^{21}	0^{056}	702^{02}
70-74	152^{75}	349^{08}	0^{986}	1059^{97}
75-79	944^{03}	185^{96}	2^{206}	558^{09}
80-84	254^{00}	92^{53}	1^{206}	627^{21}
85-89	123^{56}	20^{31}	0^{271}	48^{14}
90-94	218^{23}	102^{40}	0^{688}	83^{63}

Statistique des frappes.

Année	Or* 1000 fl	Argent** Pièces de fl.	Écus M.-C.	Billon
		Millions de florins.		
1858	5472^{6}	31_{009}	13_{736}	
9	10299^{6}	47_{652}	7_{423}	—
1860	8277^{7}	33_{342}	2_{430}	0_{7}
1	9360^{6}	16_{757}	4_{710}	0_{3}
2	7373^{1}	10_{621}	1_{497}	0_{1}
3	15400^{2}	5_{187}	3_{313}	0_{04}
4	6265	2_{780}	3_{954}	0_{1}
5	4325^{2}	1_{992}	3_{149}	0_{2}
6	4281^{8}	2_{541}	3_{915}	0_{1}
7	5732^{9}	2_{077}	2_{546}	—
8	5660	1_{814}	0_{252}	—
9	3138^{9}	1_{934}	—	8_{37}
1870	3940^{7}	5_{258}	—	13_{08}
1	5568^{9}	8_{368}	—	14_{07}
2	6783^{4}	8_{390}	—	0_{7}
3	5159^{9}	10_{428}	—	1_{09}
4	4306^{9}	4_{719}	—	0_{1}
5	3962^{2}	7_{344}	—	0_{13}
6	7108^{2}	11_{603}	—	0_{04}
7	7724^{2}	16_{415}	—	0_{05}
8	5391^{3}	24_{975}	—	0_{05}
9	5189^{6}	64_{343}	—	—
1880	5102^{4}	10_{485}	—	0_{05}
1	6036^{3}	21_{830}	—	1_{58}
2	5870^{5}	7_{615}	—	0_{07}
3	5413	13_{216}	—	—
4	5101^{6}	6_{199}	—	—
5	5792^{4}	5_{220}	—	1_{04}
6	5568^{8}	8_{461}	—	0_{47}
7	5538^{9}	7_{949}	—	—
8	5700^{5}	8_{560}	—	0_{40}
9	6836^{1}	7_{321}	—	0_{54}
1890	5848	6_{393}	—	0_{55}
1	5986^{6}	5_{949}	—	0_{62}
2	4803^{6}	—	—	0_{67}
3	2834^{4}	—	—	
4	2369^{1}	—	—	
5	2925^{9}	—	—	

Remarques.

Pour les **tallari**, voyez l'article spécial sous „Monnaies de Commerce.“

* Comprenant les Couronnes (1/1 et 1/2) à fl 13.50, les Ducats (1/1 et 4/1) de '59 à '68 à fl 4.647, puis fl 4.80, les pièces de 8 fl à fl 8.10.

** L'écu M.-C. à fl 1.50.

Y compris les 2/1, 1/1 et 1/4 pièces de Florins.

Retraits.

Les frappes des monnaies de billon depuis 1873 ne comprennent aucun métal neuf.

La Monnaie de Vienne a employé pour la frappe de toutes ses pièces d'argent (y compris les tallari) en milliers de kg.:

	Lingots	Anc. pièces.
1874	47_{9}	39_{4}
5	89_{1}	46_{9}
6	156_{0}	45_{3}
7	108_{7}	51_{0}
8	218_{4}	38_{4}
9	401_{3}	53_{8}
1880	31_{2}	54_{1}

(voy. tome I, page 128.)

Retraits des pièces de billon le 31 oct. '95:

20 kr. 16406230; 10 kr. 8092700

Restaient nn circulation:

Fl. 2496170 Fl. 1500000

entièrement retirés à présent.

En outre, sous le **nouveau** régime:

	Or 20 Cour.	Or 10 Cour.	Argent 1 Cour.	Nickel 20 H.	Nickel 10 H.	Bronze 2 et 1 Heller.
1892	24_{322}	—	0_{125}	0_{220}	—	0_{003}
3	129_{609}	5_{434}	37_{255}	6_{864}	2_{963}	0_{773}
4	92_{396}	4_{928}	20_{040}	7_{623}	4_{251}	1_{365}
5	42_{012}	—	16_{830}	3_{293}	4_{786}	1_{199}
6	78_{903}	1_{213}	4_{023}	—	—	1_{073}

Le Japon.

La monnaie métallique. Le mot japonais pour valeur ou prix, *Ne*, est identique avec le mot riz, *ne* ou *ine*. En effet, le riz formait jusqu'au huitième siècle après J.-C. le moyen ordinaire d'échange. L'empereur Tammu (673-688) fit frapper les premières monnaies de cuivre, imitées des Chinois. Il suivait les monnaies d'argent en 712; celles d'or en 767. Le rapport entre l'or et l'argent s'établit de 1 : 10. Il était de 12.2 à la fin du XVIe siècle, de 5 (*sic*) en 1830 et de 15 en 1859. Le rapport de 12.2 eut alors une forte exportation à sa suite: on a indiqué les sommes exportées par les Hollandais entre 1611 et 1641 par 300 mill. de francs. La disette d'espèces qui suivit, fit hausser tous les articles à l'incroyable. Au XVIIIe siècle, les altérations des monnaies jouaient un grand rôle. Ainsi la monnaie d'or *Kobán*, valant 1 Ryo se présente comme suit (selon Kussaka):

	Poids.	Titre en %			Or fin.	Valeur.
	oz.	Or	Argent	Autre	oz.	Yen.
1599-1695	0.571	85^{7}	14^{25}	0^{05}	0.490	10
1696-1710	„	56^{4}	43^{2}	0^{4}	0.422	6.9
1711-1714	0.300	83^{4}	16^{55}	0^{05}	0.250	5.2
1715	0.571	85^{7}	14^{25}	0^{05}	0.490	10
1737	0.420	65^{3}	34^{5}	0^{2}	0.274	5.76
1818 1828	0.422	55^{9}	43^{8}	0^{3}	0.236	5.3
1837-1858	0.361	56^{7}	43^{15}	0^{15}	0.205	4.37
1859	0.289	57^{0}	42^{8}	0^{2}	0.165	3.4
1863	0.107	57^{4}	42^{4}	0^{24}	0.061	1.3

La monnaie d'argent, *Chógin*, sans valeur déterminée, se présente comme suit:

	Poids.	Titre en %		Argent fin.
	oz.	Argent	Cuivre	oz.
1601	4.72	80	20	3,79
96	4.20	64	36	2,69
1707	4.72	50	50	2.36
11	5.80	40	60	2,31
12	5.—	20	80	0,99
15	4.52	80	20	3.62
37	5.—	46	54	2,28

Quelques années avant 1870, le Gouvernement avait essayé d'introduire l'étalon unique d'argent avec la piastre mexicaine comme unité monétaire, mais il ne pouvait réussir. En 1871, il abandonna l'idée et décréta l'étalon d'or

avec la pièce de *Yen* comme unité monétaire. Le Yen d'or pesait sous ce régime 1.667 gr. et le Yen d'argent 26.956 gr. 0.900 de fin chacun. Rapport 16.17, comportant ainsi le prix de l'argent de 58 1/4 d. par oz. stand. Ce prix, étant trop bas, causa une exportation d'or en échange d'argent.

En 1877, on fixa le poids du Yen d'argent à 27.215 gr., poids du Trade-dollar américain. Comme les Américains faisaient alors tous leurs efforts d'imposer leur dollar aux pays de l'Extrême-Orient, le Yen japonais prit le chemin des pays du dollar mexicain. Les Japonais eux-mêmes retenaient l'ancienne monnaie pour la circulation intérieure et comme leur gouvernement y trouvait son compte, il adopta de nouveau, en 1879, le Yen de 26.956 gr. L'argent formait ainsi le véritable étalon du Japon. Ce fut confirmé par une loi de 1886, déclarant le papier-monnaie remboursable en argent pour sa pleine valeur nominale, et, comme le papier était au pair avec l'argent, le Japon se trouvait depuis ce temps sous le régime de l'étalon pur d'argent. L'or faisait prime jusqu'à l'introduction du nouveau système en 1897.

Frappes et Mouvement des métaux précieux.

En millions de Yens.

	Frappes.					
Juill.-Juin	Or	Arg.	Cuivre		Solde-Imp. d'or.	Solde-Imp. arg.
1871-72	14^{489}	6^{222}	Nickel	72-76	-27^{14}	-5^{4}
72-73	25^{158}	3^{992}		77-80	-20^{35}	-12
73-74	9^{856}	3^{497}	C. 0^{3}	81-85	-4	4^{9}
74-75	0^{794}	1^{272}	0^{7}	1885	0^{01}	4^{3}
75-76	0^{382}	1^{839}	0^{9}	6	0^{79}	0^{1}
76-77	1^{067}	3^{293}	1^{1}	7	1^{15}	-1^{2}
77-78	0^{358}	3^{595}	0^{9}	8	0^{75}	0^{1}
78-79	0^{460}	2^{044}	0^{9}	9	0^{48}	8^{5}
79-80	0^{469}	3^{315}	0^{9}	90	-1^{33}	-11
80-81	0^{491}	5^{089}	1^{1}	1	—	—
81-82	0^{804}	3^{295}	1^{3}	2	-8^{15}	21
82-83	0^{43}	4^{48}	1^{2}	3	-1^{81}	0^{7}
83-84	0^{495}	3^{832}	1^{1}	4		
84-85	0^{841}	5^{869}	0^{8}	5		
85-86	0^{65}	4^{1}	0^{3}	6	8^{22}	19
86-87	1^{154}	9^{604}	0^{4}			
87-88	0^{974}	10^{224}	0^{5}			
88-89	0^{93}	10^{447}	0^{2}			
89-90	1^{764}	7^{295}	N. 2^{1}			
90-91	0^{886}	8^{446}	1^{7}			
91-92	1^{125}	8^{816}	0^{5}			
92-93	1^{370}	12^{654}	0^{5}			
93-94	1^{315}	12^{792}	0^{7}			
94-95	1^{68}	29^{802}	0^{4}			
95-96	1^{41}	19^{001}	—			

Entre 1872 et 1894, le mouvement des monnaies est comme suit :

	Or	Arg.
Imp. ...	8^{3}	142^{4}
Exp. ...	73^{3}	140^{1}

Jusqu'au 1er oct. 1897, on avait frappé 43 mill. Yens de la nouv. monn. d'or, et retiré 14.5 mill. de la vieille monn. d'arg.

Le papier-monnaie. Le papier-monnaie est connu au Japon depuis le XIVe siècle. Les mauvaises expériences faites avec lui conduisirent à sa défense en 1700 ; mais en 1730 déjà, un nouveau papier-monnaie fut créé qui devrait être remboursable après 15 ou 25 ans. Les efforts faits en 1755, 1759 et 1836, en vue de réduire sa circulation, restaient sans résultat. Avant 1868, il en circulait pour 30 mill. de Ryo. Quoique mis remboursable en 13 ans. on n'a jamais tenté ce remboursement. Elle s'est accrue, au contraire, et atteignit 99 360 554 Yen en 1872. Il perdit, à certains moments, 55 0/0 de sa valeur nominale (1869). En 1873, l'État émit des billets de trésor 6 0/0, remboursables en 3 à 15 ans, pour retirer les vieux billets. Leur succès était minime : il en circulait seulement pour 2.2 mill. de Yens en 1875, 3.8 mill. en 1880 et 8.4 mill. en 1884.

Entretemps, le papier-monnaie se tenait au pair avec l'or ; mais dans la suite, l'émission en fut tellement exagérée que leur prix baissait fortement, ainsi qu'il est démontré ci-contre.

	Circul. fiduc.	100 Yen-arg. valaient en Yen-pap.
1877	120	103_4
8	160	109_2
9	170	121_2
1880	160	147_7
1	157	170_4
2	152	157
3	138	126_5
4	125	108_8
5	—	105_8
6	—	100

Le retrait de 27.7 mill. de Yen, de 1882 à 1885, a exercé une bonne influence sur le cours, qui s'approcha du pair quand le décret impérial du 15 déc. '85 déclara tout billet de 50 Yen et au-dessus remboursable en argent. La réserve en or et en argent du Trésor s'élevait alors à env. 40 mill. de Yens. Les retraits furent continués dès lors et à la fin de juin '93, la circulation du papier n'était plus de 18 mill.

Entretemps, le Gouvernement eut donné le privilège de l'émission du papier-monnaie à la Banque du Japon, dont l'émission à cette époque était de 122360000 Yens contre une encaisse de 22 mill. en or, 66 mill. en argent et 35 mill. en d'autres valeurs. Outre la Banque du Japon, il y a encore qqs. autres banques qui émettent des billets ; il en circulait 24 mill. de Yens, en juin 1893.

La situation de la Banque se présente comme suit :

Commenc. 1890 :	Or 25_5,	argent 32_1	et billets en circul.	79_4 mill. de Yen.
„ 1896	— 30	— 17	—	155 —

Le nouveau système de 1897. Le système monétaire tel que le Japon l'a pratiqué, a eu pour conséquence de faire émigrer 68 mill. Yens en or qui avaient été frappés. Le

Gouvernement a nommé une commission, en 1893, dont le rapport, déposé en 1895, montre comment les prix s'adaptent à un étalon qui se déprécie. Cette évolution qui s'est faite au Japon pendant les vingt dernières années a eu des résultats désastreux pour les classes ouvrières dont les salaires n'avaient pas suivi la hausse des produits.

Les membres de cette Commission n'ont pas été d'accord sur l'époque d'une réforme ni sur les procédés à employer, mais leur sentiment général était qu'il fallait adopter un système différent offrant une plus haute stabilité. En dehors du Gouvernement, les banquiers étaient en faveur de l'étalon d'or, que la Commission adopta par sept voix contre cinq. La nouvelle loi y relative date du 29 mars 1897 et dit entre autre :

L'unité monétaire forme le yen d'or, du poids de 750 milligrammes. Seront frappées des pièces de 20, 10 et 5 yens en or, et 50, 20 et 10 sens en argent (100 sens forment 1 yen). Titres 0.900. Le pouvoir libératoire de l'argent est de 18 yens. Les vieilles pièces d'or continueront à avoir cours, tandis que les pièces d'argent de 1 yen seront retirées et échangées contre des pièces d'or.

On eut compté principalement avec l'indemnité chinoise, consistant en or, pour convertir les anciennes monnaies d'argent. Mais ici aussi, les choses ne marchaient si facilement qu'on s'était imaginé : l'année 1897 ayant été, au point de vue économique, une des plus mauvaises que le Japon ait à compter. Lorsque le Parlement eut voté la nouvelle loi, on espérait avoir franchi la période la plus difficile et l'on fut persuadé d'un retour à la prospérité ancienne ; mais la crise atteignt sa période aiguë vers la fin de l'année seulement. La nouvelle monnaie d'or, mise en circulation en échange de l'ancienne d'argent, fut exportée de suite. Les échanges se firent si violemment que bientôt les remboursements n'avaient lieu que 10 jours après la présentation des billets ou des pièces de 1 Yen. L'avance faite dans les prix durant l'année 1897, est indiquée par 25 0/0 moyennant. Dans une semblable proportion, la circulation fiduciaire de la Banque du Japon a augmenté, circulation qui était de 190, 199 et 226 mill. Yens les 1er Janv., Juill. et Décemb. 1897 respectivement. Cette banque devait recourir à une émission extraordinaire (de 47 mill. Yens jusqu'à la fin 1897), couverte en fonds publics. Le taux d'escompte était à 11 0/0. On attribue cette grande pénurie au grand nombre de nouvelles fondations demandant un capital de 1 1/2 milliards de Yens.

Des 32.9 mill. £, indemnité chinoise, les Japonais avaient touché, fin 1897, 25.9 mill. £.

L'Inde.

Avant tout, nous devons refuter une erreur générale, d'après laquelle l'argent formait, de mémoire d'hommes, la mesure générale de valeur pour l'Inde entière. Cette prétention peut être aisément démentie. L'or seul est produit dans le pays ; l'argent, au contraire, a toujours été importé, en grandes quantités. dans le Nord, en échange d'or. On sait que les Phéniciens déjà échangeaient l'argent du Tartessus contre l'or de l'Indus bas, Ophir probablement. L'argent fut monnayé en 1000 avant J.-C. et beaucoup de ces monnaies existent encore. L'or, d'autre part ne fut pas frappé, mais il remplit les offices de monnaie dans l'état de poussière, gardée en de petits sacs. Le Nord ainsi, et grâce à sa proximité au centre du commerce, adopta de bonne heure l'argent comme son étalon monétaire, en laissant au marché libre le soin de fixer le prix naturel de l'or qui, même dans une époque de beaucoup plus proche, semble avoir été rarement frappé. Ainsi les Mahométans n'y trouvèrent que la frappe d'argent. Il en était autrement au Sud où l'or formait l'étalon unique jusqu'en 1818 quand la Compagnie des Indes y introduisit la roupie d'argent.

Lorsque la Compagnie Orientale s'établit dans le pays, il circulait 994 différentes monnaies d'or et d'argent, dont la valeur changeait d'un jour à l'autre. Personne ne savait la valeur des monnaies qu'il tenait: à chaque achat, les deux partis contractants étaient forcés d'appeler un *shroff* (changeur de profession) pour se faire indiquer la valeur de chaque monnaie. La nomination la plus ordinaire était la *roupie*, à grandeur plus ou moins locale, et dont la principale était celle de *Sher Shah*, pesant 176 grains environ.

La première rupee anglaise fut celle de Bombaim, de 1677, pesant 167.8 grains. Avec l'établissement de la domination britannique, en 1758, cette dernière devenait générale et existait en trois types principaux: la rupee sicca dans le Bengale, la rupee surat à Bombay et la rup. arcot à Madras.

La rupee *sicca* portait en caractères „19 San Sikkah," ce qui voulait dire „frappé dans la IXXe année" du règne de Shah Alam. Elle pesait 180 grains et renfermait 176 gr. d'argent fin. Le 1er janv. 1838, elle cessa d'avoir cours légal, cédant à la rupee de la Compagnie des Indes.

La rupee *surat* (indigène) de Bombay contenait une ufraction de plus d'argent fin tout en étant plus légère que la sicca. La rupee surat, qui aurait dû être du même poids que la rup. britan., chassait bientôt la dernière pour cause de sa moindre valeur intrinsèque. On en suspendait la frappe en 1780 environ, mais la reprit en 1801, cette fois-ci au poids de 179 grains, contenant 165 grs. d'argent fin, étant ainsi de la même valeur intrinsèque que la rupee d'aujourd'hui. En 1824, Bombay adopta l'étalon de Madras.

La rupee *arcot* de Madras contenait 166.477 grs. d'arg. fin. Par décret, 3 1/2 rup. arcot valaient 45 fanams ou une pagode d'or. Ce tarif était assez arbitraire, vu que 45 fan. ne contenaient que 574,38 grs. de fin, tandis que 3 1/2 rup. arcot contenaient 582.669 grs. Plus tard, lorsqu'on donnait à 42 fan. la valeur d'une pagode à étoile, le tarif des fanams était encore de 8 0/0 au-dessous de 3 1/2 rup. arcot. En 1818 Madras adopta une rupee, pesant 180 grains, au titre de 11/12, soit 165 grs. de fin; tarif : 350 rup. = 100 pagodes.

En vue d'une unification dans la circulation de tant de pièces d'or et d'argent, à valeur différente dans les districts divers, la Compagnie des Indes orientales voulait mettre fin aux inconvénients y résultant, et organiser un système général s'étendant à l'ensemble des possessions anglaises sur le continent asiatique. Convaincue par le fameux traité de Lord Liverpool qu'il ne devait y avoir qu'un seul étalon, la Compagnie décida en 1806 que cet étalon serait — infortunément — l'argent, mais qu'on pourrait aussi frapper les autres métaux et les mettre en circulation au prix du marché. Il n'y avait aucune raison propre pourquoi on a choisi l'argent plutôt que l'or qui, d'ailleurs, circulait en forte quantité. Cependant aucun pas décisif ne fut fait; on fixa de temps à autre le rapport entre les deux métaux. En 1835, enfin, une rupee uniforme fut choisie comme étalon pour l'ensemble de l'Inde anglaise. Ainsi, l'essai de maintenir le bimétallisme fut abandonné une fois pour toute : la rupee d'argent formait dorénavant l'unique étalon par toute l'Inde.

Ce nouveau type était la susdite rupee de Madras de 1818, dont le poids et l'alliage sont restés les mêmes depuis lors. En 1862, les armes de la Compagnie furent remplacées par l'effigie de la reine. Cette rupee, dite du Gouvernement, a cours légal pour toute valeur.

Il circule aussi des rupees frappées par des États indigènes, identiques aux rupees du Gouvernement, au cours légal.

Depuis l'introduction de l'étalon unique d'argent en 1835, maintes tentatives ont été faites pour introduire l'or dans la circulation. La première de ces tentatives date de 1841; une proclamation du 13 janv. autorisait les trésoriers à recevoir librement les monnaies d'or, émises en conformité de la loi de 1835, à des taux qui, jusqu'à nouvel ordre, seraient déterminés par la valeur nominale des pièces. On frappait alors des pièces, dites *Mohur*, de 15 et 30 rupees, au même titre et au même poids que la rupee d'argent. Le rapport entre les deux métaux ressort donc à 15. A ce temps-là. l'argent cotait 59 3/4 d. en moyenne à Londres, comportant le rapport de 15.78. Ce mohur fut très mal accueilli par les indigènes parce que l'ancien était plus pur. La frappe en resta minime seulement, malgré l'abaissement du seigneuriage sur l'or. En 1847, l'or était disparu de la circulation. La découverte des mines de l'Australie et de la Californie venaient vite changer cette situation. L'Inde fut inondée d'or, et, à la fin de 1852, les trésoreries du Gouvernement en possédaient près de 5 mill. de rupees, tout acheté au taux de 15. Le Gouvernement ne voulait pas cet afflux d'or et lança, le 22 déc. 52, la proclamation d'après laquelle l'or devait être refusé dans les versements à faire au Gouvernement. On pouvait encore porter de l'or aux Monnaies pour la frappe, mais le certificat remis par la Monnaie au déposant, ne pouvait plus être remboursé qu'en or et fut refusé dans les caisses publiques.

Ce fut un coup de finances qui cherche son pareil dans l'histoire monétaire: par un simple mouvement de plume, Lord Dalhousie démonétisa tout le vieux stock d'or aux Indes, stock qui fut apprécié à 120 mill. £ alors. La conséquence en était la disparition de tout cet or de la circulation.

Quelques années plus tard, quand l'expérience eut démontré que l'or n'avait pas baissé sensiblement par rapport à l'argent, de nouvelles propositions furent faites pour l'introduction de monnaies d'or dans la circulation, et. entre autres projets, il y en eut un qui tendait à faire entrer le souverain anglais dans la circulation comme l'équivalent de 10 rup. „Le caractère le plus frappant de ce mouvement,*

* Les Chambres de Commerce du Bengal, de Bombay et de Madras prirent la tête; la Bombay Association et beaucoup de banques s'y joignirent. La Chambre de Commerce du Bengal opinait que l'introduction de l'étalon d'or aux Indes était une nécessité causée par beaucoup de circonstances qui avaient lieu au courant de quelques années. La Bom-

disait Sir Charles Trevelyan, en 1864, c'est son universalité. Il y a des divergences d'opinion quant aux moyens à prendre, mais tout le monde est d'accord pour dire qu'il doit y avoir une circulation d'or."

Le 23 nov. 1864, le Gouvernement de l'Inde fit connaître que les souverains et demi-souverains seraient reçus dans les caisses publiques pour 10 et 5 rup., et donnés à ce taux à toute personne qui consentira à les recevoir en payement de créances sur le Gouvernement. En outre, la réserve métall. des billets du Gouvernement pourrait comprendre ces mêmes espèces d'or aux mêmes taux, jusqu'à concurrence d'un quart de l'émission totale représentée par des monnaies ou des lingots. Trois mois plus tard, la Banque du Bengale exprimait le désir que le Gouvernement fît déclarer lesdites espèces monnaies à cours légal, ce qui serait un bienfait public.

Le Trésor recueillit bientôt une certaine somme en or pour lequel il n'existait pas de demande. La Chambre de Commerce de Calcutta recommanda en 1866 l'adoption d'une circulation d'or. Pressé de tant de côtés, le Gouvernement institua une Commission, dite Mansfeld, (plus tard Lord Sandhurst,) pour faire une enquête sur le système monétaire de l'Inde. Elle fit son rapport le 4 oct. 1866, invitant le Gouvernement à se rendre au voeu général et à introduire un cours légal de l'or dans la circulation de l'Inde. Un décret du 28 oct. '68 déclara ensuite que les souverains seraient acceptés et donnés dans les caisses publiques pour 10 rup. 4 annas, le mohur pour 15 rup.

La hausse de l'or par rapport à l'argent, dès 1873, fit abandonner la question d'introduire l'or dans la circulation. Cependant en 1875, M. Hollingbery revint à la question de

---

bay Association exigeait l'étalon d'or parce que l'argent ne correspondait plus aux besoins du commerce. Elle disait que l'or était toujours apprécié par les indigènes et même les mesures prises par le Gouvernement contre lui dans le passé, ne pouvaient effacer cette popularité. Pour satisfaire aux besoins d'une circulation d'or, les indigènes avaient introduit des lingots d'or dans la circulation à l'effigie des banques de Bombay. L'introduction de l'étalon d'or favoriserait l'importation de ce métal et favoriserait le commerce avec les pays australiens. La lourdeur du métal blanc forme un obstacle pour le commerce.— La Chambre de Commerce de Bombay mit en avant que le commerce pourrait alors seulement s'étendre dans toutes les directions; que le métal blanc n'était point préféré par les indigènes; que l'or s'obtenait des voisins tandis que l'argent devait être apporté de si loin; que l'exclusion de l'or de la circulation serait un acte de barbarisme et d'absurdité.

l'étalon d'or dans son rapport au gouvernement. Il fait ressortir les conséquences désastreuses que la chute de l'argent ne tardera pas à produire sur les finances et le progrès du pays. L'argent était alors à 57 1/2 d. Mais dans le pays on ne sentait pas encore cette baisse qui, comme tout le monde sait, actionne plus lentement. Il estimait la circulation totale de l'argent à 130 mill. £ et croyait que 60 mill. £ en or suffiraient à l'établissement d'un étalon d'or. Comme la balance commerciale sera toujours en faveur du pays, les Council Bills feraient prime, ce qui serait avantageux pour le Trésor. Il prédit une inflation énorme du métal déprécié en cas que l'Inde ne se joigne au mouvement international pour l'or. Comme les États de l'Europe seront forcés de passer à l'or, l'Inde devra suivre tôt ou tard. Tout délai coûtera cher au pays.

Depuis ce temps, plusieurs propositions ont été faites au Gouvernement d'introduire l'étalon d'or, concurremment avec la circulation actuelle de l'argent. En 1892 seulement, le Vice-roi jugea qu'il était temps de soumettre au gouver. anglais, en juin, un projet de réforme impliquant la substitution de l'étalon d'or à celui d'argent. On institua la commission extra-parlementaire qu'on a désignée, par habitude, par le nom de son président, lord Herschell. Elle commença ses travaux en automne 1892 et les suspendit pendant la Conférence de Bruxelles (nov. et déc.). En suite de l'échec de cette Conférence, les États-Unis restaient totalement isolés dans leurs tentatives de maintenir le prix de l'argent par leurs achats, qu'il leur fallait délaisser tôt ou tard. Ceux-ci abandonnés une fois, une chute sans pareille devait en être la première conséquence. Pour ne pas entraîner la circulation indienne au même sort, le Conseil législatif s'appropria des conclusions de ladite Commission et publia la loi du 26 juin 1893, qui compte parmi les plus importantes qui aient jamais affecté les relations économiques entre les nations.

Cette loi paralyse l'étalon d'argent sans le proscrire et institue l'étalon d'or sans le proclamer. Elle déclara la suspension de la frappe libre de l'argent et fixa la valeur de la rupee à 16 pence en monnaie anglaise, c'e.-à-d. en or. La rupee resta donc investie d'une force libératoire absolue et c'est au Gouvernement seul que le droit de frappe est réservé. Il s'engage même à fournir des rupees neuves à ceux qui lui apporteront, non plus de l'argent, mais de l'or, en échangeant 15 rup. d'argent contre 1 £ sterl. Les souverains

et les demi-souverains seront, au même taux, acceptés par les caisses publiques en paiement de toute somme due au Trésor. En fixant ledit rapport entre les deux métaux, le Gouvernement a relevé un peu le métal blanc, car la rupee ne valait, mi-juin, que 15 pence ; de cette manière l'anna indien est assimilé au penny anglais (1 rup. ou 16 an. ou 16d.)

Le nouveau système de 1893. Le but, on voit bien, c'était séparer la monnaie indienne du sort du métal duquel elle est fabriquée ; de remplacer la monnaie vacillante et dépréciée par une telle plus stable. La mesure n'est que transitoire ; elle n'établit point l'étalon d'or ; la ruppee d'argent est encore la seule monnaie *legal tender* ; mais l'étalon d'argent est paralysé et le développement ira vers l'or, en essayant de maintenir le rapport fixé de 16 d. par rupee.

La situation avait des difficultés. Beaucoup d'Indiens n'ont pu se pénétrer encore du fait qu'une roupie a obtenu une valeur marchande de 16 d., alors qu'elle ne contient en réalité que 10 d. à peine d'argent fin. Ils se laissent dépouiller, sans défiance par des traficants, de leurs roupies monnayées pour un poids légèrement supérieur en lingots d'argent. On trouve en ce fait l'explication pourquoi l'importation de l'argent s'est accrue immédiatement après l'inauguration du nouveau régime. Toute importation ultérieure est un poids mort pour la circulation et diminue d'autant les ressources commerciales du pays au moment même où les affaires sont les plus actives et ces ressoures lui seraient les plus nécessaires. Ainsi plusieurs mauvaises récoltes viennent de coïncider avec une stabilité quantitative du moyen de circulation ; la conséquence en fut qu'on recourut tant aux fonds des banques qu'elles avancèrent le taux d'escompte jusqu'à 15 0/0 en certains moments. Sous l'ancien système, on aurait apporté pour tant de millions de vieil argent thésaurisé aux Monnaies et les besoins extraordinaires auraient été satisfaits d'une manière aussi simple que naturelle. Tous ces faits ne restaient pas sans influence sur le change étranger, au commencement au moins.

Le lendemain de la nouvelle loi, l'argent-métal baissa, tandis que la rupee haussa, jusqu'au pair légal ou à peu près. Mais peu de temps après, la rupee semblait suivre le métal blanc de si près qu'il y avait des doutes quant à la possibilité de maintenir le rapport fixé. La vente des Council-Bills se fit si lourdement qu'il fallait l'arrêter à plusieurs reprises et mettre un droit d'entrée de 5 0/0 sur l'argent

importé aux Indes (loi du 10 mars 1894). Heureusement, ou plutôt nécessairement, les choses ont changé, ainsi qu'il se voit par le tableau suivant. Les changes se séparaient totalement des cours de l'argent; ils devenaient plus stables, et, au commencement de 1899, le change était à 16 3/32 d., à quel taux on signalait des envois d'or faits directement d' Australie dans l'Inde.

Pour la semaine finissant les :	Cours de la rupee.	Cours de l'argent.
4 juillet 1893	15.91	33,75
11 — —	15.88	33,86
22 août —	15.25	33,88
		32,31—34,46
5 décemb. —	15.13	31,98
30 janvier 1894	14.43	30,82
malgré qu'on eût arrêté la vente des Council-Bills pendant sept semaines		
23 mai 1894	12.81	28,41
20 août —	13.20	29,29
4 septbr. —	13.82	30.25
19 décemb. —	12.91	27,70
29 janvier 1895	12.50	27.29
4 juin —	13.57	30.66
30 juillet —	13.10	30,35
23 décemb. —	13.92	30,44
21 janvier 1896	14.04	30,73
10 mars —	14.84	31,25
2 juin —	13.87	31,21
30 — —	14.21	31,55
4 septmb. —	14.15	30,62
5 novmb. —	15.45	29,75
4 décemb. —	15.22	29,88
31 août 1897	15.75	23.75
Janvier 1898	16.—	26.50
— 1899	16.10	27.50

Le succès saute aux yeux et fait entrevoir, à bref délai, un résultat complet et définitif. C'est d'autant plus remarquable que le pays a traversé entretemps une période exceptionnellement critique. La famine et la peste se sont abattues sur les Indes, ce qui a causé une forte évolution dans les prix de presque tous les articles. Comme en pareils cas, on s'est tenu à la monnaie, prétendant qu'une monnaie qui va en se dépréciant avantage l'exportation et l'industrie.

C'est vrai jusqu'à un certain point, mais tôt ou tard, les prix de l'intérieur s'accommodent à la valeur marchande de la monnaie, et ce sont beaucoup d'autres intérêts qui doivent en souffrir alors. Ici aussi, comme ailleurs, ces facteurs doivent être réglés par le climat, le sol, la communication, la main-d'oeuvre plutôt que par la monnaie. On veut trou-

ver toute raison de l'expansion ou du ralentissement du commerce dans l'étalon monétaire,—c'est le cas le plus rare. Ainsi l'Inde a exporté beaucoup de blé lorsque le change était très haut et les frets très élevés, tandis qu'il n'y eut pas d'exportation quand il eut lieu le contraire, simplement parce que l'Europe n'en avait nul besoin ou qu'il n'y avait rien à exporter.

Il en est de même depuis le nouveau système monétaire. Outre ledit défaut de la raréfication du moyen de circulation, nécessaire pour l'élever un peu durant la période transitoire, il y en a de beaucoup plus graves auxquels il faut attribuer la hausse survenue, nous voulons dire les quatre dernières mauvaises récoltes. Sans celles-ci, nous sommes surs que l'importation d'or aurait commencé il y a quatre ans déjà.

Sous ces circonstances, on ne peut pas discerner jusqu'ici les effets produits par la fermeture des Monnaies. L'Inde, si riche qu'elle soit au point de vue de la production, est très pauvre en capitaux disponibles : les immenses richesses des seigneurs et maharajahs restent inactives et les épargnes des petits sont enfouies pour servir en cas de mauvaises récoltes qui se répètent régulièrement.

On a donc absolument besoin du capital étranger. Or, dans les circonstances actuelles, ce capital est entravé par l'incertitude régnante quant au maintient du taux de change. Il faut donc fixer ce taux dans la pratique par une mesure qui assure au capitaliste étranger de pouvoir reprendre ses capitaux, à tout moment, sans perte sur le change, mesure qui consiste uniquement dans la circulation effective de l'or, base nécessaire d'un étalon d'or sûr.

Puis, dans nul pays, les moments de resserrement des capitaux sont si durs qu'aux Indes : la différence dans les besoins monétaires pendant les récoltes et la période des pluies est incroyablement grande. On voyait ainsi monter le taux d'escompte, en février 1898, à 15 0/0 et descendre à 4 0/0 en août suivant.

Le plan d'établir une circulation effective d'or est des plus difficiles. Il y a 170 crores de rupees en circulation, d'après M. Harrisson, mais beaucoup d'autres thésaurisées. C'est trop pour la morte-saison commerciale, et trop peu aux moments d'activité. L'établissement immédiat d'une circulation d'or exige nécessairement l'échange des rupees d'argent contre de telles en or, pour compte du Trésor. Or,

cet échange pourrait facilement se porter sur des sommes énormes, car durant la morte-saison, le stock d'argent actuel forme un embarras et s'échangerait trop vite contre de l'or qui est moins volumineux ; puis, il faut compter avec l'amour des indigènes pour le métal jaune. On a indiqué la somme d'or, nécessaire à ce but, par 20 mill. de £ pour couvrir la perte à subir sur les roupies refondues et vendues en métal. Nous doutons que cela suffise.

Ce plan exige donc l'acquisition de l'or requis par un emprunt, ce qui formerait une charge inutile pour un pays qui est créancier des autres. On ferait mieux laisser prendre une course naturelle à la chose et satisfaire aux besoins temporaires de la circulation par un propre système de banque, qui n'accueille que de l'or en couverture de ses billets émis. Après quelques années, on saura alors mieux juger de la situation et de la course à prendre. Un système de banque pourrait être créé, en outre, qui permette de faire voir combien de rupees d'argent seront repoussées par la population et devraient, le cas échéant, être échangées contre de l'or.

En tout cas, la reprise des frappes d'argent serait une folie, aussi bien que si le Gouvernement faisait le pourvoyeur d'or pour le peuple indien.

Les Council-Bills. Il convient d'expliquer ici l'origine de ces traites, qui consistent tantôt en tirages à vue, tantôt en transferts télégraphiques sur Calcutta, Bombay et Madras. Le Gouvernement indien a à payer annuellement à Londres une somme d'environ 16 1/2 mill. £, sous forme d'intérêts des emprunts émis en or par le Gouvernement colonial et des obligations de chemins de fer, de canaux, puis sous forme de pensions et annuités accordées aux fonctionnaires civils et militaires en retraite, enfin sous forme d'entretien des troupes anglaises stationnées aux Indes et pour le maintien du Trésor indien à Londres.

Ces traites sont émises en rupees-argent et font, par là, une forte concurrence aux envois d'argent qu'elles remplacent dans tous les cas excepté qu'il ne s'agît pas de métal pour le Bazar. Leur prix pouvait être de 3 1/4 0/0 supérieur à celui de l'argent, formant l'économie à faire en fret, assurance, monnayage et intérêts. Aujourd'hui elles seront calculées sur la base de 16 d.= 1 rup., plus ces coûts qui ne seront guère de 0.6 0/0 en cas d'envoi direct d'Australie.

Les Council-Bills sont vendus à Londres par voie d'adjudication; leur montant en rupees augmentait d'année en année, ainsi qu'on voit par les pertes subies sur le change de notre tableau.

Au rapport classique entre les deux métaux de 15.5, la parité de la rupee ressort à 22 5/8 d.; ce cours a souvent été surpassé au temps de cette parité; le cours le plus élevé des Council-Bills était de 24 5/8 d. en 1855-7.

Le papier-monnaie. La première loi y relative date de 1860, après que M. James Wilson, secrétaire financier du Gouvernement de l'Inde, y avait posé les principes en 1859 déjà. Avant cette époque, les trois Chartered Banks of India étaient autorisées d'émettre des billets jusqu'à concurrence de 52 mill. de rup., mais ce privilège leur a été retiré par ladite loi.

Cette loi de 1861 s'inspirait des lois anglaises de 1844-45 sur le régime des banques, tout en l'adaptant aux nécessités de l'Inde par la constitution d'un service d'émission (*department of issue*), représentant du service d'émission de la Banque d'Angleterre. Ce service fut dirigé par un commissaire principal siégeant à Calcutta, avec des commissaires à Madras et à Bombay, chacun ayant charge d'un district appelé *Cercle d'émmission*. D'autres cercles d'émission pouvaient être établis sous la direction de sous-commissaires. A une caisse déterminée dans chaque cercle, on émit des billets de 10 rup. et au-dessus en échange soit de monnaies d'argent du Gouvernement, soit de lingots d'argent ou d'argent étranger au titre indien (calculé à raison de 1000 tolas par 979 rupees), soit de billets de valeurs différentes mais émis par le même cercle, soit de monnaies ou de lingots d'or (à un taux fixé de période en période) pourvu que les émissions faites en échange d'or fussent limitées à un quart des émissions totales.

La circulation fiduciaire était limitée à 4 crores de rup. qui doivent être couverts en fonds d'État. Au-delà de cette limite, ils devaient être entièrement garantis par une réserve métallique. Les billets avaient cours légal dans leur propre cercle d'émission, mais ils ne furent pas acceptés dans les caisses gouvernementales, ni au département central d'émission.

Afin de protéger les Monnaies contre un trop grand nombres d'espèces, il a été décidé, en 1866, que l'émission des billets en échange de lingots ou de monnaies étrangères

pourrait être retardée jusqu'à ce que les lingots ont été convertis en monnaies. La loi de 1870 a élevé de 4 à 6 cr. la limite de l'émission fiduciaire; en 1871, la coupure la plus petite des billets fut réduite à 5 rup.

La circulation du papier-monnaie gouvernem. était de :

	Billets en circulat.	Réserve métallique.	Fonds d'État.
Fin 1886 :	154 mill. rup.	94	60
„ 1890 :	163 „ .	103	60
„ 1893 :	283 „	224	80

Mouvement des métaux précieux.

En millions de rup.-or ou 1/10 livr. sterl.

	Soldes-Imp. d'or.		Soldes-Imp. d'arg.		Produit des C.-B. vendus		
1/4-31/3	Totaux.	Moyennes.	Totaux.	Moyennes.	Totaux.	Pertes subies en suite de la baisse du change	Prix de la rup. en d. d'après les C.-B.
1835-40	16^{661}	3^{3}	92^{133}	18^{4}	95^{798}		
40-45	16^{307}	3^{3}	113^{213}	22^{6}	102^{798}		
45-50	48^{965}	9^{8}	34^{071}	6^{8}	125^{289}		
50-55	53^{859}	10^{7}	119^{229}	23^{8}	168^{513}		
55-60	160^{912}	32^{2}	503^{625}	100^{7}	49^{628}		
60-65	350^{034}	70^{0}	498^{401}	99^{7}	186^{051}		23.713
65-70	249^{277}	49^{8}	471^{469}	94^{3}	274^{358}	4^{927}	23.311
70-75	116^{470}	23^{3}	153^{063}	30^{6}	568^{202}	36^{002}	22.576
75-80	30^{749}	6^{1}	369^{891}	74^{0}	644^{302}	111^{381}	20.536
80-85	235^{645}	47^{1}	303^{936}	60^{8}	801^{313}	177^{167}	19.644
85-90	153^{617}	30^{7}	481^{757}	96^{3}	675^{249}	278^{381}	17.108
90-95	138^{766}	27^{7}	561^{099}	112^{2}	746	395	15.5
95-96	25^{180}		65^{822}		174^{827}	130^{7}env.	13.67
96-97	22^{910}		58^{560}		156^{045}	102^{0} „	14.45
97-98	49^{100}				130		16 env
98-99					160	évalué :	15^{3} s

Pour les **Frappes** et d'autres détails, voyez tome I p. 137, où il faut corriger la frappe d'arg. en 45 297 000 rp. au lieu de 80 980 000, comme il est indiqué par erreur.

Frappes d'arg. en 1896/7 : 19 655 820 rp., dont refrappes pour 7 mill.
— **d'or** — nulle.

Nature du métal imp. et exp.

(Mill. de rp.)	1894/5		1895/6		1896/7	
Or.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
Monnaies — — —	6^{9}	1^{1}	17^{2}	0^{4}	18^{0}	0^{5}
Lingots — — —	10^{7}	66^{1}	33^{1}	24^{6}	26^{9}	21^{4}
Argent.						
Monnaies — — —	9^{6}	14^{8}	8^{6}	17^{2}	10^{9}	27^{2}
Lingots — — —	68^{6}	0^{1}	74^{7}	0^{4}	75^{0}	0^{1}

Les Monnaies de commerce.

Le Thaler Marie-Thérèse. Ces thalers, appelés aussi Tallari ou Levantiner Thaler, sont un phénomène unique dans l'histoire monétaire. Abstraction faite de ce qu'ils appartiennent à un système monétaire du XVIIIe siècle, abrogé depuis longtemps, ils n'ont cours légal que dans l'Orient, où l'Autriche n'a pas même de colonie. Ce fut sous le règne de Marie-Thérèse qu'une société de commerce d'Inde fut créée à Trieste en vue de favoriser l'exportation des fabricats et l'importation des matières premières. Cette société équipa en 1780 un vaisseau à destination de l'Orient, amenant un certain nombre de Thalers de frappe toute neuve. La belle frappe de la pièce plût tant aux Orientaux qu'elle devint vite leur monnaie favorite. Les vues conservatrices de ces peuples allaient et vont encore si loin que les pièces portant la date de 1780 seulement sont frappées et acceptées. Les Tallaris circulaient d'abord en Turquie (parties europ., asiat. et afric.), en Égypte, Afrique cent. et septent. Malgré les hauts droits que la Turquie et l'Égypte ont mis plus tard sur leur importation, droit qui a atteint 8 0/0, ils ont conservé unique cours et même force libératoire dans le commerce avec les caravanes de l'Afrique centrale, au Soudan et en Abyssinie, et ceci au dépit des efforts faits de la part des Anglais d'introduire la rupee au Zanzibar. Dans la Barbari, cependant, le tallari céda sa place au franc.

L'Allemagne aussi frappa pour ses colonies africaines une monnaie semblable à la rupee anglaise, mais on n'en frappe que 154394 pièces. Pas plus de succès eut l'Italie qui, en 1881, frappa pour sa Colonie éthiopienne une monnaie, pesant 28 1/8 gr. bruts, 0.800 de fin, à l'effigie du roi Humbert. Le gouvernement italien croyait pouvoir ainsi employer ses anciennes piastres bourboniennes de 32 mill. de lires. On en frappa pour 16 mill. de lires, mais un petit nombre seulement en pouvait mis en circulation. Un autre essai plus récent est celui du négus Ménélik, qui a fait frapper des tallaris à la Monnaie de Paris (31875 thal. en 1894, 375 en 1896 et 520985 dans le premier semestre de 1897). Ces dernières pèsent 28.075 gr. et sont au titre de 0.835. La faute des pièces concurrentes d'Allemagne et d'Italie était qu'el-

les furent émises à un taux plus élevé qu'au prix du marché. Ce n'est que la rupee qui a fait concurrence au tallari, et ceci seulement jusqu'à la fermeture des Monnaies d'Inde. Dès lors, la valeur de la rupee s'est élevée au-delà de sa valeur intrinsèque et reflue conséquemment.

La patrie actuelle du tallari est la côte de la Mer Rouge, le Golfe persique, l'Arabie, l'Abyssinie, le Soudan et Zansibar. En suite de l'expédition de l'Italie en Éthiopie, la demande devint très grande en tallaris (1896).

On frappe d'un kilo d'argent fin, sans déduction des frais de frappe, 42.7588 tallari ; la pièce pesant 28.0668 gr., au titre de 0.833 1/3. Les frais de frappe sont de 1.35 fl par kilo d'argent fin. Comme on voit, cela laisse un joli bénéfice à l'État. Le marché principal en tallari est Trieste, mais ils sont seulement frappés à Vienne. Le Punzierungsamt de Trieste accepte également les lingots à convertir.

Frappes des tallaris.

En milliers de pièces.

1858	4389^{6}	1870	92^{9}	1880	66^{9}	1890	468^{1}
9	976^{5}	1	10^{9}	1	160^{5}	1	233^{8}
1860	22^{7}	2	111^{1}	2	82^{0}	2	2779^{5}
1	—	3	345^{7}	3	308^{3}	3	3612^{7}
2	45^{4}	4	2479^{1}	4	1477^{9}	4	2620^{4}
3	1433^{0}	5	3312^{2}	5	1368^{9}	5	2301^{1}
4	3979^{9}	6	5054^{8}	6	301^{6}	6	6455^{0}
5	2172^{7}	7	94^{6}	7	1508^{9}		
6	550^{8}	8	1831^{3}	8	1111^{8}		
7	1493^{8}	9	1111^{5}	9	723^{1}		
8	3491^{7}						
9	16^{0}						

Pour la provenance du métal y employé, voyez tome I, page 128.

Le Dollar mexicain.

L'origine de cette pièce de monnaie remonte au commencement de la domination espagnole ; elle est la monnaie la plus répandue du monde, circulant, sous la nomination de *peso* ou piastre mexicaine, non seulement au Mexique, mais formant la monnaie courante de beaucoup de pays de l'Amérique, de l'Orient et de l'Afrique. C'est sous cette forme que s'est répandue sur le monde la majeure partie de l'argent produit au Mexique, car l'exportation de lingots est entravée soit par un droit d'exportation de 1/2 0 0, soit par

les moyens défectueux d'alliage. Sont exempts de ce droit d'exportation les lingots provenant de la Monnaie, où, d'aure part, ils payent les mêmes droits qui sont perçus pour la frappe, soit 4.41 0/0; sous ces circonstances, les producteurs préfèrent la frappe, rendant leur métal souvent plus aisé à la vente. Depuis 1895, les frais de frappe sont réduits à 2 0/0, mais il y a un droit de production de 2 0/0.

Le défaut des pesos, c'est leur irrégularité soit dans le poids, soit dans le titre. Légalement, elles devaient peser 27.073 gr. à 0.902777 de fin. Or, on a constaté que le titre de beaucoup de pièces descend jusqu'à 0.899 (principalement les pièces venant de Guanajuato). L'alliage aussi laisse beaucoup à désirer, comme on ne comprend pas encore bien séparer l'or de l'argent. Ainsi les pièces d'Oaxaca valent parfois 4 0/0, celles de Guadalajaro et de Durango, 2 0/0 plus que celles de Mexico et de Guanajuato, pour cause de leur alliage d'or.

Le seul débouché des pesos était longtemps Londres; San-Francisco joue un petit rôle depuis qqs. d'années. Aussi les cours pratiqués à Londres servent-ils de régulateur universel à leur évaluation. Lorsqu'il n'y a pas de demande, on les refond. Leur prix est ordinairement au-dessous du métal en lingots et a rarement atteint un niveau plus élevé (ainsi par exemple en 1884 et 1885 lorsque la France en eut besoin pour sa campagne au Tonkin).

Quant aux frappes d'or, au Mexique, elles sont très insignificatives comparées à celles d'argent. La circulation au Mexique consistant exclusivement en argent, les monnaies d'or sont exportées pour la plus grande partie.

Voici la statistique des frappes et du mouvement des métaux précieux au Mexique (en millions de pesos):

Frappes:	Or.	Argent.		Or.	Argent.	Exportations nettes.	
						Or.	Argent.
1537/1731	8^{5}	752^{1}	83/84	0^{33}	25^{38}		
1732/1771	19^{9}	441^{6}	84/85	0^{42}	25^{84}		
1772/1821	40^{4}	888^{6}	85/86	0^{37}	26^{97}	0^{66}	34^{21}
1822/1874	46^{46}	777^{7}	86/87	0^{40}	26^{84}	0^{68}	37^{53}
74/75	0^{86}	19^{39}	87/88	0^{31}	25^{86}	0^{66}	39^{37}
75/76	0^{81}	19^{45}	88/89	0^{33}	26^{03}	0^{68}	41^{35}
76/77	0^{70}	21^{41}	89/90	0^{24}	24^{32}	0^{70}	39^{16}
77/78	0^{69}	22^{08}	90/91	0^{31}	24^{24}	0^{92}	41^{87}
78/79	0^{66}	22^{16}	91/92	0^{29}	25^{53}	1^{07}	47^{10}
79/80	0^{52}	24^{02}	92/93	0^{36}	27^{17}	1^{27}	55^{24}
80/81	0^{49}	24^{62}	93/94	0^{55}	30^{19}	1^{24}	58^{21}
81/82	0^{45}	25^{15}	94/95	0^{54}	27^{63}	4^{75}	58^{20}
82/83	0^{41}	24^{08}	95/96	0^{55}	22^{63}	5^{47}	54^{45}

Les Dollars anglais.

L'Angleterre a fait, de tous temps, de grands efforts d'expulser de toutes ses colonies la piastre mexicaine et de la remplacer par ses propres monnaies d'or et d'argent. Si cela se heurtait contre les habitudes conservatrices des indigènes, comme dans l'Orient. on a tâché d'introduire soit la rupee, soit une piastre locale.

Ainsi à **Hong-Kong**, les marchands étrangers réclamaient une piastre locale dès 1856. A l'effigie près, le Hong-Kong dollar qu'on frappait alors ne différait guère de la piastre mexicaine et copiait exactement le yen japonais. pesant 26.956 gr., 0.900 de fin. En deux ans, on en frappait pour 2108054 Doll. en pièces de 1 doll. et pour 431966 Doll. en pièces d'appoint. Mais on s'en tint là. Les Chinois, toujours défiants, avaient fait grise mine aux produits de la Monnaie de Hong-Kong. Sans leur donner le temps d'y prendre goût, les autorités locales interrompirent la frappe, en 1868, et vendirent tout l'outillage de l'atelier au Japon.

La Monnaie de Londres fabrique pour les besoins locaux des Dollars de nouveau, frappes qui montent à:

1.5	mill.	de Doll. en	1891
1.1	—	—	1892
1.5	—	—	1893
2.1	—	—	1994
2.2	—	—	1895
1.7	—	—	1896

L'ordonnance de 1863 donnait le cours légal à la piastre mexicaine et à tout autre dollar de même valeur intrinsèque. Cette ordonnance fut confirmé par celle du 2 févr. 1895.

Un autre essai était le **British Dollar**, de 1866. de même valeur intrinsèque que la piastre mex., mais il eut un pire succès et serait oublié aujourd'hui s'il n'avait pas été recréé par l'ordonnance du 2 févr. 1895. La frappe en a été confiée à la Monnaie de Bombay; il est destiné à la circulation à Hong-Kong, Singapore et Labuan. Voici les frappes exécutées, qui d'ailleurs sont comprises dans notre statistique indienne déjà: 1895/6 : 3316063 pièces, val. 7524470 rp.
1896/7 : 6135617 — — 13922390 rp.

Aux **Détroits** le gouvernement ne réussit pas non plus à remplacer la piastre mex. par la rupee; tout ce qu'on a pu obtenir, c'est un rapport fixe entre ces deux pièces pour les comptes du gouvernement. On a frappé pour ces colonies à Londres des dollars pour 333000 en 1891, 194000 en 1893, 306000 en 1894, 444000 en 1895 et 460000 Doll. 1896.

Le Dollar japonais. Nous en avons déjà parlé à la page 174, où l'on trouvera également la statistique de sa frappe entre 1871 et 1879. Il partagea le sort du trade-doll.

La piastre française. Née en 1885, elle est destinée exclusivement à l'Indo-Chine. Ses sous-multiples avaient été instituées en 1879 déjà. Elle doit son prestige, d'une part, à la sûreté de sa fabrication, de l'autre, à son poids qui est celui du trade-dollar. Contenant 0.233 gr. d'argent fin plus que le yen jap., les Chinois, il semble, la draine tellement qu'elle disparaît aussitôt qu'elle est mise en circulation. De là, le décret du 5 août 1895, rapprochant la piastre franç. du yen en réduisant son poids à 27 gr., ce qui donne encore un écart de 0.04 gr. de fin entre les deux pièces. Une réduction semblable a eu lieu pour les sous-multiples.

Pour les frappes, voyez page 69.

Le Trade-Dollar. La loi du 12 févr. 1873, tout en établissant le dollar d'or comme unique étalon dans l'intérieur, créait pour l'exportation le vieux peso duro de 420 grains, à 0.900 de fin, soit 24.493 gr. d'argent fin. Ce fut au temps des grands découvertes d'argent aux États-Unis et où, en même temps, le commerce de San-Francisco avec l'Asie prenait un grand essor. La frappe commença en juill. 1873; elle était libre et portait sur les chiffres ci-contre (en milliers de Dollars), chiffres compris déjà dans notre statistique, page 141. On voit, la fin de cette pièce était plus tragique qu'on ne pouvait croire, à un moment donné. Et voilà pourquoi: Tout en destinant le trade-dollar à l'exportation, ladite loi de 1873 lui avait imprudemment donné force libératoire, à l'intérieur des États-Unis, jusqu'à concurrence de 5 Doll. La cote de l'argent ayant baissé, on eut tout intérêt à se faire ainsi confectionner des dollars à prix réduit; et ceux qui avaient déjà pris le chemin de l'Asie, ne tardèrent pas à se répatrier, comme ils trouvaient par là la plénitude de leur valeur nominale. Pour contrarier cette spéculation, la loi du 22 juill. 1876 retira complètement aux trade-dollars le caractère de monnaie intérieure et autorisa le gouvernement à limiter la frappe aux demandes pour l'exportation. Mais le pli était pris. Pendant qqs. années encore, les trade-dollars menaient une existence équivoque et finissaient par circuler confondus avec les dollars ressuscités par le Bland-Bill. Par une loi de 1887, enfin, il fallait organiser leur retrait, qui monta à 8 millions environ.

1225	en	1873
4910	„	4
6279^{6}	„	5
6192^{2}	„	6
13092^{7}	„	7
4259^{9}	„	8
1^{5}	„	9
2	„	1880
1	„	1
1^{1}	„	2
1	„	3

Law et son système.

Né en 1671 à Édimbourg, Law était fils de ces orfèvres qui alors, en Grande-Bretagne, remplirent les fonctions de banquiers. Il fut initié aux affaires de banque par son compatriote Patterson lors de la fondation de la Banque d'Angleterre (1694), mais forcé de quitter sa patrie en suite d'un duell où il tuait son adversaire, il séjourna tour à tour à Amsterdam, en Italie et à Bruxelles, où encore il élargit ses connaissances financières. En possession d'une fortune de 2 1/2 mill. de francs, gagnées par des opérations financières, il arriva à Paris et offrit ses services au duc d'Orléans. Après avoir surmonté toute résistance sérieuse du parlement à l'aide du régent, des lettres patentes du 2 mai 1716 donnèrent à John Law le privilège de créer une banque. Elle fut constituée sous le nom de *Banque générale*, au capital de 6 mill. de livres divisées en 1200 actions, payables en quatre versements, un quart en espèces et trois quarts en billets d'État.*

Par la création de cette banque, il promit d'augmenter la circulation monétaire, de mettre fin à l'usure, de soigner le transport des monnaies entre Paris et les provinces, d'attirer le capital étranger, de faciliter la vente des produits indigènes. Les opérations de cette banque étaient limitées à l'escompte d'effets de commerce, aux avances sur des dépôts

---

* Voici l'origine de ces billets d'État : Louis XIV laissait en mourant une dette publique s'élevant en capital à plus de 2 milliards de livres, consistant en 785 millions immédiatement exigibles sous mille formes diverses, en 460 millions pour 64 mill. de rentes viagères, enfin en 800 millions env., dettes créées par des créations d'offices, augmentations de gages, etc. Les revenus des années suivantes étaient déja plus qu'à moitié consommés, et il ne restait que 55 mill. à espérer par année. Dans ce désoidre déplorable, on vérifia la dette exigible et la réduisit à un titre uniforme auquel on donna le nom de billets d'État. L'émission se porta à 250 millions : ils portaient 4 %. Ces billets devaient être admis en paiements des termes arriérés des impôts et détruits à mesure qu'ils rentreraient ; mais comme les engagements de l'État n'inspiraient alors aucune confiance, ces billets perdirent bientôt 80 % de leur valeur nominale. On se procura, cependant, des ressources peu honorables et chèrement achetées (altération des monnaies, recherches exercées contres les traitants, etc.) et ce fut dans ces conjectures que Law soumit ses plans.

et à l'émission de billets à vue. En apparence, la banque était parfaitement indépendante du gouvernement pour lequel elle ne fit aucune affaire.

Cet établissement fut fort bien accueilli par l'opinion. Les banques de circulation étaient alors dans tout l'éclat de la jeunesse. Le commerce appréciait très haut les avantages d'un établissement qui donnait un prix courant à l'escompte qu'il faisait descendre bientôt à 4 0/0, contre 20 et 30 0/0 d'auparavant. Il appréciait de même les comptes courants et les crédits en banque fondés sur une monnaie dont le poids et le titre ne variaient point, quelles que soient les altérations de la monnaie courante. En France, ce fut la première banque qui réunît les opérations de dépôts avec l'émission de papier-monnaie. Naturellement, personne n'en connaissait exactement la théorie, et la banque fonctionnait avec cette défiance si commune en pareils cas et si proche de la plus aveugle crédulité.

Sur les 1 500 000 livres à rentrer en espèces par les actionnaires, un quart à peine avait été versé, et les billets d'État perdaient encore 70 0/0; ce n'était pour en tirer un parti: il fallait donc avancer son crédit.

D'abord, le décret du 10 avril 1717 enjoignit aux receveurs des revenus publics de recevoir les billets de la Banque en paiement des contributions de toute espèce et de payer le montant de ces billets en monnaie métallique s'ils en étaient requis et qu'ils eussent dans leurs caisses des écus disponibles. Le montant en circulation était de 12 mill. seulement, et ceux-ci étaient concentrés dans les grandes villes. Cette mesure n'était donc pas de nature à obtenir un crédit suffisant pour la liquidation de la dette publique, mais elle démontre les liaisons sécrètes qui existaient entre la Banque et le Gouvernement et forme, par là, le premier rouage dans l'ensemble du plan qu'on appela le *Système.*

Vers la fin d'août 1717, Crozat, négociant célèbre, céda son privilège acquis pour le commerce de la Louisiane à Law qui en formait la *Compagnie d'Occident*, au capital de 100 mill. de livres, payables en billets d'État, que le gouvernement assimilait aux rentes constituées 4 0/0. Ils perdaient alors 66 0/0 de leur valeur nominale; mais Law les acceptait au pair, ce qui les fit monter au même niveau. On comprendra aisément qu'un capital ainsi formé ne pouvait fournir les ressources nécessaires pour fonder une entreprise aussi considérable que la colonisation de la Loui-

siane et la traite des castors dans le Canada. L'opinion publique résistait et les capitaux hésitaient à se porter sur les titres. On se mettait à la monnaie métallique.

On eut déjà porté le marc d'argent de 27 à 40 livres, mais un édit du 11 mai 1718 le porta encore à 60 livres et ordonna une refonte totale. En portant les vieilles espèces à la Monnaie, il était permis de joindre à son argent deux cinquièmes en billets d'État. Après la refonte on reçut donc pour 40 liv. en arg. et 16 liv. en billets d'État apportées, 56 liv. en nouvelles espèces qui contenaient 1/15 moins d'argent que les anciennes 40 liv. et l'État gagnait, en sus, les 16 liv. de billets. Ce fut en vain que le Parlement résista à cette honnête opération. Law a-t-il fait cela? On ne le sait pas. Les uns disent que oui, supposant qu'il voulait élever par là l'estime publique pour sa monnaie de banque, à titre et poids fixes. Les autres l'attribuent au ministre d'Argenson qui voulait prouver qu'il était aussi habile financier que Law en éteignant lesdits billets par un moyen non moins simple. Quoi qu'il en soit, ce ministre donna bientôt une preuve manifeste de son mauvais vouloir pour l'Écossais.

D'Argenson accorda aux frères Pâris, banquiers habiles et ennemis de Law, le bail des fermes à des conditions généralement considérées alors comme avantageuses. Pâris mirent ce bail en commandite, en juin 1718, au capital de 100 mill. de liv. C'était l'*anti-systeme*. Les actions étaient payables en rentes ou en billets d'État. Cette opération avait une base de beaucoup plus solide que la Compagnie d'Occident. Les actions de cette dernière compagnie rencontrèrent donc sur le marché une concurrence redoutable. Il fallait opérer pour élever leur valeur.

Le 4 sept. 1718, la Compagnie d'Occident afferma le monopole des tabacs: cela fit hausser les actions, mais encore très lentement. Il lui fallait de plus graves moyens.

Par décret royal du 4 déc. suivant, la Banque générale fut convertie en *Banque royale*. C'était le moyen. Toutes les actions de la Banque générale, dont le quart seulement avait été versé, furent rachetées au prix de 5000 livr. remboursables en écus. Jamais actionnaires n'avaient fait en si peu de temps une telle affaire! Tout le monde en fut frappé et l'on fit peu d'attention aux modifications profondes que subirent les statuts de la Banque: les billets de la Banque gén. étaient payables en argent de banque à poids et titre définis, ceux de la Banque roy. en livres tournois, c.-à-dire en une monnaie de compte dont en ne définissait pas

exactement le poids ni le titre. Les billets de la Banque gén. ne pouvaient être créés et émis que contre des valeurs de portefeuille; il suffissait d'un arrêt du conseil pour que la Banque roy. fabricât des billets au profit du gouvernement. Dans les villes où la Banque roy. eut des succursales, l'usage de la monnaie métall. était restreint aux payements de 600 liv. et au-dessous. On allait seulement connaître les dessous du plan par l'arrêt du Conseil du 22 avril 1719.

Cet arrêt interdisait tout transport d'espèces par les particuliers dans les villes où la Banque avait des comptoirs; il interdisait aux comptables publics de ces villes de tenir leurs caisses dans une autre monnaie qu'en billets; il autorisait les créanciers de ces mêmes villes à ne pas considérer comme valables les offres de leurs débiteurs, si elles n'étaient faites en billets, et à ne recevoir les métaux précieux qu'à titre d'appoint. Pourquoi tout cela? Sans doute, on tentait à démonétiser le plus possible les métaux précieux et de conférer au papier de la Banque royale les propriétés monétaires.

Toutefois, ce gouvernement qui avait déjà tant abusé du papier, n'inspirait aucune confiance. Law découvrit un moyen qui frappait les esprits d'un coup sûr, puisqu'il était neuf, c'était l'*agiotage*. Les actions de la Compagnie d'Occident perdirent env. 40 0/0 et pour les élever, il en acheta 200 au pair, livrables en six mois, et paya 40000 livr. sur le prix des 100000 livr. nominales, avec stipulation qu'il perdrait les 40000 l., si les actions ne s'élevaient pas au moins au pair. En effet, Law eut raison: par des bruits habilement répandus, tendant à faire prévoir la prospérité de la Compagnie d'Occident, il réussit. Le pas le plus difficile était fait: le mouvement de hausse était imprimé aux titres et, avec un peu d'habilité, on peut porter cette hausse plus loin. Or Law était l'habilité elle-même. Qui ne rêvait pas alors de l'or qu'on pouvait acquérir du commerce avec le pays immense de la Compagnie?

En mai 1719, toutes les grandes sociétés de commerce qui subsistaient en France furent acquises par la Compagnie d'Occident qui prit le nom de Compagnie des Indes. Elle était grande cette idée de Law que de réunir toute la France commerciale et industrielle dans une grande association! Certes, le principe était poussé à l'extrême.

La Compagnie des Indes émit 25000 nouvelles actions de 500 l. chacune, payables en espèces et par vingtièmes de mois en mois: 50 l. seulement étaient à verser sur le champ.

Par arrêt du 20 juin 1719, les actionnaires des anciens titres seulement recevaient quatre fois autant de nouveaux. Il fallut donc posséder d'anciennes actions pour acquérir de nouvelles; conséquence naturelle: les *mères* haussèrent, et à bonne mère, bonnes *filles*. La hausse fut bien soutenue.

Le 25 juin, l'État céda à la Compagnie des Indes tout le bénéfice qu'il pourrait faire sur la fabrication des monnaies, moyennant la somme de 50 millions. La Compagnie émit 25000 actions nouvelles, de 500 l. nominales, au prix réel de 1000 l., auquel se vendaient couramment les „mères." C'étaient les *petites-filles*, dont on ne pouvait acquérir qu'une seule sur la possession de cinq „mères" ou „filles."

La Compagnie avait assuré à ses actionnaires, à dater du 1er janv. 1720, un dividende de 12 0/0. Au septembre déjà, toutes les actions se vendaient couramment à 5000 livres. La cause en était que le 2 sept., la Compagnie des Indes avait obtenu le bail des fermes générales, pris des frères Pâris par un coup d'État, moyennant 52 mill. de l. et le remboursement de 1500 mill. des dettes du roi. Afin de faire les fonds nécessaires à ce remboursement, la Compagnie était autorisée à émettre des actions au porteur ou des titres de rente 3 0/0 payables par semestre; elle devait elle-même recevoir 3 0/0 sur les 1500 mill. Au fond, ce n'était rien qu'une conversion de rentes. La Compagnie, empruntant et prêtant également à 3 0/0, semblait faire une opération désintéressée. Mais on pouvait bien compter qu'un grand nombre de capitalistes devaient opter pour les actions de la Compagnie à laquelle on prédisait un brillant avenir. La Compagnie créa 324000 actions de 500 l. nominales chacune, mais qui, vendues au prix du jour, devaient lui procurer un bénéfice de 1620 mill.

Voilà le système fini. La Banque royale, qui, aux termes de l'arrêt du 4 déc. 1718, ne devait pas créer de billets au-delà de 100 mill. de l., en avait créé pour 520 mill. à la fin d'octobre 1719, et le 29 déc. on décidait que la somme des billets serait portée à un milliard.

Au déc. 1719, l'action atteignit un moment 20000 livr., et arrêtons-nous ici pour voir l'homme de plus près.

Law n'est point né fou, mais en France il le devint. Si l'invention de cet homme était grande, mais les idées de son champ d'opérations ne l'étaient pas moins.

Le plan, c'était d'abord l'extinction de la maltôte, la destruction de l'épouvantable machine qui triturait la France;

trente petits directeurs à 6000 francs remplaçaient toute la foule de pachas de la finance, de fermiers-généraux, de receveurs à gros profits.

Le plan, c'était encore l'extinction de la dette, la libération de l'État. Le désordre le plus complet régnait dans toutes les parties de l'administration des finances, à ce point qu'on ignorait cette dette au moment.

Le plan, c'était troisièmement l'égalité de l'impôt territorial, et la vente des terres du clergé. L'un et l'autre devaient réparer les maux de l'agiotage. Les grands propriétaires de terre, tous de grands agioteurs, se trouvant soumis à l'impôt, eussent restitué à l'État quelque chose de leurs monstrueux gains. Puis, la terre de 2 milliards, tout à coup mise en vente, la rendait accessible à vil prix. Beaucoup de fortunes récentes se seraient portées là. Sans doute, il y a là un vertige de l'utopie qui avait brouillé sa vue.

Le plan, c'était quatrièmement une juste conception de l'État social et de ses fonctions: abrogation des lois relatives à l'exportation de l'or et de l'argent — car ce sont des futilités; nul recours aux altérations frauduleuses des monnaies — car elles apauvrissent le pays; recours au crédit pour sustituer les moyens disparus de circulation; réunion de petits capitaux à un pouvoir plus fort.

Nous voyons donc, Law dévançait son temps fortement; mais il commit une erreur — sa ruine au fond: il créait du papier-monnaie qu'il croyait capital qui enrichît le pays, une erreur soutenue encore aujourd'hui même.

Law était d'âme et de corps à l'affaire du Nouveau-Monde: toujours préoccupé de trouver des colons, même aux jours les plus fous de la rue Quincampoix.

On épurait Paris en faveur du Mississipi. Les galants chevaliers de la maréchaussée enlevaient les demoiselles „de moyenne vertu" qui devaient peupler l'Amérique; des vagabonds en nombre égal, ramassés dans les rues ou tirés de Bicêtre, furent mariés sommairement à Saint-Martin-des-Champ. On mit les malheureuses en face de la bande des hommes. Choisir en deux minutes, se marier en deux temps et partir sous l'oeil paternel de la police — voilà les intérêts.

Law, entretemps, est un mannequin dont on se moque; il semble l'arlequin de ce grand carnaval. Les millions lui coulent comme l'eau. Il est partout: aux vivres de Paris, au Palais, — jamais à la Bourse.

Il veut partir. Quel cataclysme eût fait ce départ. Au palais, on lui donne la place de Colbert, contrôleur-général

(déc. 1719), pour le garder. Il s'assure des protecteurs par tous les moyens: il se fit même baptiser pour régulariser sa position.

Mais le général du système, le roi du grand tripot, c'était M. le Duc. Il entraîna visiblement tout. Puis viennent, comme toujours, les femmes. Du gain de la rue Quincampoix, on bâtit les maisons les plus voluptueuses. La France entière était entraînée dans la férocité rieuse d'un gouvernement de joueurs. Pour empêcher la baisse, on envoie six bourreaux à Nantes; on fait à grand bruit sur les places l'enlèvement de ceux qui vont peupler le Mississipi; pour que les trente mille étrangers, qui de toute l'Europe sont venus à Paris, voient bien que la chose n'est pas chimérique. Ils glorifiaient le papier pour le céder avec plus d'avantage. Law n'était pas un sot: il savait qu'en surhaussant une hausse déjà insensée, il augmentait son danger. Qu'il veuille ou non, ses maîtres, les haussiers, le poussent. Ils vinrent, le régent en tête, puis Bourbon, Conti, etc., distribuer le dividende, le 30 déc. 1719. Law, le saltimbanque, alla jusqu'à crier: „Je n'ai promis que douze. . . . je donnerai quarante pour cent.“

Mais malgré tout, le clergé commença à sonner le toscin contre Law et son système. Cela se comprend, car par ladite vente de terres du clergé, il avait touché à l'arche sainte. L'Angleterre aussi est contre Law, où l'on minait le crédit. Viennent des difficultés.

Law ne pouvait faire face aux besoins, il fallait fabriquer près de 1400 mill. de l. de nouveaux billets, de févr. au mai. Dès le 28 janv. 1720, on leur donna cours forcé. Il fallait, pour détenir les remboursements, discréditer les métaux précieux; on les dédaignait de la manière la plus ridicule: leur importation fut défendue. Le prix des billets fut fixé à 5 0/0 supérieur à la monnaie métallique. La monnaie d'argent n'avait cours légal que jusqu'à 10 liv., celle d'or jusqu'à 300 l. Les métaux étaient persécutés, confisqués. On défendit, le 27 févr. 1720, d'avoir chez soi plus de 500 l. On fit des descentes, arrêta les exportations; le dénonciateur avait moitié de la confiscation.

Peu avant le dividende de mars, il fallait prendre un parti: ou sauver la Compagnie (l'action) ou la Banque (le billet). On se décida pour la dernière. Le 22 févr., on associa les deux établissements: la Banque devint caissière de la Compagnie, et celle-ci caution de la Banque. Cela alourdit

ses ailes dans le vol hardi. Pour décorer ce mariage, on promet qu'on ne fera plus de billets. Mais cette union donna la clé aux caves de la Banque.

Fin février, le gros actionnaire Conti arrive avec trois fourgons dans la cour de la Banque : il veut réaliser en espèces ses actions. Impudence d'enlever l'or que les autres apportent avec tant de regret et pour obéir à la loi ! Il fallut lui payer et il emporte 14 millions.

M. le Duc, jaloux de cette idée, fond aussi sur la Banque, le 2 mars. Il rafle 25 millions ! C'était le signal de la baisse. Law indomptablement répondit à ce coup : il abolit l'or et l'argent, leur ôta cours et défendit qu'on s'en servît. Le louis d'or vaudra encore 42 livres, en mai déjà, pas un sou ! M. le Duc et Conti sont blessés trop, ils se vengent de Law en défendant le parlement.

Une déclaration du 11 mars établit le change au taux fixe de 9000 livr. par action, entre celle-ci et le billet. Law croyait pouvoir ainsi régler les émissions de billets ; il oublia que pour réussir il aurait fallu qu'un des deux objets eût eu une valeur intrinsèque. Or, la valeur de l'action n'était pas beaucoup plus réelle que celle du billet. Le 21 mai, l'action devait être réduite à 5000 l. Le change du 11 mars ne eut servi qu'à augmenter les émissions de billets, qui furent portés à 3 milliards.

Déjà on compte les ruinés par milliers, la Seine roule de noyés, nombre d'assassinats se font sous les yeux de la police. La Compagnie engagea et envoya (avec outils, vivres, dépense de première année) d'excellents émigrants, des Suisses, des Allemands laborieux. Elle acheta même des nègres, mais elle ne voulait plus les filous de Paris. Elle crée des enleveurs patentés en costume éclatant, les bandouliers. Ils capturent au hasard 5000 personnes ; une commission du parlement court les prisons, délivre les pauvres enlevés, s'apitoie sur leur sort, déplore la tyrannie de Law. C'est maintenant la haine d'un peuple qui pèse sur Law.

Battu sur tant de points, il s'élance dans un nouveau rêve encore, — celui-ci vraiment analogue à nos socialistes. La Compagnie sera le grand industriel de France, fabriquera, vendra elle-même. Supprimant les nombreux intermédiaires oisifs et parasites qui tous gagnent sur le travailleur. Déjà il avait fait un premier essai à Versailles dans sa belle colonie de neuf cents horlogers appelés d'Angleterre. Il en fit un nouveau dans son château de Tancarville pour la fabrique des étoffes et la confection des habits.

Soins perdus! Les oreilles étaient bouchées par les grandes et terribles préoccupations de la ruine. On sentait que tout cela ne servait à rien. La Banque est assiégée, on réduit à 10 livres la somme à payer par personne, le numéraire manque aux échanges; les émeutes, la détresse et l'accaparement de marchandises succédaient à ce grand déplacement de fortunes que l'histoire a jamais enrégistré. Après avoir fait en six mois quarante édits financiers, tous calculés à régler la baisse, le gouvernement céda à la puissance des choses. Le 1er nov. 1720, il déclara que les billets seraient reçus de gré à gré. Ils perdirent alors 90 0 0. Une poire coûtait 30 livres en juin.

Aucun payement dès le 21 juillet; on meurt de faim, de là ces fureurs contre Law et le régent qui le protégeait. Cependant les Duverney, les violents ennemis de Law, étaient revenus de l'exil. Ils se préparent à frapper les enrichis. Le premier, ce serait Law sans doute. Et qu'eût-il dit? Eût-il pu se défendre sans accuser les princes, et les profusions du régent, et les brigandages de M. le Duc. Ceux-ci réfléchirent, arrangèrent la fuite de Law. A la frontière, on l'arrête et demande à Paris ce qu'il fallait en faire. Réponse : „Le laisser passer, mais lui retenir sa casette.“ Les voleurs! Sa casette contenait les bijoux de sa femme.

En 1729, Law mourait misérable à Venise, espérant toujours et réclamant toujours.

Malheureusement, la liquidation du système fut remise aux mains de ses ennemis les plus implacables; elle fut conduite avec une fureur qui ne laisse pas tirer parti du mouvement imprimé aux affaires. On sembla vouloir détruire tout vestige du Système. On affecta de ne parler du papier qu'avec horreur. Et dire que septante années ont suffi à oublier tout! ô la France!

Law restera le génie le plus fécond en économie sociale.

Leçons d'histoire.

Nous ne voulons pas finir ce chapitre sans tracer, en grands traits, les faits historiquement importants et en tirer ces doctrines qui doivent nous être précieuses vu qu'elles nous dérivent de la mère de toute science, de l'histoire, ces doctrines, nous disons, devant lesquelles les vues les plus obstinées, aussi bien que tout intérêt, doivent reculer.

Les pages précédentes ne sont-elles pas fécondes en événements, en leçons de sagesse dans le domaine de la monnaie? Le verdict de l'histoire sur le grand problème de notre siècle, le double étalon, n'est-il pas clair, écrasant? C'est vrai à tel point qu'on s'arrête et se demande si le plaidoyer en faveur de cette pseudothéorie est réellement à prendre sérieux.

Du XIIIe au XVIIIe siècle, l'or et l'argent ont été employés dans le commerce de l'Europe sans qu'on eût eu l'idée de déclarer ou de restreindre la force libératoire de l'un ou de l'autre. En autres mots, la monnaie de l'Europe était pratiquement bimétallique, pratiquement, comme il n'y eut pas de loi qui eût uni les deux métaux à la force libératoire dans la notion et la conception du régime bimétallique d'aujourd'hui. Il n'y avait aucune idée de séparer les deux métaux, aucune idée d'une monnaie légale, aucune intention de fixer un rapport entre les deux métaux. Il n'y avait pas même dans le public une conception du métal en dehors de la pièce de monnaie. Retirer le métal de la circulation et tirer les avantages des rapports différents dans les autres pays, ce n'était connu que du juif et de l'Italien. Ceux-ci pratiquaient leur commerce en secret et le législateur s'en aperçut seulement lorsque la disette de numéraire sauta aux yeux. Le législateur altérait tout d'abord le tarif, et ce n'est que lentement qu'il conçut le facteur de ce commerce de séduction, le rapport entre les deux métaux. Pour empêcher ces opérations, il vint à l'idée de limiter la force libératoire d'une classe de monnaie. Et c'est l'application de cette loi qui a donné naissance au système moderne du monométallisme, système qui empêche les opérations de l'arbitragiste.

L'Angleterre rejette la première le système d'ignorance du moyen âge, système qui lui a coûté tant de misères. Il fallait encore près d'un siècle d'expérience aux autres pays

avant de parvenir aux mêmes lumières. Au moment où l'Angleterre prit ce pas, la France sanctionna simplement ce qui existait depuis septante années déjà en suite d'une juridiction royale. Nous devons répéter : la loi de 1803 n'établit ni théorie nouvelle, ni système nouveau ; elle ne contient non plus rien qui fasse entrevoir la conception d'une fonction bimétallique. Cette fonction est entièrement neuve et est basée sur des données mal conçues et mal critiquées.

Aussi depuis l'établissement du bimétallisme moderne n'a-t-on pas joui d'un calme. On s'est disputé sur la nature de la monnaie plus qu'on ne l'a fait aux temps de Law. Était-il possible d'arriver à une entente ? Les faits ont démontré que non : le monométallisme l'emporta à la longue, le système à base solide. Comment, d'ailleurs, aurait-il pu venir autrement ? Ne doit-on pas condamner enfin une théorie qui veuille justifier ce que des siècles ont prouvé absurde et incapable d'une solution ?

Allons plus loin. Où en sont venus les pays qui ont cru devoir persister ? Au véritable désespoir d'en sortir. Et c'est ce désespoir qui justifie la clientèle du bimétallisme : on voulait, par tous les moyens, gagner les autres pour se sauver soi-même. On est allé jusqu'à l'esthétique pour convaincre. Oui, l'idée est belle, extrêmement belle, que de marier ces deux métaux, — mais pas pratique.

Quelques mots récapitulatifs sont nécessaires pour caractériser les périodes de transition et de développement.

La période d'un siècle et demi après la découverte de l'Amérique fut un temps d'accroissement inouï dans l'importation des métaux précieux, un temps de hausse sans exemple des prix et naturellement un temps d'instabilité fiévreuse et de manque d'équilibre des systèmes monétaires. Comme plus d'or que d'argent fut introduit, la balance était plutôt dans la direction de la dépréciation de l'or relativement à l'argent. Toutefois la production du dernier se vit accrue en même temps en Europe. Le flot nouveau se dirigeait vers le Nord, c'e.-à-d. les pays industriels. Anvers ensuite en emporta l'excès pour l'Orient, et c'est ce courant d'argent qui a toujours été le salut de l'Europe. Vers 1520, la dépréciation de l'or était arrivée à sa limite : la conquête du Mexique approvisionnait l'Europe avec tant d'argent qu'un arrêt de l'avance faite précédemment, prit place. Cela resta ainsi jusqu'à l'exploitation des mines d'argent de Potosi, 1556.

La proportion de la production des deux métaux change et aussitôt le rapport change, amenant tout son cortège d'instabilité fiévreuse de flux et de reflux. De 11, en 1520, le rapport est arrivé à 15 en 1562. Aussi cette période est-elle pleine d'ordonnances décrétant les valeurs des différentes pièces de monnaie. Mais toujours et partout il s'est montré combien il est magistral que de vouloir fixer un prix autre que celui du marché. Car toutes les fois que le rapport véritable fut dépassé, n'importe de quel côté, une différenciation s'établit et le métal estimé trop bas tendait à disparaître. Toute fixation arbitraire pour soustraire la monnaie à l'action des lois naturelles des prix du marché, signifie un arrêt des phénomènes économiques et les événements qui s'en suivent sont en dehors de ces lois. Or, l'action de la loi bimétallique est la fixation d'une monnaie au dépens de celle de l'autre métal. Cette même loi est un restant de l'idée de la toute-puissance de l'État. Aussi l'action maligne et pernicieuse de la loi bimétallique est-elle vaine au dehors de son terrain d'application : l'étranger la méconnaît. Nous avons vu cela, outre beaucoup d'autres cas, en Angleterre surtout sous les Tudors (page 34).

L'inégalité de vitesse avec laquelle le changement de rapport après la découverte de Potosi s'étend aux différents pays, est la raison d'être du changeur dont l'activité aboutit dans les crises de 1570 en France, de 1622 en Angleterre et en Allemagne, crises uniques dans l'histoire monétaire.

Au XVIIIe siècle, le rapport légal était en faveur de l'argent en France, où la circulation se constitue d'argent principalement. En Angleterre et en Espagne, par contre, les Monnaies favorisaient l'or. Voilà pourquoi ce siècle finissait en Angleterre en faveur de l'or, et en France en faveur d'un bimétallisme favorisant l'argent.

Au XVIIIe siècle, les machinations telles que d'altérer les monnaies, réduire leur titre, etc., tombent en désuétude: c'est que les gouvernements commencent à comprendre leur rôle en cessant contrôler le change international.

Nous devons cette transition du mercantilisme au système moderne en premier lieu aux doctrines des physiocrates et à l'école d'Adam Smith. L'ancien système était du mercantilisme car lesdites altérations avaient presque toujours pour but de prévenir les exportations qu'on identifiait d'appauvrissement du pays. Les premières vertiges de cette nouvelle direction se manifestent en Angleterre en 1663, en France en 1755 seulement. Mais il ne faut pas penser que ces vues

aient existé sans interruption: plus d'une fois, l'État se trouva contraint de revenir à l'ancienne pratique de tarifer sa monnaie, comme acte de *self-defense*. Aussi est-il difficile à tracer, point par point, la chute de cette partie du système mercantiliste ayant trait à la monnaie.

Cette grande évolution, comme toute autre. dans la théorie fut toujours avancée par la pratique du monde commercial lequel mena le législateur à la perception de la théorie des balances internationales. On apprenait à traiter les finances des monnaies scientifiquement. Tandis qu'autrefois la difficulté pratique était de déjouer les opérations de l'arbitragiste et l'évacuation du trésor national, nous avons trouvé aujourd'hui un moyen dans les taux de banque. Par ceux-ci nous avons réussi à fournir des monnaies à des temps et à des lieux qui autrement seraient incapables à rien attirer. Le taux d'escompte dans notre système est donc ce que le taux des monnaies était autrefois. Mais entre les fonctions des deux il y a un abîme: celui-ci substituait, celui-là supplée.

Ce trait du système bimétalliste de substituer un métal par l'autre, est devenu plus fatal encore en Angleterre, où en 1774 la monnaie était dépréciée dans ses deux éléments, dans son or et dans son argent, et aussi défectueuse par la quantité en circulation, que par le poids des pièces.

Dans cet ordre de développement des relations internationales, il fallait une monnaie également internationale. Une partie des nations préférait l'argent, l'autre l'or. Qui cédera? On sait que l'or l'emporta, étant le métal le plus précieux et le plus pratique, et c'était hors de doute après les découvertes d'or en 1856. Le système bimétallique avant cette date, si peu justifiée qu'il eût été au point de vue de la théorie, trouve une plausibilité dans ce manque d'or.

Ce besoin pour un seul métal monétaire dans le commerce international devait nécessairement aboutir dans un système égal, c'e.-à-d. monométallique, dans l'intérieur. Là aussi, il fallait se décider pour l'or.

Reprenant notre fil historique à la décision de l'Angleterre pour l'étalon unique d'or. On a appelé ce pas „une simple invention de Lord Liverpool." Celui qui est bien familier avec les cent années précédentes à cette mesure sait qu'elle était une nécessité, après que tous les efforts de maintenir simultanément la circulation des deux métaux eurent échoué. Si l'Angleterre n'avait pas adopté l'étalon d'or déjà existant pratiquement, il aurait détourné en un étalon pur d'argent.

La France croyait devoir persister, malgré que le rapport légal n'eût jamais coïncidé avec celui du marché. Aussi n'a-t-elle été à aucun moment indemne de l'influence désastreuse de ce manque de stabilité. C'est fort contrastant à l'état en Angleterre. Mais ce qui reste remarquable, c'est qu'on ne s'était pas avisé d'arrêter la disparition de l'argent après 1852, disparition qui s'étendit même au billon, parce qu'on aimait visiblement la circulation jaune, tout en louant la théorie bimétallique qui vraiment en ce cas, et seulement en ce cas, était si pratique. Quand, après 1872, les circonstances changèrent du tout au tout, la France oublia vite ses principes et se dressa immédiatement contre la disparition de l'or. Pourquoi? Évidemment parce que l'or était considéré plus propre à remplir les fonctions monétaires que l'argent, n'importe les principes bimétalliques qui traitent les deux métaux comme parfaitement équivalents.

C'est l'échouement du régime bimétallique dans un sens qui conduisit la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse à la formation de l'Union dite latine, et c'est ce même échouement dans l'autre sens qui conduisit ces mêmes États au maintien de cette Union.

D'ailleurs en France, comme partout, il se fit entendre des voeux en faveur de l'étalon d'or. Ainsi nous avons vu l'attitude de l'Autriche en 1853, de la Conférence monét. de Paris en 1867, des chambres de commerce françaises (66 contre 45) en 1868, du Conseil supérieur de commerce (17 contre 6) en 1870. Le monde entier avait profité des travaux accomplis en France en cette matière, et s'était décidé pour l'étalon d'or, excepté la France elle-même. Eh bien, qu'elle en souffre!

Mais comment la réforme allemande pouvait-elle s'accomplir autrement qu'en faveur de l'étalon d'or? On était encore trop frais sous l'impression des mauvais résultats du double étalon. Alors déjà, les champions du bimétallisme, tels que Seyd, Smith et Mees, avouaient qu'il n'y avait pas moyen d'introduire cet étalon en Allemagne sans une convention internationale. Plus vite on passera à l'or, moins difficile ce sera, voilà le mot d'ordre d'alors.

Dans nul pays, l'introduction de l'étalon d'or n'était tant l'oeuvre du peuple et du commerce qu'en Allemagne. On sait que le Gouvernement ne voulait pas avoir décidé la question monétaire du coup et soumit au Reichstag une loi qui témoigne bien de la timidité avec laquelle il croyait devoir procéder. Mais le Reichstag altérait tellement ce pro-

jet qu'il en devint une loi décrétant strictement ledit étalon. L'étalon d'or de l'Allemagne n'est donc pas une institution créée par qqs. doctrinaires, mais bien le voeux accompli de la nation. Mais cela n'a pas empêché les bimétallistes de prétendre carrément le contraire.

Ces mêmes gens ont reproché à l'Allemagne d'avoir donné le signal, sinon le coup décisif, à la dépréciation de l'argent. Qu'il n'en est pas ainsi, ressort du passé qui fait voir à tout homme pensant que ce métal aurait marché la même déroute qui est causée par le fait qu'il a perdu beaucoup de sa qualité de métal précieux par suite de sa surproduction. Naturellement nous ne dénions l'influence exercée par les ventes d'argent allemandes, et nous allons examiner ces faits de très près pour les apprécier selon leur juste valeur lors de la question bimétallique. Mais une vérité est capitale, c'est que le système bimétallique a fait le plongeon à tout événement un peu infavorable.

Le même décréditement a été avancé contre l'introduction de l'étalon d'or aux États-Unis en 1871. Voilà le passé de cette démarche: M. Knox et le docteur Lindermann rédigèrent un projet de loi en 1869 qui fut soumis au Sénat le 25 avril 1870. A ce projet fut ajouté un report recommandant l'abolition du „Standard Silver Dollar.“ Ce bill fut accepté par le Sénat le 10 janv. 1871, déclarant le Gold-dollar la base du système monétaire. Cette loi fut ensuite confirmée par la Chambre des représentants (mai 1872) avec 110 voix contre 13, et au janv. 1873, elle reçut le sanctionnement définitif du Sénat. Dans le cours des débats à la Chambre, M. Kelley disait textuellement en suite d'une interpellation du député Potter: „Je me permets de demander à mon préopinant s'il connaît au monde un gouvernement qui frappe ses billons à pleine valeur... car il est impossible de maintenir le double étalon... L'expérience prouve qu'il nous faut une seule monnaie-étalon à force libératoire universelle, et alors nous pouvons pourvoir notre circulation intérieure de billons d'argent à force libératoire restreinte...“ Et ce même M. Kelley disait sept années après (10 mai 1879) lors d'un discours: „La loi... passa la Chambre sans qu'il fût fait allusion au maintien ou à l'abandon du Stand. Silver Dollar. Moi-même j'étais président de la commission chargée du rapport sur la loi originaire, et je confirme sur ma parole d'honneur que j'ignorais que la loi fit tomber le silver dollar.“ En suite de cette prétention tatalement fausse, ainsi que nous avons montré, les bimétal-

listes ont prétendu que l'introduction de l'étalon d'or aux États-Unis était un coup de main du fameux „New-York gold-ring.“ Mais tournons le rôle. Qui peut nier que la démonétisation ultérieure de l'or n'ait été un coup de main des „Silvermen of the West“ et que ce n'ait été un acte des plus égoïstes de l'histoire?

Le rallîment récent des agrariens et des bimétallistes est triste, pour ne pas dire ridicule: c'est une duperie pour les premiers et un acte de désespoir des derniers.

Cependant à plus tard cela.

THÉORIE & PRATIQUE

DE

LA MONNAIE.

TOME PREMIER.

TRAITÉ THÉORIQUE DE LA MONNAIE

ET

STATISTIQUE DES MÉTAUX PRÉCIEUX

AVEC

TROIS TABLEAUX CONCERNANT LES MONNAYAGES BRUTS ET NETS ET LE BILAN DES MÉTAUX PRÉCIEUX

PAR

AUGUSTE BEAURE

PROF.

CONTENU.

Livre I. Système ; définition de la monnaie ; la monnaie-marchandise ; la valeur de la monnaie ; changements dans cette valeur ; suite de ces changements ; stocks de numéraires et de marchandises ; la théorie de la quantité ; les index-numbers ; la monnaie et la richesse ; stocks de numéraire dans les différentes phases de progrès des nations ; quantitée exigée de monnaie ; nature des pièces de monnaie ; du bon entretien de la monnaie ; espèces de monnaies.

Livre II. Production des métaux précieux, leur position commerciale ; leur consommation (industrie, thésaurisation, frai et monnayage) mouvement des métaux précieux (leur écoulement des pays de notre civilisation) ; leur bilan depuis 1871. Tableaux.

— Prix : 4 Francs. —